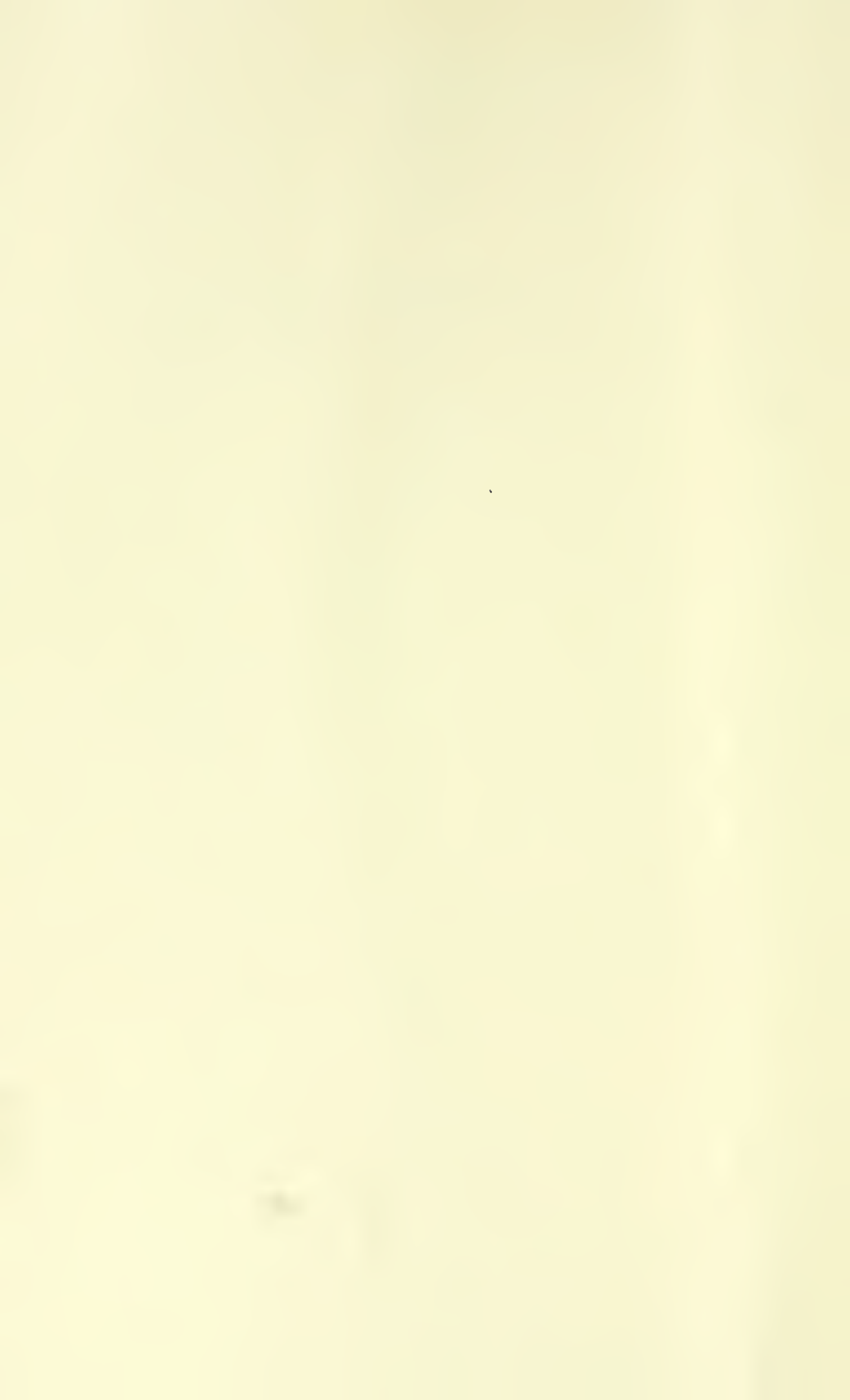






RECHERCHES HISTORIQUES

V. 8 1902

BULLETIN D'ARCHÉOLOGIE, D'HISTOIRE, DE BIOGRAPHIE, DE BIBLIOGRAPHIE, DE NUMISMATIQUE, ETC., ETC.,

8
1902

PUBLIÉ PAR

PIERRE-GEORGES ROY

VOLUME HUITIÈME

LÉVIS

1902

BULLETIN DES RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. 8 JANVIER 1902 No 1

L'HONORABLE GABRIEL-ELZÉAR TASCHEREAU

Gabriel-Elzéar Taschereau était le fils de Thomas-Jacques Taschereau, secrétaire de l'intendant Dupuy, plus tard membre du Conseil Supérieur, et de Marie-Claire Fleury de la Gorgendière.

Il naquit à Québec le 27 mars 1745.

Quoique bien jeune lorsque Wolfe vint mettre le siège devant Québec, Gabriel-Elzéar Taschereau se battit vaillamment contre l'envahisseur.

A la cession du pays, ses intérêts étant au Canada—il avait hérité des seigneuries de la Nouvelle-Beauce ou de Sainte-Marie et de Joliet—il jura fidélité aux nouveaux maîtres du sol.

En 1775, lorsque les Américains envahirent le Canada, il prouva que son serment de fidélité n'était pas un vain mot. Il se mit entièrement aux ordres du gouverneur Carleton. Il se trouva à l'affaire du Sault-au-Matelot, et fut un de ceux qui accompagnèrent l'armée du général Burgoyne. Carleton l'employa aussi comme paie-maître des troupes. Les Américains se vengèrent de sa fidélité en mettant ses seigneuries au pillage. Arnold et ses lieutenants, dans leur passage à travers la Beauce, non seulement ne se gênèrent pas de prendre dans les métairies du seigneur Taschereau tout ce qui leur était nécessaire pour se nourrir, mais ils firent vendre à l'encan, à leur profit naturellement, les objets qu'ils ne pouvaient emporter.

Les envahisseurs repoussés, M. Taschereau n'abandonna



pas la milice car à sa mort il était encore colonel du deuxième bataillon des milices de la ville de Québec et des compagnies annexées.

Le 13 août 1776, Pierre Livius, docteur en droit, Guillaume Owen et Gabriel-Elzéar Taschereau étaient nommés pour former une cour de juridiction civile pour le district de Montréal afin de recevoir un état général des comptes, tant de ceux qui avaient souffert des dommages dans leurs biens par l'invasion des rebelles, que de ceux qui avaient été obligés de fournir de l'argent, des vivres ou d'autres effets aux dits rebelles.

Le 6 mars 1777, Gabriel-Elzéar Taschereau était fait juge des plaidoyers communs pour le district de Montréal, mais il donna bientôt sa démission pour aller résider à Québec.

Après la cession du Canada, sir Jeffery Amherst avait demandé à Georges III de lui concéder les biens des Jésuites. Avant de se rendre à cette demande, le roi d'Angleterre donna instruction à lord Dorchester d'instituer une commission pour rechercher s'il pouvait légalement donner ces biens à Amherst. Le 7 janvier 1788, Kenelm Chandler, Thomas Scott, John Coffin, Jean Antoine Panet, George Lawe, James McGill, Quinson de Saint-Ours et Gabriel-Elzéar Taschereau étaient choisis par Dorchester pour former cette commission. M. Taschereau et ses confrères canadiens protestèrent avec énergie contre le rapport informe et partial de la majorité des commissaires.

Sous le régime qui précéda la constitution de 1791, M. Gabriel-Elzéar Taschereau fut nommé, conjointement avec MM. François Bâby et Williams, commissaire pour s'informer de l'état des esprits, dans nos campagnes, à l'égard du gouvernement ; mission fort délicate, mais dont, avec l'aide de ses collègues, il s'acquitta avec succès. (1)

(1) P.-B. Casgrain.





HON. GABRIEL-ELZÉAR TASCHEREAU



Gabriel-Elzéar Taschereau eut l'honneur de siéger dans la première Chambre d'Assemblée établie par la Constitution de 1791. Il fut élu, le 10 juillet 1792, député de Dorchester, et siégea jusqu'à la fin du Parlement, le 31 mai 1796. Le comté de Dorchester comprenait alors les comtés actuels de Dorchester, Beauce et Lévis.

Le 18 mars 1794, M. Taschereau succédait à l'honorable François-Marie Picotté de Belestre en qualité de grand-voyer du district de Québec.

Quatre ans plus tard, en 1798, le gouverneur Prescott l'appelait au Conseil législatif.

Enfin, le 9 janvier 1802, il était nommé surintendant des postes provinciales en remplacement de l'honorable Hugh Finlay, décédé.

L'honorable Gabriel-Elzéar Taschereau mourut à son manoir, à Sainte-Marie de la Beauce, le 18 septembre 1809. Il fut inhumé le 20, dans l'église paroissiale, au milieu d'un concours immense de ses censitaires.

La *Gazette de Québec*, d'ordinaire peu prodigue d'éloges, disait de M. Taschereau au lendemain de ses funérailles : " Les vertus qui distinguaient ce citoyen vraiment respectable ne peuvent être énumérées dans une notice biographique ordinaire. Sa vie mériterait d'être connue, même dans ses détails les plus intimes. Qu'il nous suffise de remarquer qu'il a rempli les différentes charges qu'on lui a confiées avec un ordre et un discernement remarquables ; comme grand-voyer il contribua beaucoup au progrès de la Province et c'est grâce à lui si la Nouvelle-Beauce est devenue en peu d'années un établissement prospère. Personne ne fut plus zélée pour le service de son Roi. Il a hérité d'une seigneurie de peu de valeur ; ses talents et son industrie lui ont permis d'amasser une des fortunes les plus considérables du Canada.



" Il a vu venir la mort avec fermeté car sa conscience était pure et sans reproche ; sa mort a été celle du juste. Les larmes, les regrets, le chagrin véritable de sa famille sont les meilleures preuves de ses vertus domestiques."

L'annaliste du monastère des Ursulines de Québec renchérit sur la *Gazette de Québec.* " Pour notre part, écritelle, nous devrons à jamais le regarder comme un de nos insignes bienfaiteurs. Touché de l'embarras où il voyait sa chère sœur (la mère Saint-François-Xavier) lorsqu'elle fut mise pour la première fois dépositaire, il s'offrit à démêler nos affaires et s'y appliqua avec un soin infatigable, n'épargnant ni veilles, ni voyages. Il serait difficile de se former une juste idée des soins et des peines qu'il s'est donnés pour débrouiller nos titres et autres papiers ; il y employa tout un hiver, ayant eu pour cela permission d'entrer chaque jour au dépôt. Il concéda nos terres et seigneuries qui nous donnent aujourd'hui plus de rentes que nous n'en retirions ci-devant de France. Et tous ces services inappréciables nous ont été rendus sans autre intérêt de sa part que de satisfaire les inclinations d'un cœur qui aimait à faire du bien et à obliger ; nous pouvons le regarder comme le restaurateur de nos affaires temporelles." (1)

L'honorable Gabriel-Elzéar Taschereau avait épousé, à Québec, le 26 janvier 1773, Marie-Louise-Elisabeth, fille de Pierre Bazin, négociant et colonel des milices du gouvernement de Québec, et de Marie-Thérèse Fortier. Elle mourut à Sainte-Marie de la Beauce le 12 mai 1783, et fut inhumée dans l'église le lendemain. Huit enfants naquirent de ce mariage.

En secondes noces, à Beauport, le 3 novembre 1789, il épousa Louise-Françoise, fille de Antoine Juchereau Du-

(1) " Les Ursulines de Québec," tome quatrième, p. 658. " Le Canadien " du 23 septembre 1809, fait aussi l'éloge de M. Taschereau.



chesnay, seigneur de Beauport, Saint-Roch des Aulnaies. Gaudarville, Fossambault, Saint-Denis et autres lieux, et de Julie-Louise Liénard de Beaujeu. Madame Taschereau mourue à Sainte-Marie de la Beauce le 3 janvier 1841, à l'âge de 69 ans. Elle fut inhumée dans l'église. Elle avait eu trois enfants.

P. G. R.

VENTE PAR LES BOSTONAIS DE MEUBLES ET ANIMAUX APPARTENANT À Mme TASCHEREAU ET SON FILS. (1)

Etat des effets qui ont été criés et vendus au domaine de Monsieur Taschereau à Santigan, et appartenant à mon dit sr Taschereau, par le nommé John Macks revêtu de l'ordre de Monsieur le colonel Arnold, qu'il a fait proclamer et interpréter à Etienne Barbeau, fermier et meunier de mon d. sieur Taschereau et son dépositaire, par le nommé Robert, son interprète.

Sçavoir :

14 février 1776.	Livres	Sols
Une chaudière et une marmite de fer adjugées à Etienne Barbeau à	15	
Un miroir adjugé à idem à	54	
Une vache adjugée à Joseph Pamerleau, de St-Joseph, à	30	
Une autre vache adjugée à Charles Goulet à	32	
Une autre vache adjugée à Claude Patry à	31	4
Une taure adjugée à Louis Proteau à	29	
Une vache adjugée à Michel Pamerleau (Doit 3 l. pour le veau)	24	10
Deux veaux de l'année adjugés au sr Barbeau à	27	

(1) Gabriel Elzéar.



Une petite taure adjugée à Joseph Gagné à	10	15
Un cheval avec son harnais adjugé au sr Toulouse à	61	
Une vache adjugée à Antoine Marcou à	24	
Deux mères moutonnes adjugées à Fabien à	12	10
Deux jeunes moutonnes adjugées à François Parent à	10	4
Deux moutons adjugés à Robert, interprète, à	10	12
Deux béliers adjugés à Jean Patry à	9	12
Deux autres idem adjugés à Jacques Parent à	9	12
Deux autres idem adjugés à Joseph Gagnon à	8	
Un cochon adjugé à François Quirion à	12	
Un idem adjugé à Pierre Rodrigue à	12	
Six poules adjugées à Pierre Bourg, meunier, à	4	
Six autres poules et un coq adjugés au dit Bourg à	3	15
Dix minots d'avoine adjugés à Claude Patry à 24 sols le minot	12	
Dix minots de blé adjugés au dit Claude Patry à 54 sols le minot	27	
Dix minots de blé adjugés à Adrien Langevin à 3 livres 5 sols le minot	32	10
Dix autres minots adjugés à Louis Proteau à 3 livres 8 sols le minot	34	
Dix autres minots adjugés à Pierre Thibaudeau à 3 livres 12 sols le minot	36	
Un poële de fer avec son tuyau adjugé à Morisset à	120	12
Un lit adjugé à Etienne Pamerleau à	28	16
Un matelas adjugé au sieur Barbeau à	14	
Une paire de draps adjugé au dit Robert à	9	12
Un traversin oreiller en courte pointe adjugé au dit Barbeau à	10	10
Une couchette et paillasse adjugées à Dumergue à	3	17
Un lit de plume adjugé à Jean Patry à	21	12
Une paire de draps adjugés à Robert à	10	
Une couverte adjugée au sr Toulouse à	10	
Une courte pointe en coton et un traversin adjugés à Rock à	16	



Un matelat adjugé à Pierre Rodrigue à	17	12
Une couchette et paillasse adjugées au sieur Garon à	4	
Deux chênes de ménoire adjugés au sieur Barbeau à	3	
Deux pioches adjugées à François Verreau à	3	6
Une idem adjugée à Jean Doyon à	3	6
Une idem adjugée à Pierre Marcoux à	3	
Une houë adjugée à Antoine Marcoux à	2	2
Un arrosoir adjugé au sieur Nadeau à	2	
Un gril adjugé au sieur Robert à	3	
Deux terrières adjugées au sieur Barbeau à	2	9
Un marteau adjugé à idem à		18
Une paire de tenailles adjugées à idem à	1	10
Une enclume adjugée à idem à	1	10
Quatre faucilles adjugées à François Nadeau à	2	9
Une bèche adjugée au sieur Robert à	15	
Deux seaux adjugés au sieur François Verreau à	3	
Une gouge adjugée à Antoine Marion à	1	10
Deux crocs adjugés au dit François Verreau à	6	
Une broche adjugée à Louis Marcou à	1	17
Un tourne broche avec la broche et poids adjugé au sieur Barbeau à	15	
Une chaudière de fer adjugée à Antoine Marcou à	9	12
Un petit cruchon adjugé à John à		10
Une meulle adjugée au sieur Bilodeau à	3	
Une pelle de fer adjugée à Claude Patry à	3	1
Deux vieilles poëles à frire adjugées à Châteauneuf à	1	4
Une marmite adjugée à Robert à	3	3
Une marmite cassée adjugée à Garon à	1	16
Un fanal et une cuillière à pot adjugés à Pierre Drouin à		10
Deux petites cafetières de fer blanc adjugées à Claude Patry à		12
Une fourchette de fer adjugée au sieur Barbeau à		12



Une boîte à roues et liens adjugées à Robert à	9	18	
Une paire de roues adjugées au sieur Barbeau à	6	10	
Deux vieilles charrettes adjugées à idem à	1	4	
Une chaise bourrée adjugée à Louis Marcou à	6		
Une idem adjugée à Prevost à	7	1	
Une idem adjugée à Etienne Parent à	3	6	
Une idem adjugée à François Parent à	7	1	
Une idem adjugée à Bilodeau à	7	1	
Une armoire adjugée à Bilodeau à	14	8	
Une petite table adjugée à Garon à	1	7	
Pour vaisselles adjugées au sieur Barbeau à	18		
Dix minots d'avoine adjugés à J. Barbeau à	12		
Argent courant, Québec	980	6	
Argent courant, Halifax	40	16	11

Laquelle susdite somme de quarante livres, seize schelings, onze sols a été reçue comptant par le dit John Mack.

En outre, il a retiré par devers lui un cheval de la ferme. harnais et cariole qu'il a vendu après coup, à vil prix, au nommé Poiré de la Pointe Lévy, dix piastres, tandis que le tout vaut au moins trente piastres.

Une moutonne qu'il a donnée à Breton, une autre moutonne donnée à Turcotte.

Cent livres de lard qu'il a pris pour lui et six minots de blé.

Une paire de bœufs qu'il a donnés aux sauvages valant quinze piastres.

Autres effets qu'il a donné au dit Robert son interprète :

Quarante minots de blé.

Vingt minots d'avoine.

Deux cents livres de lard.

— Dix livres de filasse.

Un lit garni consistant en lit, matelas, couverte, et courtepointe, le tout valant au moins deux cents livres.

En outre dix minots de blé qu'il a donnés à l'écrivain qui a fait les écritures et vente.



SAINT-RÉGIS

La mission de Saint-Régis, que les Iroquois appellent Akwesasne, peut être appelée la fille de Caughnawaga. En l'année 1752, trente familles de Caughnawaga et quelques Agniers (Mohawks) des cantons iroquois (état de New-York), sous la direction du P. Billard, S. J., assistant missionnaire de Caughnawaga, allèrent s'établir un peu plus haut que le lac Saint-François, sur la rive sud du Saint-Laurent. Cette colonie avait pour chef Pierre Karekohe, fils d'un anglais Tarbell, fait prisonnier à Groton, Massachusetts, en 1704. Il paraîtrait que ces familles ne pouvaient plus trouver à Caughnawaga assez de place pour leur expansion. Les autorités civiles et religieuses approuvèrent leur dessein de se grouper ailleurs ; mais leur station à la tête du lac Saint-François ne devait être que passagère, car en 1758, toutes ces familles se transportèrent à quelques milles plus haut, à l'embouchure de la rivière de Saint-Régis, où elles obtinrent du roi de France, des concessions de terres et d'îles. Le nom que les Indiens donnèrent à cet endroit : Akwesasne, " là où la perdrix bat de l'aile ", indique qu'il était bien propre à la chasse. Bientôt les nouveaux Akwesasronons reçurent un renfort considérable de la bourgade iroquoise de Sewekatsi, située à l'emplacement qu'occupe aujourd'hui la ville d'Ogdensburg, N. Y. Le P. Picquet, P. S. S., missionnaire de Sewekatsi, devant partir pour la France, confia ses fidèles au P. Jésuite de Saint-Régis, où ils furent accueillis avec joie par le missionnaire et les gens de Karekohe.

Les PP. Jésuites firent bâtir en 1759 un moulin à farine et à scie, dont les revenus devaient servir à entretenir le missionnaire. En 1775, le P. Gordon, qui avait été à Saint-Régis depuis 1762, quitta la mission, laquelle fut ad-



ministrée jusqu'en 1783, par le P. Huguet, en même temps missionnaire de Caughnawaga. En 1785, M. Denaut, alors vicaire aux Cèdres, plus tard évêque de Québec, visita la mission et y séjourna quatre semaines. A partir de 1789, la mission ne fut plus dépourvu de missionnaire résidant. Une église en pierre fut bâtie en 1792-93 en remplacement d'une chapelle qui avait jusqu'alors servi au culte ; le presbytère actuel fut construit en 1800. L'église, brûlée en 1866, reconstruite en 1868, fut réparée en 1884.

La population de Saint-Régis est actuellement de 2,500 âmes, dont 1,300 du côté du Canada, et 1,200 du côté des Etats-Unis. Il y a en tout 2,000 catholiques et 500 protestants.

Les missionnaires de Saint-Régis, à part ceux mentionnés plus haut, furent : MM. Rodrigue McDonell, 1789-1806 ; Lebrun, 1806 (quelques mois) ; Ant. Rinfret, 1807-1809 ; J.-B. Roupe, 1809-1813 ; Jos. Marcoux, 1813-1819 ; Nic. Dufresne, 1819-1826 ; Jos. Vallée, 1827-1832 ; François Marcoux, 1832-1883 ; M. Mainville, 1883-1895 ; P.-J. Bourget, 1895.

L'ABBÉ G. FORBES

CANADIANA

L'honorable Barthélemy Joliette, fondateur de l'Industrie (Joliette), 1789-1850, par A. C. D.—*Le Journal*, 23 novembre 1901.

Eglises et chapelles de la ville et de la banlieue de Québec, 1615-1901, par Joseph Trudelle - *Le Soleil*, 23 novembre 1901, 7 décembre 1901 et 28 décembre 1901.

A travers l'histoire : Lord Sydenham et les harangues officielles, par A.-D. DeCelles—*La Presse*, 23 novembre 1901.



LETTRES DE NOBLESSE DE NICOLAS DUPONT DE NEUVILLE

Louis, par la grâce de Dieu, Roy de France et de Navarre,

A tous présens et à venir,—Salut.

Les Roys nos prédécesseurs ayant toujours recognu que l'honneur estoit le plus puissant motif pour porter leurs sujets aux belles et grandes actions, ont continuellement pris soin de reconnaistre par des marques de leur estime ceux qu'une vertu extraordinaire en avait rendu dignes, nous nous sommes dans les occasions conformez à un exemple si juste et si nécessaire, et voulant le continuer en la personne de nostre amé et féal le sieur Nicolas Dupont, sieur de Neuville, qui par la fermeté d'un courage extraordinaire a bien voulu renoncer aux douceurs et avantages de sa patrie pour dans le hazard des voyages de long cours establir dans le pays de la Nouvelle-France autrement dict Canada des Colonies du nom François et en répandre par toute la terre la réputation et la Gloire ; A ces causes et autres considérations à ce nous mouvans de l'avis de Nostre Conseil et de nostre grâce spéciale, pleine puissance et autorité Royale, nous avons annobly et par ces présentes signées de nostre main annoblissons et décorons du titre et qualité de noble le dict Dupont sieur de la Neuville, ensemble sa femme, enfants, postérité et lignée tant masles que femelles nais et à naistre descendus de luy en loyal mariage, voulons et nous plaist qu'en tous actes luy, sa postérité et lignée soit censée et reputée pour noble portant qualité d'Escuyer et puisse parvenir à tout dégré de chevalerie et de nostre gendarmerie, acquérir, tenir et posséder toute sorte de fiefs, seigneuries et héritages nobles de quelque titre et condition qu'ils soient et qu'en tous lieux de Nostre Royaume, mes-



me dans le dict pays de Canada tant en jugement que dehors il jouisse et uze des honneurs, privilèges, franchises, prérogatives, prééminences, dont jouissent et ont accoustumé de joüir et uzer les autres nobles de nostre Royaume, luy permettant par ces dictes présentes et à ses enfants, postérité et lignée d'avoir et pouvoir porter les armoyries cy empreintes. Si donnons en Mandement à nos améz et féaux conseillers les gens tenant nostre Conseil Souverain de la Nouvelle-France estably à Québecq ils ayent à régistrer ces présentes et du contenu en icelles fassent, souffrent et laissent jouir et uzer le dict Dupont de la Neuville, sa femme et enfants, postérité et lignée nais et à naistre, pleinement et paisiblement, cessant et faisant cesser tous troubles et empeschement nonobstans tous Edictz, déclarations et autres choses à ce contraires auxquelles nous avons desrogé et dérogeons par ces dictes présentes. Car tel est nostre plaisir, et afin que ce soit choses ferme et stable à tousjours nous y avons faict mettre nostre scel ;—Donné à St-Germain en Laye, ce trentiesme jour d'avril, l'an de grâce mil six cent soixante neuf, et de nostre Reigne le vingt sixiesme signé " Louis ", et sur le reply, Par le Roy " Colbert ", et scellé du grand sceau de Cire Verte sur lacqs de soye rouge et verte ; et est escript sur le dict reply Visa " Séguier " pour servir aux lettres d'annoblissement accordées au sieur Dupont de la Neuville.

CANADIANA

Jean Bellegarde et la montre de Montcalm, par Ernest Gagnon—*Le Journal*, 25 novembre 1901 et 3 décembre 1901.

Au pays trifluvien : Le Platon et son histoire, par Paul Armand—*Le Journal*, 2 décembre 1901.



LES MAITRES DE POSTE DE MONTREAL DEPUIS LA CESSION

Le premier maître de poste de Montréal, sous la domination anglaise, fut Edward William Gray. Né en Angleterre, le 4 décembre 1742, il vint au Canada à l'automne de 1760 à bord du *Vanguard*, bateau de guerre anglais. Durant la traversée de l'Atlantique, il fut quoique bien jeune encore, initié aux mystères de la franc-maçonnerie. Nous donnerons ici, à titre de curiosité, le document suivant :

" AND THE DARKNESS COMPREHENDETH IT NOT. M. THE EAST A PLACE FULL OF LIGHT WHERE REIGNETH SILENCE AND PEACE.

" At a Lodge held on board of His Majesty's ship the " Vanguard ", constituted by Warrant from the Right Worshippfull and Right Hon the Lord Aberdour Grand Master of Masons.

" We the Master, Wardens and Secretary of the said Worshipfull Lodge, Dedicated to St. John. Adorned with all the Honours, and assembled by the Misterious members of the said Lodge.

" Do declare, Certify and Protest to all Men Enlightened and spread over the Face of the Earth,That our well belov d Brother Edward Gray was received and Enter'd apprentice the second day of October 5760, and Fellow croft, in this Lodge on the ninth day of the same month and year and that after having sustained with strength, Firmness and Courage, the most painful works and severest tryals, me gave unto him the most sublime degree of Master and have admitted and initiated as such,the above,into the misterious and most secret works of the Free and accepted Masons, that by his skill and knowledge in Masonry, he may contribute to the well being and good account thereof, he having assisted us with his Talents and knowledge.



In Witness whereof we have hereunto set our hands and seals the 16th day of October in the year of Masonry 5760.

(Signé) Thos. Dunkerley, Master.
" F. N. Knipe, S. W.
" T. Piddle Junc. W.

By order of the Right worshipful master
Thos. Towns,
Sec'y.

Gray fut, pendant plus de quarante ans, shérif du district de Montréal et maître de poste de la ville. Il épousa, à Montréal, en 1767, Miss Margaret Oaks.

Lors de l'invasion américaine, en 1775, il fut nommé major d'un corps de volontaires qu'il avait levé parmi les marchands de Montréal. Il fut fait prisonnier par les Américains le 27 janvier 1776 et détenu dans le fort Chambly jusqu'au 6 mai suivant. Ayant reconquis sa liberté, il continua de servir pendant toute la durée de la guerre. En récompense de ses services, il fut promu, le 1er mai 1787, au grade de colonel commandant la milice anglaise de la ville et de la banlieue de Montréal.

Il mourut le 22 décembre 1810 et fut inhumé dans le vieux cimetière anglais, rue Dorchester.

Frederic-William Ermatinger, marchand de Montréal, succéda à Gray comme shérif et comme maître de poste. Sa commission de shérif porte la date du 24 décembre 1810.

Il avait occupé différents postes de confiance, entr'autres celui de trésorier du comité nommé pour l'érection d'une église anglicane à Montréal ainsi que celui de trésorier de la compagnie du chemin à barrières de Lachine. Il est mort en 1816.

James Williams, successeur d'Ermatinger, naquit en Angleterre et résida à Londres, où il fit du commerce puis il



alla demeurer à St-Vincent, Antilles. A ce dernier endroit il servit dans la milice, infanterie et cavalerie. Il vint ensuite s'établir à Montréal et devint maître de poste en octobre 1816. Il occupa cette charge jusqu'au 6 juillet 1828. La *Montreal Gazette* du 7 juillet annonce sa retraite et lui décerne de grands éloges. Elle le cite comme un employé modèle qui a opéré de sérieuses réformes dont le public en général et les marchands en particulier lui sont reconnaissants.

Au mois d'octobre 1827, M. Williams demandait au gouvernement un octroi de terre pour lui et sa famille composée de trois garçons et deux filles.

Son remplaçant fut Andrew Porteous qui resta en fonction jusqu'à la fin de l'année 1840. Il fut démis par le gouverneur-général, Lord Sydenham, pour n'avoir pas délivré en temps et lieu les malles de Son Excellence. Il eut beau protester et s'excuser sur ce qu'il n'avait pas suffisamment d'employés à sa disposition, il ne fut pas écouté.

Il eut pour successeur James Porteous qui fut nommé en 1841. Celui-ci fut remplacé par Jean-Baptiste Meilleur, en 1855. Ce distingué compatriote est assez connu pour qu'on se dispense de publier sa biographie que l'on peut d'ailleurs trouver dans le *Panthéon* de Bibaud.

Son successeur, Edward S. Freer, fut nommé en 1861. C'était la première fois qu'un homme, ayant servi dans une position subalterne dans le département des postes, était promu à cette position. M. Freer avait, en effet, servi longtemps dans le Haut-Canada, puis à Montréal même en qualité d'inspecteur des postes.

M. Gustave Lamothe le remplaça en juillet 1874. Né à Montréal, le 24 septembre 1824, il fit ses études aux collèges de St-Hyacinthe et de Montréal. Il voyagea ensuite en Europe, de 1847 à 1851. Il se trouvait à Paris pendant la



Révolution de 1848 et y prit, dit on, une part active. Il épousa, à Florence, Italie, mademoiselle Marguerite de Lavoie. De retour au pays, il fut, en 1861, nommé chef de police à Montréal. Ce fut lui qui effectua la capture des *Raiders* de St-Albans, en 1864. Pour plus amples détails sur sa vie on peut consulter la *Cyclopedia of Canadian Biography* et *Rose's Biographical series*, No II.

Le successeur de M. Lamothe fut M. Arthur-Clément Dausereau dont la commission porte la date du 31 janvier 1891. Journaliste habile et homme politique de grand talent, M. Dansereau ne pouvait s'éloigner bien longtemps de la vie active du journalisme. Il résigna au mois d'août 1899 pour accepter la direction politique du journal *La Presse* de Montréal. Il serait superflu de donner des notes biographiques sur M. Dansereau, il est assez connu pour qu'on puisse s'en dispenser.

Il fut remplacé, le 1er décembre 1899, par le titulaire actuel, M. Cléophas Beausoleil, qui fut pendant quinze ans échevin de Montréal, et député de Berthier aux Communes de 1887 à 1899. La biographie de M. Beausoleil se trouve dans le *Parliamentary Companion.*

F.-J. AUDET

CANADIANA

Notes et souvenirs, par Ignotus,—*La Presse*, 7 décembre 1901, 28 décembre 1901.

Le drapeau de Carillon—*La Presse*, 7 décembre 1901.

Sainte-Geneviève de Batiscan, par E.-Z. Massicotte—*Le Trifluvien*, 3 décembre 1901.

Galerie nationale: Le Père Gabriel Lalemant, Jésuite martyr, par N.-E. Dionne, *Le Messager canadien du Sacré-Cœur de Jésus*, janvier 1902.





HON. B. JOLIETTE, FONDATEUR DE LA VILLE DE JOLIETTE



RÉPONSES

Le buste de George III a Montreal. (VII, XI, 840.)—Dans la nuit du 30 avril au 1er mai 1775, des personnes malfaisantes et mal intentionnées défigurèrent le buste du Roi, qui se trouvait sur la place du " Vieux marché ", à Montréal, en lui noircissant la figure, et en pendant à son cou un chapelet de patates, avec une croix de bois, et l'inscription : " *Le Pape du Canada, ou le sot Anglais.*"

Nous trouvons des détails intéressants sur cette affaire dans une lettre adressée à M. Finlay par un de ses amis de Montréal et datée du 6 mai 1775 :

" De bonne heure, le matin, quand l'insulte fut découverte, le commandant envoya deux sergents laver le buste, et enlever chapelet, croix et inscription. Les nouveaux juges et conservateurs de la paix furent alors consultés, mais ils ne prirent d'autres mesure immédiate que d envoyer au gouverneur un récit de ce qui était arrivé. Mais les militaires s'emparèrent de l'affaire, blamèrent les habitants anglais, faisant des réflexions sur leur compte, surtout sur les membres du comité, qui furent complètement accusés, quelques-uns surtout, d être les auteurs de cet acte, ce qui a causé un grand malaise et aussi, je le crains, de mauvaises conséquences. Les Canadiens, aussi, les désignent comme les auteurs. Ainsi vous pouver juger. Une souscription de cent louis sterling fut formée par les marchands, au Café, pour donner en récompense à celui qui découvrira le coupable. Les Messieurs de l'armée ont aussi souscrit cinquante guinées dans le même but, et le lendemain des avis publiés par les deux partis au son du tambour. Il y eut deux querelles. M. Belestre se tenait au coin d'une rue avec quelques autres personnes quand l'avis fut lu, et il fit la remarque que l'auteur, quel qu'il fût, méritait d'être pendu Là-dessus, le jeune



Franks dit qu'on ne pendait pas les gens pour si peu et que cela ne valait pas la peine. Belestre devenu furieux à ces mots, injuria Franks et lui tira le nez ; Franks répondit par un coup de poing qui étendit l'autre par terre et lui coupa le front. Quelqu'un s'interposa et les sépara. Ils s'adressèrent chacun aux juges ; mais ni l'un ni l'autre n'eurent satisfaction. Belestre étant l'agresseur, ne put faire arrêter Franks, ni Franks, Belestre ; mais pour quelle raison ? Je ne sais. Le lendemain, Franks fut arrêté et jeté en prison, non pour assault, mais sur *l'affidavit* de Belestre pour les paroles dont il s'était servi en parlant de l'outrage. et le cautionnement fut refusé. Cependant le jour suivant les juges lui firent connaître qu'après réflexion, ils étaient convenus de recevoir cautionnement ; mais il refusa d'en donner, et il est encore en prison, en attendant la réponse du Gouverneur à l'exposé des faits qu'il a envoyé à son père.

L'autre affaire a eu lieu entre Ezekiel Salomons, le juif, et (Le)Pailleur : ce dernier accusait les juifs d'avoir défiguré le buste. Il y eut quelques paroles échangées, Salomon jeta l'autre par terre. Il a été arrêté et a donné caution."

Le gouverneur Carleton publia à cette occasion la proclamation suivante :

"Par son Excellence Guy Carleton, Capitaine-général et gouverneur en chef de la province de Québec, et Territoires en dépendant en Amérique, vice-amiral d'icelle et major général des troupes de Sa Majesté, commandant le département septentrional, etc, etc, etc.

PROCLAMATION

Quelques personnes méchantes et mal intentionnées ayant, dans la nuit du 30 avril au 1er May dernier, defiguré impudemment le Buste de Sa Majesté, en la ville de Montréal,



en cette Province, et ayant de plus affiché un libelle diffamatoire et scandaleux, tendant à diminuer le respect que luy doivent ses sujets, à affaiblir son gouvernement et à élever de la défiance entre'Elle et son peuple. J'ai, à ces causes, jugé à propos de faire publier cette Proclamation ; afin de connaître toutes telles méchantes et mal intentionnées personnes et les traduire en justice, et d'offrir par icelle une récompense de deux cents piastres avec le pardon de Sa Majesté même à une partie coupable ou à qui que ce soit,—excepté la personne qui a réellement défiguré le dit buste et affiché le dit libelle,—qui dénoncera les personnes coupables de la dite injure, qui luy seront payées par le Receveur-Général de Sa Majesté en cette Province, après la conviction d'un ou plusieurs coupables.

Donné sous mon seing et le sceau de mes armes, au château St-Louis, dans la ville de Québec, ce huitième jour de May, dans la quinzième année du règne de Sa Majesté et dans l'année de Notre Seigneur mil sept soixante et quinze.

(Signé) Guy Carleton

Par ordre de Son Excellence

(Contresigné) Geo. Allsopp,

faisant fonction de Secrétaire.

Traduit par ordre de Son Excellence,

F. J. Cugnet, S. F.

Vive le Roy

Personne ne put gagner la récompense offerte car les coupables furent assez habiles pour ne pas se découvrir.

Maintenant où était située ce "Vieux marché" sur lequel s'élevait le buste du roi ?

On ne saurait mieux répondre à cette question qu'en reproduisant la note suivante qui se trouve au bas de la page 36 du "Journal de M. Thomas Verchères de Bou-



cherville," publié tout récemment dans "*l'Antiquarian and Numismatic Journal*" :

Il (le vieux marché) était sur la place où a été érigé subséquemment le ci-devant bureau des douanes, occupé aujourd'hui par l'excise. Bien pavée, cette place s'étendait depuis la rue St-Paul jusqu'aux murs des fortifications, mais lorsque ceux-ci furent démolis en 1817, elle fut prolongée jusqu'au St-Laurent. C'est à cet endroit qu'était le buste de George III si disgracieusement traité par des sympathiseurs coloniaux, en mai 1775, et qui donna lieu à l'incident de Belestre-Franks. On y voyait aussi du côté nord-est, l'hôtellerie des "Trois Rois" surmontée d'un dôme à jolies proportions dans lequel était une horloge qui fit pendant longtemps l'admiration de tous les enfants de la ville et des habitants des campagnes environnantes, par le fait que les trois mages posés au-dessous du cadran s'amusaient sérieusement toute la journée et la nuit aussi, à sonner les heures et leurs parties sur des timbres de bronze. Cette maison de construction assez élégante, a été détruite le 8 juin 1852 dans le désastreux incendie qui ravagea ce quartier et mit quelque peu en danger l'église de Notre-Dame, le château Chomedey de Maisonneuve, immédiatement en arrière, et occupé par la maison de commerce Frothingham and Workman, étant devenue la proie des flammes."

Qu'est devenu ce fameux buste ?

Un jour, en 1834, qu'on était à faire des travaux sur la Place d'Armes, on mit à jour l'orifice d'un ancien puits français, placé juste au milieu du square. Il en fut retiré, à la grande surprise de tout le monde, le buste en question qui reposait là, dans le plus complet oubli, depuis personne ne savait quand. La tête en marbre était parfaitement conservée, mais le reste du buste était quelque peu endommagé. Après avoir été parfaitement identifié, il fut remis à la Société d'Histoire Naturelle



de Montréal qui le possède encore aujourd'hui. Placé au milieu de ses échantillons de minéralogie, de conconlogie de botanique, de zoologie, etc, etc, il y fait singulière figure, faut-il dire. C'est plutôt au château Ramezay, c'est admis, que cette relique devrait être conservée, mais ces Messieurs paraît-il croient qu'en la gardant dans leurs collections, ils donnent à celles-ci infiniment de relief !

G. B.

Pierre-Florent Baillarge. (VII, VIII, 827.)— Pierre-Florent Baillargé, naquit à Québec le 28 juin 1761. Il était le huitième enfant de Jean Baillargé et de Marie-Louise Parent. Suivant l'antique usage des familles françaises, il fut celui des enfants destiné à la prêtrise; car chaque chef de famille aspirait à l'honneur et au privilège d'avoir un prêtre parmi ses enfants.

Il fit son cours d'études au séminaire de Québec où il prit la soutane le 16 août 1784, et commença l'étude de la théologie.

Le 25 septembre suivant, ses supérieurs l'envoyaient au séminaire des Sulpiciens à Montréal, pour y suivre les cours de théologie et pour y enseigner les belles-lettres.

Ayant eu des difficultés avec M. Curatteau de la Blaiserie, premier supérieur de cette maison, il en partit, le 12 mars 1785, arriva à Québec, au bout de huit jours, et annonça à sa famille qu'il renonçait à ses études théologiques.

Son père fut mécontent de cette décision. Il faut cependant faire de nécessité vertu et ne pas forcer la vocation des enfants; Pierre-Florent Baillargé fut installé dans l'atelier de son père et y travailla pendant treize ans.

Le 24 novembre 1789, il épousa Marie-Louise Cureux



de Saint-Germain, personne très distinguée et bien instruite, fille d'un ancien capitaine de la marine marchande.

En 1807, il abandonna l'architecture pour la place de trésorier de la ville de Québec, sous le régime des magistrats, place qu'il occupa jusqu'à son décès.

Il était l'ami et le compagnon de classe de l'ancien juge Pierre Bédard, et l'un des collaborateurs du *Canadien*, de 1807 à 1810 ; ce journal avait été fondé le 22 novembre 1806.

Le *Canadien* qui était habilement redigé, avait attaqué sévèrement la politique imposée par sir James Craig à la Chambre d'Assemblée depuis 1807 ; le journal réclamait la liberté constitutionnelle telle que reconnue et pratiquée en Angleterre.

Le 17 mars 1810, une escouade de soldats, armée d'un mandat d'arrêt émané par le juge en chef Sewell, et accompagné par un magistrat, entra dans l'imprimerie, s'empara des caractères, des presses et du papier, qui furent transportés aux voûtes du palais de justice.

L'imprimeur Lefrançois fut emprisonné, et trois jours plus tard on se saisit de MM. Bédard, Taschereau et Blanchet, les propriétaires, qme l'on retint prisonniers pendant plusieurs mois, en leur refusant arbitrairement tout procès.

Lors de l'emprisonnement du juge Bédard, en mars 1810, on donna l'ordre à Pierre-Florent Baillargé de le suivre à la prison.

Marie-Félicité, sa fille aînée, vivement alarmée, s'empressa de brûler tous les manuscrits de son père qui, à son retour, en fut très mécontent.

Il était resté toute la nuit dans l'attente, mais M Young, l'un de ses amis et un des magistrats alors en faveur



auprès de sir James Craig, fit suspendre l'émanation du mandat d'arrêt.

On voit encore dans la maison de la famille Baillargé, rue Ferland, la chambre où fut placée la première presse du *Canadien* et la porte qui fut enfoncée à coup de baïonnettes, par les soldats, et par laquelle ils passèrent pour enlever la presse et le matériel de l'imprimerie. Une partie cependant des caractères et cases avait été mise en sûreté dans le grenier et fut plus tard expédiée à Etienne Parent, l'un des rédacteurs du *Canadien*.

Pierre-Florent Baillargé n'était pas poète, mais faisait des vers ou plutôt des bouts-rimés, sur la politique du jour; l'on dit que c'est à la suite de la publication d'une de ses chansons du jour de l'an, que Craig fit saisir le *Canadien*. On sait qu'à cette époque la chanson du jour de l'an avait toujours trait à la politique du jour.

Il avait beaucoup de talent pour la musique et avait la réputation d'être un des meilleurs musiciens de la ville.

Le 18 juin 1812, la guerre fut déclarée par le Congrès des Etats-Unis à l'Angleterre; cet événement fut annoncé à Québec le 24. A cette occasion, Pierre-Florent Baillargé fut nommé capitaine des milices canadiennes, charge qu'il remplit avec beaucoup de régularité.

Pierre-Florent Baillargé ayant eu à faire, en sa qualité d'architecte, un voyage à la campagne pour l'inspection d'une église, y prit une échauffaison qui le conduisit au tombeau.

Il mourut à Québec le 9 décembre 1812 et fut enterré avec les honneurs dûs à son rang de capitaine.

G.-F. BAILLAIRGÉ



ELEGIE SUR LA MORT DE M. LE CURE HUBERT PAR PIERRE-FLORENT BAILLARGE (1)

Air : Au sang qu'un Dieu va répandre.

Pleure, ville infortunée
Le plus chéri des pasteurs ;
Sa mort trop prématurée
Doit attendrir tous les cœurs ;
A nos yeux, sur cette plage,
A la vue de nos remparts,
Nous avons perdu le gage
Qui fixait tous nos regards.

Le pauvre pleure son père,
L'aveugle, son seul appui ;
La veuve sent la misère,
Que sa perte leur produit ;
L'orphelin gémit ; s'attriste ;
Le malade, dans son lit,
Trouve son sort le plus triste
Puisqu'Hubert n'est plus pour lui.

Ses cris frappent le rivage,
L'écho voisin les redit,
Il tombe, il est à la nage,
Il perd sa force, il périt ;
O ciel, le coup que tu lances,
Nous est dur à supporter !
Mais, soumis à ta vengeance,
Nous voulons ta volonté.

Prisons, vos fers et vos chaînes,
Ont perdu leur destructeur ;
Vos épaisses voûtes même,
En ont frémi de douleur ;
La mort ne pouvait prétendre
Avoir droit sur l'accusé,
Tant son cœur flexible et tendre
Exigeait qu'il fût sauvé !

Si l'auguste sanctuaire,
De notre temple sacré,
Possédait ce tendre père,
Ce modèle de bonté,
Notre douleur soulagée
Irait dans ce saint séjour,
Pleurer sur son mausolée,
Sa charité, son amour.

On a vu par ses prières,
Fléchir le grand Carleton,
Haldimand, quoique sévère,
Accorder tout en son nom ;
Grand prince Edouard, vous-même,
N'avez-vous pas accordé
A ce pasteur que tous aiment,
Le pardon d'un accusé ?

Vos brebis sont dispersées,
Cher Hubert, où êtes-vous ?
Dans les plus sûres vallées,
Elles redoutent les loups ;
Leur voix plaintive, touchante ;
S'entremêle à des sanglots,
Leur vie est presque mourante
Et vous demande au troupeau.

Père des miséricordes,
Père seul de l'orphelin,
Que ta bonté nous accorde
Un pasteur un autre saint ;
Dans ce séjour d'allégresse,
Partage de tes élus,
Qu'Hubert loue sans cesse
Tes bontés et tes vertus.

Sir Edmond Cox, (V, I, 565.)—J'ai connu personnellement sir Edmond Cox. Il était officier dans l'ancienne armée des Indes, et il s'y conduisit, comme les officiers anglais généralement, c'est-à-dire en brave. Mais le titre qu'il portait ne lui a pas été donné pour cela. Il succéda au titre de baronnet par la mort d'un de ses parents.

J. WURTELE.

---

(1) M Auguste-David Hubert, curé de Québec, noyé dans le Saint-Laurent, près de l'île d'Orléans, le 21 mai 1792. Trouvé le 6 juin suivant, il fut inhumé dans la chapelle de la Sainte-Famille de la cathédrale de Québec.



L'Abeille Canadienne, (III, XI, 375.)—La première livraison de l'*Abeille Canadienne*, journal de littérature et de sciences, parut le 1er août 1818.

Le prospectus est signé par H. Mezière. Il donne en peu de mots le programme de sa revue : "Présenter l'annonce raisonnée des ouvrages que produisent toutes les littératures étrangères, et spécialemens l'anglaise et la française ; exposer les grandes découvertes qui intéressent les arts et la morale publique ; emprunter aux sciences ce qu'elles offrent de plus applicable et de plus utile aux besoins journaliers de la société ; donner la note et l'explication de tous les procédés qui obtiennent, en Europe, des brevets d'invention ; profiter des expéditions du commerce, pour faire connaître en même temps les mœurs, l'industrie et la situation politique des peuples éloignés de nous et quasi inconnus : tel est le but que l'on se propose dans la rédaction de ce nouveau journal."

L'Abeille Canadienne devait paraître le 1er et le 15 de chaque mois par fascicule de quarante pages. Elle parut jusqu'en janvier 1819, c'est-à-dire qu'elle fournit douze fascicules ou 480 pages en tout. Dans le dernier numéro, nous lisons : "Le nombre de nos souscripteurs n'étant point, après ses six mois révolus, dans la proportion requise pour assurer le succès de notre établissement, le seul parti qu'il nous reste à prendre est d'y renoncer assez à temps pour n'avoir à supporter que la perte de nos faibles labeurs."

Dans les 480 pages que nous avons sous les yeux, il n'y a, à part peut-être quelques petites nouvelles, qu'un seul article canadien, c'est un récit de voyage non signé de Saint-André, comté de Kamauraska, à Saint-Pierre de la Rivière-du-Sud.

Henri Mezière devait être le fils du notaire Pierre Mezière. Bibaud nous apprend qu'il commença la publication



de son *Abeille Canadienne* à son retour d'Europe, " où il avait dû fuir à la suite d'un excès de zèle anti religieux." Ce qui semble donner raison Bibaud, c'est que Mezière commence son prospectus par ces mots : "En rentrant dans notre pays, après vingt-trois années d absence."

La mort du duc de Richmond. (IV, IV, 435.)— Un correspondant anonyme donnait les renseignements suivants sur la maladie et la mort du duc de Richmond dans la *Gazette de Québec* du 24 janvier 1820 : " Vous aurez sans doute appris par les papiers de Québec le triste événement de la mort de Sa Grâce le duc de Richmond ; mais quoiqu'en disent ces papiers, on assure que c'est l'hydrophobie qui a causé cette fatale catastrophe, et l'on attribue cette maladie à la morsure d'un renard, dont il fut mordu le 28 juin dernier. Il partit le 24 juin de cette ville pour un grand voyage qu'il avait projeté de faire dans l'un et l'autre Canada. Arrivé au village de William-Henry, à 135 milles au-dessus de Québec, et étant sorti pour se promener à l'entour avec son petit chien Blucher, il rencontra un renard avec lequel le chien parut entrer en familiarité, et se mit à folâtrer avec lui. Sa Grâce parut prendre beaucoup de plaisir à leurs jeux, et fit entendre qu'elle ne serait pas fâchée qu'on achetât le renard. On n'y manqua pas : un domestique attaché à la suite de Sa Grâce l'acheta dès la nuit même. Le lendemain matin, Sir Charles Saxton, voyant le renard attaché à une tente qu'on avait dressée pour les domestiques, et à ce qu'il paraissait, fort irrité de se voir là enchaîné sous un soleil brûlant, demanda que le pauvre animal fut mis quelque part à l'ombre. On l'attacha donc à une barrière à guichet qui était devant la porte de la mai-



son. Lorsque le duc fut sorti le matin, voyant le renard et le reconnaissant pour le même qu'il avait vu la veille, il s'avança vers lui en disant : "Est-ce toi, mon petit drôle ?" et comme il tendait la main pour le caresser, sir Charles Saxton lui toucha l'épaule pour l'en détourner, lui disant en même temps que le renard était irrité et qu'il pourrait le mordre. "Non, non, dit Sa Grâce, le petit drôle ne mordra pas !" Il tendit la main, et le renard happa et lui égratigna le derrière de la main en trois différents endroits, d'où il sortit du sang. Retirant promptement la main : "En vérité, dit-il, mon ami, vous mordez bien dûrement." Le lendemain matin il éprouva une sensation douloureuse à l'épaule : et il en fut comme cela jusqu'à ce qu'il fut prêt de rebrousser chemin. Au nouvel établissement de Perth, le 23 ou 24 août, Sa Grâce, étant de retour d'une promenade, dit à son serviteur de préparer deux verres de vin coupés d'eau, un pour elle et un pour le major Bowles. Aussitôt que le duc eut pris le sien, il dit à M. Bowles qu'il avait éprouvé une étrange sensation en le buvant. En chemin entre Perth et la rivière des Ottawas, quelques personnes de sa suite remarquèrent son irritabilité et son extrême aversion pour l'eau en passant de petits courants dans les bois, qu'on eut bien de la peine à lui faire traverser. En arrivant à une hutte sur la rivière des Ottawas, plutôt que d'entrer dans une maison qui était près de l'eau, il s'échappa vers une grange ; une autre fois il s'enfonça dans les bois comme pour fuir la vue de l'eau. Sa maladie empirait rapidement, et en arrivant à six milles de l'établissement nouvellement nommé Richmond, après avoir souffert les tourments les plus violents, il mourut à huit heures du matin, dimanche, le 28 août."



QUESTIONS

851—Savez-vous pourquoi on a appelé " rue du Trésor ", la petite ruelle qui, à Québec, fait communiquer la rue Buade avec la rue Sainte-Anne ? XXX

852—Lors de la prise de Louisbourg en 1758 une médaille commémorative fut faite par Kirk d'après le dessin de Cipriani. Sur un des côtés de cette médaille on voyait l'écusson britannique entouré des mots : " O fair Britannia, hail, " et sur l'autre un trophée entouré de la même légende. Quelques-uns de nos musées possèdent-ils cette médaille ?

NUMIS

853—Y eut-il des patriotes de pendus dans le Haut-Canada en 1838 ? XXX

854—Nous lisons dans le *Génie du Christianisme* de Chateaubriand : " Un Jésuite rencontre en Tartarie une femme huronne qu'il avait connue au Canada ; il conclut de cette étrange aventure que le continent de l'Amérique se rapproche au nord-ouest du continent de l'Asie, et il devine ainsi l'existence du détroit, qui, longtemps après, a fait la gloire des Behring et des Cook."

Pouvez-vous me donner le nom de ce père Jésuite ?

RIO

855—Je lis dans le *Journal des Jésuites*, à la date du 31 août 1661 : " Le fils de Mons. du Mesnil fut enterré le mesme jour tué d'un coup de pié par N." Qui voulait-on désigner par ce N ? RIO.



QUESTIONS

851—Savez-vous pourquoi on a appelé " rue du Trésor ", la petite ruelle qui, à Québec, fait communiquer la rue Buade avec la rue Sainte-Anne ? XXX

852—Lors de la prise de Louisbourg en 1758 une médaille commémorative fut faite par Kirk d'après le dessin de Cipriani. Sur un des côtés de cette médaille on voyait l'écusson britannique entouré des mots : " O fair Britannia, hail, " et sur l'autre un trophée entouré de la même légende. Quelques-uns de nos musées possèdent-ils cette médaille ?

NUMIS

853—Y eut-il des patriotes de pendus dans le Haut-Canada en 1838 ? XXX

854—Nous lisons dans le *Génie du Christianisme* de Chateaubriand : " Un Jésuite rencontre en Tartarie une femme huronne qu'il avait connue au Canada ; il conclut de cette étrange aventure que le continent de l'Amérique se rapproche au nord-ouest du continent de l'Asie, et il devine ainsi l'existence du détroit, qui, longtemps après, a fait la gloire des Behring et des Cook."

Pouvez-vous me donner le nom de ce père Jésuite ?

RIO

855—Je lis dans le *Journal des Jésuites*, à la date du 31 août 1661 : " Le fils de Mons. du Mesnil fut enterré le mesme jour tué d'un coup de pié par N." Qui voulait-on désigner par ce N ? RIO.



BULLETIN
DES
RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. 8 FÉVRIER 1902 No 2

L'HON. JEAN-BAPTISTE OLIVIER PERRAULT

Jean-Baptiste-Olivier Perrault naquit à Québec le 22 juillet 1773.

Son père était un des principaux négociants de la capitale. Sa maison de commerce était située à la basse-ville, entre les rues Saint-Pierre et Sault-au-Matelot. La cession le ruina presque complètement. Il ne se découragea pas cependant. Il se remit aux affaires avec ardeur et lorsqu'il mourut, en 1775, sa veuve, Charlotte de Boucherville, continua son commerce, ce qui lui permit d'élever convenablement ses douze enfants.

Jean-Baptiste-Olivier Perrault embrassa la carrière du barreau. Il obtint sa commission d'avocat le 1er octobre 1799.

En 1808, le notaire Joseph Planté, député de Kent, en même temps que greffier du papier terrier et inspecteur-général du domaine du Roi, avait prononcé un très fort discours en faveur de l'exclusion des juges de la Chambre d'Assemblée. (1) Il s'attira ainsi l'ire de sir James-Henry Craig qui le destitua de sa position.

M. Planté, frappé de cette injustice, sollicita et obtint une audience de Craig lui-même, et il plaida sa cause avec tant de bonheur que le gouverneur reconnut son innocence, ajoutant néanmoins qu'il était trop tard, qu'il avait nommé

(1) Le " Canadien " du 19 mars 1808 publie ce discours en entier.



Jean-Baptiste-Olivier Perrault pour le remplacer, que si, cependant, ce qui n'était guère probable, le nouveau greffier consentait à envoyer sa démission, il était prêt à le réintégrer dans sa position.

M. Perrault mis au fait de ce qui venait de se passer se rendit auprès du gouverneur. M. de Gaspé, dans ses *Mémoires*, nous apprend le résultat de cette entrevue.

—Excellence, lui dit-il, j'ai accepté avec reconnaissance la place dont vous m'avez gratifiée, mais il me répugne de profiter du malheur d'autrui, et je prie Votre Excellence de vouloir bien accepter ma résignation.

Craig, touché d'un acte de générosité qui lui permettait de réparer une injustice, donna à M. Perrault les louanges qu'il méritait, et lui promit de l'en récompenser aussitôt que l'occasion s'en présenterait. (1)

Trois mois plus tard, le 28 septembre 1808, il le nommait avocat-général pour la province du Bas-Canada, avec la préaudience dans toutes les cours de Sa Majesté dans la Province, après le solliciteur-général.

Le 12 janvier 1812, l'avocat-général Perrault était appelé au Conseil Exécutif.

La même année, le 22 mai, il était fait juge de la Cour du Banc du Roi pour le district de Québec, à la place du juge de Bonne qui prenait sa retraite.

Le 28 janvier 1818, il devenait Conseiller législatif.

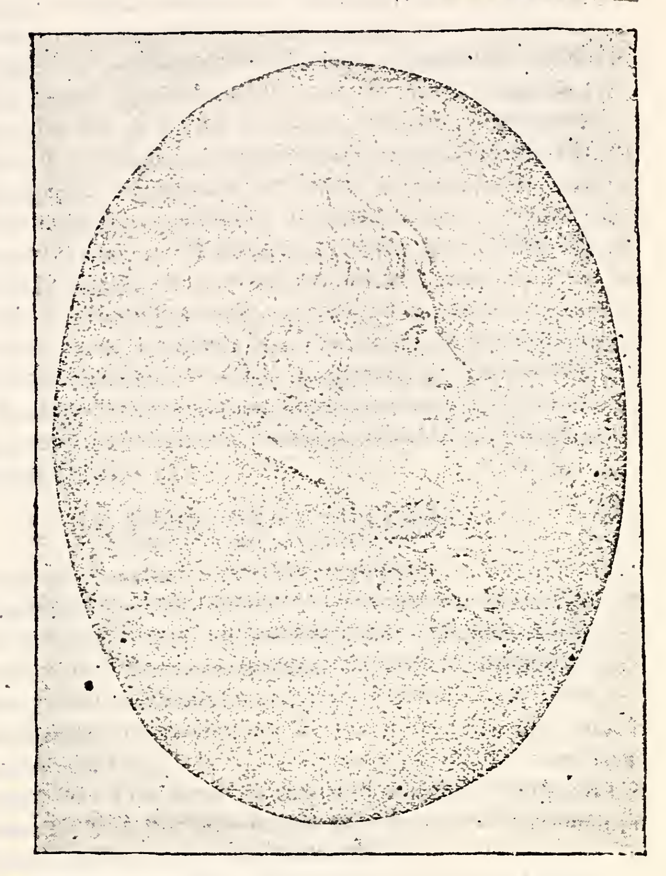
Aux funérailles du duc de Richmond, à Québec, le 2 septembre 1819, l'honorable juge Perrault était un des porteurs des coins du drap.

Plus tard, pendant l'absence de l'honorable juge-en-chef Jonathan Sewell, président du Conseil Législatif, le juge Perrault, par lettres patentes datées du 10 mars 1823, fut appelé à présider les délibérations de ce corps important.

---

(1) "Mémoires", p. 345.





L'HON. JEAN-BAPTISTE-OLIVIER PERRAULT



Le juge Perrault mourut à Québec le 19 mars 1827, après une longue et pénible maladie de plusieurs années soufferte avec courage et résignation. Il fut inhumé dans l'église de Sainte-Marie de la Beauce, près du banc seigneurial, le 22.

" L'honorable juge Perrault, écrit M. P.-B. Casgrain, dans sa belle *Vie de Joseph-François Perrault*, a laissé la réputation d'un magistrat digne, intègre et éclairé. Sa vie était exemplaire et rappelait les anciens modèles de la magistrature française. Il habitait la maison qui fut depuis connue sous le nom de *Kent House*, parce que le duc de Kent l'avait habitée. Il y vivait simplement, conservant les habitudes rangées d'économie qu'il avait apprises du bon vieux temps, dans sa famille, et qu'on avait pas honte alors de mettre en pratique. Ce qui, toutefois, ne l'empêchait pas de faires les honneurs de sa position et de tenir dignement son rang dans la société, mais au contraire, l'aidait à en soutenir l'éclat." (1) P. G. R.

LE TITRE DE CHEVALIER

Le titre de chevalier se donnait au cadet.

Par exemple, en 1720, disons, le chevalier de Niverville est ainsi nommé dans les lettres officielles ; son père vivait. Plus tard, vers 1750, il est chef de sa famille, se distingue à la guerre, et est fait chevalier de Saint-Louis. Il se trouvait doublement chevalier.

Bescherelle dit :

" Le fils aîné d'un baron, le troisième fils d'un comte, le cinquième fils d'un marquis étaient appelés chevaliers, sans appartenir à aucun ordre de chevalerie."

On a suivi, imité, singé tout cela dans la Nouvelle-France.

B. S.

(1) " Vie de Joseph-François Perrault," p. 19



ORTHOGRAPHE DE NOMS CANADIENS

Jehan Allafonsce On trouve le nom de ce personnage orthographié de plusieurs manières. Henry Harrisse écrit Alfonce. l'abbé Faillon Jean Alphonse, l'abbé H.-R. Casgrain Allefonce, d'autres écrivent Allefonsce, Allfonsce et Alphonso. Nous croyons que la véritable orthographe du nom de ce navigateur, pilote de Roberval, est Jehan Allafonsce. Du moins c'est ainsi qu'on le trouve orthographié dans sa *Cosmographie*, manuscrit conservé à la Bibliothèque Nationale de Paris.

Boullé—Champlain n'est guère sévère dans l'orthographe des noms. En nommant son beau-frère, il l'appelle tantôt Boullay, tantôt Boulay, puis Boulé, enfin Boullé. Nous n'avons pas vu la signature de Eustache Boullé, mais nous avons eu sous les yeux celle de sa sœur, madame de Champlain ; et elle se lit : Hélène Boullé.

Marguerite Bourgeoys—La fondatrice de la Congrégation Notre-Dame de Montréal signait Marguerite Bourgeoys. C'est du moins l'orthographe que nous trouvons dans une lettre qu'elle écrivait à M. Tronson, supérieur du séminaire de Saint-Sulpice de Paris, sur *les motifs qui l'avaient portés à faire l'établissement de la Congrégation à Montréal.*

Aymar de Chaste—Sur le tombeau du commandeur de Chaste dans l'église Saint-Rémi de Dieppe, on a gravé l'inscription suivante :

Ici reposent
Emar de Chattes
Mort en M. D. C. III
et
Philippe de Montigny
Mort en M. D. C. LXXV
Tous deux
Gouverneurs de Dieppe.



En écrivant dans cette inscription *Emar de Chattes* on s'est conformé à la pratique naïve de quelques chroniqueurs dieppois qui se sont contentés de rendre le son de ces mots. Presque tous nos historiens ont adopté la même manière.

La vraie orthographe, ainsi qu'on le voit par la signature même du commandeur, c'est *Aymar de Chaste.*

R. P. Chaumonot - Il est assez difficile de rétablir la véritable orthographe du nom du P. Chaumonot car il a varié sa signature. Ainsi on trouve tantôt Pierre, tantôt Pierre-Joseph-Marie, tantôt J. M., ou simplement son nom sauvage *Iiéchon*, qu'il avait hérité du P. Brébœuf. Il donne à son nom de famille tantôt deux *n*, tantôt une seule. Enfin, il transforme son nom selon la langue dont il se sert. Il faut avouer que c'était chose assez commune à cette époque. Dans ses lettres en italien, il signe *Calvonotti.*

R. P. Dequen—On trouve le nom du découvreur du lac Saint-Jean, le P. Dequen, écrit de différentes façons. La vénérable Marie de l'Incarnation (*Lettres*, IIe partie, lettre LVII) écrit *De Quen.* Dans la *Relation de la Nouvelle-France ès années* 1655 *et* 1656, envoyée par ce père à Paris, on a écrit *de Quens.* Ailleurs, on le trouve écrit *de Quien* et même *de Quesne* (*Relation des Jésuites*, Montréal, 1850). La véritable orthographe du nom du découvreur du lac Saint-Jean est *Dequen* : car c'est ainsi que lui même l'a écrit dans les registres de la paroisse de Villemarie : *Ego Joannes Dequen Societatis Jesu ;* et dans l'acte de mariage de Noël Jérémie, dit la Montagne, passé à Québec, le 3 février 1659, il est pareillement nommé par Audoüart, notaire de cette ville : *Jean Dequen*, et qualifié supérieur des Jésuites, missionnaire de ce pays, et grand vicaire de Mgr l'archevêque de Rouen.

Greysolon du Lhut—On écrit souvent du *Luth* et cette orthographe a été adoptée en Amérique pour la ville de ce



nom à l'extrémité ouest du lac Supérieur. Nous avons vu une signature authentique de du Lhut et elle est orthographiée ainsi *Greysolon du Lhut.*

L'abbé Jossé Flesche— Le nom de ce prêtre qui accompagna la première colonie de Poutrincourt en Acadie est épelée à cette époque de bien des manières : Fleche, Fléche, Flèche, Fléché, Fiesche, Fleuchy et Fleuche. Champlain l'appelle messire Josué Fleche ; nous pencherions plutôt pour l'orthographe du P. Biard : messire Jossé Flesche.

Joliet—L'orthographe de ce nom est assez difficile à établir. Lorin (*Frontenac*, p. 72), dit qu'une signature authentique (Ar. col., Postes divers, II, 123) est écrite Jolliet.

Dans une lettre qu'écrivait Joliet à Frontenac pour lui présenter une carte montrant " la situation des rivières et des lacs sur lesquels on navigue au travers du Canadas ou amerig Septentrionale qui a plus de 1200 lieües de l'Est à l'ouest," il signe de sa plus belle écriture *Joliet.*

Kirke— Champlain écrit indifféremment Quer, Guer, Kerth. Les documents du temps écrivent Ker, Kerth, Kirke, Kirth, Kyrch, Quer, Querch, Quercq. D'après une signature en la possession de M. Philéas Gagnon la véritable autographe est Kirke.

Lalemant— Quelques auteurs écrivent Lallemant et Lalement ; le P. Charles signait : Lalemant. (Rochemonteix, I., p. 152).

Antoine Lamothe-Cadillac. Les historiens ont écrit ce nom de bien des manières. Lorsqu'il était à Détroit, nous dit M. Philéas Gagnon, il a toujours signé Antoine Lamothe-Cadillac. Quelquefois en tête de ses ordonnances on trouve : " Nous Antoine de la Mothe Cadillac," mais rarement.

Le Moyne—Il n'est pas aisé d'établir la véritable or-



thographe de ce nom. Charles Le Moyne de Longueuil, le père des Machabées, signait Lemoyne, tandis que son frère Jacques LeMoyne signait Lemoyne et la fille de ce dernier, troisième supérieure de la Congrégation Notre Dame, signait quelquefois Lemoine le plus souvent Le Moine.

Marquette—En 1821, M. Gabriel Richard, missionnaire à Détroit, parcourant les bords du lac Michigan, fut conduit par les Sauvages à l'endroit où fut d'abord enterré le découvreur du Mississipi. Il y éleva une croix de bois, sur laquelle il grava l'inscription suivante :

" Fr Jh. Marquet
Died here 9th May, 1675."

Nous avons vu dans les registres de la paroisse de Boucherville l'autographe du célèbre Jésuite. Il signe " Jacque Marquette, de la compagnie de JeSus."

Ennemond Massé—Le P. de Charlevoix, dans son *Histoire de la Nouvelle-France*, écrit Masse. *Les Relations des Jésuites* réimprimées à Québec en 1858 et bien d'autres ouvrages où il est parlé du P. Massé suivent la même orthographe.

Sans avoir vu la signature même du P. Massé nous croyons que Charlevoix et ceux qui l'ont suivi sont en faute. Le P. du Creux, au livre VI de son *Historiæ canadensis*, a donné une notice du P. Massé ; il l'appelle constamment *Massaeus*, ce qui suppose qu'il était appelé en français Massé ; car dans l'autre cas il l'eût traduit en latin par *Massus*. Champlain, qui avait connu le P. Massé, écrit constamment son nom de la sorte dans la relation de ses voyages et même dans un opuscule de ce Père qu'il a ajouté à son édition de 1632. Enfin, dans sa *Relation de la Nouvelle-France et du voyage des pères Jésuites aux dites contrées*, publiée à Lyon, en 1616, le P. Biard, écrit invariablement Massé. Après toutes ces autorités, l'orthographe de ce nom ne peut offrir aucune incertitude (Faillon).



Puisieux—Champlain parle d'un M. de Puisieux, secrétaire des commandements du roi, qui lui écrivit en 1621, pour lui faire savoir qu'on lui envoyait des armes. Quoique Champlain ait écrit Puisieux, au lieu de Puiseaux, nous croyons qu'il s'agit du personnage connu dans l'histoire du Canada sous ce dernier nom. Dans un acte de Tronquet, notaire à Québec, du 13 septembre 1644, M. de Puiseaux est nommé Pierre de Puisseaux. La mère Marie de l'Incarnation écrit *Piseaux*. M. Dollier de Casson, après avoir écrit Puizeaux, s'est corrigé et a écrit Pizeaux.

Pierre Brulart était fils aîné du chancelier de Villeroy. Du vivant de son frère il fut appelé vicomte de Puisieux. Il fut secrétaire d'état. Il épousa en premières noces Madeleine de Neuville dont il n eut pas d'enfant et en secondes noces Charlotte d'Etampes-Valençay, dont il eut entre autres Louis Brulart, né en 1619, marquis de Sillery, qui épousa en 1638 Marie Catherine, fille ainée de François V, duc de La Rochefoucauld, et mourut le 19 mars 1691.

Puisieux est un village, tout à côté de Sillery, près de Reims, érigé plus tard en marquisat.

Henry de Tonty—On lit dans le *Dictionnaire d'Histoire et de Géographie* de Louis Grégoire : " Lorenzo Tonti, banquier italien, vint en France vers 1650 et, sous les auspices de Mazarin, imagina les emprunts et rentes viagères, dont les extinctions profitent aux survivants : on les appela tontines."

Nous ignorons comment ce banquier écrivait son nom de famille, mais son fils, celui qui nous occupe, signait " Henry de Tonty ". Du moins il y a aux archives de la marine à Paris plusieurs pièces de sa main et signées ainsi. - (SULTE)



NOTES SUR LES PREMIERS TEMPS DE LA COLONISATION À BÉCANCOUR

1672, février 22—Concessions de terres par le premier seigneur, Godfroy de Linctôt, à Lecompte Dupré, Miche Hardoin et autres, devant Ameau, notaire royal.

1680—Quelques familles de Sauvages Abénakis de Damisokantic, aujourd'hui Lac Mégantic, viennent s'établir sur la rivière puante (Bécancour). Vers la même époque, le baron de Portneuf ou mieux Monsieur de Bécancour, baron de Portneuf, s'établit dans l'île appelée aujourd'hui " Montesson ".

1700 à 1716 – Les Sauvages étaient desservis par les Jésuites résidant au Cap de La Magdeleine.

Le Père Sébastien Râle, S. J., est le premier missionnaire, non résidant, des Sauvages de Bécancour. C'est à lui que M. de Bécancour consent un octroi de terrain pour les Sauvages.

Lors de l'établissement des Sauvages dans l'île Montesson, on y construisit une petite église ou chapelle.

Vers 1735, les Sauvages bâtirent une seconde église au village sauvage actuel, à l'endroit où il y a une croix de planté. La croix en fer est celle qui surmontait le clocher de cette église qui brûla à la fin de 1757. Elle avait 30 x 60 pieds.

Les fondations de la première église paroissiale de Bécancour furent jetées en 1748. 30 x 60 pieds. Portail au chemin c'est-à dire à l'ouest. Elle était en pierre.

Vers 1735, le Père Lesueur était à la fois missionnaire des Sauvages et curé de la paroisse. La desserte se faisait alors à l'église des Sauvages. Ce fut le premier missionnaire résidant, 1716 à 1753. Il fut remplacé par le Père Simon-Pierre Gounon, 1753 à 1764. Le 3 mai 1764, il s'é-



tait embarqué au Cap de la Magdeleine sur un canot qu'un fort vent de N. O., qui s'éleva subitement fit chavirer, et le Père se noya. Son corps fut trouvé à Deschambault et inhumé sous le maître autel de l'église de cette paroisse. (*Hist. des Abénakis.* par l'abbé J.-A Maurault).

Le Père Gounon fut le dernier Jésuite à Bécancour. Son successeur fut le Père Louis Demers, récollet, 1764 à 1767. Le P. Dominique Pétrimoux, 1767 à 1769 ; le P. Nicolas Couturier, récollet, 1769 à 1774 ; le P. Théodore, 1774 à 1779. Ce fut le dernier religieux qui ait desservi la paroisse. Son successeur fut M. l'abbé B. Dubois, premier prêtre séculier, curé d'office, 1779 à 1797. M. Dubois mourut à Belœil, le 5 janvier 1805 M. l'abbé Nicolas Labady, novembre 1797 à juin 1819 Il mourut à Bécancour âgé de 65 ans M. l'abbé François Lejamtel, 1819 à 1833, mort à Bécancour en 1835, âgé de 77 ans et 6 mois. M. l'abbé Charles Dion, 1833 à 1848, mort à St-Prosper de Champlain. M. l'abbé F. G. Rivard Loranger, 1848 jusqu'au printemps de 1850. M. l'abbé Louis Stanislas Malo, 1882 ou 1883, mort en décembre 1884, à Bécancour où il a été inhumé ; il était âgé de 84 ans. M. l'abbé Edmond Grenier, de 1882 ou 83 à octobre 1886. M. l'abbé Joseph Blais, octobre 1886 à octobre 1890, décédé à St-Guillaume d'Upton en 1900. M. l'abbé Amable Elie Raiche, 1890.

Notes.—La rivière Bécancour portait autrefois le nom de rivière Puante. Ce dernier nom " Rivière Puante " vient de ce que 30 ou 40 ans avant l'arrivée de Champlain au Canada, les Sauvages Amoncharonons, habitants de l'Isle de Montréal, ayant déclaré la guerre aux Algonquins des Trois-Rivières, ces derniers les attirèrent dans une ambuscade sur les îles un peu en haut de l'église actuelle de Bécancour, ayant laissé quelques-uns d'entr'eux à l'entrée de la rivière pour simuler de faire la pêche : leurs ennemis les



poursuivirent jusqu'aux îles ; ils (leurs ennemis) furent tous massacrés et leurs cadavres en putréfaction causa une grande infection d'où est venu le nom de rivière puante. (L'abbé Maurault, *Hist. des Abénakis.*)

Le Père de Charlevoix est venu à Bécancour vers 1721. (Vide *Histoire des Voyages de l'Amérique*, Vol. V, pages 161, 162.)

NOTE EXTRAITE DU PREMIER REGISTRE DE LA PAROISSE DE BÉCANCOUR

La paroisse de la Nativité de Notre Dame vulgairement appelée Bécancour, district de Trois-Rivières, diocèse de Québec, est bornée au nord-est à la paroisse St-Edouard de Gentilly, au sud par les terres non concédées du roi ; au sud-ouest, au fief Godfroy ; au nord par le fleuve St-Laurent et contient la dite paroisse trois lieux de front par les différentes profondeurs des seigneuries.

Cette paroisse a été érigée au rapport des anciens, environ l'an 1699, ce qui ne peut être vérifié par les archives qui ont été brulées à l'incendie de l'église de St-François-Xavier de la mission des sauvages, en la seigneurie de Bécancour au mois d'août 1757. Le R. V. père Simon Pierre Gounon, jésuite, étant missionnaire des deux nations depuis rnviron quatre ans. Depuis cette époque le St-Père Gounon a eésidé chez les français jusqu'au troisième (jour) de mai qu'il a eu le malheur de se noyer en traversant du Cap. Son corps a été inhumé dans l'église de Dechambau. Il a desservi environ onze ans en tout. La paroisse a ensuite été desservie par quatre Révérends Pères Récollets.

1o Le R. Père Louis Demers, depuis le 27e août 1764 jusqu'au 12 sep. 1767.

2o Le R. V. père Dominique Pétrimoux depuis le 12 sep. 1767 jusqu'au 23 avril 1769.



3. Le R. V. père Nicolas Couturier, depuis le 6e sep. 1769 jusqu'au 13 nov. 1773.

4. Le R. V. père Théodore Loiseau, depuis le 1er janvier 1774 jusqu'au 1er oct. 1779.

Cette paroisse est composée de trois fiefs ou seigneuries.

1o Le fief et seigneurie de Bécarcour concédé par la compagnie à Pierre LeGardeur, écuyer, sieur de Repentigny, le 26 avril 1647 y comprises les îles contenues, dans la rivière S. Michel. Le fief a deux lieux et seize arpents de front sur autant de profondeur suivant l'arpentage de Mtre J. Bte Leclair en 1771.

2. Le fef et seigneurie de Dutord où est l'église paroissiale contenant une demie lieue de front sur trois lieux de profondeur, concédé par la compagnie le 1er xbre 1637 à Michel le neuf, sieur du Herisson, et Jean Godfroy.

3. Le fief et seigneurie de Cournoyer contenant environ une demie lieue de front par trois lieux de profondeur, concédé par la compagnie.

(N. B. Ces renseignements paraissent avoir été écrits par M. Dubois, 1er curé de Bécancour.)

Autre note Les requêtes et autres documents de la paroisse de Bécancour, antérieurs à 1758, ont été brûlés lors de l'incendie de la dernière église des Abénakis ; cet incendie, causé par la foudre, a eu lieu pendant la nuit en août 1757.

Billancourt, qui est peut-être le nom primitif de Bécancourt, est une petite île au milieu de Paris, entre le pont de Grenelle et le pont de Sèvres.

Chantiliy est un petit village près de Paris.

Inscription et noms gravés sur une plaque de plomb, provenant de la troisième église de Bécancour construite en 1748.

" Deo optimo maximo in honorem Dei, hœ templum sub



titulo nativitatis Beatæ Mariæ semper Virginis, dicat, consecrat, ædificat plebs Becanuriana, anno Domini MDCCXLVIII.

L. Provencher, — Bonaventure, - P. Verville, — J. B. Deshayes,—I. Rho,—Caron, le Blanc,—Raclot—J. Labarre, U. C. Deshayes—Macé."

Notes communiquées par Mgr Suzor

MARIAGES PRECOCES

On sait qu'autrefois, surtout dans les premiers temps de la colonie, lorsqu'elles y étaient peu nombreuses encore, les femmes se mariaient de bonne heure : à quinze ans, voire même à quatorze et quelquefois à treize ans.

Ce fait, si on le rapproche de celui bien connu des mœurs sévères et patriarcales de nos aïeux et du climat salubre dont la Providence a doté notre pays, ce fait, disons-nous, pourrait, dans une certaine mesure, expliquer l'étonnante fécondité de la femme canadienne ; fécondité qui a si souvent surpris ceux qui ne nous connaissent pas ou qui ne sont pas au courant de nos coutumes.

Mais, voici un cas de mariage précoce qui nous paraît détenir le record.

Nous lisons dans le *Journal des Jésuites*, (1) qu'un nommé Daniel Duquet, né en 1605, avait épousé à Québec, en 1638, Catherine Gautier, alors à peine agée de onze ans ! Voilà qui n'est pas banal, n'est-ce pas ? Cependant, ce cas n'est pas isolé. Le même ouvrage en cite un autre (2), celui de Marie-Françoise, fille aînée du sieur Giffard, laquelle n'avait que onze ans et cinq mois, lorsqu'elle épousa Jean Juchereau de la Ferté, fils aîné de Jean Juchereau, seigneur de Maure.

F.-J. AUDET

(1) "The Jesuit Relations and allied documents.—Cleveland, Ohio.—The Burrows Bros. Co., Editeurs. 1899 Vol. 32, note 7, page 311.

(2) Vol. 27, note 15, page 313.



LE PORT DE L'ÉPÉE SOUS L'ANCIEN RÉGIME

Ordonnance qui défend à tous négociants, marchands, bourgeois et autres qui ne sont pas officiers des vaisseaux marchands de porter l'épée.

De par le Roy

Sa Majesté estant informée des désordres qui sont causés dans ses colonies par des personnes qui portent l'épée quoiqu'elles ne dussent pas la porter, et désirant les faire cesser Sa Majesté de l'avis de monsieur le duc d'Orléans Regent fait expresses inhibitions et deffenses à tous negocians, marchands, bourgeois et autres qui ne sont pas officiers des vaisseaux marchands, de porter aucunes armes offensives ni deffensives dans les villes et bourgs de ses colonies à peine de trois mois de prison ; permet Sa Majesté aux capitaines, lieutenants et enseignes des dits vaisseaux de porter l'épée. Mande et ordonne Sa Majesté aux gouverneurs et ses lieutenants généraux dans ses colonies,et aux intendants d'icelles de tenir chacun endroit la main à l'exécution de la présente ordonnance qui sera lue, publiée et registrée partout où besoin sera. Le vingt trois juillet 1720.

Registrée es registres du Conseil Supérieur de Québec la dite ordonnance ci-dessus ce requérant le procureur-général du Roy suivant son arrest de ce jour par moy greffier commis soussigné, ce vingt-trois septembre 1721.

BARBEL

CANADIANA

Sainte-Geneviève de Batiscan, E.-Z. Massicotte—" Le Trifluvien ", 10 janvier 1902.

L'intendant Bigot, Ignotus –" La Presse ", 11 et 25 janvier 1902.

La première religieuse canadienne : Marie-Françoise Giffard de Saint-Ignace—" Messager canadien du Sacré-Cœur de Jésus ", février 1902.



ETAT DE LA DISTRIBUTION DES TROIS MILLE LIVRES ACCORDÉES PAR LE ROI EN L'ANNEE 1700 POUR DOTER SOIXANTE FILLES À RAISON DE 50 LIVRES POUR CHACUNE

Sçavoir

A Guillaume Raimbault et Marie Madeleine Charlot.
A Jean Raffet et Jeanne Chapeau.
A Jacques Riviere et à Catherine Mesnard.
A Nicolas Varin et à Marie Anne Ronceray.
A Antoine Page et à Magdelaine Colin.
A Jean M.el et Marie Garan.
A Jean Georget et à Louise Lajennesse.
A Michel Perrin et Marie Pothier.
A François Guerdra et Louise Lecieur.
A Noel Rouillard et Catherine Couilseau.
A Leonard Girault et Marie Couilleau.
A Jean Levesque et Marguerite Lair.
A Gaspard Magnan et Madeleine Marsil.
A François Coura et Madeleine Joubert.
A Jean Guichard et Marie Gerbault.
A Marin Surprenant et Marguerite Cartier.
A Jacques Briché et Marie Geoffrion.
A Louis Aubé et Magdelaine Lavergne.
A Isaac Criffin et Suzanne Chartran.
A François Regnier et Magdelaine Renault.
A François Bequet e Marie Jeanne de Poitiers.
A Jean Grenet et à Marie Hélène La Vergne.
A Pierre Boutillet et à Jaquette Vendendaigue.
A Joseph Ferland et à Magdelaine Bally.
A Pierre Cotance et à Jeanne Cochard.
A Jean Beaupoil et à Catherine Gladus
A Jean Bte Pison et à Françoise Frilleton.

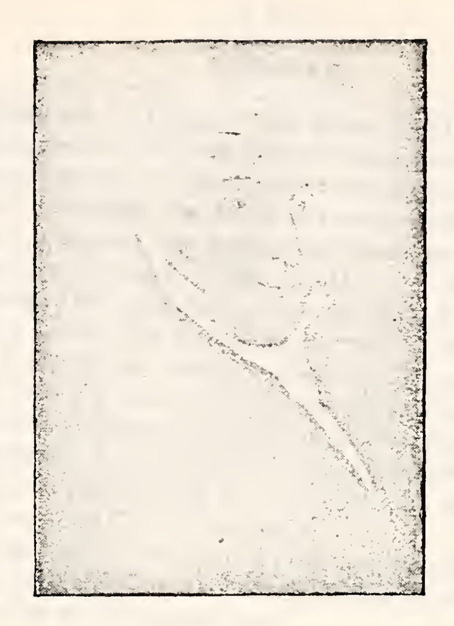


A Nicolas Lehoux et à Marguerite Dardenne.
A Jullien Aubert et à Jeanne Laval.
A Claude Dumest et à Cécile Dugenest.
A Pierre Buban et à Marguerite La Place.
A Maurice Noel et à Catherine Glory.
A Denis Jourdain et à Marie Madelaine Fagot.
A Thomas Letendre et Marie Morin.
A Guillaume Partre et Barbe Hachin.
A Pierre Burel et à Marie Anne Feutés.
A Léonard Lahaude et à Gabriel Bosue.
A Pierre Meviau et à Geneviève Huot.
A Pierre Cardinal et à Marie Anne Thuillier.
A René Chaulé et à Catherine Marcadier.
A Jean de la Salle et à Louise Pouttet.
A Antoine Dubois et à Louise Plumeveau.
A Bernard Kadeville et à Marie Magdelaine Dumouchel.
A Pierre Paillefer et à Jeanne Huneau.
A Jean Poujet et à Marthe Brassard.
A Geoffroy Vincelet et à Catherine Bresse.
A Jacques Poissan et à Marguerite Bessey.
A Leonard Blénier et à Jeanne Charlot.
A Pierre Marcheteau et à Marie Dufveau.
A Georges Estien et à Françoise Cuvet.
A Antoine Rougier et à Catherine Roy.
A Pierre Roulier et à Elizabeth Dronet
A Pierre Benoist et à Babe Belet.
A Bertrand de Bluche et à Catherine Edeline.
A Pierre Maisonneuve et à Anne Grenier.
A François Chabot et à Marguerite Noël.
A Jean La Rue et à Catherine Garnier.

A Québec le 8bre 1700.

Signé : DE CHAMPIGNY





LE DOCTEUR LABRIE

Jacques Labrie fit ses études médicales à l'université d'Edimbourg. Il fut membre de la Chambre d'Assemblée. Il était à la veille de publier une *Histoire du Canada* quand la mort l'emporta, le 26 octobre 1831. La Chambre d'Assemblée vota 500 louis pour la publication de ce travail. Malheureusement le manuscrit fut détruit pendant les troubles de 1837-38.

M. l'abbé Auguste Gosselin a publié, en 1897, une biographie du docteur Labrie.



RÉPONSES

Wolfe et l'"Elegie" de Gray. (VII, IX, 831.) — Les historiens, de lord Stanhope à Parkman, se sont plu à raconter comment Wolfe dans la dernière nuit de sa vie, alors qu'il s'en allait escalader les hauteurs des Plaines d'Abraham, répétait à voix basse aux officiers qui étaient dans sa chaloupe les vers de l'*Elégie* de Gray et déclarait qu'il préférerait l'honneur d'avoir écrit ce poème à celui de s'emparer de Québec. Le professeur Edward-E. Morris, dans la *English Historical Review*, essaie de crever cette bulle d'eau. Il va à la source de cette histoire et trouve que celui qui l'a mise en circulation est John Robison, qu'on dit avoir été aspirant à bord du *Royal William* alors devant Québec mais qui, en réalité, était le " précepteur des fils d'un amiral " (peut-être l'amiral Saunders).

Robison devint professeur à l'université d'Edimbourg, et c'est pendant qu'il était là qu'il raconta l'histoire au sujet de Wolfe et de l'*Elégie* de Gray.

Le professeur Morris après avoir lu la vie de Robison écrite par son successeur a constaté que la véritable histoire n'était pas absolument celle qu'on a répandue. Robison, dit-il, était en devoir dans la chaloupe dans laquelle Wolfe visita quelques postes *dans la nuit qui précéda la bataille*. Comme tous ramaient silencieusement Wolfe déclama presque toute l'*Elégie* de Gray à un officier assis avec lui à l'arrière de la chaloupe, et il ajouta : " Je préférerais être l'auteur de ce poème à la gloire de battre les Français demain." Ceci semble l'histoire originale.

Lord Stanhope fait déclamer l'*Elégie* par Wolfe à tous les officiers présents quoique l'autorité sur laquelle il s'appuie déclare elle-même que pendant ce voyage le silence était obligatoire sous peine de mort.



Carlyle, dans son *Frédéric le Grand*, raconte la même histoire et ajoute que l'*Elégie* était " récemment arrivée dans ces parages." (Elle avait été publiée neuf ans auparavant), et il fait parler Wolfe de " mélodies éternelles, etc."

Parkman va encore plus loin que lord Stanhope et Carlyle puisqu'il fait insister Wolfe sur le vers :

The paths of glory lead but to the grave

Il n'a aucune autorité pour faire pareille affirmation.

C'est ainsi qu'on écrit l'histoire ! Le point en question n'a guère d'importance si ce n'est de montrer avec quelle légèreté on accepte sans examen des affirmations en l'air. Il n'est pas impossible que Wolfe ait déclamé l'*Elégie* à ses officiers malgré l'ordre qu'il leur avait donné de garder le silence. Il n'y a pas de preuve qu'il l'a fait et il est même beaucoup plus probable que cet épisode se soit passé à une visite faite aux postes non pas la nuit de son débarquement mais la nuit précédente.

G.-M. Wrong

La langue francaise au commencement du regime constitutionnel. (VII. VIII, 822.)—On voit, par les journaux des chambres et les statuts, que les deux langues ont été employées dès le commencement de la législature du Bas-Canada sous l'Acte de 1791. Quand, à la première réunion, le 17 décembre 1792, le lieutenant-gouverneur invita l'Assemblée, qu'il avait mandée dans la salle du Conseil législatif, à aller se choisir un orateur ou président, cette invitation comme le porte le procès-verbal de ce jour-là, " fut répétée en français " par son ordre et en sa présence. La motion que fit M. James McGill de différer d'un jour l'élection, fut répétée aussi en français et l'amendement de M. Panet, fait en français, fut traduit en anglais. Il paraît donc que l'usage des deux langues fut admis tout naturellement au début même du nouveau régime constitu-



tionnel, sans aucune décision formelle des Chambres, et il n'en fut pas autrement pour les bills. La première délibération sur ce sujet se prit le 27 décembre 1792, à l'occasion d'une résolution proposée par M. Grant, et que je crois bon de reproduire ici au long, avec l'amendement que M. Joseph Papineau fit passer.

La motion de M. Grant était conçue en ces termes :

" Que le comité de toute la Chambre, chargé de corriger ses procès-verbaux (ou journaux), reçoive instruction, à l'égard de l'acte qu'il dressera des délibérations de cette Chambre depuis le commencement de la session jusqu'au jour du renvoi, de le rédiger en langue anglaise, cela étant nécessaire pour la minute ; et que la traduction en soit faite en langue française pour l'usage de ceux qui la voudront avoir."

La résolution, finalement prise à la majorité de six voix (15 contre 21) sur la proposition de M. Grant, qui accepta l'amendement de M. Papineau, voté à la majorité de sept voix (14 contre 21), est de même teneur que la motion primitive jusqu'aux mots " en langue anglaise " inclusivement, le reste étant modifié ainsi :

" Ou en langue française, selon le texte consigné dans le registre des minutes, sans que cela constitue un précédent pour l'avenir."

Pendant la préparation du règlement pour la conduite de l'Assemblée, il y eut diversité d'opinion sur le mode d'emploi des deux langues ; il n'y en eut pas, autant que je puis voir, sur leur usage même. L'article 9, tel que conçu d'abord, ne parlait point de langue ; il déclarait simplement qu'aucune motion ne pourrait être discutée que lorsque le président en aurait donné lecture de son fauteuil ; mais la Chambre adopta sans débat la proposition d'en donner lecture en français et en anglais ; voici le texte définitif de



l'article, auquel on s'arrêta, après une modification faite à la majorité de 33 contre 7 :

" Aucune motion ne sera discutée ni mise aux voix, à moins d'être rédigée par écrit et appuyée ; et lorsqu'une motion sera appuyée, l'orateur en donnera lecture en anglais et en français, s'il possède les deux langues ; sinon. il en donnera lecture dans celle des deux langues qui lui sera familière, et la lecture dans l'autre se fera, à la table, par le greffier ou son adjoint avant toute autre discussion."

La règle suivante sur la manière dont se tiendraient les journaux de l'Assemblée fut adoptée à la majorité de 26 voix contre 13 :

" Résolu : Cette Chambre tiendra deux registres de son journal : dans l'un seront inscrites en français ses opérations ainsi que les motions, avec traduction de celles premièrement faites en anglais ; et dans l'autre seront inscrites en anglais les mêmes opérations et motions, avec traduction des motions faites en français."

L'amendement rejeté à la majorité ci-dessus (il venait de M. Richardson) proposait une autre rédaction.

" Cependant, disait-il, afin de conserver cette unité de langue légale absolument nécessaire dans l'Empire,et qu'une législature subordonnée n'a point le pouvoir d'altérer, le texte anglais sera considéré comme étant le texte légal."

Il y eut d'autres amendements présentés à la même fin, tous furent repoussés. M. Papineau vota pour la motion de M. Richardson,avec cette clause additionnelle : " à moins qu'un article exprès, inséré dans chaque bill, n'en ait ordonné autrement."

Enfin la chambre s'arrêta à cette règle, concernant la présentation des bills :

" Les bills relatifs aux lois criminelles d'Angleterre en



vigueur dans cette province, et aux droits du clergé protestant tels qu'ils sont spécifiés dans l'Acte de la 31ème année de Sa Majesté, chapitre 31, se présenteront en langue anglaise ; et les bills relatifs aux lois, coutumes et usages et aux droits civils de cette province, se présenteront en langue française, afin de conserver l'unité des textes."

Cette rédaction fut adoptée par une majorité de dix, MM. Papineau et Bédard votant contre. M. Dundas, dans une lettre à lord Dorchester, dit qu'il ne voit rien qui s'oppose à la présentation des bills de la dernière catégorie en français, avec une traduction, pourvu qu'ils soient adoptés en langue anglaise. Il y a, sur les délibérations de la première Assemblée, des remarques intéressantes du procureur-général James Monk. (Archives Canadiennes, Papiers d'état-Bas-Canada, vol. 66, p. 361).

DOUGLAS BRYMNER

Les intendants de la Nouvelle-France. (VII, VIII, 827.)—Les intendants ont joué un rôle proéminent dans l'histoire de la Nouvelle-France. De 1665 à 1759, pendant près d'un siècle, ils ont exercé dans les affaires intérieures de la colonie un rôle prépondérant. L'intendant était le troisième personnage du pays. Le gouverneur et l'évêque seuls venaient avant lui dans la hiérarchie des autorités constituées. Il était le chef de la justice, des finances, de la police. Sa juridiction était très étendue et son pouvoir très considérable. Plusieurs des fonctionnaires qui occupèrent cette haute charge furent des hommes distingués. Il suffit de mentionner Talon, le plus illustre d'entre eux, les Raudot, Bégon, Hocquart.

Les intendants firent leur apparition dans l'administration française au milieu du XVIIème siècle. Ce fut Richelieu qui les créa. Il y avait eu auparavant des maîtres de requê-



tes que l'on envoyait dans les provinces, au XVIème siècle, pour faire des inspections désignées sous le nom de " chevauchées ". Mais les fonctions d'intendant avec leurs attributions régulières durent vraiment leur existence et leur importance au grand ministre de Louis XIII, qui en fit un des plus utiles instruments de son administration. Les parlements en prirent ombrage parce qu'ils voyaient dans ces officiers nouveaux des agents trop actifs de l'autorité royale et ministérielle. Mais ils durent plier sous la main puissante du redoutable cardinal. Ils se reprirent après sa mort. Sous la Fronde, le parlement de Paris arracha au gouvernement royal la suppression de ces fonctionnaires. Toutefois les intendances du Lyonnais, de Bourgogne, de Picardie, du Languedoc, de Provence et de Champagne furent maintenues. En 1654, les intendants furent rétablis dans presque toutes les provinces. Lorsque Colbert fut devenu le principal ministre de Louis XIV, il augmenta leurs pouvoirs, étendit leur juridiction, et leur assigna une place de première importance dans le système administratif qu'il organisa si fortement. L'historien de Colbert, M. Pierre Clément, a écrit au sujet de ces officiers :

" Il est plus facile de montrer à l'œuvre ce représentant, désigné alors sous le nom d'intendant de justice, police et finance, que de préciser ses attributions. Etablis, non sans peine, par Richelieu, malgré le mauvais vouloir des gouverneurs et des parlements, supprimés par la Fronde un moment triomphante, les intendants furent les instruments dévoués de Louis XIV et de Colbert. Ils devaient " connaître de toutes contraventions aux ordonnances et des oppressions que les sujets du roi pourraient souffrir des gens de justice, par corruption, négligence, ignorance ou autrement " signaler les procédures oiseuses et les concussions des magistrats, juger par délégation du conseil et rendre,



sans appel, des arrêts emportant la peine de mort, prévenir et réprimer tout ce qui pouvait menacer l'ordre, veiller aux approvisionnements et subsistances, à l'état des prisons. Prévenus par les procureurs généraux, de tous les abus commis dans la province, suivant au besoin les armées, ils passaient la revue des troupes, pour s'assurer si elles étaient bien équipées, et jugeaient en dernier ressort les gens de guerre. Les routes, les canaux, les mines figuraient parmi leurs attributions, augmentées de tout ce qui concernait l'impôt. Si, sur ce dernier point, leur intervention avait peu d'inconvénients dans les pays d'Etats, grâce aux garanties de leur organisation administrative, il n'en était pas de même dans les pays d'élection, où elle pouvait devenir redoutable. Là, en effet, les règlements donnaient à l'intendant le droit de taxer les taillables omis dans les rôles, et d'augmenter arbitrairement les impositions qu'il jugeait trop faible, faculté funeste qui le rendait maître de la fortune des citoyens et lui permettait d'avantager telle paroisse ou tel fermier, dans l'intérêt de ses protecteurs et de ses amis." (Clément, Histoire de Colbert, vol. II, p. 9.)

C'est en 1663, au moment où le régime des intendants recevait en France tout son développement, que cette fonction fut introduite dans l'administration du Canada. La compagnie des Cent-Associés avait remis au roi la propriété et seigneurie de la Nouvelle-France par son acte d'abandon et de démission du 24 février 1663, et Louis XIV avait accepté cet abandon dans le cours du mois de mars. Il procéda aussitôt à la réorganisation du gouvernement dans la colonie. Il nomma un nouveau gouverneur M. de Mézy—un intendant, et créa un conseil souverain. La nomination officielle de l'intendant semble même avoir précédé celle du gouverneur et l'établissement du conseil. En effet, l'édit de création du conseil souverain est du mois d'avril—(*Edits et ordonnances*, I, p. 37)—et l'intendant fut, paraît-il, nommé



le 21 mars. On lit, à ce propos, dans Charlevoix : " M. Robert, conseiller d'Etat, avait été nommé cette même année (1663) Intendant de Justice, Police, Finance et Marine pour la Nouvelle-France et ses provisions sont datées du vingt-unième mars. (Charlevoix, I, p. 372).

Quant à M. de Mézy, sa commission est datée du 1er mai. Cependant, on dut croire qu'il était virtuellement nommé avant cette date, puisqu'on lit dans une ordonnance du Conseil d'Etat du roi, relative à la rénovation des concessions non défrichées : " Révoquant et annulant Sa dite Majesté, toutes concessions des dites terres non encore défrichées par ceux de la dite compagnie ; mande et ordonne Sa dite Majesté aux sieurs de Mézy, gouverneur, évêque de Pétrée, et Robert, intendant au dit pays, de tenir la main à l'exécution ponctuelle du présent arrêt." Cette ordonnance est du vingt-un mars 1663. D'après cette pièce, MM. de Mézy et Robert étaient déjà, en ce moment, gouverneur et intendant.

L'on ne connaît presque rien de ce premier intendant de la Nouvelle-France. Ce qui est certain, c'est qu'il ne vint pas ici. " Il n'a point fait le voyage du Canada, dit Charlevoix, et M. Talon, qui y arriva en 1665, est le premier qui y ait exercé cet emploi."

IGNOTUS

Lord Dorchester et sa famille au Canada. (I, XI, 107.)—Les rapports de lord Dorchester et de son épouse avec les communautés religieuses de Québec furent toujours empreints de la plus cordiale aménité. Lorsqu'ils quittèrent le pays pour la première fois, en 1778, l'Annaliste des Ursulines nous informe que l'estimable femme du gouverneur alla leur faire une dernière visite et leur réitérer ses adieux. " Elle avait avec elle ses trois petits messieurs, et la petite Delle, que nous n'avions pas encore vue. Ce fut



une visite des plus gracieuses. Elle présenta à notre Rev. Mère Supérieure, en la quittant deux flambeaux d'argent, disant que c'était un petit souvenir pour notre église. Un catholique n'aurait pas fait les choses avec plus d'à-propos et de délicatesse.

Lorsque lord Dorchester vint remplacer Haldimand en 1786, ce fut une joie générale dans le pays.

" Au mois de mai 1786, nous dit encore l'Annaliste des Ursulines, est arrivé à la joie général du clergé et du peuple le très honorable lord Dorchester, gouverneur et commandant en chef de cette colonie. Il fut salué par plusieurs décharges de canons, les troupes étant sous les armes. Milady, son épouse, arriva au mois d'août de l'année suivante, avec le reste de sa famille, qui consiste en deux jeunes messieurs et deux petites demoiselles."

" Cette dame a couru de très grands dangers sur mer, ainsi qu'il est arrivé à beaucoup d'autres vaisseaux, le sien ayant été arrêté pendant vingt-cinq jours par les glaces et contraint de relâcher. Enfin, elle nous est arrivée bien portante et nous honore tous les jours de sa visite avec sa demoiselle ".

Dès son arrivée, lady Dorchester était venue visiter les Ursulines, et leur avait fait part de son projet d'envoyer sa fille aînée au couvent pour y recevoir des leçons de français, ainsi que pour apprendre à broder et à travailler sur écorce.

" Lady Dorchester demanda à Mgr l'ancien, ajoute l'Annaliste, d'entrer tous les jours à notre monastère pour assister aux leçons de sa Delle ; ce qui nous porte à croire qu'elle désire elle-même se perfectionner dans la langue, en même temps que sa fille en étudie les éléments."

" Cette dame s'occupe beaucoup. Elle est très-gracieuse et polie ; montre en tout une belle éducation. Elle parle très-bien français."



Les heures de classes de la jeune demoiselle étaient de onze heures du matin à deux heures de l'après-midi. Elle avait pour institutrice la mère Davanne de Saint-Louis de Gonzague, qui continua à donner des leçons à la jeune demoiselle jusqu'au départ du gouverneur son père.

L'honorable Jacques Cuthbert, fils, seigneur de Berthier. (VII, IV, 798.)—L'honorable Jacques Cuthbert, troisième fils de l'honorable Jacques Cuthbert, sr., hérita de la seigneurie de Berthier, et en habita toujours le manoir.

Il professait avec ferveur la religion catholique et épousa successivement deux femmes catholiques. Sa première épouse, Marie-Claire Fraser, tomba malade à Montréal, où elle fit demander M. Pouget, alors curé de Berthier. M. Pouget se fit un devoir de s'y rendre aussitôt, ainsi qu'il l'écrivit à l'évêque de Québec :

" J'ai fait un voyage à Montréal. J'ai été pressé par M. Cuthbert, qui me demandait pour sa femme. Le danger était si grand que j'ai trouvé heureusement l'ouvrage fait par M. Roux. Je l'ai vue néanmoins, et je crois bien ne la jamais revoir. M. Cuthbert m'a témoigné bien de la reconnaissance.

M. Pouget n'eut que trop raison ; elle mourut le 10 janvier 1811, à l'âge de trente-deux ans, et fut d'abord inhumée dans le cimetière de Montréal, d'où elle fut exhumée avec la permission de M. Roux, vicaire-général, et de Jean-Marie Mondelet, juge de paix, pour être transportée à Berthier, où son corps fut inhumé sous le banc seigneurial, le 16 janvier.

En secondes noces, il épousa Marie-Louise-Amable Cairns, née à Québec, où elle avait pris son éducation chez les Ursulines, mais résidant, lors de son mariage, à la Rivière-du-Loup (en haut), aujourd'hui Louiseville. Le mariage cependant fut célébré, le 29 juin 1814, dans l'église de Saint-Cuthbert, où s'étaient rendus les deux époux. Elle mourut



le 25 juillet 1878, à l'âge de 90 ans, et fut inhumée dans le cimetière de Berthier. M. Cuthbert était décédé près de vingt-neuf ans auparavant, le 4 mars 1849, dans son manoir de Berthier, âgé de 80 ans. Il fut inhumé sous le banc seigneurial.

L'honorable Jacques Cuthbert, fils, fut président du Conseil législatif pendant de longues années, et il sut faire servir sa position au triomphe de la justice et de la bonne cause. Il était l'ami personnel et intime des évêques de Québec et de Montréal ; sous leur direction, il rendit d'immenses services à l'Eglise catholique et aux Canadiens, dont il était en Chambre, le protecteur et l'ami.

Et quand on songe qu'il rendait tous ces services gratuitement, on se sent porté à admettre que la patrie lui doit, une grande dette de reconnaissance. Garneau lui en a payé le tribut. (1) De tous les membres du Conseil spécial, il n'y en eut que trois, qui votèrent contre l'union des Canadas, et l'honorable Jacques Cuthbert, fils, fut l'un d'eux.

Cependant les services qu'il rendait au public mirent ses finances en désordre. Il s'en ouvrit plusieurs fois à l'évêque de Montréal, et le pria de l'aider à obtenir la charge de grand-voyer de la province, qu'il obtint, en effet. Dieu permet très souvent que ses fidèles serviteurs soient éprouvés en cette vie, parce qu'il leur réserve une récompense éternelle.

M. Cuthbert était encore l'ami de M. Migneau, curé de Chambly, à qui il confia l'éducation de ses fils, et surtout de M. Gagnon, son pasteur vénéré.

La lettre suivante qu'il écrivit à Mgr Lartigue, premier évêque de Montréal, le 29 mars 1838, fera voir l'affection qu'il portait à ses censitaires, la délicatesse de sa conscience, et aussi le zèle qu'il avait pour le bien public.

---

(1) " Histoire du Canada," 3e édition, vol. III, p. 377.



« Berthier, ce 29 mars 1838.

Monseigneur,

Après les circonstances fâcheuses de l'automne dernier. (1) j'ai cru devoir me rapprocher de mes censitaires, dans l'espoir de provoquer une confiance qui tendrait à maintenir la paix dans nos paroisses. A la suite de mes communications, quelques-uns des plus respectables ont donné à danser chez eux. J'ai permis à ma famille de s'y trouver, et je l'accompagnais moi-même.

En revanche je les (censitaires) ai reçus de la même manière au manoir.

A l'acquit de mon devoir, j'oserais, monseigneur, solliciter de votre Grandeur de vouloir bien daigner m'instruire si, par là, j'ai péché, soit en participant chez les autres, ou en donnant à danser chez moi.

J'ai l'honneur d'être, Monseigneur,
de votre Grandeur
le très humble et très-obt-servt.,
James Cuthbert »

Voici la réponse :

Montréal, le 30 mars 1838

Monsieur,

L'intention de vous concilier vos censitaires, surtout afin d'attirer leur confiance, pour procurer ensuite plus aisément le bien public, était excellente ; mais l'intention ne suffit pas pour justifier une action ; il faut encore que cette action soit bonne en elle-même.

Il est certain que l'action de danser, prise isolément et dépouillée de ses circonstances, est indifférente, et qu'une fille, qui danserait seule dans sa chambre, ou avec d'autres filles sages, ne pêcherait aucunement, dès qu'elle le ferait

(1) Les troubles de 1837.



pour le seul plaisir de sauter et de s'amuser. Mais il est rare qu'il ne se fasse pas de péchés dans les danses composées de personnes de sexes différents, parce qu'il est difficile à des jeunes personnes de s'y garder contre toutes pensées, imaginations, regards ou paroles peu convenables, aussi bien qu'aux parents de les en préserver ; et qu'il n'est pas permis à des chrétiens de s'exposer à la tentation, non plus qu'à ceux qui sont chargés de leur conduite, de les y induire.

Le plus sûr pour vous me paraît donc être de vous en confesser ; et votre confesseur, à qui vous pourrez mieux faire connaître les circonstances des lieux et des personnes, sera plus à même que moi de vous conseiller là-dessus. On a remarqué d'ailleurs que les bals sont plus dangereux à la campagne que ceux qu'on appelle *grands bals de ville ou de société*, du moins quand il n'y a pas dans ceux ci de nudités indécentes.

“ Au reste, comme les bals sont une occasion de péchés pour un grand nombre, si le seigneur de Berthier, généralement connu pour sa vie exemplaire, y allait et y menait sa famille, on en tirerait peut-être plus de mal-édification que de la part d'un autre ; plusieurs, pour qui le bal est très dangereux, en concluraient probablement qu'il n'y a pas de mal à y aller ; et le curé serait obligé de répondre à ceux qui le consulteraient là-dessus, ce que Bossuet disait à Louis XIV, qui allait quelquefois à la comédie, et qui lui demandait son opinion : “ Sire, il y a de grands exemples pour , mais aussi, il y a de grandes autorités contre.”

J'ai l'honneur, etc.,

J. J. Ev. de Montréal.

L'ABBÉ S.-A. MOREAU



QUESTIONS

856— Je lis dans les *Notes of Conversations with the Duke of Wellington* du comte de Stanhope : " The conversation after dinner turned upon Sir John Sherbrooke and the strange story of an apparition seen by him and Wynyard when these officers were sitting together after dinner at Cape Breton. The Duke said that the time alleged for the story was when hard drinking was very much the fashion among officers, and that, in his opinion, all that the two gentlemen really did see was another bottle of rum or ot whisky. Somebody present remarked that this was chang ing it from a story of ghosts into one of spirits."

Quelle est cette histoire d'apparition à laquelle fut mêlé notre ancien gouverneur, sir John Coape Sherbrooke ?

RIB

857—En quelle année a été ouvert le chemin Papineau, à Montréal ? Quelles relations y a t-il entre ce chemin et le tribun canadien ? R. O. G.

858 - Vivait à Paris, au commencement du dix-neuvième siècle, une dame Richelieu qui portait le nom de comtesse de Vaudreuil ; existait-il un lien de parenté entre cette dame et le dernier gouverneur du Canada ? SWETC.

859 — On conserve au Château Ramezay, à Montréal, un mandat de l'orateur de la Chambre d'Assemblée du Bas-Canada, daté du 13 février 1836, ordonnant l'arrestation de Philippe-Aubert de Gaspé, pour avoir infecté la Chambre de matière nauséabonde. Connaissez-vous quelques détails sur cette fumisterie de l'auteur des *Anciens Canadiens ?*

MONT

860—Possédez-vous quelques renseignements sur la *Société des Amis* qui existait à Montréal il y a une cinquantaine d'années ? J. B.



BULLETIN
DES
RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. 8 MARS 1902 No 3

Mgr DE FORBIN-JANSON ET LES DÉPORTÉS CANADIENS

Lorsque Mgr de Forbin-Janson toucha le sol canadien, le 3 septembre 1840, le pays venait de subir une violente commotion politique. Les troubles de 1837 s'étaient terminés par des exécutions sanglantes, par la destruction des propriétés de quelques-uns des insurgés, et enfin par le bannissement de 58 Canadiens-français. Partis de Québec le 28 septembre 1839, ces pauvres malheureux, frappés par la justice, arrivaient, cinq mois plus tard à Sydney, dans la Nouvelle Galles du Sud. La plupart d'entre eux laissaient en arrière des familles éplorées, des épouses et des enfants dans la consternation et même dans la détresse. (1) Pendant son séjour en Canada, l'évêque de Nancy avait reçu bien des confidences au sujet des exilés, et il avait été appelé à consoler ces familles en deuil (2). Persécuté lui-même par ses compatriotes, il sut compatir, mieux que personne, aux douleurs des infortunés privés de leurs chefs. Il devait bientôt se constituer leur protecteur auprès des grands d'Angleterre.

La première démarche que Mgr de Forbin-Janson entreprit en faveur de ses protégés, fut en novembre 1841,

(1) On calcule que 200 enfants restèrent ainsi orphelins pour une période de près de 6 années.

(2) A ce propos, Mgr de Nancy fut accusé par le " Herald " de Montréal de prêcher la trahison dans les campagnes.



quelque temps avant son départ définitif du Canada. S'adjoignant Mgr Bourget, il courut de Montréal à Québec, y saluer sir Charles Bagot, le nouveau gouverneur du Bas-Canada, et l'intéresser en même temps au sort des déportés politiques. Quelques jours après, il écrivait en France : " Si je croyais qu'une visite à la reine d'Angleterre pût obtenir quelques adoucissements au sort de plusieurs centaines de pauvres Canadiens, bannis à 6,000 lieues de leur patrie par suite de la dernière révolution, tentée, il y a deux ou trois ans, je n'hésiterais point à passer par Londres en revenant en France ; mais il y aura peut-être des obstacles à ce désir de mon cœur pour un peuple que j'aime et dont je suis certain d'être aimé." (1)

Ce ne fut qu'en 1842 que Mgr de Janson put enfin réaliser son rêve de dévouement à la cause des Canadiens. Le 15 août, il arrivait à Londres, s'abouchait avec les prêtres français que la révolution avait chassés loin de leurs paroisses et de leur troupeau. Il apprit d'eux que Mgr Polding, archevêque de Sydney, était actuellement en Europe, et qu'il partirait bientôt pour la Nouvelle-Galles. Le vénérable prélat s'était intéressé au sort de ces exilés que la Providence avait conduits dans son diocèse, il leur avait prodigué ses consolations, sachant bien que ces malheureux étaient plutôt victimes de leur patriotisme outré que des criminels ou des repris de justice. Aussi les prit-il en pitié dès le début, et à la pitié se joignit bientôt un sentiment plus élevé ; ce fut le dévouement à ces Canadiens, dévouement qui devait se traduire par des preuves substantielles.

Mgr de Janson apprit en outre que dom Ullathorne, bénédictin et missionnaire récemment arrivé d'Australie,

---

(1) Afin de prouver combien ce digne et charitable prélat était sincère, qu'il suffise de rappeler qu'il mit son nom à la tête d'une souscription, dont le but était de servir au rapatriement des déportés. Il déposa dans la caisse du comité la somme de 22,000 francs, environ $4,400.





Mgr DE FORBIN-JANSON



exerçait à Coventry, dans le Warwickshire, les fonctions d'un ministère qui lui rapporta, en 1850, le titre de premier évêque de Birmingham. Mgr de Janson n'hésita pas un instant à se rendre auprès du vaillant religieux, qui avait pris fait et cause pour les condamnés canadiens, dans un long mémoire aussi touchant que concluant. Mgr Polding étant arrivé sur l'entrefaite, les deux prélats résolurent de se rendre à Knowlesley, dans le Lancaster, où demeurait lord Stanley, alors secrétaire d'État pour les colonies (1). Comme il fallait traverser en Irlande, le Dr Ullathorne renonça au voyage, et il laissa à ses deux collaborateurs tout le mérite de la démarche. Mgr de Janson et l'archevêque de Sydney s'embarquèrent pour Dublin, et c'est de là que le premier écrivit à la famille de Lisle Philipps (2) qu'il avait bien connue à Londres, la lettre suivante, qui nous fait connaître le résultat de son entrevue.

" Aimable et très cher hôte,

" Je ne prétends pas m'excuser entièrement d'être resté si longtemps sans vous remercier, vous et madame Phillips, des bienheureuses et trop courtes journées que vous m'avez fait passer en votre angélique manoir. Puisque si souvent votre pieux et doux souvenir vient me tenir compagnie et m'exciter à servir le Seigneur avec un peu plus de ferveur, j'avoue que j'aurais dû vous en témoigner plus tôt ma reconnaissance. Mais de jour en jour, j'attendais le retour du Dr Polding pour faire, près de lord Stanley, les démarches les plus décisives en faveur de mes pauvres Canadiens ; or, ce saint archevêque de Sydney, au lieu d'être en Belgique,

---

(1) Lord Stanley devint lord Derby en 1844, à la mort de son père C'est le père de l'ancien gouverneur général du Canada.

(2) Ambroise de Lisle Phillips installa les Trappistes dans l'antique monastère de " Grâce-Dieu," dans le comté de Leicester, fondé, vers 1340, par Roësie de Verdon. Grâce-Dieu était primitivement un prieuré d'Augustiniennes.



se trouvait à Rome, et je ne l'ai su qu'au bout de trois semaines. Enfin il est arrivé, je l'ai saisi au passage, et, m'étant assuré que lord Stanley était au manoir de son père, près de Liverpool, j'y ai conduit mon archevêque ; puis, nous avons eu une conférence de plus d'une heure. La mesure de grâce et d'amnistie que je réclamais ayant une grande importance politique, lord Stanley ne pouvait se prononcer, nous a-t-il dit, sans en avoir conféré lui-même avec ses collègues (et c'était déjà beaucoup que de tenir un pareil langage) ; mais l'ensemble de la conversation, la manière dont il accueillait mes réflexions sur le génie du peuple canadien et les avantages qu'une saine politique retirerait d'un acte de clémence, etc., etc., nous a laissé juger, à Mgr Polding, et à moi, que notre affaire était à peu près gagnée. Mgr Polding a même voulu que nous disions ensemble un *Te Deum* en revenant à Liverpool ; j'y ai consenti d'autant plus volontiers, que cette confiance du succès piquera d'honneur la libéralité divine..."

Les déportés canadiens ne tardèrent pas longtemps avant d'avoir de bonnes nouvelles au sujet de leur sort futur. L'avant-veille du jour où Mgr de Nancy rendait sa belle âme à son Créateur, 38 d'entre eux quittaient Sydney pour rentrer dans leur pays natal. (1) Les 18 autres devaient bientôt les suivre en Canada. Leur protecteur si dévoué n'avait pas eu la consolation d'être témoin ici-bas de l'allégresse qui se répandit dans les familles canadiennes, lors de ce retour si longtemps attendu, mais il l'a été là-haut, dans les sphères éternelles, où le bonheur a dû couronner promptement une vie si bien dépensée au service de Dieu.

N.-E. Dionne

(1) Partis de Sydney le 9 juillet 1844, ils arrivèrent à St-Jean d'Iberville, le 18 janvier 1845, après une absence de cinq ans et demi.



DÉPORTÉS CANADIENS À LA NOUVELLE-GALLES DU SUD

Nom	Profession	Lieu
Guérin dit Dussault, Louis	Cultivateur......	Chateauguay
Guimond, Joseph......	"	"
Lepailleur, Fr-Maurice....	Huissier	"
Newcombe, Samuel.........	Médecin..........	"
Rochon, Jérémie	Charron	"
Thibert, Jean-Louis........	Cultivateur......	"
Thibert, Jean-Marie.......	"	"
Trudel, J.-B.................	"	"
Huot, Charles.........	Notaire...........	Napierville
Leblanc, David-Drossin....	Cultivateur......	"
Leblanc, Hubert-Drossin.	"	"
Hébert, Jos-Jacques.......	"	"
Morin, Achille-G...........	"	"
Morin, Pierre-Hector......	Patron de navire	"
Paré, Joseph	Cultivateur......	"
Bigonesse dit Beaucaire, F.	"	St-Cyprien
Défaillette, Louis.	"	"
Hébert, Jacques-David ...	"	"
Lavoie, Pierre-M..	"	"
Marceau, Joseph (1)	"	"
Languedoc, Etienne...	"	St-Constant
Longtin, Joseph......	"	"
Longtin, Moïse	"	"
Lanctot, Hippolyte.........	Notaire...........	St-Rémi
Pinsonnault, Louis..........	Cultivateur......	"
Pinsonnault, René..........	"	St-Edouard
Robert, Théophile.	"	"
Pinsonnault, Pascal	"	St-Philippe

(1) Marié en exil, il y prolonge son séjour.



Bourdon, Louis..............	Marchand.	St-Césaire
Bousquet, J.-B.............	Meunier.........	"
Guertin, F.-X..............	Cultivateur......	"
Bergevin dit Langevin, C.	"	Ste-Martine
Chevrefils, Ignace-Gab. (1)	"	"
Buisson, Constant.........	Forgeron...	"
Dumouchel, Joseph	Cultivateur......	"
Dumouchel, Louis (2)....	Hôtelier.........	"
Laberge, Jean..............	Charpentier.....	"
Touchette, F.-X...........	Forgeron.........	"
Turcot, Louis..............	Cultivateur......	"
Alarie, Michel..............	Charpentier.....	St Clément
Bourbonnais, Désiré......	Forgeron.........	"
Goyette, Jacques	Cultivateur......	"
Goyette, Joseph............	Charpentier.....	"
Papineau dit Montigny, A.	Forgeron.........	"
Provost, F.-X	Hôtelier.........	"
Rochon, Toussaint	Charron..........	"
Roy, Basile.................	Cultivateur......	"
Roy dit Lapensée, Chs....	"	"
Béchard, Théodore	"	Blairfindie
Coupal dit Lareine, A. ...	"	"
Langlois, Etienne..	"	"
Gagnon, David.............	Charpentier.....	St-Timothée
Julien, Louis................	Cultivateur......	"
Prieur, F.-X................	Marchand.	"
Bouc, Chs.-Guill...........	Bourgeois........	Terrebonne
Rochon, Ed.-Pascal........	Charron..........	"
Mott, Benjamin............	Cultivateur......	Alburg (Vt)
Ducharme, Léandre.......	Commis...........	Montréal

(1) Mort en exil.
(2) Mort en exil.



LES « SUISSES » DU CANADA

L'origine de ce nom, donné aux protestants de langue française dans la province de Québec, remonte à une époque beaucoup plus reculée que celle indiquée par votre correspondant, t. 4e, p. 315 ; elle date de la cession même du pays à la Grande-Bretagne. Les Suisses protestants et les Huguenots jouissaient alors d'une influence considérable à la cour de St-James, à laquelle ils étaient entièrement dévoués. Salzas, suisse de naissance, était le député gouverneur du prince de Galles. Le général Budé, natif du Pays de Vaud, dont le nom figure à plusieurs pages du journal du gouverneur Haldimand, occupait une position confidentielle auprès du Roi lui-même. Haldimand était également suisse, plus familier avec la langue française qu'il écorchait cependant d'une façon atroce. Il vint au Canada comme militaire en 1755 avec le colonel Bouquet, un autre Suisse, qui a joué un rôle important au pays jusqu'à l'année 1765.

Après la conquête, durant le règne militaire et pendant près de vingt ans, les Suisses et les Huguenots remplissaient les premières fonctions de la colonie, entr'autres : Haldimand, gouverneur des Trois-Rivières, puis du Canada ; Conrad Gugy, son secrétaire, ancêtre des Gugy de Beauport ; Joseph Bruyères, secrétaire du gouverneur Burton ; Hector Cramahé, secrétaire de Murray, puis président du Conseil et enfin lieutenant-gouverneur ; François Mounier, membre du Conseil ; Francis Masères, procureur-général ; capitaine Jean-François-Louis Genevay, député paie-maître général pour le district de Montréal, un ami d'Haldimand ; général Sir Austin Prévost, membre du Conseil ; enfin le fameux Pierre-Antoine Rouband.

M. Borthwick, chapelain anglican de la prison de Montréal, constate, *History of Montreal*, p. 15, qu'en 1764 la



commission de la Paix pour le district de Montréal ne contenait que deux noms français, qui étaient suisses. " Hence arose ", ajoute-t-il, " the saying of a French Protestant being a Swiss." Isolé, ce fait serait peut être insignifiant, mais ajouté aux exemples qui précèdent, il tend à établir que les Suisses et les Huguenots s'étaient emparés de toutes les branches de l'administration publique.

Pierre Du Calvet, riche négociant si sympathique aux Canadiens, était aussi huguenot, mais il avait habité le Canada sous la domination française, où il avait eu le temps de connaître et d'apprécier les Canadiens. Aussi il n'hésita pas à épouser leur cause dans leurs luttes contre le gouverneur Haldimand. Les Canadiens ont toujours gagné à être vus de près.

Tous ces fonctionnaires protestants et français étaient une nécessité de la situation. Pendant des années, la population resta exclusivement française et catholique, à part les militaires, les fonctionnaires et les négociants, résidant dans les villes, et les soldats licenciés, établis principalement à la campagne, où ils finirent par se fondre dans l'élément dominant. Il fallait des gouvernants français et comme les Suisses et les Huguenots pouvaient seuls prêter le serment d'allégeance essentiellement anti-catholique, communément appelé le serment d'abjuration ou du test, ils furent nécessairement choisis.

Mais il fallait songer à l'avenir. Les autorités espérèrent trouver des serviteurs publics parmi la population même du pays. On crut devoir favoriser ce résultat en faisant de la propagande religieuse, et encore cette fois des Suisses et Huguenots furent appelés. C'étaient MM. de Montmollin à Québec, Veyssières aux Trois-Rivières et De Lisle à Montréal, avec un appointement de $1000 chacun. Leur mission fut loin d'être un succès si l'on en juge un mémoire



officiel du temps (1784), reproduit au rapport de M. Brymner pour 1889, p. 48. Voir aussi *Bulletin*, III, 2. Après plus de vingt années d'apostolat, non seulement il n'y avait pas encore d'église protestante dans toute la province, mais la prédication française avait été pratiquement abandonnée. Le catéchisme n'était pas enseigné. A Montréal, la communion était administrée 3 ou 4 fois l'an, à Québec moins souvent,et aux Trois-Rivières jamais. Quatre sermons en français seulement furent delivrés en quatre ans, de 1780 à 1784, et comme les pasteurs ne pouvaient prêcher en anglais, on résolut de se dispenser de leurs services. A. Montréal, les protestants se ralliérent autour de la chaire d'un ancien chapelain presbytérien, du 84e régiment, le révd. M. Bethune, dont la nombreuse famille, sinon lui-même, finit par entrer dans le giron de l'Eglise anglicane, où ses descendants se distinguèrent, l'un d'eux ayant été évêque.

Ainsi finit vers la fin du 18e siècle le règne des Suisses au Canada, tant dans l'Etat que dans l'Eglise, sans qu'aucun d'eux n'ait laissé de postérité, si ce n'est Gugy et de Montmollin dont les filles épousèrent des Anglais, entr'autres M. Marler, père de M. Marler, longtemps comptable à la procure du séminaire de Montréal.

La loyauté des Canadiens fut mise à l'épreuve dès le commencement du régime britannique. A peine le traité de cession était-il signé, qu'un appel aux armes fut fait pour réprimer la conspiration de Pontiac, qui, à la tête des nations sauvages de l'ouest, était déterminé de chasser les Anglais des territoires des grand lacs. M. Sulte affirme que de 1764 à 1766,six cents Canadiens s'enrôlèrent volontairement pour aller combattre cet ancien et fidèle ami des Français aux côtés des troupes anglaises (*Canada-Français*, VII, 112). Kingsford dit qu'en 1764, Québec, Trois-Rivières et Montréal envoyèrent 300 volontaires canadiens. (V. 76).



Quelques années après, l'horizon politique devint sombre et menaçant aux colonies anglaises. Il était évident qu'elles se préparaient à jeter le masque de la loyauté. L'Angleterre vit de suite qu'il était urgent de se rapprocher des Canadiens. En 1774, par l'Acte de Québec, elle leur accorda à peu près tout ce qu'ils désiraient. Les lois françaises et les droits du clergé, même la dime étaient rendus. Un nouveau serment d'allégeance exigeait de la part des catholiques seulement (les autres sujets restant soumis à l'ancien serment) fidélité au Roi pure et simple, sans toucher à la religion. Aussi, lorsque l'étendard de la révolte fut levé par les fils d'Albion de la Nouvelle-Angleterre, soutenus par la France, les Canadiens-français n'hésitèrent pas à défendre le drapeau britannique sur les champs de bataille. Ce sont eux qui ont sauvé le Canada à la Grande-Bretagne. En récompense de leur loyauté, le parlement impérial accordait la constitution de 1791 qui sépara le Haut du Bas-Canada et dans une grande mesure compléta l'œuvre de l'autonomie des Canadiens, malheureusement sans accorder le gouvernement responsable. Au Conseil exécutif, ils comptaient quatre des leurs sur huit. Au Conseil législatif, sept sur quinze, inégalité qui causa tant de troubles et de conflits qui amenèrent l'insurrection de 1837-38. A l'Assemblée législative, ils en avaient trente-quatre sur cinquante. Ils réussirent, malgré l'opposition du parti anglais, à élire l'orateur, Jean-Antoine Panet, et à faire adopter la langue française comme langue officielle. Ils avaient triomphé presque sur toute la ligne. L'existence des Suisses était frappée à mort et leur puissance devenait une chose du passé. A cette époque, l'Angleterre redoutait si peu l'influence française et catholique qu'elle encourageait l'immigration au Canada d'un bon nombre de prêtres et de royalistes chassés de la France par la Révolution.



Les Suisses ont laissé de bien tristes souvenirs que la population pouvait difficilement oublier. Un incident de la guerre de 1812 nous permettra d'en juger.

A l'automne de 1813, les Suisses étaient de nouveau au Canada, tout puissants dans la milice Bas-Canadienne. Le commandant-en-chef des forces était le gouverneur-général, Sir Georges Prévost, suisse d'origine. A ses côtés, étaient le général de Meuron et le général Louis de Watteville, tous deux aussi suisses, arrivés durant l'été à la tête de quelques régiments composés en grande partie de Suisses, Allemannds et Français, catholiques et protestants, dont un bon nombre, entr'autres D'Odet D'Orsonnens, restèrent au pays, après avoir été licenciés. D'après M. Sulte, qui vient de publier une étude documentée sur la *Bataille de Chateauguay*, Prévost et de Watteville, le premier par ambition et le second par jalousie, avaient résolu de faire échouer l'expédition du colonel de Salaberry, dans le seul but de l'amoindrir à leur profit. Lorsque la bataille fut livrée le 26 octobre 1813, ce dernier n'avait en tout et partout sous ses ordres que cinq à six cents miliciens pour repousser 7000 Américains, et encore 200 de ceux-là furent placés à l'arrière-garde sous le colonel MacDonnell et ne prirent aucune part au feu. Le plan de résistance fut arrêté et exécuté par de Salaberry seul et ses volontaires, presque tous Canadiens-français. Prévost et de Watteville reposaient paisiblement à cinq milles plus bas, à la tête de 1000 hommes et ils n'apparurent seuls sur les lieux du combat qu'après la retraite précipitée du général américain Hampton. Ils avaient néanmoins eu avis de l'attaque dès le commencement. Encore une fois, le Canada avait été sauvé par les Canadiens-français. Le duc de Kent écrivait de Londres au père de Salaberry en mars 1814 : " There is not anyone here who does not regard him (le fils) as the hero who saved Lower Canada." (Kingsford,



VIII, 372). L'importance de la victoire ne fut pas réalisée de suite, mais aussitôt qu'elle le fut, les deux frères suisses en réclamèrent tout le crédit et l'honneur et reléguèrent au deuxième rang l'immortel de Salaberry. La dépêche officielle de Sir Georges, dit Kingsford, n'est qu'un tissu de mensonges, " a tissue of misrepresentations ". (VIII, 370). Aussi, les hommes de Salaberry, qui avaient été négligés, abandonnés et exaspérés, ne se lassaient de se dire : " Les maudits Suisses." M. Sulte m'assure qu'il a obtenu ce détail des sergents de Salaberry, qui est le point qui nous intéresse le plus pour le moment.

Lorsque vingt-cinq ou trente ans plus tard, les prédicants suisses reparaissent sur la scène pour fonder une mission française à Montréal, puis à la Grande Ligne, à Berthier et à la Pointe-aux-Trembles, il ne manquait pas de gens au pays qui se rappelaient ou au moins avaient entendu parler du règne des Suisses. Le nom traditionnel s'imposait tout naturellement aux nouveaux venus, appelés à reprendre la mission de MM. De Lisle, de Montmollin et Veyssières.

Les Canadiens-français des campagnes et des villes n'ont pas cessé depuis de le donner à tous les protestants de langue française, à leurs églises et à toutes les institutions qu'ils ont établies. Ainsi, ils disent l'école suisse, le collège suisse, l'église suisse et le plus souvent la *mitaine*, dérivation de l'anglais *meeting*, qui signifie lieu du culte des dissidents et protestants.

D. Girouard

Moncton, ville du Nouveau-Brunswick située sur la rivière Peticodiac, a pris son nom du lieutenant-colonel Robert Monckton qui prit les forts de Gaspareaux et de Beauséjour en 1755. Monckton fut nommé, l'année suivante, lieutenant-gouverneur de la Nouvelle-Ecosse. Il assista au siège de Louisbourg en 1758 et fut blessé sous les murs de Québec.



CRYSLER FARM

Le champ de bataille du 11 novembre 1813, dans le comté de Dundas, sur le bord du Saint-Laurent, avait été donné par la couronne à Ludowick Acker le 1er septembre 1797, lequel l'avait passé à John Crysler le 14 avril 1804, mais ce dernier l'avait cédé à Charles Jones et à Levius P. Sherwood, le 14 mai 1812, tout en demeurant avec sa femme dans la maison de la ferme où monsieur Jacques Viger et autres officiers les virent en 1813.

Sherwood repassa le titre à John Crysler le 12 novembre 1821.

Crysler vendit à John Shuter, Joseph Shuter et Robert C. Wilkins le 1er avril 1824.

La propriété retourna à John Crysler le 15 juillet 1845 ; ensuite elle changea deux ou trois fois de maître. Depuis quelques années elle appartient à Abram Van Allen. C'est lui qui a vendu le petit morceau de terre où l'on a élevé un monument, l'été de 1895.

BENJAMIN SULTE

CORONERS DE QUÉBEC

William Conyngham 1764 ; Isaac Werden 1770 ; David Lynd ; John-William Woolsey, 4 avril 1792 ; J. Mure (1), 14 septembre 1807 ; Henry Blackstone, 1er mai 1811 ; John Fletcher (2) 16 mai 1814 ; John-Gawler Thompson (3), 25 juin 1818 ; Bernard-Antoine Panet, 28 avril 1827 ; C. Panet (4), 8 octobre 1831 ; Jean-Antoine Panet (5), 2 octobre 1839 ; L'honorable Charles-Eugène Panet, 5 mai 1860 ; James Prendergast, 9 avril 1874 ; Alfred-G. Belleau, 20 mai 1875.

P. G. R.

(1) Pendant l'absence de J.-W. Woolsey.
(2) Conjointement avec Henry Blackstone.
(3) " " "
(4) " " B.-A. Panet
(5) " " " "





MONTCALM

MONTCALM ET LÉVIS

Rarement deux commandants furent unis d'une si étroite amitié et s'entendirent si bien ensemble dans leurs opérations ; et cependant leurs caractères présentaient des contrastes frappants. Autant l'un était ardent, autant l'autre était tempéré.

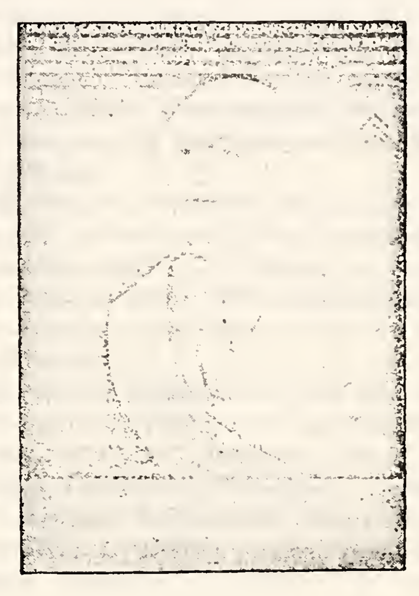
Montcalm était le véritable méridional ; son tempérament avait la chaleur du ciel de Provence ; il s'emportait facilement, mais redevenait maître de lui-même avec autant de facilité.



Le chevalier de Lévis, quoique né dans le Midi comme Montcalm, n'avait rien de son impétuosité ni de sa loquacité. Il était calme, froid, sobre de paroles.

Tous deux étaient également ambitieux, rêvant toujours de l'avancement dans la carrière militaire et des honneurs, ayant les yeux sans cesse tournés vers la cour de Versailles pour demander ce que, dans le style du temps, on appelait des grâces. Mais Montcalm se créait des obstacles, tandis que Lévis les évitait avec le plus grand soin, ne perdant jamais de vue, le but qu'il poursuivait.

L'abbé H.-R. Casgrain



Lévis



SAINT-JEAN PORT-JOLI

Le 25 mai 1677, le comte de Frontenac concédait à Noël Langlois " deux lieues de terre de front le long du fleuve Saint-Laurent, du côté sud, à commencer depuis les terres qui appartiennent à la Delle La Combe, en remontant ledit fleuve jusqu'à la concession de la Delle Geneviève Couillard avec deux lieues de profondeur."

Noël Langlois revendit peu après son fief à Charles Aubert de la Chesnaye, dans la famille duquel il demeura depuis.

En 1756, le sieur Ignace Aubert de Gaspé, seigneur de Port Joli, donna un terrain pour y élever une église. La même année, M. Dalbec, missionnaire, fit construire une petite chapelle en bois qui fut mise sous le patronage de saint Jean-Baptiste. Cette chapelle fut remplacée en 1779 par l'église actuelle, qui est encore très bonne, quoiqu'âgée de 123 ans.

Saint-Jean Port-Joli fut d'abord desservi par les curés de l'Islet. Ainsi M. Dalbec, curé de l'Islet, desservit Saint-Jean Port-Joli de 1756 à 1767 ; M. J. Hingan de 1767 à 1779, et M. Jacques Panet de 1780 à 1781. Les trois curés ci-dessus signaient leurs actes et s'intitulaient : curé de l'Islet et de Saint-Jean Port-Joli.

Les curés résidents de Saint-Jean Port-Joli ont été : MM. Charles Faucher, 1781-1793 ; Jean-Baptiste Perrat, 1793-1799 ; Keller, 1799-1808 ; François Brunet, 1808-1809 ; Gabriel-Elzéar Taschereau, 1809-1813 ; Antoine Tabeau, 1813 1814 ; François Boissonnault, 1814-1843 ; Louis Parent, 1843-1870 ; Hyacinthe Gagnon (desservant), 1870-1871 ; Joseph Lagueux, 1871-1888 ; C.-E. Frenette, curé actuel.

P. G. R.



RÉPONSES

Ouverture du chemin Papineau a Montreal en 1810. (VIII, II, 857.)—Souscription pour ouvrir un chemin commun, à l'usage particulier des souscripteurs et de ceux qui contribueront à faire le dit chemin, soit par argent, ou par travail, pour communiquer du faubourg Sainte-Marie, près cette ville, à la côte de la Visitation.

Les conditions de cette souscription étaient que Maître Joseph Papineau (père de l'hon. L.-J. Papineau), notaire de cette ville, prendrait cession et transport, à titre de fidei-commis du sieur John Peckle junior, de la terre qu'il avait acquise en 1809 du sieur Monarque père et de ses enfants, le 21 juillet, contenant la dite terre 2 arpents de front sur environ 60 arpents de profondeur, tenant par devant à la grande rue du faubourg Sainte-Marie, par derrière au chemin de front de la côte de la Visitation.

Cette terre a été divisée par lots en la manière suivante. D'abord il a laissé une place commune d'un arpent de largeur sur trois arpents de profondeur (place Papineau) et chaque côté de la dite place il y a 12 emplacements de 45 pieds de front sur 90 pieds de profondeur ; et au bout de la dite terre il a été pris sur le milieu de la dite terre un chemin de 70 pieds de largeur et gagnant jusqu'au chemin de front de la côte de la Visitation.

De chaque côté du dit chemin il y a eu d'abord 10 lots d'un demi arpent de front sur 145 pieds de profondeur ; ensuite il y a eu 12 lots chaque côté du dit chemin d'un arpent de front chacun ; ensuite, 16 autres lots chaque côté du dit chemin d'un arpent et un quart de front chacun. ensuite 6 lots d'un arpent et demi, et enfin le reste de la terre en 4 ou 5 lots de 2 arpents de front.

Il devait être laissé de distance à autre des avenues de 35



pieds de largeur afin de faciliter par la suite la communication avec les terrains adjacents.

Toute la souscription ayant été remplie entre le 28 avril et le 5 mai 1810, en la maison du sieur Fromenteau, au faubourg Sainte-Marie, près cette ville, les 116 lots pour lesquels a été faite la souscription ont été mis au sort et adjugés aux personnes suivantes : (côté sud) Pierre Monarque fils ; Alexander Mackay ; Charles Simon Delorme ; Thomas Molson ; Dr Ross ; M. Blyther ; François Boucher ; Benjamin Beaubien ; Gilbert Miller ; Thomas Valois ; Frédéric Stevenson ; Henry Dow ; Marie Nau ; Michel Fournier ; L.-M. Viger ; Hon. J. McGill ; A. Mackay ; C. Slappell ; St-George-Dupré ; W. Cook ; Amable Perrault ; réservé ; Lawrence Murphy ; J. Bédard ; Mlle Rosalie Papineau ; Benjamin Papineau ; D. Ogden ; Fred. Stevenson ; Alex. Logie ; M. McGillivray ; John Molson ; W. Harnois ; J. Blackwood ; Ls. Lamontagne ; H. Lamontagne ; Hon. P. Panet ; H. Pierre ; réservé ; réservé ; Alex. MacKay ; réservé ; réservé ; Joseph Gauvin ; F. Delorme ; Fahey Dewitt ; Michel Vincent ; J. McGill ; L. Guy ; A. Dubord Latour ; W. Ermatinger ; Mlle Déseri ; H. Logan ; réservé ; Henri Pierre ; Mme Perrault ; A. Cuvillier ; D. Rousseau ; J. McGill ; Samuel David ; Ant. Papineau ; P. Monarque ; J. McGill ; réservé ; (côté nord-est) D. Rousseau ; Michel Vincent ; A. T. Papineau ; Ant. Papineau ; Mlle Louise Lepailleur ; Henry Savage ; Amable Devileray ; Chs. Prevost ; McTavish McGillivray ; Vincent Dufort ; Stephen Sewell ; Pierre Luckin ; Joseph Roy ; Samuel Woolwich ; Alexis Patenaude ; F. Saint-Amour ; J.-B. Desery ; J. B. B. Larochelle ; James McDonnell ; L.-J. Papineau ; Pierre Desautels ; Louis Guy ; réservé ; J. Richardson ; Th. Delisle ; James Strather ; P. Monarque ; Arthur Gilmour ; Dr Ross ; Dr Ross ; Charles Bourque ;



Fred. Stevenson ; George Clark ; Frs. Daveluy ; Didier Joubert ; L.-M. Cadieux ; Chs. Lamontagne ; Fred. Gunnesman ; A.-S. Lange ; O. Forsyth ; Ed. W. Gray ; Lamer Fraser, Jos. Bouthillier ; James Brown ; Mlle Ang. Curran ; O. Labadie ; O.-A.-L. Noreau ; Alex. MacKay ; Th. Roy ; Dr Ross ; Pierre Huguet Latour ; J.-Bte. Durocher ; réservé ; O. Richardson ; Frs Bender ; M. Gregory ; Ignace Bertrand ; David David ; M. Delorme ; Michel Fournier ; Hart Payan ; John Gregory ; réservé.

N. B. Les 10 lots réservés ont été vendus de gré à gré.

Après avoir tiré au sort, les souscripteurs demeurèrent d'accord de nommer le dit chemin de communication *chemin Papineau.*

Recettes :	116 lots tirés au sort à 600 francs	69,600
	4 lots vendus de gré à gré, à 600 francs	2,400
	Une grange vendu	420
	Total de la recette	72,420
Dépenses :	Achat de la terre, capital et intérêts	38,118,11
	Comm., arpentage, etc	3,249,00
	Déboursés pour ouverture du chemin	75,276,06
	Dépenses en 1811, 1816 et 1817	13,060.00
		72,699.17
	Déficit	279.17

Il restait 6 emplacements à vendre dont le produit a dû payer ce déficit.

L. A. HUGUET-LATOUR

Les manuels de nos expressions vicieuses. (VII, XII, 849.) — Il peut exister un grand nombre de dictionnaires ou manuels de nos expressions vicieuses. Pour notre part, nous en connaissons quatorze :

J.-P. Boucher-Belleville : *Dictionnaire des barbarismes et*



des solécismes les plus ordinaires en ce pays, avec le mot propre ou leur signification. 1855. 23 pages in-8.

L'abbé Thomas Maguire : *Manuel des difficultés les plus communes de la langue française, adopté au jeune âge, et suivi d'un recueil de locutions vicieuses.* Québec, 1841.

L'abbé N. Caron : *Petit vocabulaire à l'usage des Canadiens-français, contenant les mots dont il faut répandre l'usage et signalant les barbarismes qu'il faut éviter, pour bien parler notre langue.* Trois-Rivières, 1880. 63 pages in-8.

J.-G. Gingras : *Manuel des expressions vicieuses les plus fréquentes.* Ottawa—1880. 61 pages in-16. (1)

Recueil des expressions vicieuses et des anglicismes les plus fréquents. Par un membre de la Société Typographique de Québec. Québec —1861. 46 pages in-16.

J.-A. Manseau : *Dictionnaire des locutions vicieuses du Canada suivi d'un Dictionnaire Canadien.* Québec—1881. 119 pages in-16.

Arthur Buies : *Anglicismes et Canadianismes.* Québec—1888. 106 pages in 16.

J.-P. Tardivel : *L'anglicisme voilà l'ennemi.* Québec—1880. 28 pages in-12.

Raoul Rinfret : *Dictionnaire de nos fautes contre la langue française.* Montréal—1896. 306 pages.

Maximilien Bibaud : *Le mémorial des vicissitudes et des progrès de la langue française en Canada.* Redigé dans un hameau de la seigneurie Deguire en 1870, revu à Montréal en 1876 et 1878. Montréal—1879. 128 pages in-12.

Oscar Dunn : *Glossaire franco-canadien, et vocabulaire de locutions vicieuses usitées au Canada.* Québec—1880. XXV-199 pages in-24.

---

(1) Philéas Gagnon (" Essai de bibliographie canadienne ", p. 206) signale deux autres éditions ; l'une à Québec en 1861 et l'autre à Ottawa en 1867.



Alphonse Lusignan : *Fautes à corriger, une chaque jour.* Québec 1890, 179 pages in-12.

Napoléon Legendre : *La langue française au Canada.* Québec—1890. 177 pages in-12.

Sylva Clapin : *Dictionnaire canadien-français ou Lexique glossaire des mots, expressions et locutions ne se trouvant pas dans les dictionnaires courants et dont l'usage appartient surtout aux Canadiens-français.* Montréal et Boston—1894. 389 pages in-16. P. G. R.

Noel Juchereau, sieur des Chatelets. (VII, II, 783.) —Noël Juchereau, sieur des Châtelets, (1) a joué dans la colonie de la Nouvelle France, un rôle considérable, de 1632 à 1649.

Originaire de la Ferté-Vidame, diocèse de Chartres, France, il avait étudié la loi et obtenu le degré de licencié en droit.

En 1632, il vint au Canada, dans les intérêts d'une compagnie de marchands, dont les principaux étaient MM. Cheffault, de Paris, et Rozée, de Rouen, membres de la Compagnie des Cent-Associés. Il s'était formé, au sein de cette grande compagnie, une association particulière. Elle se chargeait " de payer les appointements du gouverneur, de lui procurer les vivres, d'entretenir les garnisons et de fournir toutes les munitions de guerre. Après avoir prélevé les deniers nécessaires pour couvrir ses dépenses, elle tenait compte du surplus des profits à la grande compagnie, qui avait son bureau à Paris. Pendant plusieurs années, les sieurs Cheffault et Rozée, sous la surveillance de M. Jean de Lauzon, conduisirent les affaires mercantiles et territoriales de la compagnie." C'est comme agent de cette asso-

(1) Les Châtelets, commune de Eure-et-Loir, à 14 kilomètres de Chartres.



ciation que Noël Juchereau, sieur des Châtelets, vint au Canada, en 1632.

Agent ou commis de la Compagnie des Marchands, M. des Châtelets était un des premiers personnages de la colonie naissante. On le voit figurer dans toutes les occasions solennelles.

En 1639, lorsque les religieuses Ursulines arrivèrent au Canada, c'est lui qui logea la Mère de l'Incarnation et ses vaillante campagnes. On lit dans l'acte de réception du 28 septembre 1639 : " Les prières finies, nous menâmes les dites Révérendes Mères Religieuses Ursulines et la Dame de la Peltrie en un corps de logis appartenant à Noël Juchereau, sieur des Châtelets, et ses associés, scis sur le bord de la rivière Saint-Laurent au-dessous du magasin des Messieurs de la Compagnie de la Nouvelle-France." (1) Cette maison de M. des Châtelets, ce petit logis *sur le quai*, dont parle souvent la Mère de l'Incarnation dans ses lettres, occupait l'emplacement de l'hôtel Blanchard, à la basse-ville.

Au jour de l'an 1646, le Père Lalemant, supérieur des Jésuites, mentionne, entr'autres étrennes qu'il envoya à divers personnages, celles qu'il fit à M. Noël Juchereau, sieur des Châtelets : " Je leur (aux Ursulines) envoyai deux images de saint Ignace et de saint François-Xavier en émail ; on donna à Monsr Giffar un livre du P. Bonnet *De la vie de Notre-Seigneur*, à Monsr des Châtelets un des petits tomes de Drexellius *De Aeternitate* ; à Monsr Bourdon une lunette de Galilée où il y avait une boussole, et à d'autres des rel.quaires, chapelets, images, etc." (2)

(1) " Les Ursulines de Québec, depuis leur établissement jusqu'à nos jours," tome premier, page 22.

(2) Journal des Jésuites—" The Jesuit Relations and allied documents," volume XXVIII, page 142.



Le dimanche des Rois de cette même année 1646, M. des Châtelets, qui était marguillier de Québec. avec M. Robert Giffard, le premier seigneur de Beauport, donnait le pain bénit en société avec son collègue : " Le 6, jour des Rois, il n'y eut point de pain bénit, mais seulement le dimanche d'après ; tous les deux marguilliers le firent ensemble, sçavoir M. des Châtelets et M. Giffar." (1)

Le Jeudi Saint, même année, M. des Châtelets figure dans la cérémonie du lavement des pieds : " Il y eut lavement des pieds à l'hôpital où assista le Père Vimont ; M des Châtelets et autres y lavèrent les pieds à 18 sauvages, qui furent ensuite regalés " (2)

Un peu plus tard, il s'agit de la procession du Saint-Sacrement, et M. Noël Juchereau, sieur des Châtelets, est encore dans les honneurs : " Pour la procession, il fut arrêté que M. le gouverneur nommerait qui il lui plairait pour porter le dais de sa part, que les deux marguilliers le porteraient aussi et un sauvage : que les années d'après les marguilliers avec le curé aviseraient à qui il le faudrait offrir de le porter, la disposition des trois bâtons leur étant laissée libre et la disposition du 1er à M. le gouverneur. Ceux qui le portèrent cette année furent M. Tronquet de la part de M. le gouverneur, Monsr des Châtelets et M Giffar, marguillers, et Noël Negabamat." (3)

Dans l'automne de 1646, M. des Châtelets fut nommé commis-général sur les vaisseaux pour tous les achats. (4).

Le 18 septembre 1647, M. des Châtelets obtint de M. de Montmagny, suivant les pouvoirs à lui donnés par la Compagnie de la Nouvelle-France, la concession du fief de Maur

(1) Journal des Jésuites—" The Jesuit Relations and allied documents," volume XXVIII, page 144

(2) Idem, page 176.

(3) Ibidem, page 192.

(4) " page 234.



ou de Saint-Augustin, situé sur la rive nord du fleuve, près de Québec.

La même année, l'administration de M. de Montmagny étant terminée, M. D'Ailleboust fut nommé pour le remplacer comme gouverneur. Ce fut M. de Maisonneuve qui lui en apporta de France la nouvelle. M. D'Ailleboust résolut immédiatement de traverser l'océan pour aller traiter à Paris de plusieurs affaires importantes. Et il demanda à M. des Châtelets de l'accompagner. " Il prit la mer, le 18 octobre, lisons-nous dans l'*Histoire des Canadiens-Français*, en compagnie de M. Noël Juchereau des Châtelets, tous deux délégués par les habitants pour obtenir la réduction du traitement du gouverneur-général de vingt-cinq mille à dix mille francs, et autres changements qui furent approuvés par un arrêt du 5 mars 1648." (1)

M. des Châtelets mourut en France, au cours de ce voyage, laissant bien des regrets dans la colonie.

La nouvelle de la mort de M. des Châtelets parvint d'une manière bien singulière à Québec. Au mois de juillet 1649, arrivèrent en cette ville une trentaines d'Abénaquis, qui apportaient des lettres venues par voie de la Nouvelle-Angleterre. Parmi ces lettres, il s'en trouvait une de madame de Repentigny, à son mari, datée du 31 juillet 1648,—un an auparavant—, dans laquelle elle annonçait le décès de M. des Châtelets.

M. des Châtelets ne s'était pas marié, mais s'était constitué le protecteur de Jean, sieur de la Ferté, et Nicolas, sieur de Saint-Denis, fils de son frère, auxquels il donna les terres qui lui avaient été accordées près de Québec.

IGNOTUS

---

(1) Benjamin Sulte, " Histoire des Canadiens-Français," tome III, page 14.



Les Hurons en Tartarie. (VIII, I, 854.)—Dans le *United States Catholic Magazine* (vol. IV, p. 140) on voit que c'est le père jésuite Adrien Grelon (ou Greslon) qui rencontra en Tartarie une femme huronne qu'il avait connue en Amérique. Cette information doit provenir de son ouvrage *Histoire de la Chine sous la domination des Tartares* (1651-69), publiée à Paris en 1671. Le père Grelon vit aussi en Espagne un Iroquois qui après avoir reçu son instruction dans ce pays y fut ordonné prêtre.

Croyez-vous qu'il existe sur le continent américain un exemplaire de l'ouvrage du père Grelon ?

E.-H. Blair

Le gouverneur Prescott et sa famille. (I, XI, 107.)—Le général Robert Prescott, successeur de lord Dorchester au gouvernement du Canada, arriva à Québec le 17 juin 1796.

Dès le lendemain de son arrivée il honora le couvent des Ursulines de sa visite, ainsi que sa femme et ses demoiselles qui se montrèrent des plus aimables. C'est dans cette circonstance que le général Prescott témoigna à la Mère Supérieure, qu'il serait très flatté que Mlle Prescott passât chaque jour une heure dans le monastère des Ursulines pour se perfectionner dans la langue française.

La permission par écrit étant venue de l'évêché, le gouverneur en fut informé, et de ce moment, il n'y eut pas d'élève plus assidue au couvent des Ursulines que Mlle Prescott. La mère Françoise Panet de Saint-Jacques fut chargée de ces leçons, qui continuèrent pendant toute une année. Dans la belle saison, cette heure se passait d'ordinaire au jardin. Ce fut dans une de ces promenades que l'aimable jeune fille, toujours attentive à ce qui pouvait faire plaisir aux religieuses, remarqua le mauvais état du mur de clôture, du côté de la rue Sainte-Anne.



—" Je vois, madame, que votre jardin n'est pas en sûreté ; ne vaudrait-il pas mieux réparer ce mur ?

— " Oui, Mlle, repartit la mère Saint-Jacques, mais pour le moment la chose est impossible ; les pertes que nous avons faites, par suite des guerres qui ont désolé ce pays, et par suite aussi de la Révolution française, ne nous le permettent pas."

Là finit la conversation ; mais Mlle Prescott ne fut pas plutôt de retour au château Saint-Louis, que l'on vit arriver des ouvriers de la part du gouverneur. Inutile de dire que les brèches du mur eurent bientôt disparu.

A partir du 1er janvier 1797 jusqu'à son départ, le gouverneur entra régulièrement au monastère des Ursulines pour sa visite de bonne année. Ces visites se faisaient toujours de la manière la plus aimable, en tenue de ville, sans aide-de-camp, n'ayant d'autre compagnie que les dames de sa famille. Un jour qu'il était ainsi venu seul avec sa fille aînée, après avoir reçu au pensionnat " avec tout l'accueil possible ", le compliment des élèves du couvent des Ursulines, il voulut s'arrêter quelque temps à la salle de communauté. La conversation s'engagea avec la plus aimable simplicité sur le sujet inépuisable, surtout pour des personnes étrangères à notre religion, du genre de vie des religieuses, de leurs occupations, etc. " Je suis émerveillé, mesdames, dit-il, de votre manière de vivre ; mais cette solitude, ce silence, cette vie uniforme et laborieuse,doivent enfin lasser, ce semble, des natures sensibles et délicates comme les vôtres." Les religieuses répondirent agréablement qu'elles se portaient mieux au monastère, pour la plupart, en se levant à quatre heures du matin, en priant longuement et en travaillant bien fort ; que lorsqu'elles vivaient au sein de leur famille. Mlle Prescott ajouta en riant qu'elle voyait toujours les religieuses si occupées,



qu'elles n'avaient réellement pas le temps de s'ennuyer.(1)
—" Fort bien, fort bien, répliqua le gouverneur ; soyez heureuses, mesdames, comme vous méritez de l'être, et que vos années soient de plus en plus prospères."

Au mois d'août de l'année 1797, Mlle Prescott devint l'épouse du capitaine Baldwin, aide-de-camp du gouverneur qui ressentit une grande joie de cette union. M. Baldwin était un officier recommandable par sa valeur et plusieurs autres belles qualités.

Quelques jours après son mariage, Mme Baldwin visitait ses bonnes amies des Ursulines, et connaissant la gêne pécuniaire de la communauté, elle laissa 10 louis à la Mère Supérieure, pour reconnaître quelques petits ouvrages en écorce dont les religieuses lui avaient fait présent.

Dès son berceau Mlle Prescott avait vu toutes les joies de la terre lui sourire ; déjà distinguée par sa position sociale, elle se faisait remarquer encore davantage par un esprit supérieur, des talents de premier ordre, et les charmes de son caractère. Mais par un de ces malheurs que la sagesse de Dieu prépare aux plus élevés comme aux derniers des hommes, il y eut bientôt à son occasion un deuil immense. Mme Baldwin mourut à Québec, le 27 juin 1798, et d'abondantes larmes coulèrent de bien des yeux à cette triste nouvelle. Le gouverneur surtout demeura inconsolable ; il parlait encore, à la fin de l'année, avec l'accent de la plus amère douleur, de la perte qu'il avait faite et ce fut comme souvenir de l'affection que sa chère fille avait toujours eue pour le Monastère des Ursulines que le 24 décembre, il fit présent à cette communauté de la somme de 960 livres. Lady Prescott ne laissait également passer aucune occasion d'exprimer aux Ursulines les sentiments d'affection qu'elle partageait à leur égard avec sa bien-aimée fille.

---

(1) Really, Papa, these ladies are all so very busy from morning until night, that they have no vacant hour to feel lonely.



En 1799, sir Robert Prescott fut rappelé à Londres pour y rendre compte, disent les historiens, des difficultés qui s'étaient élevées au sujet des terres concédées sous son administration. " Il est regretté, nous dit l'archiviste du Monastère des Ursulines, de tout ce qu'il y a de bons citoyens dans la province. C'est un homme qui ne connaissait d'autre règle que celle de la justice, ses égards et sa considération pour le clergé ont paru en bien des circonstances, et il n'a cessé de donner à notre communauté des marques d'une bienveillance toute spéciale. Nous avons perdu en Mme Baldwin une grande protectrice, et nous perdons actuellement un grand protecteur en M. son père. A sa visite d'adieu, qui a été des plus gracieuses, sa dame nous a délicatement fait don de quarante piastres d'Espagne (240 livres). Ils se sont embarqués le 14 août 1799, faisant voile pour Londres."

Cette appréciation ne s'accorde peut-être pas avec celle de certains historiens ; mais tant de bons procédés envers une communauté religieuse cloitrée (qui ne fut probablement pas la seule à éprouver sa bienveillance), parlent, il nous semble, en faveur du général Prescott. Les Annales du Monastère des Ursulines, en mentionnant les actions de grâces publiques rendues à Québec à l'occasion de la victoire des Anglais à Aboukir disent " qu'en dépit des prétentions de l'évêque anglican, M. le général consulta Mgr de Québec, sur le jour à fixer pour la fête " ; ce qui annonce certainement beaucoup de considération pour la population catholique du pays. Au reste, M. l'abbé Ferland, dans sa vie de Mgr Plessis, paraît avoir pensé comme l'Annaliste des Ursulines, au sujet du gouverneur Prescott.

A son arrivée en Angleterre, sir Robert Prescott alla se fixer à Rose Green, où il vécut privément. Il mourut en 1815, dans la 89e année de son âge. (1).

---

(1) " Les Ursulines de Québec."



Le major-general Sir Isaac Brock. (VII, XII, 846.)—Le major-général sir Isaac Brock, naquit à Guernesey le 6 octobre 1769. Entré dans l'armée dès l'âge de quinze ans, il ne tarda pas à s'y distinguer et arriva en peu d'années aux grades les plus élevés. Il vint au Canada avec son régiment, le 49ème de ligne, au printemps de 1802. En 1810, il fut nommé commandant général des troupes dans le Haut-Canada et puis président ou administrateur du gouvernement de cette Province en remplacement du lieutenant-gouverneur Gore qui avait obtenu un congé. Lui-même fut sur le point de se faire rappeler en Angleterre, afin de trouver de quoi alimenter et satisfaire plus amplement son ardeur militaire, mais voyant que la guerre allait éclater de nouveau entre l'Angleterre et ses anciennes colonies, il crut que l'honneur et le devoir s'opposeraient à une telle démarche, et demeura bravement à son poste. Quittant York où il venait de clore les travaux de la législature, il se hâta de porter secours, avec une couple de cents hommes, aux trouples qui faisaient face à Hull. La prise de Détroit ne tarda pas à couronner son énergique conduite dans le maniement de sa petite armée, et de suite il vola sur un autre point où il croyait être nécessaire à la défense, mais il devait y trouver la mort, la mort d'un héros. Le 13 octobre 1813, il fut tué sur le champ de bataille de "*Queenston Heights*", après avoir remporté une victoire éclatante sur l'ennemi qui fut écrasé. Ses restes mortels reposent dans cet endroit sacré et sont recouverts d'un remarquable monument élevé à sa mémoire par ses compatriotes reconnaissants.

On lui érigea aussi dans la cathédrale de Saint-Paul, à Londres, un magnifique sarcophage.

Plus humblement, mais avec non moins d'admiration pour le vaillant soldat, les citoyens de Montréal lui érigèrent une modeste statue qui malheureusement a disparu depuis longtemps. Durant plusieurs années et jusqu'à la



démolition de l'édifice qui lui servait de base, on pouvait la voir sur une colonne en pierre de taille qui s'élevait d'une quinzaine de pieds audessus du pignon en croupe de la maison formant l'encoignure des rues McGill et du Collège. Nous croyons que là se trouvait le bureau des déligences du Haut-Canada : " *Upper Canada Stage Office* ", et l'Hotellerie dite " *The American House* ". Que sont devenus cette statue et son piédestal ? Les démolisseurs l'auront fait servir à quelque piètre œuvre, sans doute ! L.-F.-G. B.

Une apparition. (VII, II, 856.)—Avant d'aller se distinguer en Flandres,sir John-Coape Sherbrooke avait été en garnison avec son régiment, le 33ième, au Cap-Breton.

Un soir, le capitaine Sherbrooke et le lieutenant (plus tard général) George Wynyard étaient assis dans l'appartement de ce dernier, qui avait deux portes l'une donnant sur le dehors, l'autre sur sa chambre à coucher. De la chambre à coucher pour aller dehors il fallait absolument passer par la pièce où était les deux amis. Tout à coup Sherbrooke apperçut dans la porte de cette chambre un grand garçon d'une vingtaine d'années, la figure pâle comme la mort. Au cri de surprise proféré par Sherbrooke, Wynyard se tourna vers l'apparition.

—Grand Dieu, mon frère, s'écria-t-il en saisissant le bras de Sherbrooke.

—Votre frère ?

—Que voulez-vous dire ? Vous devez vous tromper. Assurons nous en.

Ils se précipitèrent dans la chambre. Plus rien. L'apparition était disparue.

Quelques semaines plus tard, le courrier d'Angleterre apportait une lettre cachetée de deuil à Sherbrooke. " Avertissez votre ami Wynyard, y lisait-il, que son frère favori est mort. "

Il était mort le jour et l'heure où Sherbrooke et Wynyard avaient vu la mystérieuse apparition. R.



QUESTIONS

861—Bibaud, à la page 109 de son *Dictionnaire historique*, nous parle d'un peintre du nom de Dulongpré. " Ses plus beaux ouvrages, dit-il, sont les portraits du fondateur du collège de St-Hyacinthe, de madame Viger, mère de l'hon. D.-B. Viger, et quatre figures de femmes représentant les quatre saisons. " Où et quand a vécu Dulongpré ? Etait-il canadien ? P. O.

862—Pourriez-vous vous charger de la recherche historique suivante que me demande un Religieux de mes amis établi à Nice, France, où il fait de la prédication. Voici le texte de sa lettre :

" Parmi mes auditeurs de Notre-Dame j'ai connu un M. de Richebourg, jadis magistrat. Or, il m'a dit avoir dans sa famille une arrière grande tante, morte en odeur de sainteté à Québec, en religion, même fondatrice de quelque chose dans le 18e siècle. C'était une veuve, madame de Baraudin, anciennement mademoiselle de Bougainville, parente du célèbre explorateur. Ils désireraient, dans la famille de Richebourg, savoir certains détails. Pourriez-vous faire identifier cette dame ? " A. V."

863—A quel comté appartient l'Ile aux Lièvres ? Charlevoix ou à Témiscouata ? Beld. F.

864—Lisant ces jours derniers *l'Eglise romaine en face de la Révolution* par Crétineau-Joly, j'ai rencontré un représentant de l'Angleterre, demeurant à Rome, portant le nom de Lord Minto, pendant les premières années du règne de Pie IX. Ce Lord Minto est-il parent de notre gouverneur-général ? Beld. F.



BULLETIN
DES
RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. 8 AVRIL 1902 No 4

UNE CALOMNIE HISTORIQUE

La mort du comte de Frontenac fut pour ses ennemis, l'occasion et le sujet d'une anecdote scandaleuse dont les auteurs masqués—ils le sont encore dans notre histoire—se promettaient un succès colossal. De fait, ce potin-là était un chef-d'œuvre de haine et de perfidie. Ce commérage habilement glissé dans les conversations devait sûrement tuer, et à brève échéance, la bonne renommée de madame de Frontenac, la perdre sans retour dans l'estime de ses contemporains en attendant que l'Histoire confirma, sans recours d'appel, le verdict infamant prononcé en première instance par le tribunal, toujours incompétent, de l'opinion publique.

On avait donc entendu dire qu'à la mort de monsieur de Frontenac, son cœur, enfermé dans une boîte de plomb—d'aucuns prétendent coffret d'argent—avait été envoyé à la comtesse sa femme qui l'avait orgueilleusement refusé disant : " *qu'elle ne voulait point d'un cœur mort qui, vivant, ne lui avait point appartenu !* "

Et cette calomnie, faisant boule de neige, se grossissait, comme à plaisir, de détails inédits autant que persuasifs. Ainsi, le racontar nommait avec un bel aplomb le révérend père récollet dont la mission charitable avait si piteusement échoué auprès de l'inexorable *Divine* et qui, plus honteux qu'un renard qu'une poule aurait pris, *s'en était revenu placer le cœur répudié de Frontenac sur son cercueil* où tous



deux dormirent ensemble près de cent ans (1699-1796) comme la *Belle au Bois* des contes de Perrault. Puis était advenu l'incendie du couvent des Récollets : alors cercueil et coffret s'en étaient allés, toujours de compagnie—comme le renard et le bouc de la fable—continuer leur somme à la cathédrale de Québec, *primo loco*, sous la chapelle de Notre-Dame-de-Pitié, et *secondo loco*, sous le parvis du sanctuaire de la chapelle Sainte-Anne, dans la même église, etc., etc. Toutes et chacune dites pérégrinations constatées par moults bons témoins.

Or cette malice posthume n'a pas été *conservée* mais *inventée* par la tradition. Cette tradition, rien moins qu'historique, n'est pas d'origine française, mais canadienne, québecquoise seulement. Imaginée de ce côté-ci de l'Atlantique cette anecdote malveillante n'est rapportée par aucun des chroniqueurs et des historiographes *français* du 17ième ou 18ième siècle. Rendons hommage, je ne dirai pas à la sagacité, mais au simple bon sens de ces écrivains : aucun d'eux ne fit à cet odieux potin l'honneur de le prendre au sérieux, de le considérer même comme un commérage vraisemblable. (1)

Seuls quelques auteurs canadiens-français osèrent lui donner asile dans leurs ouvrages au risque d'en compromettre l'autorité auprès des gens sérieux. Sans constater, au préalable, si cette anecdote était fille légitime de l'Histoire, ou enfant naturelle de la Fable ils la publièrent dans leurs livres. Puis les journaux, les revues, s'en emparèrent et la vulgarisèrent à leur tour dans l'esprit des foules. Mais un roman qui, plus que toutes les œuvres littéraires et historiques de ces auteurs réunies, répandit cette anecdote aux quatre coins de la province de Québec est indéniablement

(1) Il convient de remarquer aussi que nos grands auteurs—les trois historiens canadiens-français Garneau, Ferland, Laverdière—l'ignorent absolument.



le *François de Bienville* de M. Joseph Marmette, publié en 1870 (1).

Voici, en effet, ce que nous lisons, en note, au pied de la page 270 de la première édition :

" Frontenac, comme chacun sait, mourut en 1698 et fut
" enterré dans l'église des Récollets. Lors de l'incendie de
" cette église, le six septembre 1796, on releva les corps qui
" y avaient été inhumés. Ceux des personnages importants.
" entr'autres celui de M. de Frontenac, furent inhumés dans
" la cathédrale, et, dit-on, sous la chapelle de Notre-Dame
" de Pitié. Les cercueils en plomb qui, parait-il, étaient
" placés sur des barres de fer dans l'église des Récollets
" avaient été en partie fondus par le feu. On retrouva dans
" celui de M. de Frontenac une petite boîte en plomb qui
" contenait le cœur de l'ancien gouverneur. D'après une
" tradition conservée par le Frère Louis, récollet, le cœur
" du comte de Frontenac fut envoyé, après sa mort, à sa
" veuve. Mais l'altière comtesse ne voulut pas le recevoir,
" disant : qu'elle ne voulait pas d'un cœur mort qui, vivant,
" ne lui avait pas appartenu. La boite qui le renfermait
" fut renvoyée au Canada et replacée dans le cercueil du
" comte où on la retrouva après l'incendie."

M. Joseph Marmette ajoutait : " Ces précieux détails me
" sont fournis par mon ami,aussi bienveillant qu'éclairé, M.
" l'abbé H. R. Casgrain."

L'année suivante,1871, Mgr Tanguay publiait le premier tome de son fameux *Dictionnaire Généalogique.* La légende racontée à M. Joseph Marmette par son ami l'abbé Raymond Casgrain s'y trouvait reproduite. En l'acceptant dans son livre l'auteur lui donnait, *ipso facto,* non seulement une

(1) La première édition fut publiée chez Léger Brousseau, en 1870,—la seconde, en 1883, chez Beauchemin & Valois—Montréal. La même note s'y trouve reproduite, pages 400 et 401.



présomption, mais un caractère d'authenticité aussi sérieux qu'indéniable.

Voici, en effet, ce que nous lisons à la note 4, pages 243 et 244 du *Dictionnaire* : " Le monastère des Récollets avait " été incendié le 6 septembre 1796, et le 14 les religieux " étaient sécularisés.

" A ce sujet *la tradition rapportait* d'après le Frère " *Louis*, récollet, qu'à la mort de M. de Frontenac, son cœur, " enfermé dans une boîte de plomb, fut envoyé à la comtesse " sa femme qui ne voulut point l'accepter. Elle le renvoya " au Canada en disant qu'elle ne voulait point d'un cœur " mort, qui, de son vivant, ne lui avait point appartenu ! !

" *Il paraît*, d'après M. le major Lafleur et M. de Gaspé " (auteur des *Anciens Canadiens*) lequel fut témoin oculaire " de l'incendie de l'église des Récollets, que les cercueils de " plomb qui se trouvaient sous les voûtes de l'église, placés " sur des tablettes en fer étaient en partie fondus. La petite " boîte de plomb contenant le cœur de M. de Frontenac, se " trouvait. *dit-on*, sur son cercueil."

M. Thompson (*James Thompson*) (1) ami de M. de Gaspé, avait vu, *parait-il*, inhumer les ossements des anciens gouverneurs dans la chapelle de Notre-Dame-de-Pitié, près la muraille, côté de l'Evangile.

Ce qui frappe, à première lecture, dans cette page ce n'est pas le caractère vague, flottant du récit, mais l'hésitation du narrateur. Il manque évidemment de conviction et je l'en félicite. *A ce sujet la tradition rapportait d'après le Frère Louis*, etc.,—*il parait, d'après* M. le major Lafleur et M. de Gaspé ; —la petite boîte de plomb se trouvait, *dit-on*, sur son cercueil, etc. ;—M. Thompson avait vu, *parait-il*, etc., etc. Comme il hésite, comme il craint, et certes avec

(1) M James Thompson était en 1865, député-commissaire-général.



raison, d'être trop affirmatif. Comme il lui répugne de laisser imprimer dans son *Dictionnaire généalogique* ce racontar, diffamatoire au premier chef. Son flair d'historien ne le trompe pas : cette anecdote sent mauvais, elle fleure la calomnie à cent pas ; de suite sa conscience d'honnête homme en éprouve le pressentiment et la répugnance.

Par bonheur ce potin empoisonné renferme sa propre antidote. Pour peu que l'on observe et lise attentivement on la trouve à la page même de l'ouvrage cité. Il suffit, en effet, de comparer les témoignages de Mgr Plessis et de M. de Gaspé : tout cet échaffaudage d'inexactitudes, si laborieusement édifié, s'écroule à plat comme un château de cartes. Mais entrons plus avant dans la minutie des détails. La calomnie est un bacille qui requiert, plus que tout autre microbe dangereux, un examen microscopique.

* * *

Disons d'abord un mot de la personnalité des témoins, avant de peser la valeur de leurs dépositions.

Barthélemy Simon dit Lafleur—le futur major Lafleur—naquit à Québec le 23 août 1794. Conséquemment, il avait deux ans à peine le 6 septembre 1796, date de l'incendie du couvent des Récollets. Impossible donc de le considérer comme un *témoin oculaire* qui se rappelle avoir vu la fameuse boîte de plomb déposée sur le cercueil de Frontenac. (1)

M. de Gaspé, l'aimable auteur des *Anciens canadiens*, Philippe-Aubert de Gaspé, avait dix ans en 1796. Lui-même nous l'apprend dans ses *Mémoires* (p. 55). “ J'ai tou-“ jours aimé les Récollets : *j'avais dix ans* le 6 septembre de

(1) Barthélemy Simon dit Lafleur mourut officier du Bureau de la Trinité, à Québec, le 10 août 1874, à l'âge de 80 ans.



" l'année 1796, lorsque leur communauté fut dissoute après
" l'incendie de leur couvent et de leur église."

Doit-on récuser son témoignage à cause de son âge ? Mais des enfants, plus jeunes que lui encore, ont été entendus devant nos tribunaux criminels. Que dit-il donc, et qu'a-t-il vu ?

" Les cercueils de plomb (*des anciens religieux et des quatre gouverneurs*) qui se trouvaient sous les voûtes de l'église, placés sur des tablettes en fer étaient en partie fondus. La petite boîte de plomb contenant le cœur de M. de Frontenac se trouvait, dit-on, sur son cercueil."

Ecoutez maintenant l'abbé Joseph-Octave Plessis, curé de Québec, lisant au prône du 17ième dimanche après la Pentecôte (11 septembre 1796) l'annonce suivante :

" Dans la masure des RR. PP. Récollets on a trouvé les ossements réunis d'un certain nombre d'anciens religieux, et même quelques cendres des anciens gouverneurs du pays qui y avaient été enterrés. On a mis tous ces précieux restes dans un cercueil pour être transportés et inhumés dans la cathédrale. Cette translation se fera immédiatement après la grand'messe de ce jour et vous êtes priés d'y assister."

Non seulement les cercueils de plomb étaient en partie fondus,mais ils l'étaient si complètement que l'on ne retrouva plus dans les ruines de l'église des Récollets que les *ossements réunis*, c'est-à-dire confondus, mêlés ensemble, d'un certain nombre de religieux et *quelques* cendres des anciens gouverneurs du pays. Les quelques cendres des cadavres des quatre gouverneurs se réduisent à si peu de chose qu'elles tiennent à l'aise dans un seul cercueil avec les ossements retrouvés de *tous* les récollets ensevelis sous les voûtes de l'église ? Que devient alors la petite boîte de plomb placée sur le cercueil de M. de Frontenac et si bien remarquée, *après*



l'incendie, par messieurs Lafleur et de Gaspé ? Tout commentaire est inutile n'est-ce pas, et le ridicule de cette fable s'impose.

Le témoignage de Mgr Plessis—un témoin oculaire d'une irrécusable autorité—dispose du même coup et de la version Casgrain et de la version Tanguay. On a remarqué, sans doute, dans la première une légère variante avec la seconde. Tanguay rapporte que la petite boite était *sur* le cercueil et Casgrain *dans* le cercueil de M. de Frontenac. Il importe peu que le coffret de plomb ou d'argent fut *dessus* ou *dessous* le couvercle du cercueil quand le cercueil lui-même—il était en plomb—est fondu, non pas en partie, mais entièrement dans le brasier qu'avait allumé l'incendie. Rappelons nous qu'un seul cercueil suffit à la translation " des *ossements réunis* d'un certain nom-" bre d'anciens religieux et des *quelques cendres* des anciens " gouverneurs du pays," à la cathédrale de Notre-Dame de Québec. Ce cercueil, à plusieurs locataires, fut déposé sous la chapelle de Notre-Dame-de-Pitié, près de la muraille, côté de l'Evangile, où il demeura jusqu'en 1828. Cette année-là, tous les cadavres inhumés dans cette chapelle furent relevés, les ossements placés dans une boîte et transportés sous le sanctuaire de la chapelle Ste-Anne, près de la muraille, côté de l'Evangile où ils reposèrent jusqu'en 1877, année où des travaux d'excavation considérables nécessitèrent un troisième déménagement de ces malheureux cranes et tibias qui commencèrent à penser que le repos éternel n'était qu'une farce. Or le mystérieux coffret d'argent, ou de plomb, ne fut pas plus retrouvé en 1877 par M. l'abbé Georges Coté, qu'il ne fut promené, en 1828, par le bedeau-fossoyeur Raphaël Martin, ou vu, en 1796, par le petit Philippe Aubert de Gaspé, pour cette unique mais décisive raison qu'il était en France, à Paris, à Saint-Nicolas des



Champs, dans la chapelle des Messieurs de Montmor, depuis décembre 1698 ! (1)

***

Ici devrait s'arrêter ma démonstration, comme on dit en géométrie, car elle est concluante *prima facie.* Par malheur, le *Dictionnaire Généalogique* n'est pas le seul ouvrage qui ait ébruité ce commérage. Deux autres livres du même auteur : *A travers les registres* et *Répertoire général du Clergé canadien* le reproduisent avec de nouvelles... affirmations à l'appui. Que valent-elles comme preuves ? Nous allons précisément le constater.

En 1886, Mgr Tanguay publiait un recueil de notes historiques intitulé : *A travers les registres.* Or, nous lisons aux pages 226 et 227 de cet ouvrage : " Les ossements des anciens gouverneurs, d'abord transférés des ruines de l'église des Récollets à la chapelle de N.-D. de Pitié dans la cathédrale de Québec furent quelques années plus tard (2) déposés dans les voûtes de la chapelle Ste-Anne, dans le bas chœur, du côté de l'Evangile *où ils sont encore, ainsi que le cœur de M. de Frontenac* " (3)

---

(1) Analysant, à son tour, cette vénéneuse anecdote, M. Ernest Gagnon, à la page 268 de son étude archéologique : " Le Fort et le Château St-Louis " conclut ainsi : " Nous croyons volontiers au renvoi de la boîte en question ; mais la tra- " dition nous trouve plus défiant à l'égard des paroles attribuées à la comtesse de " Frontenac."

Que l'aimable auteur des " Chansons populaires du Canada " se défie également du petit coffret, qu'il soit de plomb ou d'argent, peu importe. C'est une boîte de Pandore ; elle ne renferme que l'espérance de salir la mémoire d'une honnête femme.

(2) C'est à-dire au cours des années 1828 ou 1829.

(3) A signaler, en passant, une erreur de la page 225—premier paragraphe— "Trois des anciens gouverneurs furent inhumés dans l'église des Récollets ",etc. Il y en eut quatre : Frontenac, en 1698 ; Callières, en 1703 ; Rigaud-Vaudreuil, 1725 ; et La Jonquière, en 1752. Cf : " Histoire du Canada " de Smith, Québec, 1815.



Voilà qui est bien clair et absolument certain n'est-ce pas ?

Rappelons nous que ceci a été publié en 1886. Or en 1877, neuf années conséquemment avant cette date, avaient lieu, sous la surveillance intelligente et éclairée de M. l'abbé Georges Côté, curé actuel de la paroisse Ste-Croix dans le diocèse de Québec, des travaux d'excavation des plus considérables à la basilique de Notre-Dame de Québec. Or c'est précisément ce coin de terre mentionné qui a été fouillé de fond en comble et l'un des premiers. Rien n'y a été découvert en 1877, comment voudriez-vous que le cœur de Frontenac y fut encore en 1886 ? (1)

Mais poursuivons la citation de l'ouvrage : *A travers les registres :*

" La tradition conservée par le Frère Louis, et reproduite par M. de Gaspé dans les *Anciens canadiens*, se trouve être *bien constatée* dans une lettre écrite quelque temps après la mort du gouverneur de Frontenac, lettre qui fait même connaître le nom du Père récollet qui avait été chargé de porter en France le cœur de M. de Frontenac. Nous lisons, en effet dans la lettre ci haut citée :

" Le R. P. Joseph, (2) canadien, supérieur du couvent des Récollets de Québec, a été chargé de porter son cœur en France. Ce bon père est d'un mérite extraordinaire, dont la piété exemplaire peut servir de modèle à ceux qui veulent s'avancer dans la vertu. Les Pères de ce même couvent sont les dépositaires de ses mânes, dans la magnifique église que ce gouverneur leur a fait bâtir à ses dépens."

Remarquons tout d'abord l'astuce savante des ennemis

---

(1) Cf : La belle étude archéologique de M. l'abbé Georges Côté, sur les travaux d'excavation exécutés en 1877 à la Basilique de Québec fut publiée dans L'" Abeille ", année 1878, nos 11, 12 et seq.

(2) Joseph Denis, récollet était fils de Pierre Denis, sieur de la Ronde et de Catherine LeNeuf de la Potherie.



de Frontenac. Pour donner à cette calomnie meilleure couleur de médisance ils la portent au crédit d'un récollet. C'est par le *bon Frère Louis*,—Louis Bonami—un inoffensif et doux serviteur du Grand Pauvre d'Assises qu'ils font ramasser sur le chemin public de la tradition—une rumeur vague, un chuchotement de mauvaises langues, plein d'*on-dits* et d'*il-paraît*,—ce chiffon qu'ils voudraient glisser dans nos archives comme un papier intéressant, mais compromettant en diable pour ceux qui l'ont en mains, car il brûle les doigts encore plus qu'un faux billet de banque.

Placée dans la bouche d'un jésuite, ennemi naturel des Frontenacs, cette anecdote n'eût trouvé que des incrédules pour l'entendre ; mais racontée par un récollet, c'est-à-dire par un religieux appartenant à un ordre dont Frontenac était le protecteur déclaré et le bienfaiteur insigne, cette calomnie devient médisance et cette médisance est crue fermement, comme un article de foi historique, par les ignorants et les badauds. Mais puisqu'un récollet le disait, fallait bien que cela fût vrai, n'est-pas ? *O sancta simplicitas !*

Une autre explication *charitable* est celle-ci, que je trouve à la page 162 d'un ouvrage tout récemment (1900) publié à Montréal : *Québec et Lévis à l'aurore du XXe siècle, par A. B. Routhier.*

" Les Récollets crurent toucher son cœur (*celui de madame de Frontenac*) en lui envoyant le cœur de son mari " dans un petit coffret de plomb. Mais l'orgueilleuse comtesse " le refusa en disant qu'elle n'avait nul besoin d'un cœur " mort qui, vivant, ne lui avait pas appartenu ! "

Franchement, on ne pouvait commettre une plus fâcheuse confusion de personnes. C'est, en effet, prendre le domestique pour le maître que donner au Père Joseph Denis de la Ronde, l'initiative dans une démarche où il ne joue qu'un rôle de messager. Ce ne sont pas les Récollets qui ont



eu la pensée charitable d'attendrir madame de Frontenac en lui apportant le cœur de son mari, mais Frontenac, lui-même auquel la *Divine* était fort loin d'être indifférente et qui jusqu'à la fin entretint avec lui, non pas des relations de convenance mais des rapports de la plus sainte amitié.

La simple lecture du testament de Frontenac suffit à prouver ce que j'affirme :

" Et comme madame Anne de la Grange, son épouse,
" *peut souhaiter comme lui*, que le cœur de lui, seigneur tes-
" tateur, soit transporté en la chapelle de Messieurs de
" Montmor, dans l'église de St-Nicolas-des-Champs, à Paris,
" en laquelle sont inhumés madame de Montmor, sa sœur,
" et monsieur l'abbé d'Aubazine son oncle, il veut qu'à cet
" effet son cœur soit séparé de son corps et mis en garde
" dans une boîte de plomb ou d'argent."

Les italiques sont de moi. Elles prouvent éloquemment à mon avis en quelle communion d'idées, d'esprit et de cœur vivaient alors ces deux illustres vieillards. Ce testament de Frontenac est plein de la pensée de sa femme et il abonde, à son égard, en sentiments exquis. Voyez comme il l'associe pleinement à ses désirs, à ses craintes, à ses espérances, aux préoccupations comme aux préparatifs du grand voyage, lorsqu'elle aussi partira pour cet autre monde d'où personne ne revient mais où tous les disparus de celui-ci se retrouvent dans une union qui ne connaîtra plus les déchirements et les séparations de la terre.

" Et au surplus donne en aumône en faveur des dits R.R.
" P. P. Récollets de ce pays, entre les mains du sieur de
" Boutteville, le syndic ordinaire et receveur de leurs au-
" mônes, la somme de quinze cents livres, monnaie de Fran-
" ce, pour être employée à l'achevement de la bâtisse ou
" autres nécessités de leur couvent de cette ville, à prendre



" sur les biens et effets qui se trouvent appartenant à lui
" seigneur testateur en ce dit pays au jour de son décès (1)
" et ce à la charge de dire et célébrer, par les dits R.R.P.P.
" Récollets en la dite église de cette ville, tous les jours, une
" messe basse pendant l'an du décès du dit seigneur testa-
" teur pour le repos de son âme ; en outre un service annu-
" el tous les ans, *à perpétuité*, à pareil jour de son dit décès,
" lequel service annuel il désire et veut être appliqué con-
" jointement pour la dite Dame son épouse lorsqu'elle sera
" décédée." (2)

Ce ne fut donc pas à l'Arsenal, chez madame de Frontenac, que se rendit le Père Joseph dès qu il fut arrivé à Paris, mais à St-Nicolas des-Champs, à la chapelle des messieurs de Montmor l'une des plus célèbres de cette église. Madame de Frontenac ne fut dont pas à la peine de refuser *un cœur mort qui, vivant, ne lui avait jamais appartenu.*

J'irai plus loin dans mon affirmation, maintenant que nous connaissons tous l'esprit et la lettre du testament de Frontenac. J'ai la certitude morale, l'intime conviction que si le Père Joseph Denis—l'événement en serait des plus vraisemblables—que si le Père Joseph Denis eût porté à la comtesse de Frontenac le cœur embaumé de son mari défunt, celle-ci, loin de le refuser se fût fait un devoir de religion et d'honneur d'aller déposer elle-même à Saint-Nicolas-des-Champs la cendre de cet homme qui lui donnait rendez-vous en Dieu, dans l'éternelle communion des saints.

---

(1) Frontenac mourut à Québec, au Château Saint-Louis le 28 novembre 1698. Madame de Frontenac, décéda neuf ans plus tard, à Paris, à l'Arsenal, le 30 janvier 1707.

(2) Ceci est un extrait fidèle du " testament de Frontenac " passé devant Maître François Genaple de Belfonds et Charles Rageot le 22 novembre 1698. Le " Bulletin des Recherches Historiques, dans sa livraison de mars 1901, pages 68 et suivantes, l'a publié in extenso.



Notons que la *tradition* conservée par le Frère Louis (1) et *reproduite* par M. de Gaspé dans ses *Anciens Canadiens*—au dire du *Dictionnaire Généalogique*—ne se trouve pas reproduite dans les deux éditions (1865 et 1877) des *Anciens Canadiens* non plus que dans les *Memoires* du même auteur. Erreur n'est pas compte. car, fût-elle vraie, cette assertion ne ferait que référer le lecteur à la note 4, pages 243 et 244 du *Dictionnaire Genealogique*. Or nous connaissons maintenant la valeur des temoignages recueillis dans cet ouvrage.

Il nous reste à considérer au mérite le tronçon de lettre citée aux pages 226 et 227 d'*A travers les registres*.

Cette lettre que je veux bien, par convenance toute gratuite, accepter comme authentique, pour les fins de la présente discussion, est affreusement mutilée. Elle ne porte aucune date, aucune adresse, aucune signature ? Quand fut-elle écrite ? Où fut-elle écrite ? en France ou au Canada ? Qui l'écrivit ? A qui fut-elle adressée ? Qui la reçut ? Je pourrais multiplier à plaisir les points d'interrogations.

En définitive que nous dit-il ce fragment de lettre ?

Que madame de Frontenac refusa d'accepter le cœur de son mari ?

Que le Père Joseph Denis le rapporta à Québec ?

Nullement—Elle nous apprend, en toute candeur et simplicité, que " le révérend Père Joseph, Canadien, supérieur " du convent des Récollets de Québec fut chargé de porter " le cœur de M. de Frontenac en France."

---

(1) En 1898, l'abbé Charles Trudelle a publié une fort intéressante biographie du Frère Louis (" Louis-François Martinet dit Bonami," de son véritable nom de famille). Il n'est aucunement question, dans les anecdotes rapportées, du cœur refusé de Frontenac ni de la détestable réponse de la comtesse.

— La " Bibliothèque Canadienne ", série d'opuscules édités par M. Pierre-Georges Roy, rédacteur-propriétaire du " Bulletin des Recherches Historiques " a publié, sous le numéro Un le travail de M. l'abbé Charles Trudelle.



Je le savais ! C'est le cri du myope d'Offenbach, l'amusant duc de la Luna, dans la *Fille du Tambour-major !* Et c'est aussi le mien et celui de tous ceux qui connaissent par le détail notre belle histoire du Canada.

En 1893, chez Eusèbe Sénécal & Fils, Montréal une seconde édition, *revue et corrigée* du *Répertoire général du clergé canadien* (1) a été imprimée et vendue dans le public. Or, nous lisons, à la page 73 de cet ouvrage, et sous le nom de *Joseph Denis* récollet, ce qui suit :

“ C'est ce Père Joseph qui en 1698 fut chargé de porter en France, À LA COMTESSE DE FRONTENAC, le cœur du feu comte son mari."—Voir : *A travers les registres* pp. 226 et 227"—

Or nous lisons à la page du livre indiqué par la référence :

“ Le R. P. Joseph, Canadien, supérieur du couvent des Récollets à Québec, a été chargé de *porter son cœur en France.*"

Ces mots additionnels À LA COMTESSE DE FRONTENAC constituent donc une véritable interpolation, un faux historique. Quelle en est l'excuse ? Le mauvais désir de nuire à la mémoire de madame de Frontenac, d'accréditer, si possible, cette odieuse calomnie auprès des lecteurs honnêtes et de les confirmer dans l'opinion méprisante qu'ils entretenaient déjà sur le compte de cette grande dame, qui le fut autant par l'esprit que par le cœur.

ERNEST MYRAND

(La fin dans la prochaine livraison)

---

(1) A cette époque (1893) “ La Vérité " de Québec a publié sur cet ouvrage une série d'articles très sévères et très justifiés.





SIR RANDOLPH-ISHAM ROUTH



SIR RANDOLPH-ISHAM ROUTH

Randolph-Isham Routh était fils de l'honorable Richard Routh, juge en chef de l'île de Terre-Neuve. Il était né à Poole, Dorset, Angleterre, en 1782. Il entra jeune dans l'armée. Ses états de service prouvent qu'il ne resta pas inactif :

Jamaïque.............	Mai 1805 à avril 1809.....	4 ans
Walcheren......	Avril 1809 à avril 1810...	1 an
Péninsule..............	Mai 1810 à juin 1814......	4 ans, 1 mois
Hollande et France .	Mars 1815 à avril 1816...	1 an, 2 mois
Malte, Iles Ioniennes	Mai 1816 à juin 1822.....	6 ans, 2 mois
Indes	Juillet 1822 à oct. 1826...	4 ans, 3 mois
Canada	Nov. 1826 à jan. 1843....	16 ans, 3 mois
Angleterre(spécial) .	Février 1843 à mars 1844	1 an, 1 mois
Irlande.................	Nov 1845 à nov. 1848......	3 ans, 1 mois
Camp Chobham......	Février 1853 à sept. 1853.	7 mois
		41 ans, 8 mois

M. Routh passa au Canada en qualité de commissaire-général des troupes anglaises. Le 2 juin 1838, il fut appelé au Conseil exécutif. C'est pendant son séjour ici, en 1841. qu'il fut fait chevalier.

Pendant la famine en Irlande il rendit de grands services pour enrayer le fléau. La reine Victoria pour l'en récompenser le fit, en 1848, commandeur de l'ordre du Bain (K. C. B.)

Sir Randolph-Isham Routh mourut à Londres le 29 novembre 1858.

On sait qu'il avait épousé, en secondes noces, la sœur de son Eminence le cardinal Taschereau.

P. G. R.



UN JUGE EN PRISON

Qu'un juge condamne quelqu'un à la prison, il n'y a là rien d'étonnant ; cela se voit tous les jours. N'est-ce pas, pour ainsi dire, son *metier ?* Ne doit-il pas punir les coupables et protéger la société contre les individus qui contreviennent aux lois que celle-ci fait pour la gouverne de ses membres ? C'est évidemment son devoir. Mais, qu'un juge soit, lui-même, condamné à subir une détention à la prison commune, voilà ! certes, qui n'est pas banal. Un événement de ce genre est bien fait pour piquer notre curiosité et attirer notre attention, ne serait-ce qu'un moment.

Qui était ce juge ? Où et quand ce fait extraordinaire s'est-il passé ? Nous allons répondre à ces questions en quelques mots.

Le juge, qui fut victime de cet *accident* unique, croyons-nous, dans l'histoire du pays, était un homme distingué dans toute l'acception du terme ; c'était une lumière du barreau, un des plus savants jurisconsultes qu ait produit le Bas Canada.

Avant de monter sur le banc judiciaire, il avait été, durant plusieurs années, député à l'Assemblée législative et, il y avait même, pendant quelque temps, occupé le fauteuil présidentiel. Il se nommait Joseph Rémy Vallières de Saint-Réal.

Comment une telle chose aurait-elle pu arriver ? C'était sans doute, durant les troubles de 1837 ? Il était tombé victime de l'oligarchie qui opprimait alors nos compatriotes et les forçait à se soulever et à secouer le joug d'Albion devenu trop lourd ? Non. Il fut tout simplement la victime de la haine et de la perfidie de certains juges de paix de Trois-Rivières, qui voulurent exercer contre un de nos plus distingués compatriotes, une mesquine vengeance, dictée par une basse jalousie.



C'était en 1834. Vallières demeurait à Trois-Rivières, où, depuis cinq ans, il remplissait, avec honneur pour lui et ses compatriotes, les fonctions de juge de la Cour du Banc du Roi.

Comme tout homme occupant un poste élevé, il avait des ennemis. Bien peu, il est vrai, car son noble caractère ne pouvait que lui attirer l'estime et l'amitié des gens bien pensants ; mais n'existe-t-il pas toujours et partout des envieux qui ne cherchent que l'occasion de salir de leur bave tout ce qu'ils peuvent approcher ? Ils se tiennent dans l'ombre, attendent le moment propice pour cracher leur venin. C'est ce que firent ces tristes sires.

Entre autres propriétés acquises par Vallières, il s'en trouvait une qui était située au nord de la ville, sur le chemin conduisant à la traverse du Saint-Maurice. Cette route, très ancienne, déviait beaucoup de la ligne droite et longeait, sur une certaine distance, la rive très escarpée en cet endroit.

En 1799, c'est-à-dire trente-cinq ans auparavant, le grand-voyer du district avait fait homologuer un plan pour redresser une partie de ce chemin ; mais, pour une raison qui nous est demeurée inconnue, ce travail n'avait pas été exécuté. Or, fort de ce procès-verbal, M. Vallières refit, un jour, la partie de ce chemin qui passait sur sa terre et ferma l'ancienne route. D'habitude, ces sortes de changements ne plaisent pas à tout le monde. Il se trouve toujours des mécontents qui ne demandent pas mieux que d'engendrer chicane à propos de tout et à propos de rien. Sous ce rapport les Canadiens en pourraient remontrer aux Normands, leurs ancêtres. Il en fut donc en cette circonstance comme toujours. Quelqu'un porta plainte au tribunal des Sessions de la Paix et, tout juge qu'il fut, M. Vallières reçut l'ordre de comparaître devant les magistrats pour expliquer sa



conduite. Il se rendit à cette invitation, mais il refusa de reconnaître la compétence de ce tribunal pour juger cette affaire et demanda que la cause fut instruite en Cour du Banc du Roi ; alléguant, entre autres choses, que deux des trois magistrats siégeant, se trouvaient intéressés dans cette affaire, vu qu'ils possédaient des propriétés près de ce chemin. Les deux juges de paix impliqués répondirent que, *comme magistrats*, ils n'avaient aucun intérêt dans cette cause, et ils considérèrent le plaidoyer du juge Vallières comme offensant pour leur dignité et condamnèrent celui ci, pour *mépris de cour*, à une heure de prison, et, afin de ne pas manquer leur coup, ils enjoignaient, en même temps, au grand connétable de mettre le jugement à exécution immédiatement. Ce qui fut fait.

Indigné de cet odieux procédé, M. Vallières s'adressa au gouverneur, Lord Aylmer, pour faire casser ce jugement scandaleux, où des magistrats inculpés étaient juges dans leur propre cause ; mais le gouverneur auprès duquel Vallières n'était pas en odeur de sainteté, refusa d'intervenir. Celui-ci demanda alors que les documents, qu'il avait envoyés pour appuyer sa requête, lui fussent rendus afin de lui permettre de prendre les mesures nécessaires pour obtenir justice. Le gouverneur refusa de nouveau en disant que ces documents, une fois, déposés dans le bureau de son secrétaire, appartenaient à ce bureau et n'en pouvaient être retirés. Vallières réitéra sa demande, répliquant que les documents en question avaient simplement été soumis à Son Excellence pour examen ; qu'ils ne lui avaient pas été donnés, mais, qu'au contraire, ils demeuraient la propriété absolue du requérant. Il essuya un nouveau refus.

Voyant qu'il ne pouvait obtenir justice dans la province, Vallières avertit Lord Aylmer qu'il en appelait en Angleterre et il priait le gouverneur de vouloir bien faire parve-



nir au Secrétaire d'État pour les colonies, ses requêtes et tous les documents s'y rattachant, ce que Lord Aylmer ne put refuser ; car tout sujet britannique, fût-il canadien, qui se croit lésé dans ses droits, a le privilège d'aller au pied du trône demander justice.

Le gouverneur dût donc s'exécuter : et le 13 septembre 1834, il envoyait une dépêche au Secrétaire Colonial et lui transmettait la requête de Vallières.

Nous ne connaissons pas le résultat de cet appel, n'ayant pu nous procurer les documents nécessaires ; cependant, nous espérons pouvoir, un jour ou l'autre, mettre la main sur ces papiers et faire connaître aux lecteurs du *Bulletin* la décision du Conseil Privé.

F.-J. AUDET



ROBERT-SHORE-MILNES BOUCHETTE
COMMISSAIRE DES DOUANES DU CANADA
1868-1874



LE VÉNÉRABLE FRANÇOIS DE LAVAL

J'ai sous les yeux un vieux livre de piété, de 5 sur 3 pouces et contenant 305 pages, intitulé " *La Dévotion au Très-S. Cœur et au très-Sacré Nom de la B. V. Marie, contenant deux offices dressés en l'honneur de ce très-digne Cœur et de ce Nom très-auguste. Avec un Discours qui précède, déclarant l'Origine et le Fondement de cette Dévotion*, par le P. Jean-Eudes, Prestre de la Congrégation de Jésus et Marie."

A la page 302 de ce bouquin publié en 1663, je lis :

" Francois par la Grace de Dieu,et du saint Siege,Evesque de Petrée, Vicaire Apostolique en tout le Canada, dit la Nouvelle-France Le Saint-Esprit ayant publié, par les divines Escritures, et par la bouche des saints Pères, les excellences du sacré Cœur de sa très-digne Espouse, la bien-heureuse Vierge : et ayant par ce moyen exhorté puissamment tous les Fidelles à une dévotion, et vénération singulière vers ce mesme Cœur : Ce Livre, qui est fait pour allumer et enflammer de plus en plus cette dévotion du divin Cœur, avec celle du S. Nom de Marie. dans les cœurs de ceux qui le liront,n'a pas besoin d'Approbation, puisqu'il est conforme aux desseins, et intentions de l'Esprit de Dieu; aussi nostre prétention n'est pas tant de l'approuver en écrivant cecy, comme de donner un témoignage public de l'estime très-particulière que nous en avons conceüe après l'avoir leu soigneusement, et du désir que nous avons que la Dévotion qu'il enseigne soit profondément gravée dans les cœurs des chrestiens : que le très-aimable Cœur de la Mère de Dieu, qui est tout embrasé d'amour vers sa divine Majesté, et de charité au regard de tous les Hommes et son très-auguste Nom, soient louez et honorez par tout le monde ; & que les Festes, avec les offices et Messes conte-



nues en ce Livre, en soient célébrées, avec une solennité et piété, qui leur soit convenable. Ce sont les sentiments que nous avons de ce Livre, lequel par conséquent nous jugeons très-digne d'estre donné au public. En foy de quoy nous avons bien voulu donner ce témoignage, écrit de nostre propre main, et scellé du Sceau de nos Armes. A Paris, ce vingt-troisième jour de Décembre 1662.

Francois Evesque de Petrée "

Et scellé.

SAINT ETIENNE DE LAUZON

C'est le 26 octobre 1856 que Saint-Etienne de Lauzon a été érigée canoniquement. On lui donna saint Etienne pour titulaire, en l'honneur de M. Etienne Baillargeon, curé de Saint-Nicolas, dont la nouvelle paroisse avait jusqu'alors fait partie.

Le 1er décembre suivant, Mgr Baillargeon donnait la permission d'y construire une chapelle. Le 9 du même mois, Germain Bilodeau donnait le terrain nécessaire pour élever la chapelle, le presbytère et le cimetière.

Les neuf curés qui se sont jusqu'ici succédés à Saint-Etienne de Lauzon, sont MM. Christophe Lafontaine, 1861-1862 ; Jos.-Honoré Desruisseaux, 1862-1865 ; Pierre Hubert Beaudet, 1865-1873 ; G. Talbot, 1873-1874 ; Pantaléon Bégin, 1874-1881 ; L.-D. Guérin, 1881 1883 ; Joseph-Edouard Roy, 1883-1891 ; Albert Rouleau, 1891-98 ; Denis Garon, curé actuel.

Craig's Road, la gare du chemin de fer du Grand-Tronc à Saint-Etienne de Lauzon, a pris son nom du chemin Craig (Craig's Road), la seule voie de communication autrefois entre les Cantons de l'Est et Québec. Ce chemin fut commencé sous l'administration de sir James-Henry Craig, gouverneur du Canada de 1807 à 1811. P. G. R.



RÉPONSES

Le peintre Louis Dulongpre. (VIII, III, 861.)

Le peintre Louis Dulongpré décéda à Saint-Hyacinthe, au manoir seigneurial, le 26 avril 1843, à l'âge de 89 ans.

Un *Communiqué* à la *Minerve* nous donne les quelques renseignements biographiques suivants sur Dulongpré :

" M. Dulongpré était français, né à Saint-Denis, près Paris, le 16 avril 1754. Il parait qu'il s'était d'abord destiné à la marine et qu'il était déjà même au service sur la flotte française qui transporta le général Rochambeau et son corps d'armée aux colonies anglaises alors en guerre contre leur métropole. L'amour de la liberté lui fit quitter un service pour lequel il n'avait pas trop d'inclination, et il s'enrôla sous le drapeaux de Rochambeau. Il fit le service sous ce général jusqu'à la fin de la guerre qui assura l'indépendance aux Etats-Unis d'Amérique. Avant de repasser en France, il voulut visiter les principaux endroits de l'Amérique. A Albany il fit rencontre de plusieurs Canadiens qui l'engagèrent à venir à Montréal, en Canada. Il y vint en effet avec eux, et y retrouvant les mœurs, le langage et la religion de sa patrie, il s'y fixa pour toujours. Il y épousa une demoiselle Campeau, d'une beauté remarquable et appartenant à une des meilleures familles du pays. Il sut utiliser ses talents ; il enseigna d'abord la musique et ensuite s'appliqua à la peinture pour laquelle il se sentait des dispositions. Il fit plusieurs portraits qui furent remarqués. Il fut encouragé et ses succès furent tels, jusqu'à ses dernières années, que le pays le mit au premier rang de ses artistes. Son grand talent fut de saisir les traits et la physionomie avec une précision remarquable et de les transmettre à la toile avec un rare bonheur. C'est là le grand mérite de ses



œuvres. Ses portraits sont peu de chose sous le rapport de la beauté du coloris ou de l'art ; mais celui qui se fait peindre désire, en premier lieu, laisser à sa famille et à ses amis sa ressemblance, quelque chose que l'on puisse appeler ses traits, sa physionomie véritable. 4200 portraits, et même plus, tant à l'huile qu'au pastel, faits par M. Dulongpré, attestent qu'il était d'un grand talent, et cette postérité le rappelera pour longtemps aux souvenirs du pays. Il a aussi fait des tableaux d imagination,principalement des tableaux d'église, qui ne sont pas sans mérite.

" Comme citoyen, M. Dulongpré a su se rendre estimable à ses compatriotes d'adoption. Il était grand et bien fait, d'une belle figure, doux et affable, toujours honnête et probe dans ses relations d homme à homme, et rappelant, par sa politesse et ses manières élégantes, le gentilhomme français.

" M. Dulongpré aurait pu faire fortune si l'artiste s'occupait des biens de la terre. Il passait sa vie au milieu de la bonne société, vivant gaîment et content de peu. Hélas ! il a trop vécu ! Il perdit d'abord sa femme. La vieillesse vint, glaçant le pinceau dans sa main débile. Le peu d'épargnes qu'il avait (placées à la Maison Canadienne), lui fut retranché par la suspension subite des opérations de cet établissement... Ses enfants, deux filles établies aux Etats-Unis, le laissèrent à des soins étrangers. L'abandon, si cruel au cœur du vieillard, empoisonna ses dernières heures. Cependant il mourut entouré des soins de madame Dessaulles et de sa famille, qui remplissait envers lui un devoir d'amis et acquittèrent la dette du pays.

" M. Dulongpré tenait rang de lieutenant-colonel dans la milice sédentaire du pays."



La Societe des Amis. (VIII, II, 860.)—Avant la fondation de l'Institut Canadien il existait à Montréal, à partir de 1842, une société littéraire très importante, qui a fait beaucoup de bien et qui est tout à fait oubliée aujourd'hui.

La *Société des Amis* était composée de 40 membres actifs et de 7 membres correspondants. Le but de ses membres était de s'instruire et de se mieux connaître

La *Société des Amis* fonda une revue,la *Revue Canadienne*, ayant pour rédacteur en chef, M. L. O. Letourneux.

En 1843, la *Société des Amis* souscrivit $100 pour les incendiés de Boucherville.

La *Société des Amis* était divisée en trois sections : 1o Lettres et beaux arts ; 2o droit et jurisprudence ; 3o médecine et économie domestique.

Il y avait réunion deux fois par semaine. Chaque membre était tenu de présenter un travail quelconque dans une des trois sections au moins une fois par mois, sinon une amende de une piastre lui était imposée.

Membres actifs de la *Société des Amis* : J.-M. Baudry, juge ; J.-R. Berthelot, avocat ; E.-C. Bourret ; Louis Boyer, M. D. ; C.-J. Coursol, juge ; G. Prévost Boucher de Boucherville, avocat ; *C. E. Boucher de Boucherville* ; A de Salaberry ; L. A. Dessaulles ; A.-A. Dorion ; P.-N. Dorion ; A.-N. Gouin ; L.-A. Dorval ; J.-A. Hawley ; L.-R. Lacoste ; M. Laframboise ; P.-R. Lafrenaye ; J.-M. Lamothe ; J.-A. Lamothe ; *L.-A. Huguet-Latour* ; *William LeMoine* ; L.-O. Letourneux ; Guillaume Levesque ; T.-J.-J. Loranger ; P.-L. McDonell ; D.-P. Myrand ; L.-A. Olivier ; *Gédéon Ouimet* ; D.-B. Papineau ; C.-F. Papineau ; *L.-J.-A. Papineau* ; J.-B. Lactance Papineau ; H. Peltier, M. D. ; J.-C.-A. Poitras ; D.-A. Rochon ; *Rouer Roy* ; T. Sauvageau ; L.-V. Sicotte ; J.-F. Tavernier.



Membres correspondants de la *Société des Amis* : H. Bourret, avocat, Berthier ; R. des Rivières, New-York ; F.-X. Garneau, Québec ; Ed. Masson, Terrebonne ; J.-C. Robillard, New-York ; Chs. Painchaud, M. D. ; J.-C. Taché.

Les noms en italiques indiquent les membres survivants de la *Société des Amis*.

L.-A. HUGUET-LATOUR

Roland-Michel Barrin, marquis de la Galissoniere. (III, X, 370.) — Le marquis de la Galissonière, administrateur de la Nouvelle France pendant l'emprisonnement de M. de La Jonquière en Angleterre, naquit à Rochefort le 11 novembre 1693 ; il était fils d'un lieutenant-général des armées navales, mort à Poitiers en 1706.

Il fit ses études à Paris, au collège de Beauvais, sous la direction de Rollin.

La Galissonière entra en 1710 dans la marine, et parcourut avec distinction tous les échelons de la carrière.

Il fut fait capitaine de vaisseau en 1738.

Il commanda, en 1741, le *Tigre* dans l'escadre de la Bruyère de Court et fut ensuite chargé d'accompagner avec deux vaisseaux la flotte de la compagnie des Indes.

Nommé administrateur du Canada le 10 juin 1747, il déploya dans ces fonctions une activité rare et un courage inébranlable ; il s'attacha principalement à assurer la tranquillité de la colonie à l'intérieur. Les Anglais avaient envahi la Nouvelle-France ; La Galissonière réussit à les repousser. Il s'occupa aussi de la prospérité intérieure de la colonie et ne négligea rien de ce qui pouvait procurer le bien-être à ses habitants, tout en la mettant à même d'être utile à la métropole.

Il retourna en France en 1749, fut élevé au grade de



chef d'escadre et mis à la tête du dépôt des cartes et plans de la marine.

En 1754, il reçut le commandement d'une escadre d'évolution destinée à donner aux officiers de la marine des principes de tactique navale.

En 1756, il fut nommé lieutenant général.

Louis XV, voulant mettre un terme aux déprédations et aux envahissements continuels de l'Angleterre qui s'emparait des navires marchands de ses sujets et même de ceux des autres nations qui apportaient des marchandises en France, ordonna l'armement dans le port de Toulon d'une escadre dont le commandement fut confié à La Galissonière, avec mission de protéger le débarquement de douze mille hommes, à la tête desquels le duc de Richelieu devait attaquer Minorque. L'escadre, forte de douze vaisseaux et de cinq frégates, quitta Toulon le 10 avril 1756, et, le 18, elle mouilla devant Minorque. Grâce aux habiles dispositions du chef de l'armée navale, la descente s'opéra heureusement, et les vaisseaux qui la composaient allèrent ensuite croiser entre Minorque et Majorque, pour protéger le siège de Mahon et empêcher les Anglais d'apporter aucun secours par mer à la place assiégée.

Le 17 mai, on signala l'approche de l'armée anglaise, forte de treize vaisseaux et cinq frégates, commandée par l'amiral Byng. Quoique inférieur en nombre, La Galissonière n'hésita pas à se porter à sa rencontre. Le 19, les deux escadres étaient en présence ; l'attaque n'eut cependant pas lieu ce jour-là. La Galissonière, qui avait le désavantage du vent manœuvra toute la nuit du 19 au 20 pour gagner le vent aux Anglais, et il y était parvenu lorsque la brise vint à changer brusquement ; il prit alors le parti d'attendre l'ennemi qui avait reconquis son premier avantage. Le combat qui s'engagea dura près de quatre heures et resta



tout à l'avantage des Français, car, après d'inutiles efforts pour ravitailler la ville, l'amiral Byng, dont les vaisseaux avaient été très-maltraités, fut forcé de gagner la baie de Gibraltar. La Galissonière, qui n'avait d'autre intérêt à poursuivre l'ennemi que de lui prendre des vaisseaux, resta, comme du reste son devoir le lui ordonnait, devant Minorque pour continuer à empêcher tout secours d'arriver dans Mahon. La prise de cette place fut due en grande partie au combat qu'il avait livré. L'Angleterre, qui l'avait compris, se vengea cruellement de sa défaite sur Byng, qui fut condamné à mort, par une cour martiale dont l'arrêt fut exécuté.

Cette glorieuse expédition termina la carrière de La Galissonière. Sa santé, déjà chancelante avant son départ, avait reçu de ces dernières fatigues un coup funeste et sa force d'âme l'avait seule soutenu jusqu'au bout de l'entreprise. Forcé de se démettre de son commandement, il mourut à Nemours, le 26 octobre 1756, en se rendant à Fontainebleau, où Louis XV l'avait appelé, prétendit il, pour lui donner le bâton de maréchal de France.

ÉDOUARD GŒPP

" Le Journal du Dimanche " (III, XIV, 375.) —Le premier numéro du *Journal du dimanche* parut à Montréal le 22 décembre 1883.

Dans ce numéro, sous le titre " Notre journal " nous lisons :

" Le *Journal du dimanche* est, avant tout, une tribune, où tous les talents littéraires ont accès. Il est littéraire, sans parti pris, critique d'art, sans autre guide que les maîtres ; ses moyens sont l'analyse des défauts ou des qualités, de tel artiste, de tel amateur, de tel écrivain.



“ S'il a une prétention, c'est celle de jouir de l'indépendance la plus absolue.

“ Exempt de toute obligation, de tout sacrifice à un parti politique, quant à présent, le *Journal du dimanche* limitera ses louanges, ses encouragements et son blâme aux mérites réels de l'œuvre représentée et de ses interprètes.

“ Plus de ces réclames ridicules à phénomènes découverts par un orgueil paternel mal entendu, mais aussi plus d'injustices envers les talents réels que l'on ne doit jamais envisager dans leur nationalité, dans leur vie privée, mais bien dans leur génie.

“ Vouloir refuser, à un artiste allemand, par exemple, notre tribut d'éloges équivaudrait à refuser l'immortalité dans la gloire à Bach, Beethoven, Meyerbeer, Mendelsohn et Chopin et à tant d'autres, dont les divines inspirations seront toujours pour l'humanité, la source des plus sublimes jouissances de l'esprit et de l'âme.”

M. E. Dansereau était le gérant du *Journal du dimanche*. Chaque numéro avait 8 pages. La couverture portait des annonces.

A l'occasion de la St-Jean-Baptiste le *Journal du dimanche* avait publié, le 24 juin 1884, un superbe numéro illustré auquel avait collaboré nos principaux écrivains.

Le 3 janvier 1885, le *Journal du dimanche* commence son deuxième volume.

Le 7 mars 1885—no 10 du second volume—Le *Journal du dimanche* annonce sa disparition en ces termes :

“ A la fin de l'année dernière nous avons promis mer et monde à nos lecteurs. Eh bien ! nous tiendrons parole. Nous ne leur donnerons pas la mer, mais nous leur procurerons le monde, et, ce qui est encore mieux, un *monde illustré*.

“ Le *Journal du dimanche* va donc, la semaine prochaine,



se transformer. Nous ne pourrons pas dire qu'il va sortir de ce monde, *où les plus belles choses ont le pire destin.* Au contraire, c'est qu'il va résolument entrer dans le monde, vu qu'il va se fusionner avec le *Monde illustré,* journal plein de sève, de vogue et de vie.

" Comme les abonnés ne sont pas les mêmes nous avons cru faire une grande économie en ne faisant qu'une seule rédaction, qu'une seule composition et qu'une seule administration pour les deux journaux. En diminuant par ce moyen les dépenses de moitié et en doublant les revenus, nous pourrons augmenter d'autant et même d'avantage l'attrait que tout lecteur cherche dans un journal.

" Ainsi la semaine prochaine, le *Journal du dimanche* sera le *Monde illustré.* Le lecteur et l'amateur ont tout à y gagner. Ils y trouveront chaque semaine, des gravures magnifiques qui rivalisent en perfection avec les meilleures illustrations françaises. Les lecteurs du *Journal du dimanche* y retrouveront leurs chroniqueurs, Maud et Fernand, ainsi que les autres collaborateurs."

Cures de Sainte-Anne de la Perade. (VI,VII, 733.)—1o M. Nicolas Deleuze du 21 octobre 1693 au mois de septembre 1712. M. l'abbé Tanguay le désigne comme curé des Grondines, de 1697 à 1713. 2o Fr. Hyacinthe Pelfresne, du 17 décembre 1712 au 24 avril 1713. 3o. M. Charles Morin, du 27 novembre 1713 au 9 septembre 1714. 4o M. Jacques Bizard, du 6 décembre 1713 au 16 août 1717. 5o M. Jean-Baptiste Arnaud, du 16 août 1717 au 8 octobre 1720. 6o Jacques Lesclache, du 20 octobre 1720 au 7 septembre 1722. 7o M. Joseph Voyer, du 8 novembre 1722 au 2 novembre 1742. 8o M. Frs Rouillard, du 7 septembre 1742 au 5 décembre 1760. 9o M. G. Hingan, du 10 décembre 1760 au 19 décembre 1760. M. Hingan paraît être le premier curé résident des Grondines. Jusqu'en 1754,



les Grondines étaient desservies par les curés de Sainte-Anne. 10o M. Ls.-Michel Guay, du 30 décembre 1760 au 9 février 1784. 11o M. Pierre Huot, du 10 février 1784 au 2 août 1784. 12o M. Joseph Morin, du 13 octobre 1784 au 30 octobre 1821. 13o M. Claude Gauvreau, du 3 novembre 1821 au 28 juin 1822. M. Gauvreau, en faisant la parure de l'autel, la veille de la Saint-Pierre, tomba de l'autel sur les marches, et mourut le 30 juin vers 8 heures du soir. 14o M. Jos Môrin, du 29 juin 1822 au 9 octobre 1822. 15o M. Joseph Moll, du 14 octobre 1822 au 5 novembre 1828 16o M. Marc Chauvin, du 19 novembre 1828 au 7 octobre 1840. 17o M. Marie-Michel Brien, du 10 octobre 1840 au 11 février 1852. 18o M. Narcisse Pelletier (desservant) du 14 février 1852 au 4 octobre 1852. 19o M. Ls.-E.-Adolphe Dupuis, du 10 octobre 1852 au 10 octobre 1882. 20o M. Théophile-S. de Carufel, du 10 octobre 1882 au 24 décembre 1884. 21o M. Benjamin-Cyrille Bochet, du 7 janvier 1885 au 26 mars 1900. 22o M. Télesphore-R. Laflèche, curé. actuel.

R.

La medaille commemorative de Louisbourg. (VIII, I, 852.) —La médaille frappée pour commémorer la prise de Louisbourg en 1758 est dans la collection de la bibliothèque du Parlement, à Ottawa. Une autre a été vendue $1.65 à l'encan de Hart le 13 avril 1895.

F.-R.-E. CAMPEAU

Catholiques et protestants dans le meme temple. (V, XII, 682.)—Ceux qui ont visité la ville de Bautzen, dans le royaume de Saxe, célèbre par la bataille qu'y livra le grand Napoléon à l'armée russo-prussienne, ont pu constater que cette ville ne se laisse pas surpasser par la ville de Québec en fait de tolérance ; l'église de Saint-Pierre est partagée en deux, dans sa longueur, par une grille ; l'une des moitiés est destinée au culte catholique, l'autre au culte protestant.



QUESTIONS

865—Le P. de Charlevoix, dans son *Histoire de la Nouvelle-France* (vol. II, livre XIX, page 309) nous dit que le P. Constantin de l'Halle, récollet, fut tué au Détroit en 1706 par les Outaouais.

Nous voyons par les registres de Longueuil que le P. Constantin de l'Halle fut curé de cette paroisse de 1713 à 1715.

Comment expliquez vous cet avancé de Charlevoix ? Y aurait-il eu deux récollets du nom de Constantin de l'Halle ?

ABNO.

866—Connait-on l'origine du mot " caucus " ?

PÉDAG

867—On sait que le Conseil Législatif autorisé par l'Acte de Québec se réunit pour la première fois le 17 août 1775. Au nombre des seigneurs canadiens appelés à faire partie de ce Conseil se trouvait M. Des Bergères de Rigauville. Je cherche vainement depuis plusieurs années l'endroit et la date de la mort de cet honorable Conseiller. Quelqu'un de vos lecteurs ne pourrait-il m'aider à la trouver ?

RIGAUV.

868—En 1865, M. Léger Brousseau, imprimeur de Québec, édita une *Grammaire des paresseux*. Connait-on l'auteur de cette brochure presque introuvable aujourd'hui ?

,H. T.

869—En 1788, il y avait à Québec un peintre en portraits et tableaux du nom de Louis-Chrétien Deheer. Pourrait-on retrouver, quelque part, des tableaux portant sa signature ?

XXX



BULLETIN
DES
RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. 8 MAI 1902 No 5

UNE CALOMNIE HISTORIQUE

(Suite et fin)

J'aurais aimé, en outre d'une preuve morale, étayée sur des arguments de raison, pouvoir confondre, avec le témoignage péremptoire d'une preuve écrite, les diffamateurs de Madame de Frontenac. A cet effet je m'adressai à M. l'abbé Camille Roy, le professeur actuel de rhétorique au Séminaire de Québec, et qui était alors en France, à Paris, où il nous a fait grand honneur en remportant, de haute lutte, devant la Sorbonne, le titre de licencié-ès-lettres. Je lui demandais de rechercher dans les archives paroissiales de Saint-Nicolas-des Champs un accusé de réception du cœur de Frontenac et un acte officiel constatant qu'il avait été déposé à la chapelle particulière des Messieurs de Montmor.

Ma démarche était trop tardive, il eût fallu consulter le nécrologe de Saint-Nicolas-des-Champs avant 1793, pour la raison que voici :

Paris, le 2 décembre 1900.

M. Ernest Myrand,
au Palais de Justice—Québec.

Cher monsieur,

Je vous apporte le résultat des recherches que vous m'avez demandées dans votre lettre du mois de novembre. Je regrette d'avance de ne pouvoir satisfaire mieux vos curiosités historiques.



Je suis allé voir monsieur le curé de Saint Nicolas-des-Champs nouvellement installé et assez ignorant encore de l'histoire de son église. Tout de même il s'est vivement intéressé à ce détail que vous voulez savoir et il m'a renvoyé à l'un de ses vicaires, prêtre assez âgé déjà, très au courant des choses de Saint Nicolas et, ce qui ne gâte rien, se piquant assez fort d'archéologie.

Celui-ci me dit d'abord qu'il est impossible de consulter les archives de Saint-Nicolas : elles n'existent plus. La Révolution, vous savez, a fait rudement le tour des sacristies.

Il y a bien les caveaux de l'église et, en particulier, celui de la chapelle de la famille de Montmor. Malheureusement, des restaurations fort inintelligemment conduites ont établi la plus entière et irréparable confusion dans les caveaux de Saint-Nicolas. On a vidé tous ces caveaux et on a mis tous les ossements dans une fosse commune sous les dalles de l'église. On a également enlevé tous les marbres, toutes les pierres tombales, on les a dispersées partout d'une façon fantaisiste dans l'église, on en a fait des pavés pour les chapelles latérales ; quelques-unes sont mutilées. Monsieur le vicaire qui m'a fait visiter ces chapelles m'assure qu'il a parcouru et essayé de déchiffrer ces pierres et qu'il n'y a rien trouvé relativement à Frontenac.

Reste une monographie de l'église qu'il m'a fait voir. Nous avons lu tout ce qui concerne les chapelles, les caveaux, en particulier le caveau de la chapelle de Montmor et il n'y est fait aucune mention relative à Frontenac ou à son épouse.(1)Cette monographie,la seule que l'on connaisse sur l'histoire de l'église de Saint-Nicolas, a été écrite *après* les maladroites restaurations dont je vous ai parlé tout à l'heure.

Vous voyez donc que mes renseignements sont fort mai-

(1) Mme de Frontenac ne fut pas inhumée à St-Nicolas-des-Champs mais dans l'église de la paroisse St-Paul, à Paris, le 31 janvier 1707.



gres et peu décisifs. M. le vicaire, à qui j'ai laissé ma carte, me promet de me mettre au courant de ses découvertes, si jamais il en peut faire, au sujet de la question ou du problème historique qui vous intéresse.

L'église de Saint-Nicolas est assez intéressante à visiter, assez originale avec sa grande nef, partie gothique et partie renaissance. Les grattages qu'on a fait à l'intérieur lui ont donné un air de jeunesse que démentent très loyalement les vieux murs noircis de l'extérieur.

Mais tout ceci vous console bien peu sans doute de la déception que bien certainement je vous cause. C'est un peu votre métier, vous autres historiens, de chercher beaucoup, sans trouver toujours. C'est aussi ce qui vous rend parfaitement estimables aux yeux des hommes !

Veuillez croire, cher monsieur, à mon entier dévouement.

J. Camille Roy, Ptre.

La lettre de M. l'abbé Camille Roy établit la parfaite inutilité de recherches ultérieures qui puissent amener la découverte de documents constituant une preuve écrite du dépôt, à Saint-Nicolas-des-Champs, du cœur de Frontenac. Les archives de cette paroisse sont irrémédiablement perdues depuis 1793. Toute décevante que soit pour l'historien la vérité de ce fait brutal elle n'en procure pas moins à son esprit un repos délicieux. Etre sûr, d'une belle certitude, absolument positive comme celle-ci, que le document tant cherché n'existe plus, mais c'est une satisfaction intellectuelle presque égale au plaisir, à la joie que vous aurait causé sa découverte. C'est le réveil après le cauchemar ! (1)

(1) Que j'aimerais être convaincu de la sorte de la perte des "Papiers Montmagny"—papiers officiels qui représentent les douze années d'administration du second gouverneur du Canada français. Que je serais reconnaissant à celui-là qui me prouverait leur destruction finale. Oh ! la bonne délivrance que ce serait pour nous, les possédés du Démon de la recherche, que cette certitude autant désirée que redoutée. En attendant la venue du puissant exorciste qui brisera le charme de cet envoûtement diabolique, la course aux documents se poursuit, fiévreuse, enragée, affolante ; c'est une véritable chasse-galeries !



* * *

Mettons les choses au pis, et, convenons pour un instant, à l'avantage de mes contradicteurs possibles, que les archives de Saint-Nicolas-des-Champs, conservées intactes jusqu'à nos jours, soient muettes au sujet du cœur de Frontenac déposé dans la chapelle des MM. de Montmor, en faudrait-il conclure que cette cendre illustre n'y fut jamais apportée ni reçue ?

Eh ! rappelons-nous donc un autre fait historique, de cent ans plus rapproché de nous, et qui entraine des conséquences et des conclusions identiques. Vainement chercherait-on dans les régistres de la paroisse Notre Dame de Québec l'acte de ré-inhumation, en date du 11 septembre 1796, des restes calcinés de Frontenac, Callières, Rigaud-Vaudreuil et Taffanel de la Jonquière transportés des ruines fumantes de l'église des Récollets aux caveaux de la cathédrale. Et cependant, ne savons-nous pas, en toute sécurité de preuve historique (1) que la dépouille mortelle de ces quatre gouverneurs repose actuellement à la Basilique ?

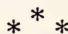
Ce qui prouve qu'il ne faut rien conclure du silence des archives, et qu'on le pourrait même interpréter dans un sens hostile aux archivistes, car ces lacunes regrettables ne prouvent que trop souvent leur négligence, oserai-je dire leur criminelle incurie ? En 1877, alors que l'on poursuivait sous la Basilique des travaux d'excavation et d'exhumation, on chercha vainement à identifier à travers un fouillis d'ossements les cendres de nos gouverneurs français. Vain labeur, peines inutiles ! Jetée au vent, leur poussière n'eût pas été perdue davantage. Une feuille de plomb placée dans le cercueil de Samuel Champlain ou celui de ses

(1) M. l'abbé Plante, chapelain de l'Hôpital-Général de Québec, a prouvé cette translation le jour où il découvrit dans un livre de prônes, l'annonce publiée à la page 102 de cette " Etude."



quatre autres successeurs au Château Saint-Louis, eût tout sauvegardé. Cette légère aumône, les fabriciens de cette époque la refusèrent à leur mémoire. Je m'explique la légitime colère de l'intelligent curé de Sainte-Croix, M. l'abbé Georges Côté, et son indignation devant un acte aussi mesquin :

" Lorsqu'on sait, écrivait-il, le nombre si considérable de sépultures qui ont eu lieu dans l'église paroissiale de Notre-Dame de Québec, lorsqu'on se rappelle cette série de noms qui résument tous les genres d'illustrations et dont quelques-uns même sont si glorieux pour l'histoire de notre pays, on est saisi d'un vif regret en constatant que l'on a laissé à la postérité si peu de moyens d'identifier avec certitude les reliques précieuses de tant de personnages distingués ". (1)



Cette étude historique aura-t-elle pour conséquence d'étouffer l'outrageante calomnie qui pèse si odieusement sur la mémoire de madame de Frontenac ? Pourrai-je me flatter d'atteindre tous les lecteurs du *Fort et Château St-Louis*, tous les abonnés de *L'Enseignement Primaire*, tous les souscripteurs au *Québec et Levis à l'aurore du XXe siècle*, pour ne citer que trois des ouvrages canadiens français (2) qui ont répété, après *François de Bienville* et le *Dictionnaire Genéalogique*, l'anecdote du coffret d'argent ? J'en doute fort. Et voici la raison qui justifie mon incrédulité : elle

(1) La belle étude de M. l'abbé Coté sur les travaux d'excavation faits en 1877 à la Basilique Notre-Dame de Québec, a été publiée dans l'" Abeille " du 5 décembre 1878, no 12.

(2) Ernest Gagnon : " Le Fort et le Château St Louis "—Québec—1895—Brousseau éditeur—p. 266.

" L'Enseignement Primaire," livraison de décembre 1898, no 4—pages 211 et 212.

A. B. Routhier : " Québec et Lévis à l'aurore du XXe siècle "—Montréal, 1900—page 162.



tient à l'expérience d'un fait dont l'aventure m'est personnelle.

En 1893, quand je publiai l'*Histoire d'un siège : 1690, Sir William Phips devant Québec*, je consacrai tout un chapitre de mon livre—le treizième—à prouver que le portrait de Frontenac publié par Wilson & Cie. éditeurs de l'*Histoire des Canadiens-Français* de M. Benjamin Sulte était un faux portrait. Ce prétendu portrait historique de Frontenac n'était autre que celui de Jean-Henri Heidegger, célèbre protestant suisse, qui vivait à Zurich au 17ième siècle et mourut la même année que Frontenac, c'est-à-dire en 1698. J'indiquais même (1), et cela constituait le point essentiel de ma preuve, comme il établissait l'exactitude de mon affirmation, l'ouvrage où se trouvait gravé ce portrait d'Heidegger *utilisé* par un industrieux commerçant d'estampes et vendu, bon prix, pour un authentique de Frontenac à un photographe-collectionneur de Québec qui le plaça, triomphant, dans sa galerie historique. Rien de plus absolument prouvé, n'est-ce pas que ce faux en gravure. Et cependant qu'est-il advenu ? Nous sommes à neuf ans de là—*Sir William Phips devant Québec* a été publié en 1893 (2)—et nos bons amis, les éditeurs canadiens français Cadieux & Derome, Beauchemin & Fils, continuent, comme si de rien n'était, à publier dans leurs dictionnaires illustrés—éditions canadiennes de Larousse et Mgr Guérin—à l'usage de nos maisons d'éducation, la biographie de Frontenac accompagnée du portrait...... d'Heidegger.

Bien différente, à l'égard de ce faux portrait, fut la conduite du grand écrivain américain Justin Winsor, auteur

(1) Cf : Gaspard Lavater : " L'art de connaître les hommes par la physionomie "—vol. III, planche 154 de l'édition française de M. Moreau—1806.

(2) Toute l'aventure de ce faux portrait est racontée au chapitre 13, pp 384 à 402.



du célèbre ouvrage : *Narrative and critical history of America.* A la date du 24 août 1896, il était à cette époque bibliothécaire de l'université d'Harvard, il m'écrivait ce qui suit :

Monadnock, N. H.—my summer home.

Immediately upon my hearing of the proofs of the false portrait of Frontenac now two years ago, I sent to Quebec and got a photograph of the statue of Frontenac, (1) and having that engraved. I had it inserted in my *Cartier to Frontenac*, page 364, in place of the false likeness, and all copies of that book which have since been printed have not shown the rejected portrait.

Very sincerely yours,

Justin Winsor.

Une telle lettre m'a tout à fait consolé du chagrin de n'être pas lu par mes compatriotes, et, plus que jamais aussi convaincu de la vérité du proverbe : *Nul n'est prophète dans son pays.*

Eh ! qu'est ce à dire ? Qu'il faille garder le silence, taire la vérité parce qu'elle ne serait pas crue ? Mais la foi que l'on refuse aux prophètes on l'accorde plus tard à leurs prophéties. Les gens vertueux font le bien pour la seule satisfaction de le pratiquer : qu'il en soit ainsi des historiens désintéressés. L'honneur de rendre témoignage à la vérité doit leur suffire.

Possession vaut titre, est un axiome de droit. Par bonheur pour la vérité cette maxime n'est pas un précepte d'histoire. Un mensonge, fût il installé dans un livre depuis mille ans, n'est pas admis à prouver l'occupation légale du propriétaire de bonne foi, l'Histoire l'expulse sans merci. Et c'est de bonne guerre, ou plutôt d'élémentaire équité ; car la Vérité comme la Justice—et c'est entre elles deux

---

(1) C'est le " Frontenac " de notre grand artiste Philippe Hébert.



un nouveau trait de ressemblance—ne se venge pas, mais elle s'applique, s'impose avec toute la rigueur d'un châtiment, toute la force d'un droit absolu.

* * *

Résumons en quelques lignes tout ce fastidieux débat, nécessaire cependant à rétablir la vérité historique sur un petit fait affreusement défiguré par " la maligne envie ", dirait Bossuet.

Frontenac demanda, par son testament, que son cœur fût placé dans une boîte d'argent et déposé dans la chapelle que Messieurs de Montmor possédaient dans l'église de Saint-Nicolas-des-Champs, à Paris. Déjà madame Henri-Louis Habert de Montmor, Henriette-Marie de Buade, troisième sœur de Frontenac, et Roger de Buade, abbé d'Obazine, son oncle, y étaient inhumés. Frontenac croyait donc—et ce fut avec raison—rencontrer les désirs de sa femme en exprimant ce vœu suprême que le supérieur des Récollets à Québec, le Père Joseph Denis de la Ronde se chargea d'exécuter. Il passa en France l'année même (1698) du décès du gouverneur et déposa le coffret d'argent à Saint-Nicolas-des-Champs, à Paris, suivant l'ordre formel du grand homme qui continuait d'être dans la mort ce qu'il avait été dans la vie : le bienfaiteur insigne des Récollets au Canada.

ERNEST MYRAND

SAINT-ALBERT
(T. N. O.)

Mgr Taché est le fondateur de Saint-Albert. C'est lui-même qui désigna l'endroit où fut construite la première chapelle. Il mit la paroisse sous le vocable de saint Albert en l'honneur du père Albert Lacombe, premier missionnaire de ce pays.



SAINT JOSEPH DE CARLETON

Sept familles acadiennes parties de l'ancienne Acadie lors du grand *dérangement*, après avoir erré plusieurs années, traversèrent la baie des Chaleurs et vinrent se réfugier dans le *barachois* de Tracadièche. C'est là l'origine de Tracadièche aujourd'hui la belle et florissante paroisse de Saint-Joseph de Carleton.

Pendant plusieurs années ces premiers colons furent privés de la visite de missionnaires. La tradition veut cependant qu'un M. Fitzsimmons, prêtre irlandais, vint y donner une mission.

La première chapelle de Tracadièche ou Carleton fut bâtie dans le courant de l été de 1774 sur l'emplacement du cimetière actuel. Une partie de cette chapelle servait de logement au missionnaire. Elle fut détruite par un incendie.

La deuxième chapelle fut construite par un nommé Bouchard de Québec sur l'emplacement qu'occupe la sacristie actuelle.

La population ayant considérablement augmentée par l'émigration toujours croissante des Acadiens, la nouvelle chapelle bâtie à la hâte après l'incendie de la première étant devenue trop étroite, on songea à bâtir une nouvelle église. On se chicana sur son site. Mgr Hubert mit fin aux disputes en ordonnant de la reconstruire au même endroit. En 1797, un coup de vent la détruisit presque entièrement. On la reconstruisit et elle fut bénie de nouveau le 3 décembre 1798.

En 1847, on décida la construction d'une nouvelle église. Elle ne fut bénie cependant que le 7 novembre 1854. C'est la belle et vaste église actuelle.

Missionnaires et curés de Carleton : MM. Joseph-Mathurin Bourg, 1773 1794 ; Louis-Joseph Desjardins, 1795-1801 ; Michel-Auguste Amiot, 1801-1806 ; Charles-François Pain-



chaud, 1806-1814 ; Joseph-M. Bellenger, 1814-1819 ; Jos.-Frs. Demers, 1819 ; Jean-Frs. Gagnon, 1819-1824 ; Ed. Faucher, 1824-1828 ; Ls-Stan. Malo, 1828-1843 ; J.-B.-N. Olscamps, 1843-1844 ; Félix Desruisseaux, 1844-1848 ; F.-X. Tessier, 1848-1852 ; J.-B.-N. Olscamps, 1852-1853 ; C.-J.-O. Béland, 1853-1854 ; Nicolas Audet, 1854-1870 ; F.-A. Blouin, 1870-1895 ; J.-O. Normandin, 1895-1901 ; J.-H. Lavoie, curé actuel.

L'ABBÉ E.-P. CHOUINARD.



ANT.-CHS. TASCHEREAU, DÉPUTÉ DE BEAUCE

DÉCÉDÉ À DESCHAMBAULT, LE 11 JUIN 1862

C'est lui qui, le 21 février 1834, en sa qualité de président du comité préposé à l'examen de l'état de la Province, eut l'honneur de présenter à la Chambre d'Assemblée, les fameuses 92 *Résolutions*. On sait que leur adoption fut proposée par MM. Elzéar Bédard et A.-N. Morin, et qu'elles furent votées à une grande majorité.



AMURY GIROD

Amury Girod, qui a joué un certain rôle dans l'insurrection de 1837 et qui a eu ensuite une si triste fin, était né en Suisse. Il arriva en Canada vers 1828, après avoir passé sa jeunesse dans une ferme-modèle, et avoir obtenu, disait-il, le grade de lieutenant-colonel de cavalerie au service du Mexique. Il était instruit, écrivait bien et ne manquait pas d'éloquence. Il a fait plusieurs discours dont aucun n'a été conservé. Ses œuvres littéraires se bornent à une traduction du *Traite d'Agriculture* de M. Evans, et à une brochure devenue rare aujourd'hui intitulée *Notes diverses sur le Bas-Canada*. (1) Il a aussi travaillé à la rédaction d'un journal d'agriculture dont nous ignorons le titre.

Girod était venu en Canada pour jouer un rôle, mais son caractère violent et ses emportements fréquents l'empêchèrent d'acquérir dans son parti l'influence que ses talents et son audace lui auraient certainement donné. Rempli d'ambition il fut toujours un embarras pour les chefs, et sut se faire cordialement détester de tous, de ses égaux comme de ses inférieurs. D'après le portrait qu'en trace M. Paquin, Girod était d'un caractère à la fois haut avec ses inférieurs, et rampant auprès de ses supérieurs, dur, brutal, même dans son langage ; sans cesse en querelle avec ses voisins ; il ne pouvait conserver un seul ami ; il les blessait tous par ses excès et par ses manières. (2)

Girod, suivant le même auteur, fut d'abord accueilli à Québec par M. Jos-Frs. Perrault, qui lui confia une de ses terres pour y établir une ferme-modèle. Il n'y fit rien que

---

(1) "Notes diverses sur le Canada," par Amury Girod, cultivateur à Varenne, Village Debartzch, de l'imprimerie de J.-P. Boucher-Belleville. MDCCCXXXV

(2) "Journal historique des événements arrivés à Saint-Eustache," p. 7.



des dettes, et en partit bientôt débiteur ingrat et insolvable de son bienfaiteur. (1) S'éloignant de Québec, il chercha à s'établir sur les propriétés de M. Debartzch, à Saint-Charles ; mais sa renommée l'avait précédé et M. Debartzch ne se soucia pas d'un pareil hôte. Girod se rendit alors à Varennes ; y fut accueilli comme patriote par le Dr Duchesnois, et après quelque temps de séjour, il épousa la belle-sœur de ce dernier, mademoiselle Ainse. (2) Après son mariage, il demeura pendant quelque temps sur la terre de son beau-père, située sur l'île Sainte-Thérèse. Là il travaillait à des ouvrages politiques et composait des discours révolutionnaires pour les assemblées du comité central, etc. Il s'était imposé comme un fardeau à tous les chefs patriotes qui le haissaient, mais n'osaient le brusquer, parce qu'il leur était utile. Lui-même haissait cordialement M. Papineau et la plupart de ses amis ; souvent même en secret il écrivit contre eux. Il les flattait au dehors parce qu'il espérait les voir faire une révolution et qu'il comptait par là se procurer une position avantageuse.

Dès les commencements de l'agitation, il y prit une part fort active. Voyant qu'il ne pouvait réussir à soulever Varennes où il n'avait aucune influence, il entreprit d'agiter la paroisse de la Pointe-aux-Trembles où il se rendait régulièrement deux fois par semaine pour haranguer les jeunes gens et les dresser aux exercices militaires. Il se trouvait à Montréal le jour du conflit entre les *Fils de la Liberté* et le *Doric Club*. Il fut un des auteurs de l'assem-

(1) Il y a ici erreur ou exagération. M Perrault déclarait lui-même devant un comité de la Chambre d'Assemblée : " Quant à M. Girod, il s'est donné tous les soins possibles, et je n'ai qu'à me louer de lui, tant pour la régie générale de l'établissement que pour sa conduite envers les élèves " Voyez à ce sujet la " Vie de Joseph-François Perrault," par M. P.-B. Casgrain, page 9[illegible].

(2) Le mariage eut lieu à Montréal le 25 septembre 1833. Madame Girod (veuve du Dr Nicols) mourut à Varennes, de consomption, le 29 décembre 184[illegible].



blée et l'un des plus prompts à se sauver lorsqu'on en vint aux coups. Lorsque les arrestations commencèrent et que M. Papineau eut quitté Montréal pour aller dans le sud, il passa par l'île Sainte-Thérèse et y vit Girod. Il le chargea sans doute d'aller dans le nord seconder les efforts que d'autres faisaient dans le sud, car immédiatement après Girod se rendit dans le comté du Lac des Deux-Montagnes, y prit le titre de général-en-chef, et contribua beaucoup par son audace et ses mensonges à décider les malheureux habitants à prendre part aux mouvements qui eurent lieu.

" De Varennes, dit une correspondance publiée dans la *Minerve* du 20 juin 1865 et dont l'auteur parait bien renseigné,(1) M. Girod se rendit à Saint-Benoit, et il fut l'hôte de M. G...... pour plus de quinze jours avant de se rendre au camp de Saint-Eustache, déjà organisé par quelques *Fils de la Liberté*, de Lorimier, Peltier et autres venus de Montréal.

" A Saint-Benoit, Girod se dit l'envoyé de M. Papineau pour prendre le commandement des patriotes du Nord, et ce fut à sa demande que les habitants de Saint-Benoit se soulevèrent en masse

" Dans ce moment d'émeute générale, il fit arrêter le Dr Forbes, de Sainte-Geneviève, alors en visite chez moi. Il l'accusa d'espionnage, ce qui pouvait être vrai ; il établit une cour martiale, et le fit condamner comme espion à être fusillé dans 24 heures, ce qui aurait eu lieu, sans ma forte intervention, et les menaces que je fis d'abandonner la cause.

" De Saint-Benoit, Girod s'en alla à Saint-Eustache, où il trouva le camp déjà organisé. Il supplanta le brave Dr Chénier dans le commandement, et se fit reconnaître comme commandant en-chef."

---

(1) Cette correspondance est datée de C. L. 16 juin 1865, et est signée M.



" Le 13 de décembre au soir, dit encore le correspondant, M. Girod me retint avec lui, et je dus coucher chez lui sur sa demande. Il me parut très-agité toute la nuit, car nous ne pûmes dormir. Le lendemain, aussitôt qu'on vint l'avertir que les troupes anglaises s'avançaient vers Saint-Eustache, de suite il laissa le camp et se sauva à Saint-Benoit, où il arriva avant que le feu se fit entendre à Saint-Eustache.

" A Saint-Benoit, les patriotes indignés le traitèrent de lâche, pour avoir ainsi déserté et laissé massacrer le Dr. Chénier et les siens, et alors il fut forcé de retourner à Saint-Eustache avec 100 à 150 hommes de Saint-Benoit, qui voulurent aller porter secours à leurs amis de Saint-Eustache.

" Dans la marche de Saint-Benoit à Saint-Eustache, il demanda à se réchauffer, et il entra dans la maison de M. Ingliss. Pendant qu'il était là, inapperçu, il s'évada par une fenêtre, et s'enfuit je ne sais où, avec le cheval d'un honnête cultivateur qu'il prit à la porte de l'hôtel Ingliss."

M. Paquin fait de ces événements un récit un peu différent, qu'il est bon de ne pas omettre :

" Le brave général Girod, dit-il, après avoir fait tout son possible pour placer ses guerriers dans les divers postes, et en avoir même frappé plusieurs du plat de son sabre pour les empêcher de fuir, crut qu'il était temps de songer à sa propre sûreté. Sans doute il avait donné toute sa dose de courage à ses troupes, car il ne lui en resta pas assez pour demeurer avec elles. Girod, qui avait eu des renseignements positifs sur le nombre des troupes qui s'avançaient, savait très-bien qu'il ne pouvait leur résister ; abandonnant à leur sort les malheureux qu'il avait soulevés, il s'empara d'un fort bon cheval appartenant à Jean-Baptiste Proulx dit Clément, et se mit en devoir de se sauver à toute bride. Il s'arrêta un instant à la maison de M. Eugène Globenski,



où il avait eu son logement, pour y prendre quelque chose qu'il avait oublié ; dans ce moment un habitant de la côte Saint-Joseph de Saint-Eustache voulut le tuer ; mais ceux qui étaient là l'en empêchèrent. Cet homme fut tellement irrité de ne pouvoir mettre son projet à exécution, que de rage il brisa son fusil contre la maison en disant que puisque les chefs se sauvaient ainsi, il ne tirerait pas un seul coup et que son fusil ne servirait à personne. Un autre habitant, nommé Marcel Charbonneau, brûla trois amorces en voulant faire feu sur le général fuyard.

" Il faut que je lui flambe la cervelle, disait il ; car il nous a dit assez souvent de faire feu sur lui, s'il reculait d'un seul pas et s'il n'était pas toujours à notre tête."

Le coup partit avec la quatrième amorce, mais l'arme avait été mal dirigée. Girod tournait en ce moment l'extrémité du village pour prendre la route qui conduit à Saint-Benoit. Il se sauva à toute bride et sans laisser prendre haleine à son cheval, jusqu'à trois lieues de Saint-Eustache. Là son coursier n'en pouvant plus et refusant d'avancer, il fut forcé de s'arrêter à une auberge tenue par un M. Inglis. M. Inglis était absent ; Girod dit à sa femme que ses gens étaient victorieux, et qu'il allait à Saint-Benoit chercher du renfort pour achever de mettre les troupes en déroute.

—Mais, lui dit la dame, si vous êtes vainqueurs, pourquoi donc le feu a-t-il été mis au village ?

—Ce n'est rien, dit l'intrépide général, nous avons été obligés pendant la bataille, en repoussant les troupes, de mettre le feu à quelques maisons.

Et se faisant verser un grand verre d'eau-de-vie, il reprit à toute bride le chemin du Grand-Brulé.

Toutefois sa fuite et sa lâcheté ne le sauvèrent pas. Nous allons voir comment il périt misérablement. Après avoir



resté quelques heures à Saint-Benoit et avoir erré de côté et d'autre toute la journée de vendredi et celle de samedi. il se rendit le dimanche chez l'un de ses anciens amis, nommé Turcotte, demeurant à la Rivière-des-Prairies. Mais celui-ci ne se souciait guère de le recevoir, crainte de se compromettre. Aussi Girod, s'apercevant de sa froideur, partit pour se rendre à la Pointe aux-Trembles, chez un ami intime nommé Laporte. Turcotte aussitôt se mit en route pour Montréal dans l'intention de dénoncer aux autorités la retraite de Girod. Il rencontra en chemin les volontaires de la Longue-Pointe à qui il donna tous les renseignements qu'il possédait. Ceux-ci se mirent immédiatement à la poursuite du fugitif pour l'arrestation duquel $2000 étaient offertes par le gouvernement. La maison de M. Laporte fut fouillée ; mais Girod en était parti depuis un instant. Les volontaires, cependant, continuant leurs recherches, ne tardèrent pas à le découvrir à quelque distance du village, sous le grand pont qui se trouve au bout de l'île. Girod. se voyant cerné et sur le point d'être pris par des gens qui l'auraient infailliblement conduit à l'échafaud, se fit justice à lui-même. Il se brûla la cervelle en disant : " Je ne veux pas mourir comme mon père dans les prisons."

Son corps fut transporté à Montréal sur un traineau et enterré au coin des rues Sherbrooke et Saint-Dominique, là où est aujourd'hui l'asile du Bon-Pasteur. Le Dr Arnoldi dirigeait l'inhumation, accompagné d'un piquet de volontaires. Il ne prit pas la peine de faire mettre la tombe à une grande profondeur en terre, " parce qu'on l'aura bientôt enlevée," disait-il. " D'ailleurs, c'était tout ce que pouvait mériter ce chien là," ajouta-t-il.

On m'assure que, depuis, ses restes ont été exhumés et déposés sur un terrain voisin. Toujours est-il qu'au commencement du mois de juin 1865, on a fait la découverte



d'ossements humains près du coin de la rue St-Laurent et de la rue Sherbrooke. Les journaux du temps ont dit, et cela parait assez probable, que ces ossements étaient ceux d'Amury Girod. Il aurait cependant été facile d'éclaircir complètement cette question, en faisant un examen attentif de ces restes, et particulièrement du crâne qui devait porter des traces du genre de mort qu'avait subi Girod

De plus, on a soulevé la question de savoir si Girod s'était réellement suicidé, ou s'il n'avait pas été tué par un des volontaires envoyés à sa poursuite. Ce sont là autant de difficultés qu'il aurait été facile de résoudre ; mais je ne sache pas qu'on l'ait fait. Voici ce que le correspondant M. dit à ce sujet :

" Quelques jours plus tard, le Dr Arnoldi, snr, nous montra, aux Drs Nelson, Kimber, et à moi, ainsi qu'à d'autres, je pense, l'os frontal du crâne de Girod, et nous fit remarquer l'épaisseur plus qu'ordinaire de cette partie du crâne, et nous dit qu'il avait fait l'autopsie du cadavre, et qu'il conservait cette partie du crâne qu'il nous montra. Il nous dit que Girod s'était suicidé à l'arrivée des volontaires qui allaient l'arrêter. Mais il nous fut dit aussi que le volontaire qui l'aperçut caché près d'une clôture de jardin, le voyant armé, le tua de sa carabine, et que pour cacher ce quasi-meurtre, on faisait courir le bruit que Girod s'était suicidé."

Conséquemment, si les ossements trouvés près de la rue Sherbrooke étaient ceux de Girod, l'os frontal devait manquer.

Nous ne possédons aucun renseignement pour nous autoriser à dire que l'on ait constaté cette circonstance.

Ainsi périt cet homme dont les antécédents sont encore une énigme, et dont la vie en Canada ne fut qu'une suite d'intrigues, d'agitations et de forfaits politiques. Il contribua beaucoup par son audace et ses fourberies aux désor-



dres, aux vols et aux pillages qui signalèrent le passage des patriotes dans plusieurs paroisses et principalement à Saint-Eustache. Ce sont ces pillages continuels qui. tout en les maintenant dans l'abondance, leur avaient attiré la haine de la plus grande partie de la population au milieu de laquelle ils se trouvaient.

L.-A. Huguet-Latour
L.-E. de Bellefeuille

LE JUGE FOUCHER

Nul n'était plus strict observateur de la politesse française que le vieux juge Foucher.

Or, il advint qu'un jour il eut connaissance que deux jennes demoiselles de Québec, Mlles de La..., filles d'un de ses meilleurs amis étaient en visite à Montréal. de retour. paraît-il, d'un voyage aux Etats-Unis. où elles avaient appris, entre autres modes nouvelles, qu'il ne fallait plus faire la reconduite, et que les dames devaient rester au salon après une visite.

Quoique Mlles de La... ne fussent guère que des enfants, le vieux juge Foucher, en considération de leurs parents, se fit un devoir d'aller leur rendre visite.

Il se montra aimable et galant comme toujours. Sa visite terminée, il se leva en continuant la conversation jusqu'à la porte d'entrée, bien convaincue que les Dlles de La... le suivaient.

Quelle ne fut pas sa surprise en se retournant au moment de sortir de se trouver seul.

Le rouge de la colère lui monte au visage ; il revient sur ses pas et apparaît dans la porte du salon, foudroyant comme Jupiter Olympien.

Apprenez, Mesdemoiselles, leur dit-il, que quand un vieillard comme moi prend la peine de se déranger pour venir visiter des petites morveuses comme vous, c'est bien le moins qu'elles le reconduisent jusqu'à la porte.

On dit que pendant bien longtemps après les Dlles de La... reconduisaient leurs visiteurs jusque dans la rue.

La race des juges Foucher ne devrait pas mourir.

A.-D. DeCelles



CORONERS DE QUÉBEC

(Liste revisée)

William Conyngham		1er septembre 1764
James Potts Isaac Werden	conjointement	19 avril 1765
Wm. Fetchburn		6 janvier 1767
Jno. Dyer Mercer		31 juillet 1770
Acklem Rickeby Bondfield		22 janvier 1772
Jno Woolsey		26 mai 1777
David Lynd		22 mai 1779
Jno. Woolsey		4 avril 1792
Jno. Mure (pro-tem)		4 septembre 1807
Henry Blackstone		1er mai 1811
Henry Blackstone John Fletcher	conjointement	16 mai 1814
Jno.-Gawler Thompson Henry Blackstone	conjointement	25 septembre 1818
Jno-Gawler Thompson		14 juin 1825
B. A. Panet		28 avril 1827
B. A. Panet Charles Panet	conjointement	8 octobre 1831
Jean-Antoine Panet B.-A. Panet	conjointement	2 octobre 1839
Jean-Antoine Panet		25 août 1854
Charles-Eugène Panet		1er mai 1860
James Prendergast		9 avril 1874
Alfred-G. Belleau		20 mai 1875

F.-J. Audet





R. P. ISAAC JOGUES

Martyrisé par les Iroquois le 18 octobre 1646



REPONSES

Les deux Peres de l'Halle. (VIII, IV, 865.)— J'avais toujours cru, avec Mgr Tanguay, que le Père Nicolas Bernardin Constantin de l'Halle était mort au Détroit en 1706, aussi, lorsque je lus, par hasard, tout dernièrement, que le Père Constantin de l'Halle avait été curé de Longueuil jusqu'en 1715, qu'il avait encore signé au régistre en 1717 et même en 1729, je fus interloqué, car Mgr Tanguay s'appuyait sur Charlevoix, un contemporain du père de l'Halle, et il me répugnait de croire que cet historien eut commis une semblable bévue. Me rappelant alors que j'avais ce nom dans mes fiches, je les ai revisées avec soin et ma conclusion, comme ma conviction actuelle, est que Mgr Tanguay est le seul auteur de cette erreur, involontaire et excusable d'ailleurs, lorsque l'on songe à son immense labeur.

Le biographe de notre clergé a pris pour le même personnage deux religieux dont les noms se ressemblent et qui ont vécu à la même epoque. Il a fondu les deux noms en un seul et a réunis sur une seule tête des notes qui concernent l'un et l'autre.

Deux Pères Constantin sont venus au pays ; tous deux étaient Récollets, et tous deux ont occupé successivement la cure de Batiscan.

Le premier signe au registre : *Constantin de l'Halle* (ou Challe) et dessert la paroisse depuis octobre 1701 à juillet 1702 ; le second signe : *Nicolas-Benoit Constantin* et dessert depuis juillet à décembre 1702.

L'écriture et la signature des deux Pères sont tellement dissemblables, qu'il n'y a pas moyen de se tromper. Donc, puisque le Père Constantin de l'Halle vécut jusqu'en 1729 et plus peut-être, que le Père Nicolas Constantin ne donne



plus signe de vie, dans nos paroisses, après 1702, j'en conclus que la dernière partie des notes biographiques de Mgr Tanguay doivent se rapporter à celui-ci. A mon avis, c'est lui qui était au fort Pontchartrain, au Détroit, en 1703, c'est lui qui fut tué en 1706, c'est lui qui fut exhumé en 1723 par le Père Bonaventure.

Enfin, pour moi, Charlevoix aurait raison et le *Réperto.re* seul serait en faute.

E. Z. MASSICOTTE

Le peintre Louis Dulongpre. (VIII, III, 861.) —Le souvenir du peintre Dulongpré n'est pas entièrement disparu, ainsi qu'on peut le voir par les extraits de lettres qui suivent.

Une personne qui l'a bien connue dans son enfance en fait le portrait suivant :

" M. Dulongpré était grand, bien fait, avait une très belle figure et d'excellentes manières ; son apparence était celle d'un gentilhomme de l'ancien régime. Il avait conservé jusqu'à son dernier jour, l'usage de la poudre ; il portait ses cheveux en arrière et nattés avec une boucle en ruban noir retombant sur le col de l'habit taillé à la française, tel qu'il se portait en France avant la révolution ; un gilet long de couleur pâle, culotte noire et bas en soie noirs avec souliers très-découverts et boucles en brillants. Je l'ai connu depuis mon enfance jusqu'à sa mort et ne lui ai jamais vu porter d'autre costume. Il était bien accueilli partout à cause de sa grâce bienveillante et de son exquise affabilité ; on l'avait surnommé le *bon* Mr Dulongpré."

M. l'abbé Proulx, bibliothécaire du séminaire de Saint-Hyacinthe, nous donne le nom de l'épouse de Dulongpré. " Marguerite Campeau, son épouse, mourut le 19 juillet 1840, à l'âge de 73 ans, et fut inhumée dans le cimetière de



la paroisse de St Hyacinthe desservie aujourd'hui par les RR. PP. Dominicains. Leur fille était mariée à un M. Pratt, de Philadelphie. Nous avons les portraits de M. Girouard, fondateur de notre institution, et ceux de MM. Louis-Antoine Dessaulles et de M. l'abbé DeGuise, curé de Varennes, peints par le même artiste."

M. Louis-J.-A. Papineau, de Montebello, possède les portraits de Joseph Papineau et de Rosalie Cherrier, sa femme, de Pierre Bruneau et de Anne Robitaille, sa femme, faits aussi par Dulongpré. Il le vit très souvent jouer aux échecs avec son grand'père, M. Joseph Papineau.

Les iles Saint-Pierre et Miquelon. (III, XI, 376.)—Les îles Saint-Pierre et Miquelon sont situées dans l'Océan Atlantique, à cinq ou six lieues de la côte méridionale de l'île de Terre-Neuve.

On ne sait pas encore, d'une manière bien certaine, quels furent les premiers navigateurs qui fréquentèrent les parages de l'île de Terre-Neuve. Les hommes du nord de l'Europe (*Northmen*), habitants du Danemark et de la Norvège, paraissent avoir connu cette île dès le onzième siècle. Les Basques Français réclament l'honneur d'y être venus, dans le courant du quatorzième siècle, près de deux cents ans avant les voyages des Cabots (1497) et de Verazzani (1527). Quoi qu'il en soit, il est certain que dès 1504, les Bretons et les Normands venaient pêcher dans les eaux de Terre-Neuve, où la morue se trouvait en abondance ; mais ce n'est que vers 1604 que les pêcheurs français fondèrent leurs premiers établissements sédentaires sur cette île. A partir de cette époque, grâce à la fondation de nouvelles colonies au Canada et dans l'Acadie, grâce aussi aux encouragements accordés par le gouvernement français, la pêche de la morue commença à acquérir de l'importance, et cent



ans plus tard, en 1710, on ne comptait pas moins de 3,000 habitants à Terre-Neuve.

Le traité de paix conclu à Utrecht le 13 avril 1713, fit passer Terre-Neuve entre les mains de l'Angleterre, en réservant à la France le droit de pêcher le poisson sur certaines parties des côtes de l'île.

Lorsqu'en 1763 la France perdit le Canada et ses autres possessions de l'Amérique du Nord, il ne lui resta plus dans ces parages que les petites îles Saint Pierre et Miquelon. que le traité de Paris, du 10 février 1763, lui céda pour servir d'asile à ses pêcheurs. Le baron de l'Espérance, capitaine d'infanterie, fut chargé, le 14 juillet 1763, d'aller prendre possession de ces îles au nom de la France. Les droits de pêche et de sècherie, reconnus aux Français par le traité d'Utrecht, furent d'ailleurs confirmés et même étendus.

Ce fut de 1764 à 1767 que se formèrent les premiers établissements de pêche français aux îles Saint-Pierre et Miquelon. Les produits que les habitants sédentaires de ces îles retirèrent de la pêche, de 1765 à 1777, s'élevèrent, année commune, à environ 6,000 quintaux de morue. Cette pêche occupait en outre chaque année 220 bâtiments métropolitains jaugeant ensemble 24,000 tonneaux et montés par 8,000 marins ou pêcheurs.

En 1778, lors de la guerre de l'indépendance américaine. les Anglais s'emparèrent des îles Saint-Pierre et Miquelon, dont ils détruisirent les constructions de fond en comble et dont ils forcèrent les habitants, au nombre de 1,200 à 1,300. à se réfugier en France. La paix de Versailles, du 3 septembre 1783, rendit à la France les îles Saint-Pierre et Miquelon, et confirma les droits de pêche des Français sur les côtes de Terre-Neuve. Tous les habitants, qui avaient été forcés de quitter ces îles en 1778, y furent ramenés



aux frais de l'Etat, au nombre de 1223, dont 150 en 1783 et 713 l'année suivante.

Les expéditions des ports français pour la pêche de la morue suivirent immédiatement la reprise de possession des îles Saint-Pierre et Miquelon ; en 1784, le nombre total des navires expédiés de France pour cette pêche s'éleva à 318, jaugeant ensemble 34,658 tonneaux et montés par 9,520 marins ou pêcheurs.

La guerre de 1792 vint de nouveau détruire cette branche d'industrie si importante pour la France, soit comme école de navigation, soit comme source d'alimentation et de commerce. Le 14 mai 1793, les Anglais s'emparèrent des îles Saint Pierre et Miquelon, et l'année suivante ils en déportèrent les habitants en France.

La paix d'Amiens (27 mars 1802) restitua ces îles à la France, qui en reprit possession, le 20 août de la même année, mais qui les perdit pour la dernière fois en mars 1803.

Le traité de Paris du 30 mai 1814 a rendu à la France ses pêcheries d'Amérique, et a stipulé, en outre, quant aux droits de pêche des Français sur les côtes de l'île de Terre-Neuve, et les îles adjacentes, ainsi que dans le golfe Saint-Laurent, que tout serait remis sur le même pied qu'auparavant.

La rétrocession des îles Saint Pierre et Miquelon eut lieu le 22 juin 1816. Une expédition française y amena, pour former le noyau de la population nouvelle, 150 des anciennes familles.

Avec le secours du gouvernement français, les habitants relevèrent le bourg de Saint-Pierre qui avait été détruit en 1795 ; un autre petit bourg fut en même temps formé à Miquelon.

Aujourd'hui Saint-Pierre et Miquelon forment une colonie soumise à un fonctionnaire qui a le titre de commandant et administrateur. **R.**



Le Journal des Familles. (III, XII, 375.)—En 1840, quelques jeunes gens parmi lesquels était Auguste Soulard, avocat de talent mort à la fleur de l'âge, et quelques écrivains plus avancés en âge parmi lesquels se trouvaient l'honorable M. Morin, le juge Roy et M. F. X. Garneau resolurent de fonder un journal littéraire et scientifique qui devait être dirigé par une société de collaborateurs La rédaction en fut confiée à MM. F. M. Derome et Auguste Soulard.

Le *Journal des Familles* par suite de quelques difficultés purement matérielles ne parut jamais qu'en *prospectus*.

Joseph-Charles Juchereau de Saint-Denis. (VII, II. 783.)—Joseph-Charles Juchereau de Saint-Denis était fils de Charles Juchereau de Saint-Denis, conseiller du Roy et lieutenant-général de l'île de Montréal. Il naquit dans cette dernière ville le 9 août 1696.

Il passa fort jeune en Louisiane où il ne tarda pas à s'illustrer en se montrant aussi habile négociateur qu'intrépide guerrier.

La Mothe Cadillac, alors gouverneur général de cet immense pays, l'avait envoyé auprès du vice-roi du Mexique, afin de l'engager à faire avec lui un traité de commerce. Après avoir traversé des pays considérables et s'être abouché avec plusieurs gouverneurs et commandants, Saint-Denis était parvenu à Mexico.

Arrivé chez le vice-roi, il présente ses lettres de créance ; mais celui-ci, au lieu de l'écouter, le fit saisir et jeter en prison. Il y fût sans doute resté, sans le nom d'Iberville, dont le souvenir vivait toujours dans ces contrées. Apprenant que Saint-Denis était l'oncle de la femme de cet homme célèbre, le vice-roi s'empressa de lui rendre la liberté. Da-



vantage appréciant le mérite du jeune officier, il le fit manger à sa table, le combla de caresses et mit tout en œuvre pour le retenir au service de l'Espagne.

Le P. Charlevoix, qui aime à assaisonner ses récits d'anecdotes piquantes, raconte ainsi la suite de cette affaire : " Saint-Denis n'avait aucun grade à la Louisiane et n'y servait que comme volontaire. On lui offrait une compagnie de cavalerie, et cette offre pouvait tenter un gentilhomme canadien. Il la refusa néanmoins, et, quoiqu'on pût lui dire, il persista dans son refus. Le vice-roi, pour ébranler sa constance et le faire changer de détermination, lui dit qu'il était déjà à moitié Espagnol, puisqu'il recherchait la fille de Don Pedro de Vilescas, et qu'il devait l'épouser à son retour au fort Saint-Jean. Je ne puis dissimuler, repartit Saint-Denis, puisqu'on en a informé Votre Excellence, que j'aime cette demoiselle ; mais je ne me suis point flatté de l'obtenir pour épouse. Vous l'obtiendrez, répliqua le vice-roi, si vous voulez accepter l'offre que je vous ai faite : Je vous donne deux mois pour y penser. Au bout de ce temps-là, il le sonda encore, et, l'ayant trouvé inflexible, il le congédia en lui remettant entre les mains une bourse de mille piastres : " C'est, dit-il, pour les frais de vos noces. J'espère, ajouta-t-il, que Dona Maria aura plus de pouvoir que moi, pour vous déterminer à demeurer dans la Nouvelle-Espagne." Le lendemain, il lui envoya un très-beau cheval bai de son écurie, et le fit reconduire par un officier et deux cavaliers. Arrivé chez Don Pedro de Vilescas, Saint-Denis le trouva dans un grand embarras. Tous les habitants des quatre bourgades sauvages, fatigués des vexations des Espagnols, venaient de partir pour se retirer ailleurs, et ce commandant craignait qu'on ne le rendit responsable de cette désertion. Il communiqua sa peine à Saint-Denis, lequel s'offrit pour ramener ces barbares. Don



Pedro l'embrassa, mais l'avertit qu'il s'exposait beaucoup. " Je ne crains, repartit Saint-Denis, et sur le champ, il monta à cheval. Il eut bientôt rejoint les Sauvages, et, du plus loin qu'il les aperçut, mettant son mouchoir au bout d'une baguette, en guise de pavillon, il leur fit signe de s'arrêter. Ils s'arrêtèrent en effet, et Saint-Denis leur remontra si bien l'imprudence de leur démarche, qu'il les fit consentir à revenir, leur promettant qu'à l'avenir aucun Espagnol ne mettrait le pied dans leurs villages qu'ils ne le voulussent bien. Après un si grand service, Saint-Denis n'eut aucune peine à obtenir de Vilescas qu'il lui donnât sa fille en mariage, et les noces se firent avec toutes la pompe et la magnificence espagnoles."

Quelque temps après, Saint-Denis fut fait chevalier de Saint Louis et promu au grade de capitaine.

Il fut alors envoyé, à la tête d'un détachement, à Natchitoches, où son épouse vint le rejoindre. Après avoir préservé, par sa sagesse, sa modération et sa prudence, le poste qu'il commandait des horreurs commises à Natchez, Saint-Denis eut encore la gloire de mettre en fuite les féroces ennemis des Français et de leur tuer 8[illegible] hommes, dont plusieurs chefs.

L'ABBÉ DANIEL

L'uniforme de milicien sous l'ancien regime. (III, II, 29[illegible].)—Le milicien portait-il l'uniforme sous le régime français ? Le passage suivant d'une lettre de Bourlamarque au chevalier de Lévis en date du 25 août 17[illegible]0 semblerait donner une réponse négative à cette question :

" Un officier de milice de Terrebonne se plaignant à moi qu'on avait puni sa compagnie mal à propos, pour avoir été accusé de pillage dans un jardin, s'est avisé de me menacer de déserter avec sa troupe ; je l'ai fait attacher à un piquet,



ne le connaissant pas pour officier, faute d'un hausse-col. Pour réparer l'injure faite à son grade, je vais l'interdire de toute fonction, et le tenir simplement arrêté. Je vous supplie de demander sa casse à M. le marquis de Vaudreuil. Il s'appelle Pierre Lapointe, enseigne de la compagnie de Terrebonne."

Il faut croire que ce n'était que par accident que cet officier de milice se trouvait sans uniforme car M. l'abbé Casgrain, à la page 77 de son premier volume de *Montcalm et Wolfe*, nous donne la description de l'uniforme de milicien canadien sous l'ancien régime :

" La milice, écrit-il, portait uniforme gris, à revers et parements rouges, tout comme les grenadiers, excepté le bonnet d'oursin remplacé par le chapeau tricorne noir, bordé de rouge ".

R.

L'origine du mot " caucus ". (VIII, IV, 866.)—Connaît-on l'origine du mot " caucus ", ainsi qu'on est convenu d'appeler cette sorte de convention, de réunion préliminaire électorale, qui d'institution purement américaine, tient maintenant tant de place dans la vie politique aux Etats-Unis ?

D'après un auteur français, le terme " caucus " serait un dérivé d'un mot algonquin qui signifie " parler ". D'autre part, un encyclopédiste américain affirme—et l'assertion est certainement plus vraisemblable—que le mot " caucus " est une corruption de " calkers ", soit du mot anglais pour " calfats " (ouvriers qui garnissent d'étoupe et de poix les fentes ou les trous d un navire).

C'est à Boston que le mot aurait vu le jour pendant la période d'agitation populaire qui a eu pour dénouement la Révolution. Boston, qui n'était alors qu'un village maritime, était le foyer de cette agitation. Les " calkers " relative-



ment nombreux, étaient acquis, corps et âme, à la cause des patriotes. Le siège de réunion de leur corporation devait naturellement leur servir pour lieu de leurs assemblées politiques ; et les tories ou loyalistes en vinrent à employer, comme terme de mépris l'expression " calkers meetings " en parlant des réunions des personnes hostiles à la cause royaliste. C'est ainsi que le mot " caucus "—qui était d'abord une corruption du mot " calkers "—passa dans la langue pour désigner une réunion politique, surtout si elle avait lieu à huit clos. Le mot paraît pour la première fois dans le journal de John Adams, à la date de février 1763, dans la phrase suivante : " J'ai découvert aujourd'hui que le " Caucus Club " se réunit à certaines époques dans la mansarde de Tom Dawes, l'adjudant du régiment de Boston (de la milice)." Adams ajoute que les fonctionnaires communaux et les représentants étaient choisis par ce club en premier lieu avant d'être élus au " town meeting ". Dans son " History of Revolution ", Gordon affirme que le caucus remonte jusqu'en 1725 comme institution électorale.

Telle est l'origine du terme " caucus " et de l'institution qu'il désigne. De nos jours, ce mot est employé pour désigner deux catégories d'assemblées : premièrement, une assemblée primaire de citoyens d'un même parti dans laquelle ils mettent aux voix la candidature des personnes qui se présentent à leurs suffrages pour n'importe quel office : deuxièmement, une réunion de législateurs ou autres hommes politiques pour arrêter un programme de parti ou une ligne de conduite.

J. A. Favreau

L'honorable Louis-Rene Chaussegros de Lery. (VII, XI, 841.)—Il était fils de Joseph-Gaspard Chaussegros de Lery et de Melle Martel de Brouague, et vit le jour à Paris le 13 octobre 1762.



C'est son frère François-Joseph qui devint lieutenant-général et baron de l'empire français.

Louis-René Chaussegros de Lery avait dix ans, lorsqu'il fut envoyé rejoindre sa famille au Canada ; celle-ci y était revenue après le traité de Paris.

Arrivé à l'âge de s'établir et ne pouvant se procurer aucun emploi dans la carrière militaire, sur les conseils du général Haldimand,il passa en Angleterre et puis en France où il trouva du service.

Pendant dix ans, de 1784 à 1794, il servit comme capitaine dans les Gardes du Corps du Roi, d'abord à Paris,sous le duc de Villeroy, et puis ensuite, en Allemagne, sous les frères du Roi.

A l'âge de 28 ans à peu près il se décida de revenir au Canada.

Il fut d'abord admis comme capitaine dans le 2e Bataillon des *Royal Canadian Volunteers* ; il resta dans ce régiment jusqu'à son licenciement.

Plus tard, il devint grand voyer pour le district de Montréal.

Il fit toute la campagne de 1812 et prit part à la bataille de Châteauguay. L'année suivante, il était fait lieutenant-colonel de milice.

Sir John Sherbrooke l'appela au Conseil législatif.

Il mourut à Boucherville, où il fut inhumé, le 28 octobre 1833, âgé de 71 ans, grandement respecté à cause de ses nombreuses qualités et des éminents services qu'il avait rendus.

Il avait épousé Charlotte Boucher de Boucherville.

M. l'abbé Daniel dit que Louis-René Chaussegros de Lery fut député de Kent en 1810, mais il se trompe car il n'a jamais fait partie de la Chambre d'Assemblée.



QUESTIONS

870—En quelle année et pour quelle raison Louis XIV changea-t-il le titre de Conseil Souverain de la Nouvelle-France en celui de Conseil Supérieur de Québec ?

ETD.

871—Quel est le premier bateau-à-vapeur océanique qui ait remonté le fleuve St-Laurent de Québec à Montréal ? En quelle année ? Qui en était le capitaine et qui en a été le pilote ? JOSEPH

872—Où était situé le village sauvage appelé " Achelaï " ou " Achelacy " ? JOSEPH

873—Quelle est cette *Maison Canadienne* qui fut la cause de la ruine du peintre Dulongpré et d'un si grand nombre de petits rentiers canadiens,il y a une soixantaine d'années ?

VIEIL

874—Je lis à la page 226 des *M moires* de J.-G. Barthe : " Il faut avoir connu ce vieux type de nos hommes d affaires du temps (1835) pour savoir ce qu'ils valaient. Il y en avait en plusieurs endroits du Canada, entre Québec et Montréal, comme les Leroux à l'Assomption, les Soupras et les Franchère sur les bords du Richelieu, les Clonet. les Brunet, les Buteau et les Massue. de Québec, entre cent autres, qui avaient pris un tel rang et une si grande importance parmi les armateurs du pays, qu'ils étaient entourés de la considération publique et avaient, en Angleterre et dans quelques autres parties de l'Europe, une véritable prépondérance sur les marchés extérieurs pour les fins de leur commerce......"

Quelqu'un de vos lecteurs peut-il me renseigner sur l'histoire de ces familles,sur leurs industries respectives,etc.,etc ?

O. ASS.



BULLETIN
DES
RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. 8 JUIN 1902 No 6

MICHEL BÉGON

— —

La famille Bégon est noble et originaire de Blois, et fut l'une des plus considérables de ce pays ; mais elle doit son principal lustre, à Michel Bégon, troisième du nom, qui s'est rendu recommendable par son amour pour les Belles Lettres et par son zèle pour tout ce qui regarde le bien public.

Ce personnage fut le père de Michel Bégon, intendant du Canada (1712-1726). Il vit le jour à Blois, le 26 décembre 1638. Sa première charge publique fut celle de garde-scel du présidial de sa ville natale, puis il passa à la présidence de ce tribunal, en 1665. A cette époque parmi les fonctionnaires royaux, une nouvelle figure prenait un relief brillant. Ce fut J.-Bte Colbert le plus grand des ministres français. Michel III Bégon, dont la cousine, Marie Charon, avait épousé en 1648, Colbert, devait bénéficier, cela se comprend, de cette alliance.

Grâce à la protection du ministre, son parent, il change de carrière, et le voilà bientôt (1677) trésorier de la marine, à Toulon, d'abord ; puis à Brest. En 1681, il est nommé à l'intendance du Hâvre (1). Depuis quelque temps déjà, Colbert, avait songé à son cousin Michel pour l'envoyer au Canada, et les provisions étaient remplies de son nom, mais le ministre changea d'idée, pour lui donner l'intendance des

(1) J E. Roy, Notes sur l'Intendant BÉGON, " Bulletin ", vol. IV, p. 265.



îles françaises en Amérique (1683) et ce fut le beau frère de Bégon : M. de Meulles, qui passa au Canada, au même titre (1).

Aux Antilles, Michel III, rétablit l'ordre et fit des règlements sages pour la justice et la police de cette colonie.

En 1685, il retourne en France s'en allant à Marseilles à l'intendance des galères. Enfin, on le voit occuper successivement la charge d'intendant à Toulon, à Rochefort (2) et à LaRochelle.

Pour terminer ces lignes sur Michel III, disons qu'il a acquis sa célébrité à cause de son cabinet de médailles, d'antiquités, d'estampes et de coquillages, recueillis dans les quatre parties du monde : par sa bibliothèque et pour avoir fourni à Perreault les matériaux pour l'*Histoire des hommes illustres de France.* (3)

Bégon mourut le 14 mars 1710, et fut enterré dans l'église des Capucins, de Rochefort.

C'est de cet homme illustre que naquit, vers 1674. Bégon (Michel IV), intendant du Canada, de 1712 à 1726.

De son mariage avec Madeleine Druillon, Michel III. laissa :

1o *Michel* (IV du nom).

2o. *Scipion-Jérôme.*

3o. *Claude-Michel.*

4o et 5o. *Deux filles* (religieuses)

6o. N*** (une fille) mariée à Joseph D'Arcassia d'une ancienne noblesse de Provence.

7o. *Catherine*, mariée à Roland Barrin de la Galissonnière, lieutenant-général des armées du roi. (4)

---

(1) M. Dudouyt à Mgr de Laval, 26 mai 1682.

(2) Il était à Rochefort en juillet 1698.

(3) Bibaud je. " Panthéon Canadien ", p. 27.

(4) Administrateur de la Nouvelle-France en 1747.





MICHEL BÉGON



ARMES DES BÉGON



8o. *Agnès*, mariée à Pierre Alexandre de Foyal de Donnery, gouverneur de Blois.

Parlons d'abord de Michel (IV), c'est le premier en liste. et c'est lui qui nous intéresse plus particulièrement. Nous reviendrons à Scipion et à Claude ensuite.

Michel Bégon, chevalier, seigneur de la Picardière, Marbelin, St-Sulpice, Pommeraye, de la Sistière, de Sérigny, de Meunes, etc., était inspecteur général de la marine et ordonnateur au département de Rochefort, lorsqu'il fut nommé, le 31 mars 1710, intendant de la justice, police et finances au Canada, en remplacement de M. Raudot, père. Il était aussi conseil er du roi en ses conseils et au Parlement de Metz, en Lorraine.

La mort de son père, arrivée le 14 mars 1710, retarda son départ pour le Canada.

François de Beauharnais qui avait été intendant du Canada quelques années auparavant, venait d'être appelé au poste de Rochefort (24 mars 1710). Bégon le rencontra, fit aussi la connaissance des autres membres de la famille Beauharnais, et l'année suivante (1711) il épousa Jeanne-Elisabeth de Beauharnais sœur des Beauharnais qui furent l'un intendant, l'autre gouverneur de la Nouvelle-France. Cette union le faisait parent avec les Phélypeaux, comtes de Pontchartrain, alors ministres (1) (1690-1715).

Bégon arriva à Québec en septembre 1712. Sa femme l'accompagnait. Son frère, Claude-Michel, passait aussi au Canada, en même temps. Le roi venait de lui accorder l'expectative d'une compagnie au Canada, pour la première vacance.

Le 5 janvier 1713, le feu se déclara au palais de l'inten-

(1) Pour la parenté entre les Phélypeaux et les Beauharnais voir mon article sur " François de Beauharnois," dans le " Bulletin ". vol. VII, p. 303.



dance habité par Bégon, et telle fut la célérité des flammes que lui et sa femme eurent peine à se sauver. Madame Bégon, suffoquée par la fumée dans sa chambre fut obligée de briser les carreaux de sa fenêtre pour avoir de l'air pour respirer. Deux de ses femmes périrent dans cette conflagration. Le valet de Bégon, Brisset, voulant sauver une partie de la garde-robe de son maître, périt aussi. Son secrétaire, se sauva nu-pieds, vers la rivière, en face, et se gela tellement qu'il en mourut quelques jours après à l'Hotel-Dieu.

Bégon perdit, paraît-il, dans ce feu, plus de $40.000 en valeur.

Le palais fut ensuite reconstruit aux frais du roi, sous la direction de M. Bégon, mais fit-il aucun changement sur la première disposition, intérieure et extérieure du palais, c'est ce que nous étudierons dans un article subséquent, au sujet de cet édifice.

Pour l'indemniser des pertes subies alors, le roi lui fit une gratification de trois mille livres, répétée plusieurs années de suite. (1)

Bégon, il semble, a voulu dans les premières années de sa charge en Canada, jouer un peu le rôle que devait pratiquer en grand plus tard, le triste sire : Bigot.

A la date du 17 juillet 1715, le ministre mandait au frère de l'intendant, à l'abbé Bégon, que : " Il ne peut payer en argent les appointements de son frère, mais par des assignations et des rentes, s'il y consent (2). Il ne peut rien faire de mieux, et la conduite de son frère au Canada ne mérite pas de faveurs. Il vient de toutes parts un concert de plaintes contre lui d'une gravité exceptionnelle. Il veut se rendre maître du commerce du Canada, ayant fait construire

---

(1) Le ministre à Bégon, 16 juin 1716.

(2) D'après procuration datée à La Rochelle, 1[illegible] juillet 1712, l'abbé Bégon s'occupait en France, des intérêts de son aîné.



pour cette fin quatre vaisseaux à la Rochelle. Il (Bégon) a envoyé deux navires aux îles, chargés de blé et de farine, alors qu'il défend l'exportation, causant par là, une émeute à Québec. Il a fait sceller tous les bluteaux des particuliers afin d'être seul à faire des farines. Il a vendu des blés à 16 livres le minot qui n'auraient pas valu plus de 4 s'il ne s'en était pas rendu maître, et qu'il n'eut pas empêché tout le monde d'en acheter. Il a voulu contraindre les marchands à livrer au sieur Haymard, son homme de confiance, des farines à 30 livres le baril, alors que par l'augmentation dont il était lui-même la cause, elles valaient 60 livres. Il se rend absolument maître du commerce du Canada et les gens sont perdus sans ressource, si on ne met un terme à son avidité. S'il revient encore des plaintes aussi générales il en informera le roi. Il espère qu'il s'appliquera à réparer tout le mal qu'il a fait."

Quatre jours auparavant, le ministre avait écrit à l'intendant dans le même sens. Il faut croire que cette admonition eut un bon effet, car il n'y eut plus de plaintes semblables formulées durant la balance du terme que servit Michel (IV) en Canada.

En 1724, M. Bégon reçoit l'intendance du Hâvre, en France.

Le chevalier Edme-Nicolas Robert part pour relever Bégon de charge, mais il tombe malade en route, et meurt en mer.

En 1725, M. Guillaume de Chazelles est à son tour nommé à l'intendance du Canada, mais le vaisseau qui le porte, le *Chameau*, par un temps de brume donne sur un récif, près Louisbourg, et la perte est entière, corps et bien.

Ces deux évènements déterminent Michel Bégon à demeurer encore quelque temps à Québec. Enfin, en novembre



1725, M. Claude-Thomas Dupuy est nommé pour le remplacer ; il arrive à Québec en août 1726.

Le dernier procès-verbal des séances du Conseil Souverain, signé par Bégon, comme intendant, est daté du 15 avril 1726. Il s'embarqua pour la France le 14 octobre de la même année. Le 23 novembre suivant il mandait de Rochefort, au ministre, toute la joie qu'il éprouvait de revoir son pays après une absence de quatorze ans.

Le Hâvre de Grâce est dans la Normandie. Quel stage Bégon eut il à faire à cet endroit comme intendant ? Je n'en sais rien, mais en 1737, et probablement avant il était intendant de justice, police et finances de la marine au département de Normandie, avec résidence à Rouen, tel quil appert au contrat de mariage de sa fille Jeanne-Elisabeth avec M. de Lorgeuil.

De son alliance avec Jeanne-Elizabeth de Beauharnais, Michel (IV) Bégon, eut, selon le *Dictionnaire Généalogique* de Mgr Taugnay :

1o *Michel*, baptisé le 10 mai 1713, à Québec. Il vécut à peine deux années. (15 mars 1715).

2o *Un enfant* né et décédé le même jour : 13 sept. 1714.

3o *Jeanne-Elisabeth*, née le 27 août 1715 ; baptisée le 14 mars 1717, à Québec, dans la chapelle du Palais. Parrain : Messire François Bégon, chevalier, conseiller du roi, grand maitre des Eaux et Forêts de France, département de Blois et Berry, en vertu de sa procuration passée au sieur Jean-Martel, seigneur de la rivière St-Jean, Acadie. Elle épouse, le 22 février 1737, Louis-François Nicolas de Lorgeuil, seigneur de Lorgeuil et de Chalonge, etc. Elle mourut en 1739, laissant une fille qui devint religieuse. Lorgeuil se remaria en 1740 avec Louise Julienne de St-Germain.

4o *Michel* (V) né le 22 février 1717, baptisé le 28 de ce mois, par Mgr de St-Valier, et filleul de M. de Vaudreuil, gouverneur. Nous reparlerons de cet enfant plus loin.



5o *Marie-Madeleine*, baptisée le 8 septembre 1718.

6o *Catherine*, le 25 août 1719.

7o *François-Louis*, baptisé le 23 février 1723 et inhumé, deux ans plus tard, le 1er mai 1725, dans l'église de Québec.

8o *Un dernier enfant* né et mort le même jour : 19 mars 1728.

L'intendant Bégon avait acheté le fief de Grand Pré, situé à la Canardière. Il y fit bâtir une tannerie et des moulins.

Il mourut en 1740.

Scipion-Jérome, le deuxième fils de Michel Bégon et de Madeleine Druillon ; né à Brest en 1681, mort le 28 décembre 1753 ; (1) docteur en théologie en 1708 ; abbé de St Germain-de-Fleix en 1713 ; vicaire général de l'évêque de Beauvais. Conseiller du roi en son Conseil d'Etat ; évêque-comte de Toul, Prince du St-Empire.

Claude-Michel Bégon, le troisième fils de Michel III, fut lieutenant des vaisseaux du roi, capitaine de Compiègne, et obtint la croix de St-Louis en juillet 1718.

En 1710, il était enseigne des vaisseaux du roi à Rochefort.

Il fut gouverneur des Trois-Rivières.

Claude-Michel naquit en 1683 et mourut, à Montréal, le 1er mai 1748.

Le 19 décembre 1718, il avait épousé à Montréal, Marie-Elisabeth Rocbert, fille d'Etienne Rocbert, sieur de la Mirandière, lieutenant et ingénieur, puis capitaine des troupes.

Tanguay leur donne :

1o *Marie-Catherine-Elisabeth*, baptisée le 28 octobre

---

(1) D'après le " Dictionnaire de la Noblesse," par De la Chesnaye-Desbois et Badier, " Scipion-Jérome " avait 77 ans à sa mort



1719. Mariée le 17 novembre 1737, à Montréal, à Honoré de Villebois, sieur de la Rouvillère, conseiller du roi, etc. Elle fut inhumée à Montréal, le 21 septembre 1740.

2o *Marie-Louise-Geneviève*, baptisée le 4 juin 1721. Sépulture : 3 janvier 1722.

3o *Claude*, baptisé le 6 juin 1724.

M. J.-Edmond Roy, dans son essai sur *Bégon*, publié dans le *Bulletin*, vers la fin de son article disait : " que l'évêque-comte de Toul, céda la collection d'étampe, médailles, etc., du collectionneur Michel Bégon à son *neveu, M. Begon, conseiller honoraire au parlement de Metz et intendant de la marine*, alors en résidence à Paris," et il posait la question, qu'il ne pouvait résoudre pour le quart d'heure : Ce neveu était-il le fils de l'ancien intendant, ou bien du gouverneur des Trois-Rivières ? "

Nous répondons : " Le fils de l'intendant," et nous ajouterons que *Michel*, (c'était aussi un *Michel*) qui continue la descendance, fut intendant de la Marine, à Dunkerque. Il épousa le 3 juin 1743, Anne-Françoise de Pernot, morte le 4 août 1745, dont : Michel (VI) né le 28 juillet 1745, mort en avril 1747.

Il y eut deux ou trois branches ou maisons connues sous le nom de Bégon : Bégon de la Rozière, Rouxière, etc., et après examen de leur généalogie, etc., nous sommes portés à croire que ces branches étaient originaires du même arbre.

Les Bégon blasonnent : " *D'azur au chevron accompagné en chef de deux roses et en pointe d'un lion, le tout d'or.*"

La fameuse collection de monnaies, étampes, etc., fut offerte à la bibliothèque du roi par le neveu de Scipion-Jérome, Michel V, le fils de l'intendant du Canada.

RÉGIS ROY



SAINT-PATRICE DE BEAURIVAGE

En 1860, un certain nombre d'Irlandais de la paroisse de Saint-Sylvestre, habitant tous la même concession, demandèrent à Mgr Baillargeon, alors administrateur de l'archidiocèse de Québec,la permission de se bâtir une église. Cette permission leur ayant été refusée,ils élevèrent quand même, une modeste petite église de quatre-vingt-cinq pieds de longueur sur trente-sept de largeur.

Pendant cinq ans, l'autorité ecclésiastique les priva de prêtres et de sacrements. A la fin, M. l'abbé Edouard Fafard, curé de Saint-Sylvestre, après bien des efforts auprès des habitants pour les engager à se soumettre, et des sollicitations auprès de ses supérieurs pour obtenir la réconciliation de cette partie de son troupeau, obtint la permission de bénir leur église et d'y dire la messe une fois par mois. C'est le 12 octobre 1865 qu'elle fut bénite, et le même jour, M. Félix Gauthier, curé de Saint-Gilles, y célébra la première messe.

La nouvelle paroisse fut mise sous le patronage de saint Patrice, parce que la partie de son territoire où avait été élevée cette église était déjà connue sous ce nom.

La rivière Beaurivage traverse la paroisse dans toute sa longueur ; de là le nom de Beaurivage ajouté à celui de Saint-Patrice. Cette rivière avait pris son nom du sieur de Beaurivage, dont la seigneurie comprenait les paroisses de Saint-Sylvestre, Saint-Sévérin, Saint-Patrice, Saint-Gilles, Saint-Agapit et Saint-Narcisse. Cette seigneurie est depuis longtemps la propriété de la famille Ross.

Le premier curé de Saint-Patrice de Beaurivage fut l'abbé Augustin Gauthier, qui prit possession de sa cure le 27 septembre 1871. Il fut remplacé, le 6 novembre 1893, par l'abbé A. Vaillancourt. M. l'abbé P. O'Reilly est curé de Saint-Patrice de Beaurivage depuis le 5 juin 1895.

P. G. R.



L'HONORABLE FRÉDÉRIC-GEORGE HERRIOT

Frédéric-George Herriot, né le 2 janvier 1766 à l'île de Jersey, descendait d'une famille française huguenote, chassée de France par l'édit de Nantes. Sa mère était irlandaise.

Il avait toutes les qualités de la race celtique.

Le fondateur de Drummondville était le type perfectionné du seigneur.

On a prétendu qu'il avait été maître-général des postes sous le gouverneur Drummond et que des malversations commises dans son département avaient été la cause de sa démission.

C'est ce qu'on lit dans l'édition canadienne du Dictionnaire Larousse (30e édition, 1885).

C'est une erreur.

George Heriot du département des postes et Frédéric-George Herriot fondateur de Drummondville étaient deux personnages différents, mais parents entre eux au degré de cousins germains.

L'un signait George Heriot et le général signait F. G. Herriot (avec deux r).

Je tiens à cette rectification. car l'ouvrage cité jette une tache sur le caractère du brave militaire, tache qui certainement ne souilla jamais sa carrière.

Le même ouvrage attribue aussi une *Histoire du Canada* à Herriot. Il se trompe encore. C'est le George Heriot. du département des postes, qui publia à Londres en 1804 une *History of Canada* qui embrasse la Louisiane (2 volumes in-quarto).

-Bien que professant la religion protestante, le général avait beaucoup d'estime pour les catholiques. Sa maison, Grantham Hall, était ouverte à tout le monde ; il donnait



l'hospitalité aux missionnaires et lors de sa première visite dans les Cantons de l'Est, en 1824, le grand évêque Plessis fut l'hôte du brave général.

C'était d'ailleurs une vieille connaissance.

Le 30 juin 1818, le général avait fait donation à Mgr Plessis des lots 8, 9 et 10 du village de Drummondville " à condition d'envoyer de temps à autre un missionnaire pour le service des habitants catholiques de l'endroit ou des environs."

Cet acte donne une idée de la générosité du fondateur de la ville de Drummondville, aussi les lettres venant de l'évêché de Québec sont-elles remplies d'éloges et de respect pour le général.

Herriot s'était enrôlé dans la milice canadienne en 1812 et prit part à plusieurs batailles à la tête d'un régiment de Voltigeurs Canadiens.

Morgan, dans sa courte biographie de Herriot dit : " He was second in command under de Salaberry at Châteauguay and for his military services was made C. B."

M. Sulte a prouvé qu'il n'avait pas vu la bataille de Châteauguay.

C'est surtout à la bataille de Chrystler's Farm qu'il doit sa réputation militaire. M. l'abbé Ferland dans son étude magistrale sur Mgr Plessis écrit : " Les troupes anglaises remportèrent une victoire signalée sur l'armée de Wilkinson, au lieu nommé Chrystler's Farm ; et dans cet engagement se distinguait spécialement, à côté des soldats anglais, un corps de Voltigeurs Canadiens, sous les ordres du major Herriot."

Les troupes anglaises commandées par le colonel Morrisson et le major Herriot, comptaient à peine le quart du nombre de l'armée américaine, 3000 hommes.

Cette victoire mérita à M. Herriot le rang de major géné-



ral et de plus l'honneur de devenir aide-de-camp provincial (septembre 1826).

Le titre de major-général lui fut accordé à la naissance du prince de Galles.

En novembre 1829, Herriot fut élu député de Drummond.

Le 17 avril 1840, il était appelé à faire partie du Conseil Spécial.

" Le général Herriot, dit encore Morgan, avait gagné l'amitié d'un nombreux cercle d'amis et de connaissances, tant dans sa vie publique que privée, par ses manières douces et conciliantes comme par sa bienveillance et ses dispositions charitables, qui étaient sans limites."

Vers 1830, le général Herriot fit présent à l'église de Drummondville d'un beau tableau peint à l'huile, de saint François d'Assises, qui orne encore les murs de l'église catholique actuelle.

Les deux églises, catholique et protestante, lui sont redevables de nombreuses faveurs. C'est de lui qu'elles tirent leurs noms respectifs, l'église catholique ayant été bénie sous le vocable de Saint-Frédéric et l'église protestante ayant adopté le nom de Saint-George.

Lors du décès du capitaine Jacques Adhémar, inhumé le 7 novembre 1822, se place un incident caractéristique que nous a transmis feu le chanoine Prince :

" Comme M. Kelly (le missionnaire alors en titre de Drummondville) n'avait pu se rendre à Drummondville, vu l'état des chemins au mois de novembre, le général Herriot fit mander M. Fournier, curé de La Baie, qui n'y arriva que pour bénir la fosse. M. Herriot avait lui-même présidé à l'enterrement ; il avait placé la tombe du capitaine dans le chœur de l'église. M. Fournier crut devoir faire remarquer au général que ce n'était point l'usage de l'Eglise catholique d'inhumer les laïques dans cette partie



de l'église. Le général répondit à M. Fournier qu'il ignorait la chose, mais qu'un soldat était un prêtre, que le militaire était à l'ordre civil ce que le prêtre est à l'ordre religieux, et il ajouta : "Si un laïque peut mériter cet honneur, le regretté défunt est cet homme, lui qui a si bien défendu la religion et la patrie pendant la guerre de 1812. " M. Fournier fut satisfait de l'explication."

Le fondateur et seigneur de Drummondville mourut à Grantham Hall, le 29 décembre 1843, des fièvres typhoïdes.

Les funérailles eurent lieu le jour de l'an 1844 au milieu d'une grande pompe. Tous les citoyens de Drummondville prirent rang dans le cortège funèbre En tête marchait le Révérend M. Ross, missionnaire anglican, puis venaient M. O'Grady, missionnaire catholique, de Drummondville, et M. l'abbé Lefrançois qui se trouvait pour quelque temps l hôte du missionnaire.

MM. O'Grady et Lefrançois s'arrêtèrent au seuil de l'église Saint-Georges et la tradition rapporte que le curé de Drummondville versa des pleurs abondantes sur la tombe de son ancien ami.

Sur ses vieux jours le général Herriot s'était épris d'une profonde amitié pour M. O'Grady dont la bonhomie lui plaisait. Il passait une grande partie de son temps à causer avec le missionnaire catholique. le presbytère était l'endroit favori de ses visites quotidiennes.

Vu que le général avait été l'un des bienfaiteurs—on pourrait dire le fondateur—de l'église catholique de Drummondville, on y sonna les glas à sa mort et à ses funérailles.

Le médecin du général Herriot dans sa dernière maladie fut le docteur Marsden, qui demeurait alors à Nicolet et mourut il y a quelques années à Québec.

Le major-général mourut célibataire.

J.-C. SAINT-AMANT



LICENCIÉS DES BUREAUX MÉDICAUX DU CANADA-EST de 1788 à 1848

Henry Leodel........	Montréal............	24 nov.	1788
Daniel Arnoldi.............	"	22 juin	1795
Henry Munro..............	"	17 août	"
J.-H. Ferris	Chateauguay......	....	1804
Abner Rice........	St-André...	4 oct.	"
Henry Porter...............	Quinzechien	17 juin	1805
George Carter.......	Trois-Rivières... .	5 sept.	"
A. A. Dame	Rivière-du-Loup..	24 mars	1808
Jacques Labrie.............	St-Eustache...... .	12 août	"
Stephen C. Blyth..........	Chateauguay......	4 "	1809
Joseph Painchaud, M. D.	Québec.............	9 janvier	1811
Wolfred Nelson............	Montréal............	13 fév.	"
Calvin May..................	Baie de Missisquoi	27 "	"
Henry V. Rogers		17 mai	"
Ant. G. Couillard..........	Québec...	12 juin	"
Jean-Bte Lebourdais......	Montréal............	" "	"
René Kimber, M. D.......	Trois-Rivières... .	22 juillet	"
François C. Duvert........	St-Charles.	13 mars	1812
M. P. de Sales Laterrières	Eboulements... ...	23 avril	"
L. M. R. Barbier.	Berthier............	7 sept.	"
Samuel Newcomb..........		10 oct.	"
Thomas Horsman	Kamouraska... ...	7 janv.	1813
John Morley................	Boucherville.......	18 "	"
François Fortier...........	Québec............ .	31 mars	"
J. F. B. Lionais............	Chambly............	" "	"
Thomas Fargues, M. D.	Québec	11 janv.	1814
Robert Nelson		15 avril	"
John Weston................	Hatley..............	25 juillet	"
Wm. Robertson, M. D....	Montréal...........	10 mai	1815
William Thurber...........	"	13 juillet	"
Joseph Morrin...............	Québec.........	15 "	"
A. F. Holmes, M. D	Montréal...........	15 mai	1816
Patrick Donnely.	St-Roch de Québec	5 octobre	"
Thomas Bouthillier.......	St-Hyacinthe......	4 juin	1817
William Caldwell, M. D..	Montréal	25 "	"
William Fraser	Malbaie	2 juillet	"



Neil M'Kerman............		14 "	1817
Basile Charlebois..........	Montréal...........	26 "	"
George Gillies..............		15 aout	"
William Pardey, M. D....	Montréal...........	14 octobre	"
Asa T. Alexander	Laprairie......	21 "	"
L. J. C. Caseneuve.........	L'Assomption......	8 juillet	1818
C. N. Perrault, M. D.	Québec.......	24 "	"
A. Von Iffland, M. D......	Yamaska...........	25 "	"
Henry Mount.....	Montréal...........	8 août	"
C. Alexandre	Nicolet...	4 sept.	"
J. Leduc......	Vaudreuil..........	9 oct.	"
R. S. Bourdages	St Hyacinthe......	13 "	"
Thomas Fortier......	Gentilly............	13 "	"
Ernest Munchel............	Aubert-Gallion ...	29 janv.	1819
Etienne P. Taché..........	St-Thomas	18 mars	"
George Larue...............	St-André...........	19 mai	"
John Rowley	Québec........ ...	14 juin	"
Stephen Hicks..............		5 oct.	"
E. W. Carter	Sorel......	1er nov.	"
Pierre Mackay.............	St-Michel	22 "	"
Alexandre Lusignan......	Montréal...........	4 déc.	"
Hugh Caldwell, M. D. ...	Québec	12 février	1820
Simon-Z. Henry...........	Laprairie...	3 avril	"
John Gray..................	St-Gilles......	8 mai	"
J.-G. Gaucher..............	Cap Santé.........	12 juin	"
Jean Blanchet..............	Québec...	24 juil.	"
E. P. Lamoureux.	Chateau-Richer. .	1er août	"
Joseph Parent.....	Québec...	29 "	"
H. P. Barsalou	St Roch	20 oct.	"
John Clark..................	Ile d'Orléans.......	2 juin	1821
Robert Hall....	St-Jean.............	31 août	"
Thomas Moore............		" "	"
John Stephenson, M. D..	Montréal...........	19 oct.	"
Timoleon Quesnel.	L'Acadie.	6 mai	1822
C. Quesnel..................	Bécancour	11 juin	"
Joseph Hensley......	Rouville	21 "	"
James O'Leary	Rivière-Ouelle. . .	9 août	"
William Larue.............	Québec.......	2 sept	"
François H. Seguin.......	"	18 "	"
L. Rousseau......	Yamaska.	5 oct.	"



Jacques Dorion...	St-Ours	30 oct.	1822
Alexandre Gillon..........	St-Jacques	6 déc.	“
John B. C. Trestler, M. D.	Montréal............	20 “	“
George Roberts	Québec......... ...	29 mars	1823
Dugald McDonald.........	Baie du Febvre...	14 mai	“
Anselme M. Fraser.........	St François.........	15 juillet	“
Michael Macculloch, M.D.	Montréal............	6 sept	“
John Hill Ræ...............	Henryville	11 “	“
William Rees................	Québec.	15 “	“
Richard A. Fortier	Nouvelle-Beauce .	15 déc.	“
Benj. Berthelet, M. D.. .	Montréal............	31 “	“
Archibald Rae...	St-André.	17 janv.	1824
Brown Chamberlin.........	St Armand.........	1er mars	“
Alexis Demers.......... ...	Montréal............	24 mai	“
James Campbell, M. D...	“	1er juin	“
George C. Rankin		10 juillet	“
Wm. J. Vallée, M. D.....	Montréal..........	5 août	“
Rodolphe Steiger..........	Longueuil...... .	12 avril	1825
Joseph Nicolas............	Boucherville......	27 avril	“
R. C. Weilbrenner	“	5 mai	“
W. W. Forrest	R.-du-L (en haut)	17 juin	“
John Walker................	Montréal.........	25 juin	“
Elisha J. Ranson.		25 juillet	“
Etienne Drolet.............	Québec..........	22 sept.	“
Patrick Buckley..........	St-Jean........ ..	25 “	“
Francis Murray		30 “	“
James Bowie, M. D........	Montréal	28 oct.	“
Samuel W. H. Leslie.....	“	10 nov.	“
Charles Pellisson..	Québec.......	16 fév.	1826
Louïs Dorwin	Rivière-du-Loup .	22 “	“
A. W. Robinson...........	St-Vincent de Paul	27 “	“
Hamilton Leslie...........	Québec..............	14 mars	“
J. Bte Meilleur, M. D....	Montréal	5 avril	“
Luke Bent....................	Ste Geneviève	12 avril	“
James Douglas...........	Québec.............	17 “	“
Charles H. Castle.........	Montréal	4 mai	“
Michel F. Valois...........	Pointe-Claire......	10 “	“
Francis Badgley, M. D...	Montréal..	19 “	“
Lindsay Sims...............		12 juin	“
William Belin, M. D	L'Assomption	19 “	“



John Whitelaw......... ...	Trois-Saumons....	21 juin	1826
Frs-X.-O. Boucher.........	Maskinongé	21 août	"
Ol.-T. Bruneau. M.-D ...	Montréal.	30 "	"
P.-D. Brousseau	"	17 oct.	"
Wm F. Deschambault....	Pointe-aux-Trem..	18 "	"
Bernard Murray		21 nov.	"
C. G. O'Doherty. M. D...	Montréal............	" "	"
Michael Mulholland.........	Ste-Anne..	2 janv.	1827
William A. Jardine.........	Laprairie	5 mars	"
Joshua Chamberlain	Dunham	10 mai	"
François J. Martin.........		23 "	"
Louis Girard.......	L'Islet	20 juin	"
Horatio N. May..............	Henryville..........	4 juillet	"
Henry-J. Martin	Trois-Rivières	3 sept	"
F.-T.-C. Arnoldi, M. D.....	Montréal	25 "	"
Henry McDowall...........	Ste-Rose.	" "	"
Alfred A. Andrews........		6 oct.	"
E. B. O'Callaghan, M. D.	Québec	16 "	"
Truman Sterns	L'Assomption	13 nov.	"
George Douglas, M. D ...	Québec.	" "	"
John McNabb	Les Cèdres.	24 déc.	"
Jean-O. Chenier...............	St-Benoit......... .	20 fév.	1828
Pierre Beaubien, M. D....	Montréal............	29 "	"
F.-X. Drolet.	St-Jean..............	15 mars	"
Joseph Lavaux...............	Québec.......	" "	"
John Ed. Rankin............		1er mai	"
John R. Spooner	Montréal............	9 "	"
William Blumhart..........	St-Michel......	10 "	"
Jacob Glen	Chambly............	" "	"
Joseph Hailer	St-Antoine	" "	"
Edouard Moreau	St-Laurent	15 "	"
Thomas G. Keegan	Montréal............	17 "	"
John Dormer		4 juin	"
Thomas-Alfred Panet	St-Thomas	" "	"
Henry Stubinger	St-Hyacinthe......	14 "	"
Jean-Baptiste Noël		3 juillet	"
John Barr	Belle Rivière	16 "	"
Gabriel Aimong (Emond)	Chateauguay	6 août	"
Samuel Waller	Montréal............	14 "	"



Leonard Brown	Durham........ ...	11 sept. "
L.-U. Grenier		25 " "
J.-M.-J. Berthelot..........	Ste Geneviève......	27 déc. "
Joseph-H. Bernard		4 mars 1829
Joseph Weilbremner		5 " "
P. C. R. de LaBruère....	Boucherville.......	6 " "
J.-C. Betin Belair		14 avril "
Wilo H. Fowler		16 " "
R. M. G. Walmsley.......	L'Acadie..........	24 " "
James Brent..........		29 " "
Uriah Laflin	Caldwell's Manor.	4 mai "
C.-B.-A. Boucher	Maskinongé...... .	5 juin "
J. B. Grenier		20 juillet "
John Parker		7 août "
Charles J. Nowland		" " "
X. B. Blais......		8 " "
Otis Jenks.		11 " "
Charles Fleming		15 " "
J. C. Fournier	St-Grégoire.	3 sept. "
René Bédard................		" " "
Pierre-Martial Bardy	St-Jacques.........	13 nov. "
Charles J. Frémont, M. D.	Québec.......	16 " "
W. Holmes, M. D.......	"	Pas de date.
François Blanchet	"	" " "
William Lyons, M. D.	"	" " "
William Hall................	"	" " "
M. Mabbey..................	Montréal...........	" " "
Simon Fraser.........	Terrebonne........	" " "
Aug. Globensky............	St-Eustache........	" " "
Gustave Iserhoff	Berthier......	" " "
Joseph Karsh		" " "
Pierre Leodel	Lavaltrie	" " "
Edouard Martineau........	Ile d'Orléans.......	" " "
Perkins Nichols	Varennes............	" " "
Moses Nichols	Sherbrooke	" " "
A. Schiller.	Ste-Rose......	" " "



Charles John Bordwine	17 février 1830
Hamilton Dibble Jessup	24 " "
Sewell Foster	15 " "
Antoine Toussaint Voyer	" " "
George Frary	28 " "
William Marsden, M. D.	10 " "
Abraham Dykeman	21 juillet "
William Gilmor	" " "
Edouard Rousseau	" " "
James Cairns	28 " "
Amelet Giron	3 août "
James Lull	26 " "
Octave C. Fortier	10 nov. "
Charles Boucher de Grosbois	24 " "
Eugène-Napoléon Duchesnois	8 " "
William Lyons	2 février 1831
Olivier F. DeLaGorgendière	" " "
Ovide Rousseau	9 mars "
John Allen	23 " "
William Lyons, M. D	25 mai "
James Bell Johnston	13 oct. "
Edouard Menard	26 " "
James Robertson, M. D	" " "
André Lacroix	" " "
Louis D. Dubord	" " "
James Manning	5 janvier 1832
Lewis Emmons	" " "
Moses French Colby	" " "
Joseph Ford	5 " "
Thomas Lloyd, M. R. C. S. L	18 " "
Henry Grassett	1 février "
George Murray Abbott	1 " "
Séraphin Viger	11 avril "
Cyrille H. O. Côté	" " "
Jean B. Allard	" " "
J. C. Christophe Brasseau	" " "
William Thurber	30 " "
Samuel B. Mills	22 juillet "

(*A suivre*)



RÉPONSES

L'affaire du prie-Dieu. (IV, VII, 486.)—Mgr de Saint-Vallier avait obtenu aux Récollets des lettres patentes pour leur établissement à Montréal. Quand ils eurent terminé leur église, ils y célébrèrent une grande fête, à laquelle ils invitèrent l'évêque, l'intendant, M. de Callières, gouverneur de Montréal, les Sulpiciens, toute la haute société. D'après un règlement porté par le roi, le gouverneur-général avait droit à un prie-Dieu dans l'église à côté de celui de l'évêque ; le règlement se taisait au sujet du gouverneur particulier de Montréal. Celui-ci néanmoins voulut être traité comme le gouverneur-général, et ordonna même de mettre son prie-Dieu à la place d'honneur, *proche de l'autel.* Mgr de Saint-Vallier, étant entré, s'approcha de M. de Callières, qui était déjà installé " et luy dit tout bas qu'il ne devait pas se placer où il était. A quoi M. de Callières fit réponse que cela lui était deu ; et M. l'Evesque lui ayant répliqué que s'il y restait, il sortirait, M. de Callières luy dit qu'il le pouvait, de sorte que M. l'Evesque se retira sans faire la cérémonie." (1)

Tel est le récit de l'intendant, M. de Champigny, au ministre, 27 octobre 1694 Dans le *Mémoire pour l'évêque* (2), le récit de cette scène est raconté à peu près de la même manière que dans le *Mémoire* de l'intendant, mais avec plus de détails : " M. l'Evêque, est-il dit, s'aperçut en entrant dans l'église qu'on avait placé son prie-Dieu à côté de la chapelle dans un lieu beaucoup moins honorable que celuy

(1) Archives coloniales " Canada ", Correspondance générale, volume 13, folio 96-98.

(2) " Mémoire pour M. l'évêque de Québec concernant l'interdit prononcé contre les récollets de Villemarie, 1691. Archives coloniales " Canada ", Correspondance générale, volume 13, folio 205-208.



de M. de Callières lequel était au milieu de l'église. Le d. Evesque surpris d'un procédé si extraordinaire envoya dire au P. Supérieur par un des ecclésiastiques qui estaient auprès de luy de faire oster le Prie Dieu du d. sieur de Callières et de le remettre en sa place ordinaire, ce qui fut exécuté après quelques contestations, et le Père en envoya aussitôt avertir le d. sieur de Callières. Dès le moment que le d. sieur de Callières fut arrivé, il fit prendre son prie-Dieu par deux officiers et un soldat, et le fit remettre au milieu. L'évesque lui ayant représenté que cette place ne lui estait pas deue, et M. de Callières s'étant opiniâtré à y demeurer, le d. Evesque pour n'autoriser pas cette entreprise par sa présence, et pour ne faire aucun scandale public, prit le party de se retirer et de sortir de l'église."

M. de Lamothe-Cadillac, homme peu digne de foi, raconte les faits à sa manière, de façon à jeter le ridicule sur Mgr de Saint-Vallier. Le ton très leste de son *Memoire sur les affaires intimes de la colonie*, 28 septembre 1694, (1) suffit pour lui enlever toute créance ; l'esprit de dénigrement perce à chaque ligne contre l'évêque, le clergé et les Jésuites. Voici comment il raconte la scène dans l'église des Récollets : " M. de Callières étant entré dans l'église et s'étant mis à genoux sur son prie-Dieu, la messe étant commencée, M. l'Evesque s'en aperçut, il partit en même temps de la main (et du pied), et fut lui dire de changer de place ou qu'autrement il allait sortir de l'église, *parce que dans celle-là, il la déshonorait* (?) ; M. de Callières luy répartit qu'il estait là où il devait être, qu'il ne l'empêchait pas de sortir *quand bon lui semblerait* ; cette réponse *fit monter la moutarde au nez de nostre évêque*, en telle sorte qu'il sortit dehors, *sans se ressouvenir de saluer le Saint-Sacrement qui était exposé* ;

(1) Archives coloniales, " Canada ", Correspondance générale, volume 13.



tout le monde regarda *cet emportement avec douleur* et surtout les pauvres récollets."

M. de Callières est plus respectueux dans sa lettre au ministre, du 19 octobre 1694 (1), mais il est le seul à attribuer ces paroles à Mgr de Saint-Vallier : " Il m'a prétendu que c'était à luy à placer les gouverneurs où il jugerait à propos, *quoique hors du sanctuaire* ". (2)

Un banquet chez les Récollets, auquel assistèrent le gouverneur de Montréal et l'intendant. M. de Champigny, suivit la cérémonie de l'église. Or, les dames de la ville ne trouvèrent rien de mieux que d'entrer dans le couvent pendant le dîner et d'aller au réfectoire quêter le long des tables. Au lieu de les renvoyer, on leur offrit des rafraîchissements qu'elles prirent dans le jardin des Pères. Il paraît, d'après ce que raconte le *Mémoire pour l'évêque*, " qu'il y en avait une parmi elles dont la présence convenait encore moins dans ce lieu que celle des autres."

La scène de l'église et la quête des dames, besace sur le dos, au réfectoire des Récollets, firent grand bruit au bourg de Montréal. Le lendemain, Mgr de Saint-Vallier écrivait au supérieur des Récollets : " Je vous escris cette lettre, notre cher Père, pour vous témoigner combien j'ai été surpris de ce qui est arrivé hier chez vous. Je crois nécessaire pour empêcher la continuation de pareilles entreprises et pour user de prudence, que vous ôtiez tous les prie-Dieu de votre église, même celui qui pourrait être destiné pour nous, jusqu'à l'arrivée de M. le comte de Frontenac, auquel vous rendrez les honneurs accoutumés ".

On ne sera pas étonné du ton affectueux de cette lettre de Mgr de Saint-Vallier, qui aimait particulièrement les

---

(1) Archives nationales, " Canada ", Correspondance générale, volume 13.

(2) Voir aussi les " Mémoires sur M. de Laval ", par M. de LaTour, et les " Notices biographiques " de Mgr Têtu, pp. 116-118.



Récollets et en avait amené quatorze avec lui d'Europe au Canada. Le supérieur *obeit, quoique avec bien de la répugnance,* à la volonté du prélat : il ôta les prie-Dieu de l'église. M. de Callières y fit remettre le sien. Mgr de Saint-Vallier exigea du supérieur qu'il fut retiré, et, sur le refus de celui-ci, il interdit l'église le 13 mai 1694, " ordonnant au Récollets sous les peines de droit de fermer les portes de l'église, de ne point célébrer le Saint-Sacrifice de la messe, ny faire aucune autre fonction de leur ministère, jusqu'à ce qu'il eût appris les intentions de sa Majesté."

Le *Mémoire pour l'évêque,* dont la rédaction, très calme, paraît être l'expression de la vérité, continue en ces termes le narré des faits : " Quelque temps après, Mgr ayant été averti qu au mépris de cet interdit, les Récollets avaient publiquement célébré la messe, prêché et confessé dans leur église, en conséquence d'une délibération qu'ils en avaient faites le six juillet 1694, fit faire une première monition à leur supérieur, à ce qu'il eût à lui remettre un ordre signé du dit supérieur, adressé aux religieux de Villemarie, par lequel il leur ordonnait de se mettre dans l'interdit et d'en observer exactement les règles, déclarant qu'à faute de ce, il prendrait pour se faire obéir les mesures qu'il croirait les plus convenables." Cette première monition fut suivie de deux autres, auxquelles les Récollets refusèrent d'obtempérer. Les cérémonies continuèrent, dit-on, à se faire publiquement et plus solennellement que jamais.

Mgr de Saint-Vallier, à cette nouvelle, prononça un second interdit contre la personne des religieux, leur ôtant tout pouvoir de prêcher et de confesser, sous peine d'excommunication, *ipso facto.* Les religieux ripostèrent, paraît-il : leur discrétoire déclara *l'interdit nul dans le fond et dans la forme* et ordonna à tous les religieux *de continuer leurs fonctions.*



Ces tristes évènements ne pouvaient manquer de jeter la division dans la population de Montréal ; elle se partagea en deux camps. Les uns regardèrent les Récollets comme excommuniés, et refusèrent de fréquenter leur église ; les autres, donnant tort à l'évêque, affectèrent de s'y rendre assidûment. M. de Callières était de ces derniers. Quant au comte de Frontenac, il se rangea du côté du gouverneur particulier ; et en qualité de syndic des Récollets, il les soutint de tout son pouvoir. Mgr Têtu prétend même qu'il assista aux cérémonies de ces religieux, dans leur église de Montréal, bien qu'elle fût dans l'interdit.

CAMILLE DE ROCHEMONTEIX

L'abbe Pierre Gazelle. (V, VII, 640.)—L'abbé Pierre Gazelle arriva à Québec le même jour que les abbés Desjardins (Pierre-Jean-Louis) et André Raimbault, c'est-à dire le 2 mars 1793. C'était un savant ; docteur en Sorbonne, il avait été professeur au collège de Navarre. Lord Dorchester le choisit comme précepteur de ses enfants : beau témoignage de confiance et d'estime pour ce prêtre inconnu.

A l'automne de 1793, M. l'abbé Pierre Robitaille, chapelain de l'Hôpital-Général, ayant été nommé à la cure de Rimouski, Mgr Hubert pria M. Gazelle d'accepter sa succession. Celui-ci obtempéra aux vœux de l'évêque de Québec, mais à condition qu'il ne recevrait aucun émolument pour ses services. Le nouveau chapelain s'acquitta de sa nouvelle fonction avec un soin et une assiduité à toute épreuve. Malheureusement, il vit sa santé dépérir, à raison d'une maladie qui sembla prendre les proportions d'une épidémie au milieu des ecclésiastiques réfugiés ; c'était la nostalgie, le mal du pays.

Il fut cependant l'un des rares qui ne surent résister au désir de revoir la belle France. Après la chute de Robespierre, il crut que l'occasion était favorable, et il quitta Québec le 4 juillet 1796, pour se rendre d'abord en Angle-



terre puis gagner la terre natale. Il put réussir assez bien dans son projet, et il se réfugia en Savoie, mais ce ne fut que pour courir de nouveau les plus grands dangers. Cette fois encore il eut le bonheur de se soustraire aux agents de la révolution et de se retirer en Angleterre en attendant de meilleurs jours.

La lettre suivante qu'il adressa de Londres, le 22 novembre 1802, à une religieuse de l'Hôpital-Général, nous donne d'amples détails sur ses pérégrinations à travers l'Europe.

" Depuis près de deux mois, les nouvelles du Concordat et de la paix me donnaient l'espérance de pouvoir prendre prochainement la route la plus courte pour Calais et Paris, mais on continue d'exiger la promesse de fidélité à la constitution partout et sans aucune restriction, ce qui me détermine à partir vendredi pour Harwick (24 lieues) et dimanche par le paquebot pour Hambourg (140 lieues), d'où je traverserai toute l'Allemagne et la Suisse (250 à 300 lieues) par des chemins détestables et sur des chariots découverts et non suspendus... M. Chaumont aura mon adresse pour Genève, et M. Desjardins, que je prie de m'excuser si je ne lui écris pas, pourra lui envoyer quelques billets... La mort peut m'enlever tous mes amis, mais il en est un qu'elle ne peut m'enlever ; cet ami, c'est la communauté de l'Hôpital-Général de Québec, car c'est un proverbe que " Communauté ne meurt pas..."

C'est donc en Suisse, à Genève, que M. Gazelle vint résider définitivement. On constate qu'il fit partie du chapitre de la ville. Combien d'années y demeura-t-il ? Y finit-il ses jours ? Autant de questions auquelles il nous est impossible de répondre, les données nous faisant défaut. Quoiqu'il en soit, son nom mérite d'être conservé comme l'un des trois premiers prêtres français qui sont venus échouer sur nos rivages, lors de la grande tourmente révolutionnaire.

G. du Chevrot



Le capitaine Rodolphe Steiger. (IV, IX, 512.) —Né en 1780 au baillage et à l'abbaye de Kœnigsfelden en Argovie, alors canton de Berne en Suisse, où son père était bailli (oberamtsman), d'une des plus anciennes familles patriciennes et des plus distinguées de la ville de Berne, il fut de bonne heure appelé à travailler dans les bureaux du gouvernement révolutionnaire de la Suisse en 1798, où il remplit la place confidentielle de secrétaire des audiences jusqu'en 1800, quand dégoûté des affaires de la révolution, il partit pour l'Allemagne pour rejoindre le régiment de Rovéréa, lequel, avec le régiment de Bachman et autres, formait la Légion fidèle des Suisses, qui, au temps de l'invasion de la Suisse, en 1798, par les troupes françaises, furent obligés de s'expatrier en se retirant en Allemagne sous l'avoyer Steiger.

Au licenciement de la Légion des Fidèles, nombre de ses officiers, parmi lesquels était le lieutenant Steiger avec un bon nombre de soldats suisses, résolurent de former un régiment sous le colonel de Watteville,et de passer au service de la Grande-Bretagne, où le dit colonel de Watteville fut promu au grade de major-général.

Agrégé à l'armée anglaise,le régiment fut aussitôt envoyé en Egypte contre l'armée française, et à la fin de cette expédition le régiment fut stationné successivement à Malte, à Messine et autres lieux de la Méditerranée,lorsqu'en 1806, le 4 juillet, il se distingua à la bataille de Maïda.

Au commencement de la guerre avec les Etats-Unis, en 1814, le régiment de Watteville reçut ordre de s'embarquer pour le Canada, où il fut présent aux affaires du fort Erié et à l'assaut infortuné sur Snake-Hill et autres affaires.

Jusque-là le capitaine Steiger n'avait jamais été absent de son régiment une seule journée ; mais le sort voulut que



les Américains le fissent prisonnier de guerre ; il ne fut délivré qu'à la paix.

Le capitaine Steiger se maria, en 1815, à Mlle Deschambault, fille du colonel Fleury Deschambault, quartier-maître général de la milice canadienne et lieutenant-colonel à demi-paie du 109e régiment de Sa Majesté Britannique.

Au licenciement de son régiment en 1816, le capitaine Steiger resta au Canada en demi paie, emportant avec lui les regrets et les marques de la plus haute estime de son colonel (le major-général de Watteville) et de ses confrères qui s'en retournèrent en Suisse.

En 1824, le capitaine Steiger ayant déjà fait quelques études préliminaires en médecine, se mit à suivre les cours de lectures et la pratique des hôpitaux, etc., etc., sous les docteurs Stevenson, Robertson et autres à Montréal, et il obtint, le 12 avril 1825, une licence pour pratiquer la médecine, la chirurgie, etc., etc., dans notre province.

Il mourut à William-Henry ou Sorel, le 5 août 1847, après une maladie de onze jours contractée dans l'exercice de sa profession.

Dans la pratique de sa profession, aussi bien que dans sa vie privée, le docteur Steiger se distingua toujours par son urbanité, son amabilité et la douceur de son caractère, aussi bien, et plus particulièrement, par l'extrême délicatesse de ses sentiments. Généreux à l'excès dans la prospérité, il montra, dans toutes les occasions d'adversité, une résignation et un courage sans limites. Toujours gai et de bonne humeur, possédant un fonds inépuisable d'anecdotes, de bons mots, de saillies et de comparaisons, il fut toujours respecté et aimé de tout le monde.

Fréd. Wyss



Henri de Levy, duc de Ventadour, vice-roi de la Nouvelle-France. (VI, IX, 742.)—La famille de Lévy est d'origine très ancienne.

On a même prétendu qu'elle descendait de Lévi, fils de Jacob. Dans une chapelle de la famille de Lévy on voyait autrefois un tableau qui illustrait cette prétention quelque peu exagérée. Cette peinture représentait un Lévy debout, le chapeau à la main devant la sainte Vierge. Deux inscriptions expliquaient la scène : "—Couvrez-vous, mon cousin ", disait la Mère de Dieu.—Ma cousine, répondait de Lévy, c'est pour ma commodité."

Quoiqu il en soit, dès 1179,il est fait mention de Philippe de Lévy. Il accompagna Philippe-Auguste en Terre-Sainte.

Son fils. Guy de Lévy, fonda l'abbaye de Notre-Dame de la Roche. Il était maréchal de l'armée de Simon de Montfort, son beau-frère, qui combattit les Albigeois. C'est lui qui fut surnommé *le maréchal de la foi.*

De la quatrième génération se détacha la branche des vicomtes de Lautrec et des comtes de Villars.

De la cinquième génération des Lautrec se détacha la branche des barons de la Voulte, comtes et ducs de Ventadour.

A la sixième génération, Gilbert de Lévy, comte de Ventadour, fut crée duc de Ventadour. Il avait épousé Catherine de Montmorency, fille du connétable Antoine de Montmorency.

Anne de Lévy, duc de Ventadour. son fils, épousa Marguerite de Montmorency.

Ils eurent plusieurs enfants, entre autres Henri, qui fut vice-roi de la Nouvelle-France ; François, évêque de Lodève ; Charles, marquis d'Annonay, puis duc de Ventadour ; François-Chrystophe ou Chrysostôme, comte de Brion, puis duc de Danville, qui remplaça son frère comme vice-roi de



la Nouvelle-France ; Anne, archevêque de Bourges ; Louis-Hercule, évêque de Mirepoix, etc., etc.

Henri de Lévy, duc de Ventadour, fut reçu pair de France au parlement le 21 décembre 1624. Il était en outre prince de Maubuisson, lieutenant-général de Languedoc et comte de la Voulte.

Il avait épousé Marie-Liesse de Luxembourg, princesse de Tingry, fille de Henri, duc de Luxembourg, et de Madeleine de Montmorency, dame de Thoré.

Le jeune duc de Ventadour était d'une piété exemplaire. Il avait pour confesseur le Père Philibert Noyrot, procureur du collège des Jésuites de Bourges.

Ayant appris que le duc de Montmorency, fatigué des obstacles qu'on lui suscitait de tous les côtés, songeait à se débarrasser de sa charge de vice-roi de la Nouvelle-France, le Père Noyrot conseilla à son illustre pénitent de l'acheter. " Il y a, lui dit-il, dans cette haute situation, une magnifique mission à soutenir, des peuplades sauvages à convertir à la foi par votre entremise." Le duc n'hésita pas : il acheta la chage de son oncle et, au commencement de janvier 1825, le roi ratifia la cession par lettres patentes.

C'est le duc de Ventadour qui autorisa le retour des Jésuites dans la Nouvelle-France en 1625. Il se chargea même des frais de voyages de six Pères.

Champlain, qui était lieutenant du duc de Ventadour en la Nouvelle-France, donna son nom à la Pointe-de-Lévy.

Le 19 septembre 1629 le duc et la duchesse de Ventadour se séparèrent de consentement mutuel. La duchesse entra au couvent du Carmel d'Avignon, et le duc, avec la permission du Pape, se prépara à entrer dans les ordres sacrés.

Ce ne fut cependant que le 21 mai 1641 qu'il passa ses titres et les biens qu'il possédait, par substitution, à son second frère, le marquis d'Annonay, qui devint duc de



Ventadour, lieutenant-général en Languedoc, gouverneur du Limousin, etc.

Le 22 septembre 1641, le duc de Ventadour fut ordonné sous-diacre. On ne connaît pas la date de son ordination à la prêtrise.

Il fut dans la suite chanoine de Notre-Dame de Paris et directeur général des séminaires.

Il mourut le 14 octobre 1680, âgé de 84 ans, et fut enterré dans l'église de Notre Dame.

Conseil Souverain et Conseil Superieur. (VIII, V, 870.)—M. Edmond Lareau, dans son *Histoire du droit canadien*, à la page 110, dit : " Louis XIV redoutait tellement l'esprit d'indépendance qu'à la fin de son règne, il voulut que le Conseil souverain changeât de nom, et qu'il prît celui de Conseil supérieur, afin d'ôter, disait-il, toute idée d'indépendance, en écartant jusqu'au terme de souveraineté " dans un pays éloigné, où les révoltes seraient si faciles à organiser et si difficiles à détruire."

Toutefois, ce n'est que le 16 juin 1703 que le Roi, dans ses actes royaux adressés au Canada, cesse définitivement d'appeler sa haute cour au pays Conseil Souverain pour ne la plus désigner par la suite que sous le nom de Conseil Supérieur.

EUDORE ÉVANTUREL

L'uniforme des miliciens en 1776. (III, II, 290.)—Les miliciens canadiens qui en 1775-76 rendirent un si grand service à l'Angleterre en lui conservant le Canada portaient l'uniforme militaire, il n'y a aucun doute là-dessus. Mais quelle forme avait cet uniforme, nous l'ignorons. Tout ce que nous savons c'est qu'il était vert. Cela nous est prouvé par un correspondant du *Courrier de Québec* qui écrivait le 9 mai 1808 : " En 1775, les milices canadiennes étaient-elles en rouge ? Non. En vert."



QUESTIONS

875—Sous l'ancien régime, parait-il, le premier enfant qui naissait dans une colonie nouvelle était anobli. Cette coutume ou cette loi a-t-elle réellement existée ?

XXX

876—Pouvez-vous me donner l'origine et l'étymologie du mot " Acadie " ? ACAD.

877—Pouvez-vous me renseigner sur l'appellation de Girouardville appliquée à Saint-Hyacinthe ? Je vois bien pourquoi on l'appelait ainsi, mais je n'ai vu ce nom que sur un vieux bouquin et en tête de quelques lettres.

L. T. P.

878—Je connais une médaille avec les dessins et inscription suivantes : *Avers.* Au centre, vue de face d'un édifice à deux ailes latérales et haute coupole au milieu, inscription à l'exergue " Universitate. Feliciter. Condita ", MDCCCXLIV : *Revers.* Couronne de feuilles de laurier et de chêne. Inscription " Quinquages.Ann | Collegi.Confirm | Alma Mater | Rite. Celebrabat. | MDCCCXCIV.

Quelqu'un peut-il me dire si elle est canadienne et qu'elle est cette institution qui a célébré le cinquantenaire de sa fondation en 1894 ? F.-R.-E. C.

879—Il vient de me tomber sous la main, un numéro d'un journal intitulé " Le travailleur illustré " dont le no. 2 du vol 1 a été publié à Montréal, samedi 23 avril 1887. Ce journal a-t-il paru longtemps ? Où pourrais-je me le procurer ? PAULISTE

880—Quel est ce Canadien du nom de Grand-maison qui, au printemps de 1761, fut envoyé par le général Murray auprès des Acadiens établis à Miramichi pour les décider de se soumettre à la suprématie de l'Angleterre. B.



BULLETIN
DES
RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. 8 JUILLET 1902 No 7

LA CHAPELLE SAINTE-ANNE OU DU DOMAINE

Sainte-Marie de la Beauce est une des plus belles et des plus anciennes paroisses de l'archidiocèse de Québec. Située dans une vallée superbe, elle est traversée en toute sa longueur par la rivière Chaudière, d'où la vallée elle-même a pris son nom. La voie publique longe presque partout les bords sinueux de la rivière aux ondes généralement tranquilles et lentes. Ici et là des clos verdoyants, des demeures élégantes qui se dessinent à travers les bosquets, tandis que de longues rangées d'ormes séculaires ombrageant le chemin, donnent à toute la contrée un agréable aspect. En remontant la rive nord-est de la rivière, on rencontre une population plus dense à mesure que l'on approche de l'église paroissiale, et, à une distance d'à peu près un mille de l'église, on trouve une chapelle, riche en pieux souvenirs, consacrée à la bonne sainte Anne.

Deux sanctuaires plus modestes, comme il convenait aux commencements de ce nouveau pèlerinage, ont précédé celui que nous voyons aujourd'hui.

Le premier fut construit en 1778, avec la permission de Mgr Briand, évêque de Québec, et ce sur le domaine seigneurial et par la générosité de l'honorable Gabriel-Elzéar Taschereau et de sa mère, madame veuve Thomas-Jacques Taschereau. Cet acte de foi, en même temps qu'il répondait à la religion de madame Taschereau et de son fils, satisfaisait la piété des habitants de la Beauce qui, natifs,



pour la plupart, de la côte de Beaupré et de l'île d'Orléans, se voyaient avec peine éloignés de leur sanctuaire vénéré de la " bonne Sainte-Anne ". Cette chapelle, construite en bois, fut détruite par un incendie en 1828.

Quant à la deuxième, elle fut érigée en 1830, près de l'emplacement de l'ancienne, sur un terrain également fourni par un Taschereau. Elle mesurait 90 pieds sur 35 environ. D'un style très simple. elle offrait cependant un rare cachet de piété, et les pèlerins, dit-on, étaient vivement impressionnés à son aspect. La chaire, d'une belle sculpture, était, selon la tradition, un précieux débris de l'ancienne chapelle des Jésuites de Québec. Un reliquaire renfermant une relique de sainte Anne, déposé sur un autel modeste au dessus duquel était suspendu un tableau de la sainte ; une statue du Sacré Cœur de Jésus, une de la sainte Vierge, une de saint Joseph, une autre de sainte Anne, et enfin de nombreux *ex-voto* formaient l'ornementation du sanctuaire. (1)

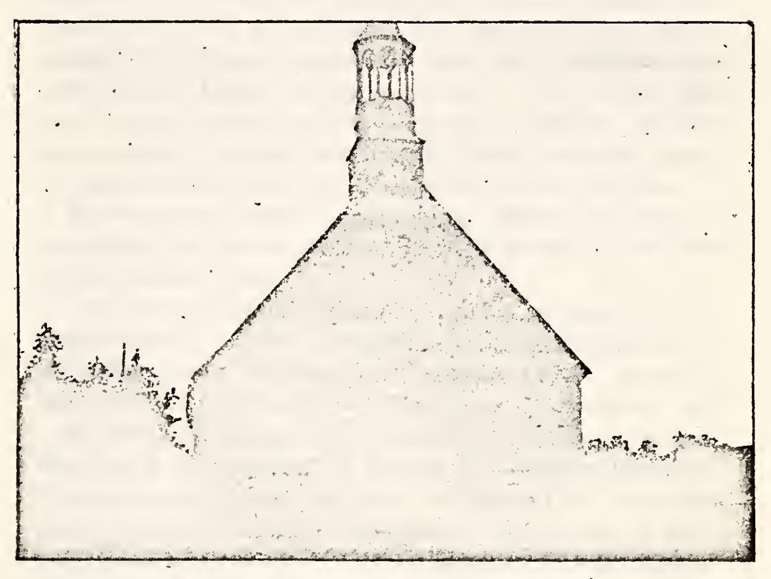
Cette deuxième chapelle dura soixante ans. Quand on vit qu'elle menaçait ruine, on songea à la reconstruire encore une fois, et cette fois encore, plus solide et plus grande que l'ancienne, c'est à-dire, par 106 pieds sur 46, et en pierre granitique.

Le 25 octobre 1891, c'était donc grande fête à Sainte Marie de la Beauce. Les rues étaient pavoisées d'oriflammes aux joyeuses couleurs, et l'église de la paroisse richement décorée. C'est qu'on attendait une grande visite, celle d'un prince de l'Eglise, le premier que le Canada ait fourni au Sacré Collège, et dont Sainte-Marie même fut le berceau.

---

(1) Le pape Grégoire XVI, en 1837, accorda indulgence plénière à ceux qui, le jour de la fête de sainte Anne, ayant communié, prieraient dans la dite chapelle, devant le crucifix d'argent béni par le même pape et emporté de Rome par Mgr. Charles-Maurice Juchereau Duchesnay, Olivier Perrault et Jean-Thomas Taschereau, et dont ils firent présent à la dite chapelle—J.-M. LeMoine, " Album du touriste, " p. 165.





ANCIENNE CHAPELLE SAINTE-ANNE À SAINTE-MARIE DE LA BEAUCE
(1830-1890)



Le cardinal Taschereau, visiblement ému, bénit la pierre angulaire et rappela les doux souvenirs qui se rattachaient pour lui à ce petit coin de terre, souvenirs de sa vie de famille et de sa vie sacerdotale. C'était en effet un de ses ancêtres qui avait fait là, quelque cent ans passés, une demeure à sainte Anne ; c'est là que lui même, tout jeune écolier, il était venu, surtout aux jours de pèlerinages, assister avec sa famille au saint sacrifice ; c'est là que, plus tard, chaque année, pendant les vacances, prêtre, archevêque, cardinal, il venait de nouveau célébrer la sainte messe et prier pour les âmes que le Seigneur lui avait confiées.

Le 20 octobre 1892, la chapelle fut ouverte au culte, et le cardinal vint encore présider la fête comme c'était son droit à tant de titres.

C'est une persuasion commune chez les habitants de la Beauce que la contrée a été mainte fois préservée par sainte Anne des graves accidents que semblait devoir causer la crue énorme et soudaine de la Chaudière. Cette rivière qui porte vers le Saint-Laurent ses ondes limpides et calmes, dans son lit peu profond, a parfois des crues effrayantes. Dans quelques heures, ses eaux se gonflent de plusieurs pieds et débordent sur les rives à deux, trois pieds de hauteur, jusqu'à une distance de dix arpents et plus de chaque côté, selon que les côteaux sont plus ou moins éloignés. Cette rivière mesurant, dans les temps ordinaires, à peine trois cents pieds d'une rive à l'autre, prend alors, en certains endroits, l'apparence d'un fleuve.

Dans les deux allocutions qu'il prononça à l'occasion des fêtes que nous venons de dire, le cardinal Taschereau n'eut garde d'oublier un fait qui avait si souvent mis en exercice la maternelle protection de sainte Anne. Il raconta que, en une de ces circonstances, une vieille dame sa grand'tante, voyant les flots monter rapidement, s'était dirigée pleine de



confiance vers la chapelle, et avait crié très fort en ouvrant la porte : " Bonne sainte Anne, mais voyez donc : si vous n'arrêtez pas l'inondation, l'eau va certainement noyer tout à l'heure votre chapelle ! " .

La tradition rapporte que, dès ce moment, l'eau cessa en effet de monter.

R. P. PAUL-VICTOR CHARLAND

LA FAMILLE CREMAZIE

Les journaux ont reproduit il y a quelques semaines une intéressante lettre de M. l'abbé Raymond Casgrain sur la famille Crémazie, dont le nom apparaît dans les registres de la paroisse de Charlesbourg.

Quelques détails inédits. En 1807, M. Jacques Crémazie se maria dans l'église de Charlesbourg avec Mlle Marie-Anne Miville.

Bien que les époux fussent tous deux de Notre-Dame de Québec, leur mariage eut lieu à Charlesbourg parce que la mariée était la nièce de M. l'abbé Derome, curé de cette dernière paroisse, de 1786 à 1808.

C'est de ce mariage que sont nés MM. Jacques Crémazie, ancien recorder de Québec ; Octave, notre poète national,et Joseph, en dernier lieu libraire sur la rue Buade.

Ce dernier seul se maria, et il est mort sans laisser d'enfants.

Le portrait à l'huile de M. l'abbé Derome, ancien curé de Charlesbourg, que l'on voie dans la sacristie de cette paroisse, est un don de Mme Joseph Crémazie.

D. GOSSELIN



ACTE DE SÉPULTURE DE PIERRE LeMOYNE D'IBERVILLE

En 1706, après son glorieux exploit de l'île de Nevis ou de Nièvres où il prit trente navires et fit prisonnier le gouverneur et tous les habitants, Pierre LeMoyne d'Iberville mit à la voile pour aller attaquer les flottes marchandes de la Virginie et de Terre-Neuve, et les côtes des colonies anglaises, depuis la Caroline jusqu'au Massachusetts. Il cingla vers la Havane pour tomber sur la flotte de la Virginie, pendant qu'elle s'assemblait pour retourner en Europe. " Mais, dit M. Guérin, dans son *Histoire Maritime de France*, cette entreprise importante devait être interrompue par la mort prématurée de son chef. D Iberville, dont la carrière avait été signalée par vingt ans de combats, de découvertes et d'utiles fondations, fut victime d'une seconde attaque d'épidémie. Il expira à la Havane le 9 juillet 1706."

On sait que le grand marin fut inhumé dans la cathédrale de la Havane. Nous avons la bonne fortune d'offrir aux lecteurs du *Bulletin des Recherches Historiques* l'acte de sépulture de Pierre LeMoyne d'Iberville. Nous le devons à la bienveillance du docteur Manuel Espinosa, président de la cathédrale de la Havane :

" D. Gabriel Alvarez Builla y Campa, Cura Parroco en propiedád de la Paroquia de termino de la Purisima Concepcion del Sagrario de la Santa Iglesia Catedral de esta Ciudad, Provincia y Diocesis de la Habana, &c.

Certifico : Que en el libro cuarto de entierros de personas blancas de esta citada parroquia del Sagrario al folio 78 y marcada con el numére 26 se halla la partida siguiente. " En la cividad de la Habana en nueve de Julio,de mil sietecientos y seis anos : se enterro en esta Sta. Iglesia Parroquial mayor de In. Xptoval el General Dn. Pedro Bervila. natural del Reyno de Francia, testo ante su escribano.



Recibio los Santos Sacramentos y lo firmé Dionisio Rezino Havana rubrica." Concuerda con su original. Habana veinte y dos de Abril de mil novecientos dos.

Gabriel Alvz. Builla

(Traduction)

D. Gabriel Alvarez Builla y Campa, curé en propriété de la Paroisse de la Très Pure Conception du Sanctuaire de la Sainte Eglise Cathédrale de cette ville, Province et Diocèse de la Havane.

Certifie : Que dans le registre quatre, des sépultures de personnes blanches de cette dite paroisse du Sanctuaire, au folio 78 et portant le numéro 26 se trouve le décès suivant.

" En la ville de la Havane le neuf de juillet de l'année sept cent six a été enterré en cette Sainte Eglise Paroissiale majeure de St-Xptoval,le général Dom Pierre Bervila,natif du Royaume de France ; a testé par devant son notaire ; a reçu les Saints Sacrements et j'ai signé

Dionesio Rozino "

Il y a une rubrique.

Conforme à l'original. Havane, vingt deux avril de mil neuf cent deux.

Gabriel Alvarez Builla

LES PUPITRES DE LA CHAMBRE D'ASSEMBLÉE

Avant 1801, les membres de la Chambre d'Assemblée n'avaient pas de pupitres. Ils allaient faire leurs écritures au bureau du greffier. C'est le 17 janvier 1801 qu'il fut décidé d'installer des pupitres dans la Chambre d'Assemblée par la résolution suivante :

" Résolu que pour l'aisance et la faciiité des membres de cette Chambre, il est nécessaire de faire construire des secrétaires de chaque côté de la Chambre : que le montant des frais en résultant soit porté dans le compte de dépenses annuelles du greffier ; et que M. l'orateur nomme trois membres pour en avoir la direction."



SHÉRIFS DE MONTRÉAL (1)

John Turner	23 septembre 1762
Edward-William Gray	1er mai 1776
Frederick-William Ermatinger	24 décembre 1810
Louis Gugy	3 mars 1827
Roch de Saint-Ours	3 avril 1837
Hon. T. Pothier / Andrew Stewart	21 septembre 1839
Hughes-E. Barron / John Boston	26 septembre 1839
John Boston	4 mars 1841
John Boston / William F. Coffin	16 février 1842
John Boston	17 mai 1851
Alex-Maurice Delisle	12 mars 1862
Tancrède Bouthillier	19 décembre 1863
Charles-André Leblanc	28 novembre 1872
Hon. Pierre-J.-Olivier Chauveau	10 septembre 1877
Hon. J.-Rosaire Thibaudeau	9 mai 1890

F.-J. AUDET

M. BLACK, DÉPUTÉ DE QUÉBEC

M. John Black, député de Québec, étant de passage à Londres vers 1807 ou 1808, soumit au duc de Kent un mémoire dans lequel il suggérait de priver les Canadiens de leurs privilèges.

Son Altesse en lisant ce mémoire ne put s'empêcher de rire. Il jeta le projet sur une table et demanda à M. Black s'il était le même Black qui construisait auparavant des vaisseau à Québec. Black ayant répondu affirmativement : —Vous feriez mieux, ajouta le duc de Kent, d'en construire encore.

(1) Ils ont le titre de Provost Marschall jusqu'en 1776



LICENCIÉS DES BUREAUX MÉDICAUX DU CANADA-EST de 1788 à 1848

(Suite et fin)

John Leitch	1 février	1832
Vincent Martin	17 oct.	"
John Racey, M. D	" "	"
Pierre-A.-H. Davignon	" "	"
Edward Van Courtland	26 déc.	"
James Miller	16 janv.	1833
John Jameson	" "	"
Alexis Thomas Michaud	10 avril	"
Joseph Pratte	24 "	"
Pantaléon Brassard	1 mai	"
Luc-Hyacinthe Masson	26 juin	"
Adolphus Augustus Alexander	17 juillet	"
George William Campbell, M. D	24 "	"
Joel Hart	" "	"
François Joseph Davignon	14 août	"
Michel-Etienne Haller, M. D	" "	"
James Currie	23 oct.	"
Francis Walker Sherriff	" "	"
Alfred Jackson	30 "	"
Frederick Cushing	4 déc.	"
William Liddell	15 janv.	1834
Christopher Carter	22 "	"
James-Arthur Sewell, M. D	19 fév.	"
Thomas-Walter Jones, M. D	" "	"
Abraham Harding, M. D	16 avril	"
Joseph Narcisse Barbier	23 "	"
Emmanuel Lord	30 "	"
Pierre E. C. Munro	" "	"
Théophile H. Latour	" "	"
Rotus Parmelee	16 juil.	"
Charles Smallwood	" "	"
James Robitaille	31 "	"
Ira W. Rice	6 août	"
Thomas Black	22 oct.	"
Robert H. Wight	29 "	"
Laurent Tremblay	12 nov.	"



Louis G. Hébert	7 janv.	1835
George Badeaux	" "	"
Jean Zéphyrin Nault	21 "	"
Henry Watson	" "	"
Archibald Hall, M. D	7 avril	"
William French, jr, M. D	15 "	"
Léandre Dumouchel	" "	"
Michael Pearson	" "	"
John McMillan	13 mai	"
Jean J. Richelieu	20 "	"
Joseph Lachaine	" "	"
Jean-Louis Forbes	" "	"
Jean-Baptiste Brousseau	" "	"
Patrick McNaughton, M. D	27 "	"
J. Surveyor	1er juillet	"
Peter Buchanan	8 "	"
George Alfred Allsopp	" "	"
Frederick Webber Hart, M. D	15 "	"
Joseph Workman. M. D	" "	"
John Pyke, M. D.	22 "	"
Stephen Charles Sewell, M. D.	7 "	"
Edward Quincy Sewell, M. D	" "	"
Suetone Dame	" "	"
Lewis Merriman	" "	"
Louis Labrecque	14 "	"
Richard Jones	" "	"
Pierre Dansereau	" "	"
William Primrose Smith	28 "	"
Patrick E. Molloy	13 janv.	"
Aimé Dugas	" "	"
Montague Scott	" "	"
Aaron Hart David, M. D.	" "	"
G. Henry Hartnell, M. R. C. S. L.	20 "	"
Edward Kirkwood	13 avril	"
Benjamin Globensky	20 "	"
James Crawford, M. D	1 juin	"
Charles Sabourin	22 "	"
Sylvestre Cartier, M. D	13 juillet	"
James Ritchie Dick, M. D	20 "	"
Louis-Henri Gauvreau, M. D	27 "	"



James P. Cowan	27 juillet 1836
Ezechiel Minckler	3 août "
Toussaint Chartrand	17 " "
William Fraser, M. D	31 " "
Howard Hooper, M. R. C. S. L.	5 oct. "
Prisque Morin	" " "
Henry E. B. Hall	26 " "
Charles Dorion	" " "
Robert Mckenzie	" " "
Isidore Stanislas Lafontaine	5 janvier 1837
William Donegani, M. D	5 avril "
George Holmes, M. D	" " "
William MacNider, M. D	" " "
Joseph Adolphe Perrault	" " "
Robert André Christie	" " "
Louis Giard	12 " "
Louis Davignon	26 " "
George Robert Grasett	" " "
William Hallowell, M. D	3 mai "
Alexander Mackay, M. D	21 juin "
Thomas Slade Robinson	12 juillet "
Alexander Scott	" " "
John Anderson	6 sept. "
Gabriel Lachance	4 " "
Jean B. H. Brien	" " "
Olivier Robitaille	11 juillet 1838
Léon Lachapelle	12 janv. 1839
John Lilly Hall	10 avril "
Bénoni Guay, M. D	10 juillet "
Basile Larocque	" " "
Joseph Marmette	17 " "
Moses Sylvester Glines	" " "
Henri Cartier, M. D	31 " "
Charles-Edward Cotton	6 août "
William Dill	7 " "
William Robertson, C. S. L	21 " "
Edouard Jacques	18 sept "
Edouard-Severin Belleau, M. D.	15 oct. "
François-Xavier Poulin.	" " "
Félix Côté	" " "



Laurent Turcotte	15 oct.	1839
Bernard-Henri Leprohon, M. D	" "	"
Joseph-Flavien-T. Sanche	11 nov.	"
Louis-E. Landry	" "	"
George Archibald Campbell, M. D	" "	"
J. Guillaume Beaudriau	" "	"
J. B. Théophile Dorion	" "	"
François Denis Blanchet, M. D. C. S. L	13 janv.	1840
George Miville Dechene, M. D	28 avril	"
Henry Carter	19 mai	"
Alexander-Greig Fenwick	" "	"
Louis-Joseph Moll	29 "	"
Adolphe Malhiot	" "	"
Edouard Boudreau	15 juillet	"
Jean Landry	" "	"
Pierre P. De Creitz *alias* Lacroix	18 nov.	"
Louis-Francis Taverner	15 janv.	1841
Joseph-Eusèbe Hudon	30 "	"
Robert-George Morehead	30 fév.	"
John Breadon	1er mars	"
Charles-Gaspard Couillard	26 avril	"
Thomas Hughes, M. D	16 juin	"
Moïse Moreau	" "	"
Benjamin O. Vallée	" "	"
James Betty	23 juillet	"
Ananis Raphaël Archambault	" "	"
Jean-B. Garneau	" "	"
Alexis Rollin	21 août	"
Francis Pillet	" "	"
Jean B. Gauthier	" "	"
Thomas Edmond D'Odet Dorsonnens	24 sept.	"
Pierre Guillet Tourangeau, M. D	15 nov.	"
Samuel McMurray, M. D	9 déc.	"
Henri Miville Dechene	" "	"
François-Xavier Gendron	12 fév.	1842
John Vandal Ham	20 avril	"
Félix Mesnard	" "	"
Charles Timothée Dubé	" "	"
François-Xavier Mayrand	" "	"
Solyme Marquis	" "	"



David D. Logan, M. D.	6 août	1842
William Liddell	16 "	"
William E. Scott, M. D.	" "	"
G. Bibaud, M. D.	" "	"
Arthur Fisher, M. D.	" "	"
Joseph Pominville	19 nov.	"
G. B. Mignault	2 déc.	"
Charles Lansereau, M. D.	" "	"
Pierre E. Mignault	23 "	"
Pliny Sherman	" "	"
Ovide Laurier	9 février	1843
Firmin Hudon	24 "	"
Léon Gautier	" "	"
J. A. Poulin	24 mars	"
Magloire Turcot	13 avril	"
Wm. J. A. Case	19 mai	"
Hyacinthe Guérin	" "	"
Nerée Gouin	" "	"
Robert Godfrey, M. D.	26 "	"
Félix McMahon	" "	"
Augustus Carson, M. D.	9 juin	"
Jean-Marie Paquin	24 "	"
Joseph Lespérance	13 juil.	"
Jean C. Pinquet	" "	"
Jean Duvert	" "	"
Edward D. Worthington, M. D.	11 août	"
John-George Rosenstein	" "	"
Alfred Bosworth	" "	"
Horace Nelson, M. D.	15 sept.	"
Cléophas Bernard, M. D.	" "	"
Ferdinand Vincent	6 oct.	"
Joseph Lusignan, M. D.	" "	"
Stephen McDonald	13 "	"
Charles E. N. B. de Boucherville, M. D.	11 nov.	"
Adolphe Dugas	25 "	"
Nathan J. Bicknell	" "	"
George Griffin	" "	"
Robert Henry Russell, M. D.	" "	"
Joseph E. Trudelle	15 déc.	"
Owen Thomas Connick	" "	"



Robert Cartier	23 fév.	1844
Jacob Gariépy	" "	"
Robert W. Stansfield	" "	"
Nercée Hercule Desilets	22 mars	"
P. C. A. Dubois	" "	"
Eusèbe Larocque	4 avril	"
Hyacinthe Beauchemin	12 juillet	"
Louis Laurier	" "	"
Charles-François Painchaud	" "	"
Jean-Baptiste Desrosiers	" "	"
J. B. Lactance Papineau	13 août	"
François X. Robineau	" "	"
Philéas Proulx	" "	"
Eugène H. Trudelle	" "	"
Joseph-Eméry Coderre	" "	"
Charles Decelles	5 sept.	"
F.-X. Praxède Larue	20 "	"
Michel Prévost	" "	"
Thomas James Howard	8 nov.	"
Louis Adolphe Dubord	16 "	"
Charles Taché	" "	"
Louis Joseph Roy dit Lausier	" "	"
Francis Drummond Gilbert	15 fév.	1845
Henry Weeks	" "	"
Josiah P. Barker	" "	"
Philéas Verchères de Boucherville	22 "	"
Adhelin Dugal	" "	"
Joseph Octave Beaubien	" "	"
Alexander Rowand, M. D	" "	"
J. Hercule Roy	8 mars	"
Robert William Evans	12 mai	"
Théodule Pominville	17 "	"
Joseph Varin	" "	"
Pierre Ouellet	" "	"
John Lawrence	" "	"
André Fournier	" "	"
P. E. Brossard	7 juin	"
Isaac Jacques	" "	"
J. M. Thizfault	" "	"
François Duquet	" "	"



John Hall Gernon	7 juin.	1845
Tiburce Charest	" "	"
Louis Lemieux	" "	"
Louis Tremblay	28 juin	"
Emmanuel B. Sparham	16 août	"
Louis R. Rousseau	23 "	"
Joseph-Hospice Mignault	" "	"
Rémi Damours	30 "	"
Hammet Hill	13 sept.	"
Pierre Fortin, M. D	" "	"
Rémi Ferdinand Rinfret dit Malouin	4 oct.	"
Urgel Médéric Poisson	15 nov.	"
Jean-Baptiste Valiquette	" "	"
Joseph Emmanuel Robichaud	" "	"
Pierre-Vinceslas Masse	22 "	"
Ludger Têtu	" "	"
Jean Lucien Leprohon, M. D.	5 déc.	"
Zéphyrin Tassé	13 "	"
Gerald Dillon Gernon	" "	"
Hector Peltier, M. D	21 fév.	1846
André Boniface Craig	" "	"
William Aitkin	7 mars	"
Chrysogone Sirois	28 "	"
Alexander Long, M. D.	9 mai	"
Isaac Jacques	" "	"
Alfred Bowlby	" "	"
James G. Beemer	" "	"
David-B. Delisle	15 "	"
Brock Carter	23 "	"
James Angus Mckay	" "	"
Edward Barry	" "	"
George A. Purvis	" "	"
Jean-François-Xavier Beique	29 "	"
Edouard N. Poisson	" "	"
William-Hanson Ellsworth	" "	"
Duncan McCallum	27 juin	"
Gabriel LeTourneux	" "	"
Benjamin R. Jameson	" "	"
Thomas Wallace	15 août	"
Robert Hunter, M. D	" "	"
Pierre David Hubert	" "	"



Jean-Auguste Cloutier............................	15 août	1846
Hildevert Germain................................	29 "	"
Pierre Larochelle	" "	"
William Duguay....................................	12 sept.	"
Robert L. Macdonnell, M. D......................	3 oct.	"
Benjamin-George Calder	" "	"
Francis Codd......................................	3 nov.	"
Robert Chamberland..............................	7 "	"
Edward Bull..	" "	"
Andrew C. Lloyd	" "	"
Edmund B. Donnelly, M. D......................	" "	"
Frederick A. Cadwell, M. D	" "	"
Peter Moffatt, M. D..............................	14 "	"
George D. Gibb, M. D............................	" "	"
Alfred Malhiot, M. D.............................	21 "	"
Michel Thibault	" "	"
Thomas Picton.....................................	" "	"
Simon Brown..	" "	"
Charles Eugène Napoléon Courteau.	" "	"
John Fitzpatrick	" "	"
Henri Paradis, M. D..............................	28 "	"
Pantaléon Cadieux................................	" "	"
Narcisse Bourgeois................................	" "	"
Trueman Russell...................................	" "	"
Freman Hildreth...................................	" "	"
Edmund McDonald................................	" "	"
John Partington Russell, M. D................	" "	"
Joseph Painchaud.................................	" "	"
John Watt, M. D..................................	" "	"
Louis Desmarais...................................	5 déc.	"
John Wilbrod Wilscam, M. D..................	2 janv.	1847
Edmond Robillard.................................	30 "	"
Charles Trudel.....................................	6 mars	"
Séraphin Gauthier................................	" "	"
Léon C. Heureux..................................	" "	"
Philippe Wells.....................................	" "	"
Louis-Didier Harvey..............................	" "	"
Salluste Roy..	13 "	"
Joseph-Olivier Morin.............................	17 avril	"
James-John Dickenson, M. D..................	1 mai	"



John Clarke	24 mai	1847
William Cox Allen	" "	"
Jay Clinton Butler	" "	"
Agapit Douaire Bondy	" "	"
John-E. Johnstone	" "	"
John W. Montgomery	" "	"
John-Thompson Newton	" "	"
David P. Yeomans	" "	"
Charles H. Keefer	5 juin	"
Alcide Phaneuf	" "	"
Peter N. Church, M. D	17 juil.	"
James-Henry Richardson	31 "	"
Charles Cameron	" "	"
George S. Herod	" "	"
Charles Huguet-Latour	7 août	"
H.-H. Sauvé	14 "	"
Samuel B. Schmidt, M. D	27 nov.	"
P. M. Dease, M. D.	" "	"
John Fisher, M. D.	" "	"
Elie Lacerte, M. D	" "	"
Charles Lafontaine	" "	"
A. P. Larue	" "	"
Louis-E. Dubord	" "	"
Jean-P. Rottol	" "	"
William Mayrand, M. D.	6 déc.	"
Roger Daoust	22 janv.	1849

PRESCOTT
(Ontario)

Le fondateur de Prescott fut le major Edward Jessup, loyaliste de Albany, état de New-York, qui obtint une concession de terre en cet endroit, en 1791. Il nomma sa ville naissante ainsi en l'honneur de Robert Prescott, alors gouverneur du Canada.



RÉPONSES

La Ferme du Roi dans la Nouvelle-France. (II, XII, 258.)—Les fermes du roi étaient des baux et adjudications des revenus et droits de Sa Majesté lorsqu'elle ne jugeait pas à propos d'en faire l'administration à titre de régie. (Bosquet, *Dictionnaire du Domaine*, vol. II, *verbo* : " Fermes du Roi ")

Guyot, *Répertoire de jurisprudence*, vol. VII, au mot : " Ferme générale du Roi," dit que ce nom de " ferme générale du roi " est donné a une compagnie chargée de percevoir une partie des revenus du roi.

Ferrière, *Histoire du Droit*, dit que les fermes du roi sont les traités que le roi fait des droits qui lui appartiennent.

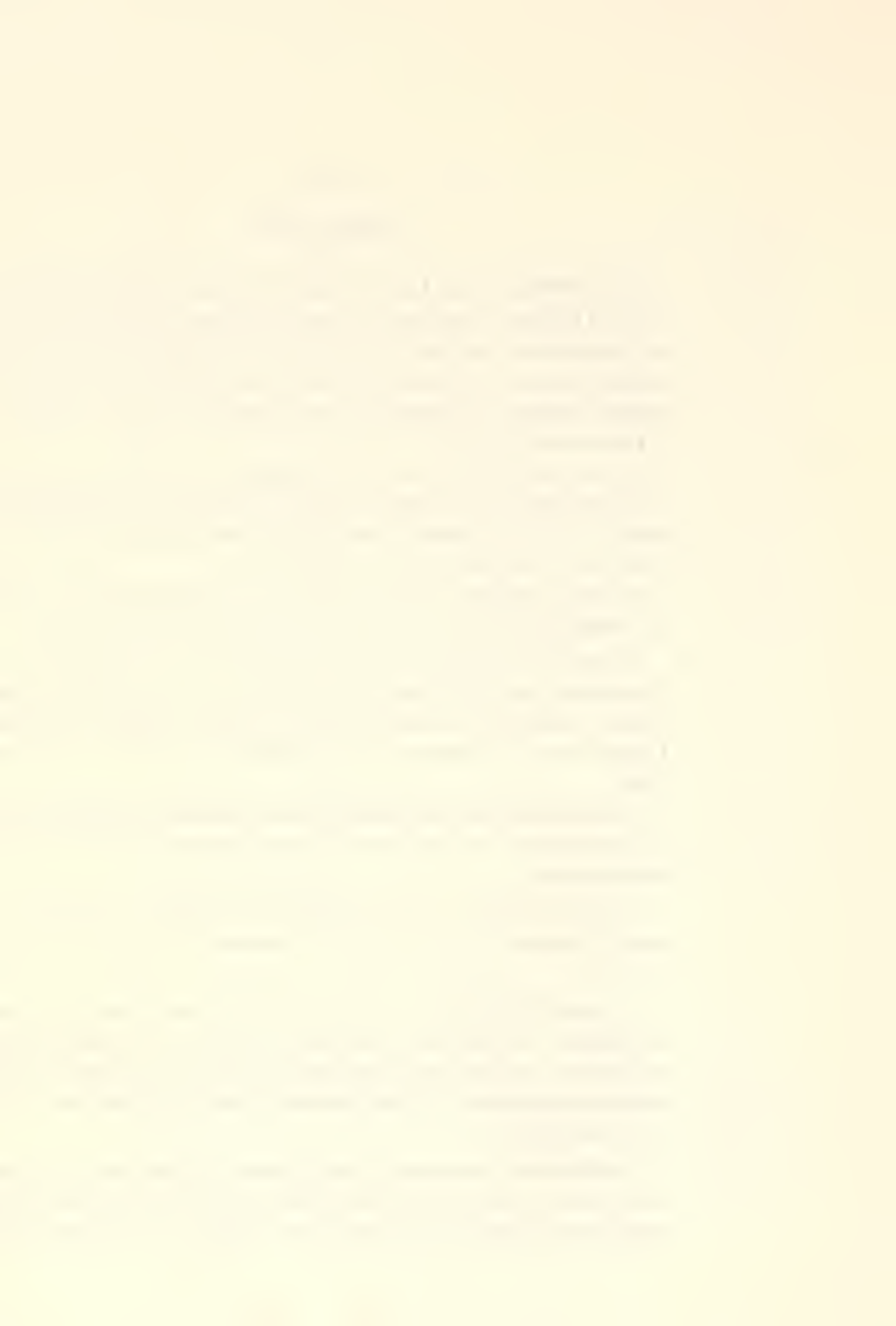
Ce système d'administration des droits et revenus de la Couronne, sous l'ancienne monarchie, en les affermant au moyen de baux et adjudications, remonte à Charles IX, qui l'établit par l'ordonnance de Moulins du mois de février 1566.

Ces adjudications se faisaient aux enchères publiques, et les baux qu'on en passaient étaient donnés au plus haut enchérisseur.

Jusqu'à l'édit du mois de juillet de 1681, il pouvait y avoir plusieurs fermes suivant la nature des droits à percevoir...

A partir de 1681, on créa une seule ferme pour tout le royaume. Le titulaire, qui était souvent un prête-nom, s'appelait " adjudicataire général." Les cautions étaient les véritables intéressés. (Voir Gaudry, *Traité du Domaine*, vol. I, numéro 43).

Les droits et revenus qu'on affermait par ses baux, étaient nombreux et variés. Ils consistaient dans les revenus des biens du domaine proprement dit : ceux qui provenaient



des gabelles, des impôts sur le tabac, des droits de greffe, etc., etc.

Ce système d'administration et de perception des revenus du domaine par le moyen de fermages et de baux, existait aussi en Amérique, sous la domination française. C'était la Ferme du Domaine d'Occident qui avait charge de le faire fonctionner.

Après l'extinction de la compagnie des Indes Occidentales, en 1674, la ferme du domaine d'Occident fut adjugée à Nicolas Oudiette, à raison de trois cent cinquante mille livres (Ferland, *Cours d'histoire du Canada*, vol. II, page 103).

Plus tard, la ferme du domaine d'Occident fut réunie à la ferme générale du royaume.

En effet, on voit que par une ordonnance de l'intendant Bégon, en date du 5 avril 1720, rendue sur une requête ou plainte faite par Aymart Lambert, *adjudicataire général des fermes unies de France et du domaine d'Occident*, représenté ici par François-Etienne Cugnet, son fondé de procuration générale et spéciale, le dit Aymard Lambert fut maintenu dans son privilège de faire seul, *à l'exclusion de tous autres*, la traite, la chasse et la pêche dans cette partie du domaine du roi s'étendant depuis l'Ile-aux-Coudres jusqu'à deux lieues au-dessous des sept-Iles et dans les postes de Tadoussac, Chicoutimi, etc.

En conclusion, nous pouvons dire que, dans la Nouvelle-France, sous la domination française, après la période du gouvernement du pays par la Compagnie des Cent Associés et celle des Indes Occidentales, la ferme du roi consistait dans l'affermage des droits et revenus payables à la Couronne. Ces droits comprenaient ceux de faire la traite des pelleteries et d'exploiter la pêche dans certaines parties du domaine vacant de la Couronne.



Les revenus payables à la Couronne, et ainsi affermés, consistaient dans les impôts prélevés sur les marchandises importées dans le pays ou qui en étaient exportées.

Les cens et rentes payables à la Couronne étaient aus i compris dans cet affermage. Ces cens et rentes provenaient des concessions en censive faites par la Couronne. Ces concessions en censive avaient lieu surtout dans les villes de Québec et des Trois-Rivières ; c'étaient tout simplement des concessions d'emplacements de ville.

Dans les concessions en fiefs et seigneuries, il y avait aussi certains droits payables à la Couronne. Le droit de *quint*, par exemple, dans les seigneuries relevant directement de la Couronne, pouvait être affermé et compris dans la ferme du Roi.

JEAN BOUFFARD

Raymond des Bergeres. (VIII, IV, 867.) —A la suite de la campagne de 1684 contre les Iroquois, voyant que le succès n'avait pas couronné les efforts des armes françaises, le roi s'était décidé (1er janvier 1685) à faire remplacer M. de la Barre, gouverneur-général, par M. de Denonville, lequel arriva à Québec le 29 juillet, accompagné de 350 soldats et une vingtaine d'officiers, dont la capitaine Des Bergères formait partie.

Raymond-Blaise des Bergères, né entre 1655 et 1660, était fils de Jean des Bergères et de Marie Boucher, paroisse Saint-Pierre, ville d'Orléans. Il avait épousé Anne de Goigni, d'après l'abbé Tanguay, et leur fils, nommé Nicolas, paraît être né vers 1682.

M. des Bergères commanda à Niagara (1688) et ensuite à Chambly. Mon ami J. O. Dion, qui, mieux que personne, connaît l'histoire de Chambly, m'assure que c'est bien le même officier qui passa de Niagara à Chambly, l'année 1688 ; il est positif sur ce point.



Au mois de juillet 1689, le capitaine François Lefebvre, écuyer, sieur Duplessis, et le capitaine Raymond-Blaize, écuyer, sieur des Bergères, eurent un démêlé qui se termina par un duel, où des Bergères reçut un coup d'épée. De là le procès qu'il intenta à son adversaire et qui vint, le 16 novembre, devant le Conseil Souverain de Québec. Le docteur Michel Sarrazin, chirurgien-major des troupes, avait soigné le blessé. Duplessis fut condamné à six cents francs envers des Bergères, et chacun des deux combattants à trois francs d'amende, plus chacun dix francs, dont moitié payable à l'Hôtel-Dieu de Québec et moitié au bureau des pauvres. Duplessis payait et outre les frais et dépens.

MM. des Bergères et Duplessis conservèrent leur grades dans l'armée. Il en fut autrement de MM. de Lo rimier et de Noyan, qui se battirent en duel deux ans plus tard et qui furent privés de leur position militaire.

La guerre des Iroquois, déjà active, se compliqua bientôt des hostilités des Anglais. Québec fut assiégé par Phipps. Il est probable que le sieur des Bergères prit part aux luttes de cette époque mémorable.

D'après M Dion, mentionné ci-dessus, le capitaine des Bergères était encore, en 1690 et 1693, commandant de Chambly, et au commencement du printemps de cette année, il conduisit vingt hommes de sa garnison à deux lieues de son fort, pour embarrasser les portages de la rivière Richelieu, qui se trouvent entre l'île Sainte-Thérèse et Saint-Jean ou Mille-Roches. L'entreprise eut un plein succès.

Le même amateur d'histoire cite une dépêche de Frontenac de l'année 1693, disant que le fort de Chambly a été refait à nouveau par M. des Bergères, et qu'il est dans l'état de la meilleure défense qu'on puisse attendre d'un fort de pieux.



Autre note de M. Dion :

Au registre de Villemarie, en date du 8 novembre 1694, est le mariage de Raymond-Blaize des Bergères, capitaine commandant pour le roi au fort de Saint-Louis de Chambly, âgé de 39 ans, fils de Jean Blaise des Bergères, écuyer, et de Dlle Marie Boucher, de la paroisse de Saint-Pierre d'Orléans, veuf de dame Anne Richard, avec Jeanne-Cécile Closse, âgée de 33 ans, veuve de Jacques Bizard, major de Montréal, fille de Lambert Closse et de Marie Moyen.

Anne Richard aurait donc été la seconde femme de des Bergères puisque Anne de Goigni... mais les deux noms appartiennent peut-être à la même personne.

D'après le registre de Villemarie, ajoute M. Dion, le 3 avril 1695, le capitaine des Bergères était encore, à cette date, commandant du fort Saint-Louis de Chambly. Il paraîtrait que cet officier consacra une bonne somme de son argent à ces travaux et qu'il n'en fut pas remboursé.

L'été de 1696, durant l'expédition que M. de Frontenac conduisit contre les Iroquois, il devint nécessaire d'établir un fort ou dépôt pour y garder en sûreté les effets de l'armée. La construction de cette espèce de magasin, sur la rive orientale du lac Ontario, ne prit que deux jours. " La garde en fut confiée au marquis de Crisasy et à M. des Bergères, tous deux capitaines, auxquels on donna cent cinquante hommes choisis, " raconte Charlevoix dans son *Histoire de la Nouvelle-France.*

En 1697, la paix s'étant établie entre la France et l'Angleterre, le commandant du fort de Chambly ne figure plus après cela dans des expéditions guerrières.

Deux de ses enfants furent baptisés à Montréal en 1698 et 1699.

Jeanne-Cécile Closse, sa femme, mourut en cette ville l'année 1700.



De ce moment, je perds la trace de mon officier jusqu'à 1709 (13 novembre), où je le retrouve à l'île Dupas, épousant Marguerite, fille de Pierre-Charles Vauvril de Blazon, veuve de Lambert Boucher, sieur de Grandpré, décédé major des Trois Rivières (1699).

Raymond des Bergères était-il encore commandant à Chambly lorsqu'il contracta ce mariage ?

Dans le *Recueil de ce qui s'est passé...* Gédéon de Catalogne dit que M. des Bergères fut nommé, cette même année 1709, au commandement du fort Chambly. Etait-ce le père ou le fils ? Mon ami, J. O. Dion, m'assure que le fils a été commandant du fort en question.

Quoiqu'il en soit, le sieur Mariauchau d'Esglis, qui exerçait les fonctions de major des Trois-Rivières, ayant été nommé major des troupes de la colonie (1710), il lui falut résider à Québec, et le capitaine Raymond des Bergères le remplaça.

Mais celui-ci ne demeura pas longtemps dans son nouvel emploi, car le 21 juillet 1711 " Raymond-Blaize, escuyer, sieur des Bergères, major de la ville des Trois-Rivières, âgé d'environ 50 ans," fut inhumé à Montréal. Ceci a été relevé au registre de la paroisse par M. Dion. La date du 29 juillet, que donne M. Tanguay, serait donc incorrecte, toutefois, l'écart n'est pas considérable. M. Daniel fait entendre que le décès eut lieu en 1712, et il ajoute que " M. de Rigauville, " comme il l'appelle, avait été commandant à Chambly, puis major des Trois-Rivières.

Il me paraît bien certain que Raymond des Bergères n'a été connu que sous le nom des Bergères, mais que son fils a porté le surnom de Rigauville.

BENJAMIN SULTE



Privilege du premier ne dans une colonie. (VIII, VI, 875.)—J'ignore si, sous l'ancien régime, les Rois de France anoblissaient le premier enfant né dans une colonie nouvelle, mais le passage suivant de la relation de Joutel racontant la dernière entreprise de Cavelier de LaSalle pourrait peut-être aider à éclaircir la chose :

“ Il y avait un nommé Talon, lequel avait été cidevant en Canada, qui avait de la famille, et dont la femme était enceinte lorsqu'on s'embarqua, ce qui fit qu'elle accoucha sur le vaisseau, et M. de LaSalle fut prié de donner le nom à son enfant, qui fut nourri pendant la traversée et vivait encore lorsque nous sommes partis ; mais son père mourut dans le commencement qu'on fut dans le pays, et la veuve se maintenait toujours avec ses enfants. Or la femme du sieur Barbier, qui s'était marié en l'absence de M. de LaSalle, était grosse, et il prétendait que, si elle accouchait d'un fils, il devait jouir des privilèges que le Roi accordait aux premiers nés ; mais la dite veuve représentait que son fils, étant né en chemin, devait être l'aîné, comme s'il était né dans le pays, de sorte que c'était une dispute entre les deux parties. Le dit sieur Barbier représentait que, comme officier, le privilège lui devait plutôt appartenir. M. de LaSalle, qui n'était pas trop satisfait du mariage du sieur Barbier, et voyait avec ennui commencer la colonie par un enfant né avant le temps convenable, trouvait qu'il n'était pas trop juste qu'il jouit du dit privilège. Ces sortes de matières nous servirent d'opéra pendant un temps. Mais la dispute fut terminée par une fausse couche que fit la femme du sieur Barbier.”

L'Etudiant. (III, XII, 375.)—La première livraison de *l'Etudiant* parut en janvier 1885.

Il avait pour épigraphe : “ Que votre règne arrive.”

Son propriétaire et rédacteur, M. l'abbé F. A. Baillargé, du collège de Joliette, disait dans son prospectus :



" Le public est inondé de journaux et de revues. Est-il bien à propos de créer de nouvelles feuilles ?

" Ce qu'il faut regarder en toute chose, c'est la *fin* puis le *moyen* pour arriver à cette fin.

" Notre revue, comme le nom l'indique, s'adresse plus particulièrement aux étudiants : étudiants des collèges classiques, des écoles normales, des académies commerciales, des écoles modèles. etc.

" Notre but, c'est 1o la formation de la jeunesse au point de vue du *cœur*, de la *pieté*, du *caractère* et des *bonnes manières*. (Education).

" Notre but c'est 2o le progrès *intellectuel* (instruction). Pour cela : Conseils, reproductions, corrections des expressions vicieuses, revue du mois pour les nouvelles *littéraires*, *scientifiques*, *politiques*, *économiques* et *religieuses*, tant pour le pays que pour l'étranger ; coup-d'œil sur le passé ; petites leçons de philosophie ; A. B. C. de l'économie politique : science vulgarisée ; organisation politique et municipale ; questions et réponses ; variétés ; comme appendice, *conservation de la santé* (hygiène).

" Notre but, c'est 3o de travailler à détruire les préjugés qui règnent contre les collèges. Pour cela faire connaître les améliorations qui s y font au point de vue matériel et de toute autre façon.

" Ceci posé, les journaux que nous possédons, pour bons qu'ils soient, réalisent-ils toutes les conditions pour atteindre d'une manière complète la *fin* sus dite ?

" Nous ne le croyons pas.

" Nos journaux ne s'adressant point en particulier à l'étudiant renferment une foule de choses qui, excellentes pour plusieurs, seraient perte de temps pour l'écolier. Ces feuilles, d'autre part, omettent nécessairement des choses qui seraient fort utiles à la jeunesse studieuse.



" L'*Etudiant* donc a sa raison d'être."

L'abonnement pour les écoliers, les instituteurs et les institutrices était de cinquante centins ; pour les autres de une piastre.

L'*Etudiant* était mensuel.

En janvier 1893, l'*Etudiant* fit place au *Bon Combat.*

La devotion a sainte Anne au Canada. (VI, XII, 764.)—Je trouve les renseignements suivants dans le " Guide du pélerin de sainte Anne ", au sujet de la dévotion à sainte Anne implantée dans la Nouvelle-France.

" Il y a de cela bien longtemps, écrit Mme Sadlier, quelques marins bretons remontant le grand fleuve Saint-Laurent furent surpris par une tempête effrayante. Dans l'effroi du moment, au milieu des ténèbres de la nuit, des hurlements du vent et de l'agitation des vagues, leurs cœurs se reportèrent vers la lointaine Bretagne. Dans l'enfance de leur jeune âge, on leur avait appris à recourir à la bien-aimée patronne de leur chère Bretagne. Jamais sainte Anne d'Auray n'était restée sourde à une prière simple partie du cœur. Ils firent un voeu : si la bonne Sainte les ramenait à terre, là où leurs pieds toucheraient, ils lui bâtiraient un sanctuaire. Le matin se leva tout d'azur et sans nuages. Ces hommes courageux étaient à terre, mais en quel endroit ? Ils regardent autour d'eux. Dans le nord se dressent les montagnes des Laurentides ; vers le sud, le large Saint-Laurent roulait ses flots profonds ; vers l'est, une petite rivière, aujourd'hui la rivière Sainte-Anne, qui sépare le village de ce nom de la paroisse voisine Saint-Joachim. Ce fut le site où ils élevèrent une petite chapelle en bois, et jetèrent les assises d'un sanctuaire aujourd'hui célèbre dans toute l'Amérique."

Les années s'écoulèrent, ces hardis voyageurs allèrent leur chemin et on n'en entendit plus parler dans le village



qu'il fondèrent. Mais bientôt surgirent des habitations, et la colonie du Petit-Cap est bientôt connue à cause du petit temple qui s'élève dans son sein. Cependant, dans la suite des ans, les tempêtes d'hiver et la main du temps elle-même commencent à marquer leur ravage sur la solide charpente du sanctuaire de la bonne Sainte. On forma sérieusement le projet de le rebâtir, vers l'an *1660*. Un fermier nommé Etienne Lessard, fit le don d'un terrain suffisant pour l'érection d'une église, à la condition que le travail de construction fut commencée sur le champ. On discute quelque temps sur la proposition d'un changement de site, mais la question est finalement décidée, et M. Vignal, un prêtre de Québec, descend au Petit Cap pour bénir les fondations de la nouvelle église. Il était accompagné de M. d'Ailleboust, gouverneur de la Nouvelle France, qui s'y rendait expressément pour poser la pierre angulaire. *Mais bien avant cette époque*, même, paraît-il, depuis l'origine de la colonie, le peuple canadien avait appris à aimer et à vénérer la Mère de Marie, qui était venue, pour ainsi dire, d'une manière si extraordinaire, aborder au rivage de leur nouvelle patrie."

GUSTAVE OUIMET

Nicolas Denys. (V, VI, 628.)—Nicolas Denys est-il réellement le premier historien de l'Amérique du Nord ?

La réponse à cette question ne saurait être que négative. Denys, qui, d'ailleurs, n'était pas le premier venu, non seulement n'a pas été le " premier historien de l'Amérique du Nord ", mais il n'a jamais eu même l'idée d'écrire vraiment une histoire de l'Amérique septentrionale.

Son ambition était plus modeste, comme l'indique le titre du livre qu'il nous a laissé : *Description géographique et historique des cartes de l'Amerique Septentrionale, avec l'histoire naturelle du Pais* par Monsieur Nicolas Denys,



gouverneur, lieutenant-général pour le Roy, et propriétaire de toutes les Terres et Isles qui sons depuis le Cap de Campscour jusque au Cap de Roziers." Et ce titre, qui n'indique pas du tout une histoire de l'Amérique, était encore trop ample pour le livre auquel il servait de portique.

Qu'était-ce que Nicolas Denys ? C'était un navigateur et un homme de négoce, qui accompagna le commandeur de Razilly en Acadie, lorsque celui-ci alla prendre possession de ce pays, rendu au roi de France par le traité de Saint-Germain en-Laye. Cette expédition eut lieu dans l'été de 1632.

Nicolas Denys était né en Touraine, vers 1598. Il avait servi dans la marine marchande, et s'était déjà occupé de commerce, quand il se joignit à l'entreprise de M. de Razilly. On a sur lui bien peu de détails biographiques,et c'est dans son livre qu'on trouve le plus de renseignements sur son compte.

Après avoir pris possession de l'Acadie, et envoyé M. d'Aulnay de Charnisay s'emparer de Pentagoët, M. de Razilly s'établit à la Hève, sur la côte orientale de l'Acadie, vers le 41e degré de latitude. Denys se fixa aussi en cet endroit et commença à exploiter les forêts de chêne avoisinantes. Il mit ses ouvriers de merrain et ses charpentiers en besogne, et en deux années il eut quantité de merrain, de poutres pour les bâtiments, toutes équarries, aussi bien que des solives." Il poussa plus tard son exploitation forestière jusqu'à la baie de Mirligaiche.

Ici, encore comme au Canada,les noms français abondent, Les vieux huguenots de 1585 ont fait souche ; à chaque pas on rencontre leurs descendants.

Deneys se livra aussi à une autre industrie. Il établit une pêche sédentaire au port Rossignol en 1634. Subséquem-



ment le commandeur de Razilly, au nom de la compagnie des Cent Associés, lui concéda toutes les côtes du golfe St-Laurent, depuis le détroit de Canso jusqu'à la Baie des Chaleurs. Il s'y livra pendant un grand nombre d'années, à la traite des fourrures, à l'exploitation des forêts et des pêcheries. Un de ses établissements fut celui de Chedabouctou. En 1654, après la mort de M. d'Aulnay, qui avait succédé à M. de Razilly, Le Borgne de Belle-Isle, un des créanciers d'Aulnay, s'empara du domaine de ce dernier, et chemin faisant déposséda violemment Denys et le fit même prisonnier au Cap-Breton, en violation de tout droit. Ensuite à Port-Royal, Denys fut mis au cachot, les fers aux pieds. Ayant été relâché peu de temps après, il passa en France, obtint une nouvelle commission et de nouvelles lettres patentes, et rentra en possession de sa concession.

Les Anglais s'emparèrent de Port-Royal et du fort St-Jean, la même année, mais Denys ne fut pas inquiété par eux, et se maintint sur les côtes nord de l'Acadie, jusqu'à ce que ce pays fut formellement rendu à la France par le traité de Bréda en 1667.

C'est en 1672, que le sieur Denys publia son livre à Paris Cet ouvrage, très rare aujourd'hui, débutait par une dédicace au roi, que je crois intéressant de reproduire ici :

AU ROI

Sire,

Les effets de votre Royale protection se font tellement sentir partout où le commerce et la navigation se peuvent étendre, que quand mon devoir et mon inclination ne me porteraient pas à vous dédier cet ouvrage, la raison toute seule m'y obligerait. Le Canada ne commence à respirer, que depuis les soins que prend Votre Majesté, de donner une nouvelle face à cette colonie chancelante. L'Acadie serait encore injustement entre les mains de nos voisins sans ce même soin qui veille incessamment à tout ce qui peut enri-



chir vos sujets pour le commerce maritime ; mais, Sire,puisque le pays dont je prends la liberté de vous présenter la description, fait la principale partie de la Nouvelle-France. la plus utile et la plus aisée à peupler ; j'ose espérer que Votre Majesté voudra bien lui faire quelque part de cette application universelle, par le moyen de laquelle nous voyons tous les jours, changer en abondance ce qui avait paru infructueux jusqu'à cette heure. Trente-cinq ou quarante années de fréquentation ou de séjour en cette partie de l'Amérique, où j'ai l'honneur de commander pour Votre Majesté, depuis quinze ans, m'ont donné assez de connaissance de sa fertilité ; j'ai eu d'ailleurs le loisir d'examiner et d'être convaincu des avantages qu'on peut en tirer pour l'architecture navale,et des moyens d'y établir la pêche sédentaire avec un gain presque incroyable à qui en entendra l'économie, en faisant avec douze hommes ce qu'on n'a pu faire jusqu'à présent avec cinquante ; mais, Sire, ce pays tel et meilleur encore que je ne le représente, a besoin pour devenir utile aux nôtres de ces bienheureuses influences dont il a plu à Votre Majesté de regarder ses voisins. Tant de trésors dont l'Espagne s'est enrichie seraient peut-être encore en l'Amérique sans la protection que Christophe Colomb reçut de Ferdinand et d'Isabelle.

Bien qu'il n'eût quasi que des conjectures du pays dont il proposait la découverte, et que les richesses qui en sont venues ne fussent encore qu'en idée, sa constance en in triompha des refus dont tout autre que lui aurait été rebuté, et une audience favorable acquis au Roi d'Espagne ce qu'un des prédécesseurs de Votre Majesté avait traité de chimère. Je ne viens pas, Sire, lui proposer la découverte d'un pays que je ne connais point, ni lui promettre des mines d'or,bien qu'il y en puisse avoir dans la Nouvelle-France, je viens seulement lui offrir les expériences que j'y ai acquises dans la marine pendant tant d'années. Je souhaite qu'elles ne



puissent procurer une audience qui me donne le moyen d'expliquer moi-même à Votre Majesté des choses dont j'ai cru ne devoir pas informer le public. En attendant cette grâce, trouvez bon, Sire, qu'avec mon ouvrage je consacre encore ce qui me reste de vie au service de Votre Majesté, et que je me serve de cette occasion pour lui témoigner avec combien de respect, de zèle et de soumission, je suis, Sire, de Votre Majesté, le très-humble, très-obéissant et très fidèle sujet et serviteur,

Denys

L'ouvrage de Nicolas Denys, édité chez Louis Billaine, à Paris, " au second pilier de la grande salle du Palais, à la Palme et au grand César ", était en deux volumes. Le premier avait pour titre celui que j'ai donné plus haut ; le second portait ce titre particulier : " *Histoire naturelle des Peuples, des Annimaux, des Arbres et Plantes de l'Amerique Septentrionale, et de ses divers Climats. Avec une description exacte de la Pesche des Molue tant que le grand banc qu'à la Coste ; et de tout ce qui s'y pratique de plus particulier, etc.*"

Le premier volume contient une description des côtes de l'Acadie, du Cap Breton et de la Baie des Chaleurs. On y trouve des détails intéressants. Mais les renseignements historiques sur les événements de cette époque sont rares et peu précis. Le second volume traite surtout de la pêche de la morue, de la manière dont elle se faisait, et dont on préparait le poisson pour le commerce. L'auteur consacre aussi plusieurs chapitres aux autres poissons, à la faune, aux forêts, aux fruits, au climat et aux aborigènes des régions où il a vécu pendant quarante ans.

En 1672, lorsqu'il publia son livre, Nicolas Denys devait avoir 74 ans. Il ne survécut sans doute pas longtemps à cette publication, car son nom cesse dès cette époque de figurer dans nos annales.

IGNOTUS



QUESTIONS

881—On voit dans la relation de Sagean (publiée par Margry, vol. VI, p. 123) que les Iroquois avaient fait prisonnière et conduit dans leur pays une " femme nommée Mlle de Crèvecœur, mariée à un gentilhomme français, capitaine au régiment de Carignan et habitué à la coste de Boucherville, en Canada." Y a t-il du vrai là dedans ?

Tr-R.

882—Où trouverais-je des renseignements sur le musée Chasseur qui existait à Québec dans le commencement du siècle dernier ? ANTI

883—Les seigneurs avaient le droit, par leurs titres de concession, d'exercer la *haute justice*, c'est-à-dire de faire le procès pour crimes emportant la peine de mort. Nos seigneurs ont-ils exercé ce droit quelquefois ? LEX

884—Louis Jolliet, le découvreur du Mississipi, a-t il laissé des descendants directs ? JOL.

885—En quelle année avait été construit le collège des Jésuites de Québec qu'on a démoli en 1878 ? A. B.

886—" La garnison de Québec en novembre 1775, selon le rôle des milices que nous a conservé le capitaine G.-E.-Taschereau, n'était composée que de ses habitants, et des émigrés du lt-col. Maclane, auxquels on avait joint quelques matelots, des soldats de marine, le tout formant un corps d'environ 1500 hommes." Où est ce *rôle des milices* aujourd'hui ? A t-il été publié ? RIO

887—Quel est ce d'Ailleboust, descendant du gouverneur d'Ailleboust, que John Lambert connut à Trois Rivières en 1806 ? XXX



BULLETIN
DES
RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. 8 AOUT 1902 No 8

LA MAISON MONTCALM SUR LES REMPARTS, À QUÉBEC

L'on montre à Québec, du côté nord du Cap, sur les Remparts, un corps de logis composé de trois maisons distinctes, bâties en pierre à deux étages, contigues et pareilles par l'uniformité de leurs façades, recouvertes d'un même lambris de même couleur. Elles font face au nord-est sur l'estuaire de la rivière Saint-Charles et offrent un point de vue admirable sur la baie et côte de Beauport et sur le vaste horizon que bordent les ondulations bleuâtres des Laurentides.

C'est, dit-on, la maison que Montcalm a habitée.

Cette tradition date de la capitulation de Québec, et la première notice historique qui en est faite se trouve dans Knox, vol. II, p. 189. Voici comment Knox fixe l'endroit de la maison en désignant les limites des divers corps-de-garde établis autour des remparts de la ville après sa reddition. L'une "à partir de l'évêché à aller a la maison Montcalm" ; une autre suivante, "de la maison Montcalm à la porte du Palais."

Dans le livre intéressant et remarquablement exact "*Hawkin's Picture of Quebec*", l'auteur se contente de rapporter, page 260, que c'est la maison que Montcalm a habitée ; que l'entrée paraît avoir été par la cour en arrière, et que l'épaisseur des murs et les solides fondations semblent indiquer une idée de défense de ce côté des remparts.



Il est remarquable que dès lors, tout le corps de logis et l'endroit ont continué d'être désignés dans les actes translatifs de propriété subséquents comme *maison occupée par Montcalm.*

S'en suit-il de-là que les trois maisons actuelles sont le logement que Montcalm a occupé, et si oui, quand et pour combien de temps y a-t-il demeuré ?

Comme tout ce qui se rattache à ce nom illustre nous intéresse vivement, et même les étrangers qui visitent Québec, il importe d'établir par des données sûres et irréfragables l'historique de cette maison, afin d'en avoir des renseignements à donner vrais et précis.

A cette fin il faut remonter à l'origine de la concession du terrain et à celle des constructions primitives, puis suivre les diverses phases par lesquelles celles-ci ont passé jusqu'au temps où Montcalm est venu se loger à Québec, et voir ce qu'elles sont devenues depuis.

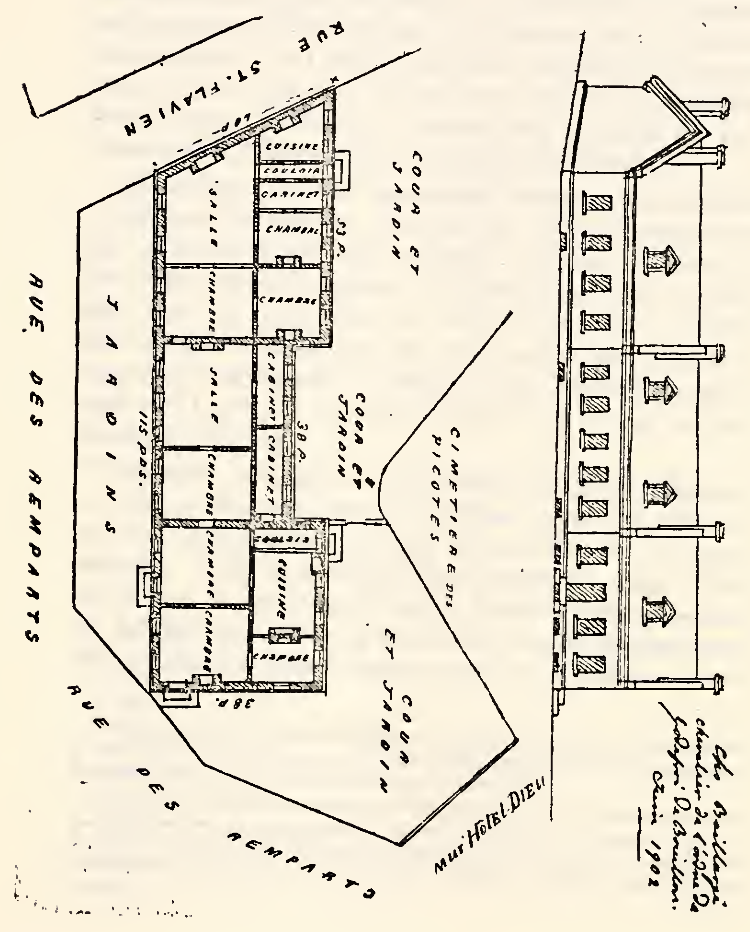
Les registres de la Prévosté de Québec et autres registres publics, de même que les aveux et dénombrements, les procès-verbaux des grand voyers ; les actes des notaires et écrits anciens, sont les documents authentiques qui vont nous fournir à eux seuls des preuves sûres et irréfragables pour la suite de cette étude.

L'emplacement dont il s'agit est d'une forme fort irrégulière et fut originairement concédé par les messieurs du séminaire des missions étrangères de Paris établis à Québec, et seigneurs du fief Sault-au-Matelot, dans la censive duquel il se trouvait avant l'abolition de la teneure seigneuriale. La première vente et concession d'une partie fut faite au nommé Saint-Michel par contrats du 8 juillet 1724 et du 3 mai 1725, passés devant Mtre Dubreuil, notaire royal, à Québec.

Le 29 janvier 1727 Mtre Jean-Eustache-Nicolas Lanouil-



Plan de la maison des remparts, encoignure rue St-Flavien, occupée par Montcalm 1758-9, d'après les données de l'architecte Jeanson Lapalme, pour effectuer la saisie-réelle de 1751. Relevé par le soussigné ingénieur et arcte. à la demande de M. P.-B. Casgrain.





ler de Boisclerc, Conseiller puis garde-des Sceaux du Conseil Supérieur en ce pays, (1) obtint concession de la plus grande partie par contrat devant le même notaire Dubreuil ; et par actes d'accord et de transactions avec les marguillers de l'église cathédrale et paroissiale de Québec des 15 octobre 1727 et 20 mai 17?8, devant Mtre. Barbel, notaire royal, il fit l'achat d'une petite addition à l'étendue de son terrain ; puis le 8 juillet 1729, par contrat devant le même notaire Dubreuil, il acquit tous les droits du susnommé Saint-Michel et devint unique propriétaire.

L'ensemble du terrain ainsi acquis est situé et borné entre la rue Saint-Flavien du côté nord est, (plus correctement est) et la rue Hamel au sud-ouest (ci-devant terrain du jardin des Dames Religieuses de l'Hôtel-Dieu ;) en front du côté nord, il contourne et suit l'alignement du chemin ou rue des Remparts, (2) et au sud il était alors, et longtemps après, borné au cimetière des Picotés, appartenant à la Fabrique de Québec, aujourd'hui occupé par des maisons modernes.

Peu après Lanouiller se fit construire un grand bâtiment en pierre *à un etage*, avec des pavillons à chaque extrémités, sur l'emplacement occupé aujourd'hui par les trois maisons. Cette construction était érigée dès avant 1737, car le tout est amplement décrit à l'aveu et dénombrement du fief Sault-au-Matelot à la date du 20 août de cette année, fait par Honoré Michel, écuier, sieur de Rouillières, com-

---

(1) Il était ci-devant commis des trésoriers généraux de la marine et devint par la suite grand-voyer en ce pays. Il avait épousé demoiselle Marie-Marguerite Duroy (ou Roy,) veuve Claude Charles, qui lui survécut.

(2) La ligne suivait primitivement les déclivités du sol et la façade d'alors était parrallèle au bord du coteau ; mais le bastion actuel a reculé la largeur de la rue de plusieurs pieds au delà des dix-huit pieds qu'elle avait alors. Ceci rend compte de la sortie et du biais que présente toute la façade des maisons actuelles à cet endroit.



missaire de la marine et ordonnateur pour la confection du papier-terrier en la Nouvelle-France. Cf. Reg. C 2, Vol, II, au bureau des Terres de la Couronne.

Il est comme suit :

" Le Sieur Nicolas Lanouilier, conseiller au Conseil Supérieur, qui possède un emplacement de deux cent pieds ou environ de front sur le dit chemin ou rue des Remparts, joignant d'un côté, au Sud-Ouest, à la clôture en pierre du jardin de la communauté des Dames Religieuses de l'Hôtel-Dieu, et d'autre, au Nord-Est, à la dite rue Saint-Flavien, sur soixante-cinq pieds de profondeur ou environ, allant joindre en retraicissant à la dite clôture de l'Hôtel-Dieu et à celle en pieux de bout du cimetière ci après appelé des Picotés. Le dit emplacement chargé de trente sols de cens et rentes, et sur lequel il y a un grand bastiment construit en pierre *à un étage*, de cent trente pieds ou environ de long, sur quarante pieds de large, avec un hangard et remise construits en bois de charpente, d'environ quarante pieds de long sur vingt-cinq de large, et une écurie et étable, moitié en pierre et moitié en bois de pièces sur pièces de vingt pieds en quarré ; le surplus du dit emplacement avec le terrain ci-après étant tout en cour."

" Qu'audessus et au bout de la profondeur de soixante-cinq pieds de l'emplacement ci-dessus, le dit sieur de La-Nouiller possède en outre un restant de terrain non mesuré, d'environ trente pieds de front sur cent et quelques pieds de profondeur, icelle se terminant en pointe de chemise, joignant d'un côté au Sud-Ouest, le long de la dite clôture du cimetière des dits Picotés, et d'autre au nord-est le long de la dite rue Saint-Flavien. Le dit terrain chargé d'un denier, pour tout cens et rentes, et icelui faisant partie de la cour du dit sieur La-Nouiller."

Plus tard Lanouiller devint embarrassé dans ses affaires et endetté envers les messieurs Pacaud frères & Cie, négo-



ciants de la Rochelle, représenté par le sieur Pacaud, négociant à Québec. Ceux-ci obtinrent de la Prévosté un décret pour la vente forcée des biens de leur débiteur, et la belle grande maison et dépendances furent en conséquence saisies et adjugées par sentence du 28 novembre 1752 à Joseph Brassard-Descheneaux pour le prix d'enchère de 14,500 lbs, lequel paya au séminaire les droits de lods-et-ventes sous le nom de Brassard, fils.

La saisie-réelle pratiquée en cette affaire en septembre 1751 nous donne une description exacte et complète de l'état des lieux à cette date. Il faut noter que sous le régime judiciaire alors en vigueur dans la Prévosté, cette cour établissait un commissaire à la saisie-réelle, lequel prenait possession de l'immeuble et en percevait les revenus dans l'intérêt des créanciers et veillait à empêcher les détériorations, afin que la propriété put être adjugée telle qu'annoncée en vente : ce dont il était responsable.

Grâce à cette formalité et à cause du refus de Lanouiller de produire ses titres à la propriété pour effectuer la saisie en conséquence et suivant leur contenu, l'huissier exploitant fut obligé de s'adresser au tribunal pour la nomination d'un architecte afin de mesurer le terrain, etc., et, avec cet aide, il dressa son procès-verbal en bonne forme.

Ce document nous permet d'entrer dans le logement et les appartements, pièces et dépendances et de les reconstruire par un plan figuratif sur le papier, absolument tels qu'ils étaient alors et tels que nous allons les voir ci-après occupés par Montcalm. Voici ce procès-verbal :

“ Je, huissier, soussigné (Cf. Reg. saisies-réelles, folio 38, 24 septembre 1751 ;) assisté de Sr. Dominique-François Jeanson Lapalme, architecte nommé par sentence du 14 du présent mois à l'effet de mesurer le terrein appartenant au dit Sr. LaNouiller et dresser un plan figuratif d'icelui pour être énoncé en la présente saisie-réelle, à dé-



faut par mon dit Sr. LaNouiller d'avoir voulu communiquer les titres du dit emplacement et maison en dessus un emplacement scitué en cette ville, rue des Remparts, contenant en totalité le dit terrain 127 pieds, 6 pouces devanture sur les Remparts, sur cent pieds sur la rue St-Flavien, sur lequel emplacement est une maison bâtie en pierre de 115 pieds de front sur 34 pieds de large, *par les deux pavillons*, et ainsi que le tout est désigné au plan qu'en a dressé le Sr. Lapalme, et en ce audedans d'une maison scituée sur le dit emplacement, consistant du côté nord-est en cuisine dans laquelle il y a une cheminée, deux croisées donnant vue sur la cour ; à côté de laquelle est un tambour qui conduit dans une grande salle dans laquelle il y a une cheminée, deux croisées donnant sur les Remparts ; à côté de laquelle il y a un petit cabinet avec une croisée donnant sur la cour, à côté duquel est une chambre à feu (mot illisible) dans laquelle il y a deux croisées donnant vue sur la cour ; à côte de laquelle est une autre chambre à feu dans laquelle il y a deux croisées donnant vue sur la cour ; à côté de laquelle est une autre chambre dans laquelle il y a deux croisées donnant vue sur les Remparts ; du côté du sorouest sont deux autres petits cabinets dans l'un desquels il y a une cheminée avec quatre croisées donnant sur la cour ; à côté des dits cabinets est un tambour qui conduit à une cuisine avec cheminée et deux croisées donnant vue sur la cour, au bout de laquelle cuisine est une petite chambre avec une cheminée et deux croisées donnant vue sur la dite cour ; du côté des Remparts il y a un perron montant et conduit à une chambre où il y a une cheminée à feu avec deux croisées donnant vue sur les Remparts. Ensuite est une porte qui conduit dans une salle où il y a une croisée donnant vue sur la rue des Remparts ; à côté de laquelle est une chambre avec deux croisées donnant vue sur les Remparts. Ensuite en une grande chambre avec une cheminée et trois croisées donnant vue sur les Remparts ; qua-



tre caves voûtées au-dessous de la dite maison où il y a quatre ouvertures donnant sur les Remparts. Un grand grenier régnant sur la dite maison, séparé en deux, avec six lucarnes donnant vue quatre sur les remparts et deux sur la cour, la dite maison garnie de ses portes, ferrures et châssis, vitres et contrevents ; dans la cour s'est trouvé un petit jardin, (il y est encore) en outre un hangard bâti en pierre servant actuellement d'écurie de quarante pieds de front sur vingt pieds de large."

Le plan ci-haut mentionné ne se trouve plus. M. le chevalier Baillargé l'a refait. (1)

Il n'y avait pas moins de 9 à 10 cheminées dans ce logis. Montcalm refusa de certifier pour plus de 12 *au ramoneur du Roi* qui voulait les majorer jusqu'à 24. Comme on le voit chacun pillait à qui mieux mieux, en petit et en grand, comme il le dit. (2)

Le sieur Joseph Brassard-Descheneaux, né à Québec le 2 avril 1722 est le même que celui impliqué, avec plusieurs autres, dans le fameux procès Bigot et consorts, et le même qui fut condamné, par coutumace, en la Chambre du Châtelet à 30 livres d'amende et 300,000 livres de restitution, suivant la sentence prononcée en décembre 1763. De basse extraction, fils, dit-on, d'un cordonnier, il entra à bonne heure dans le bureau d'un notaire, puis fut employé comme écrivain ordinaire de la marine, et dès avant 1748 il s'était

(1) Durant le cours de ces procédures le pauvre Lanouiller était passé de vie à trépas, 4 décembre 1750, et sa veuve Marie-Marguerite Duroi (ou Roy), ci-devant veuve de Claude Chasles, qu'il avait épousée en 1719, dût renoncer à sa succession, ainsi que ses enfants. Entre autres, Marie-Germaine, sa fille épouse de Mtre M. Michel Bernard, conseiller au Conseil Supérieur, qui fit renonciation le 31 janvier 1756.

(2) Montcalm s'apercevait de ces vols. Mais il n'y pouvait rien. "Les maisons dit-il, que le Roi loue pour les officiers principaux, prétexte pour enrichir le secrétaire, la sage-femme de M. Péan, etc., loyer cher, réparations enflées ou imaginaires, entretien sans consulter ceux qui les habitent, représentations inutiles."
"Journal de Montcalm", p. 514, écrit de sa propre main.



insinué assez bien pour arriver à être choisi comme secrétaire de l'intendant Bigot. Il devint en cette qualité son complice, quasi associé, aussi, à vrai dire, son âme damnée. Il ne manquait pas de savoir faire, et s'entendait habilement avec Péan, Cadet, Corpron et autres, comme larrons en foire.

Il s'installa dans cette belle et grande habitation et commença à y étaler le luxe du parvenu.

Cependant il parvint à occuper par la suite un rang suffisamment posé parmi ses concitoyens, (1) et il faut lui rendre justice de dire qu'il éleva dignement ses enfants, qui lui firent honneur. L'aîné (2) fut le curé très respecté de l'Ancienne-Lorette, lequel hérita des biens nobles de son père. Les filles furent bien pourvues par mariage et l'une d'elles, Marie Anne, fut religieuse aux Ursulines de Québec et zélatrice en 1803. Pierre-Louis, second fils, devint notaire et avocat distingué, et termina sa carrière comme juge à Trois-Rivières en 1802. Il avait épousé, 11 avril 1787, demoiselle Marie Joseph Perrault, fille de Jacques Perrault, l'aîné, et mourut sans enfants. Un autre fils fut le Révérend Messire Brassard-Descheneaux, un des fondateurs, avec l'aide de Mgr Plessis, du collège de Nicolet.

Au reste une foule de personnages en France, dans ce même temps où les mêmes vols et pilleries étaient connus et tolérés, marchaient la tête haute et passaient dans les meilleurs salons, même à la Cour, tandis qu'on disait d'eux ouvertement " qu'ils auraient été plus à leur place aux ga-

---

(1) Il fut élu marguiller de la Fabrique de Québec en 1770, réélu ensuite en l'année 1791.

(2) Descheneaux, veuf de Suzanne Filion, qu'il avait épousé le 21 août 1747 et qui mourut le 6 juillet 1748, épousa en secondes noces Madeleine Vallée, fille de Jean-Baptiste Vallée. Leur contrat de mariage fut passé devant Du Laurent, N. P., le 14 mai 1750. Tous les enfants sont issus de ce second mariage.



lères." Mais le mal était si général qu'on faisait semblant de ne pas le voir.

Descheneaux, qui faisait flèche de tout bois, voulut tirer un bon parti de sa maison des Remparts. Dans l'hiver de 1758 il l'a fit offrir à Montcalm qui habitait alors Montréal et allait être obligé de venir demeurer à Québec. Ce fut par le moyen de l'intendant Bigot qu'il négocia. Celui-ci devint entremetteur aussi officieux qu'intéressé pour sa créature à cause du prix du loyer que lui-même allait fixer et payer au compte du Roi. Montcalm accepta la location offerte, sur un plan des appartements qu'il reçut, comme on le voit par sa lettre à Bourlamaque de Montréal, 9 avril 1758.

" C'est par lui (Cadet) que j'ai reçu la lettre de M. l'intendant que je vous envoie ; vous verrez ce dont il s'agit. Je lui réponds pour le remercier, et je lui marque de voir un peu, avec M. Descheneaux, de quelle façon il faudra établir la communication entre les deux appartements, quoiqu'il ait habité cette maison ..... je m'en rapporte bien à l'arrangement que vous croirez qu'il faudra prendre."

Plus tard :

" Au reste, quand une fois je serai maître entier de cette maison et que M. Descheneaux ne l'habitera plus, je ne sais qui la gardera en mon absence...... Il faudrait que j'y eûsse un concierge, ou y loger quelqu'un. Je vous prie d'en parler à Arnoux qui imaginera quelque moyen pour remédier à cet inconvenient."

En réponse à la lettre de Bourlamaque à Québec, du 16, Montcalm ayant accusé réception du plan transmis, ajoute (4 mai 1758) :

" Je trouve que je serai à Québec trop bien et trop grandement logé ; je souscris à votre arrangement pour ma



maison, mieux que je ne l'aurais fait, car je n'y entends rien, et je joins à cette lettre, une pour M. Descheneaux, toute ouverte."

Et le 18 du même mois il remercie Bourlamaque de la peine qu'il a bien voulu se donner pour faire arranger sa maison.

Il n'eut pas le temps d'aller visiter ce logement : la campagne vers Carillon commençait et elle le retint toute la saison.

Ce ne fut qu'au commencement de l'hiver de cette année, c'est-à-dire le 22 décembre 1758, que Montcalm laissa Montréal pour venir s'installer à Québec, et comme il dût se retrancher à son camp sur les hauteurs de Beauport dès la fin de juin suivant, il s'ensuit qu'il n'habita effectivement cette maison des Remparts que très peu de temps, environ six mois en tout.

Nous n'avons pas en ce moment à nous occuper du genre de vie qu'il menait dans sa nouvelle résidence. Toutefois sa position l'obligeait de recevoir fréquemment. Cependant " la misère était affreuse à Québec, " écrit-il dans son journal du 2 au 16 janvier, et, il ajoute :

" Bals, amusements, partis de campagne, gros jeux de hasard en ce moment."......

" Un bal dimanche. La paix ou tout ira mal. 1759 sera pis que 1758. Je ne sais comment nous ferons. Ah ! que je vois tout en noir !" (4 janvier 1759, autographe.)

" Les plaisirs, malgré la misère et la perte prochaine de la Colonie, ont été plus vifs à Québec. Il n'y a jamais eu tant de bals, ni de jeux de hazard aussi considérables, malgré les défenses de l'année dernière. Le gouverneur-général et l'intendant l'ont autorisé."

Il n'est pas présumable que Montcalm se soit tenu tout-à-fait en dehors de ce tourbillon mondain et fastueux. La



plainte qu'il exprime à l'occasion du mandement du 18 avril de Monseigneur de Pontbriand, évêque de Québec, contre les désordres d'alors, tend à faire croire que ce document ne portait pas entièrement à faux quant à lui.

On lit dans son journal :

" Du 1er mai 1759. Le saint évêque de Québec vient de donner un mandement pour ordonner des prières publiques, pour demander à Dieu notre conversion et nous corriger de nos péchés, vrai moyen d'obtenir du Ciel la bénédiction des armes. Le saint évêque aurait dû se dispenser d'y parler des mascarades indécentes qu'il prétend y avoir eues cet hiver à Québec, comme celles de s'être masqué en religieuses et en évêques, d'une maison de prostitution qu il assure être établie près du rempart à Québec."

" Il aurait dû entrer dans moins de détails, sous le danger où est la colonie. Il est inutile d'apprendre aux simples habitants *que les Anglais ont au moins six fois plus de troupes que nous, et qu'ils peuvent envahir le Canada par quatre côtés.*" (J., pp. 510, 511.)

Le digne pasteur n'avait nullement précisé de la sorte au sujet de Montcalm. (Cf. son mandement du 18 avril) C'est lui-même qui dans un mouvement de dépit et de mauvaise humeur se coiffe du bonnet.

Entre temps depuis l'arrivée de la flotte et des troupes anglaises Wolfe avait fait ses préparatifs et dispositions d'attaque.

De son côté Montcalm s'était retranché pour sa défense sur la côte de Beauport, et le 28 juin il y prit ses quartiers au centre du camp, dans le manoir des de Salaberry. Vaudreuil et le Gouvernement de Québec vinrent s'y établir à la droite, et Lévis fut chargé de la gauche.

Montcalm avait amené avec lui ses équipages, ses domes-



tiques et son train de maison. Cependant sa maison en ville ne fut pas complètement fermée dès lors, car il vint y prendre quelque repos du 18 au 26 juillet et examiner en même temps et surveiller les moyens de défense et les fortifications de la ville. On ne voit pas qu'il y soit retourné depuis. D'ailleurs il ne pouvait guère laisser le camp, étant constamment tenu en alerte par l'ennemi, ainsi qu'il l'écrit. On serait porté à croire qu'après la bataille des Plaines d'Abraham, quand il fut ramené en ville par la porte Saint-Louis grièvement blessé, on l'aurait transporté tout droit à sa demeure des Remparts ; mais il n'en est rien, comme nous aurons occasion de le constater en recherchant le site de la maison du chirurgien Arnoux où il est mort.

Continuons de suivre l'historique de la maison des Remparts.

Après la capitulation de la ville à la suite du siège et du bombardement, celle-ci avait été presqu'entièrement incendiée, ou détruite par le bombardement. Il ne restait plus assez d'habitations pour loger les habitants ; mais quand l'ennemi y entra avec audelà de 4000 hommes de troupes, l'encombrement devint excessif et beaucoup de citoyens furent obligés de laisser faute d'abri. (1)

La maison des Remparts, plus ou moins endommagée, fut réquisitionnée pour les officiers anglais, qui s'en emparèrent en entier étant devenue vide.

Après un certain temps, Descheneaux parvint à s'y loger dans une moitié et continua de louer l'autre au gouverneur Murray pour l'usage des mêmes officiers anglais, et des officiels qui y séjournèrent plusieurs années.

P.-B. CASGRAIN

(*A suivre*)

---

(1) Ils chassèrent même tous les jours de chez eux les bourgeois qui, à force d'argent, ont fait racommoder quelques appartements, ou les y mettent si à l'étroit par le nombre de soldats qu'ils y logent, que presque tous sont obligés d'abandonner la ville. (Lettre de l'évêque de Québec, 5 nov. 1759)



LE " DICTIONNAIRE GÉNÉALOGIQUE "

Le *Dictionnaire généalogique des familles canadiennes* est par excellence l œuvre de la vie de Mgr Tanguay. Sans doute, il exerça longtemps le ministère des âmes dans plusieurs paroisses de l'archidiocèse. Partout il laissa des traces durables de son passage, en faisant des fondations qui lui ont survécu. Mais ce ne sont pas là des travaux qui frappent le grand public. Trop souvent ils passent inapperçus aux yeux du monde, et le bon prêtre ne doit en attendre la récompense que du juge suprême. Voilà pourquoi le plus grand nombre ne connaissent de Mgr Tanguay que son *Dictionnaire*, immense ouvrage en sept volumes, à deux colonnes de textes serrés, et dans lequel il a résumé, je ne dis pas l'histoire du pays, mais bien l'histoire de toutes nos familles, l'histoire de ceux qui n'en ont pas.

Cette tâche, pour être menée à bonne fin, ne demandait pas seulement une patience héroïque, une ténacité de volonté à toute épreuve ; elle exigeait encore une tournure d'esprit qui n'est pas le fait du premier venu. On nait statisticien et classificateur. Mgr Tanguay était de ceux-là. Voyez plutôt. Il avait neuf ans quand le collège de Sainte-Anne de la Pocatière ouvrit ses classes. Il y fut envoyé par ses parents pour y faire ses études, mais il n'y resta que trois mois. Or, une vingtaine d'années après, on voulut dresser la liste des premiers élèves de cette maison. Toutes les archives officielles étaient incomplètes, et ce fut le jeune abbé Tanguay qui trouva la précieuse liste dans des notes qu'il avait écrites, alors qu'il n'était qu'un bambin de neuf ans. Ces notes renfermaient en outre la liste de tous les élèves, classe par classe, celle de tous les professeurs, prêtres et séminaristes, en un mot, le personnel complet du collège,



peut-être même les domestiques. Sa vocation s'était ainsi affirmée dès le commencement.

Il suffit d'avoir un tant soit peu étudié le *Dictionnaire généalogique* pour se faire une idée de la somme colossale de travail qu'il représente. Il fallait d'abord remonter aux sources. Aussi l'auteur fut-il obligé de faire de longues et patientes recherches dans les différentes parties de la France qui ont fourni au Canada ses premiers colons. Et ensuite, au Canada, il avait à suivre comme à la piste nos ancêtres qui étaient de grands voyageurs. Mgr Tanguay a découvert de cette façon des migrations de familles à des distances qui dépassent trois mille milles. Ainsi, par exemple, il trouve un jour qu'un colon, né en France, s'est marié en Acadie. Il est venu ensuite résider à Québec où ses enfants ont été baptisés. Plus tard on le trouve à Montréal où il enterre sa femme. Plus tard encore, il se marie de nouveau à Détroit et finit par mourir à son tour dans quelque paroisse de l'Ohio ou du Mississipi, où ses derniers enfants se sont établis, les premiers étant restés sur les rives du Saint-Laurent.

L'idée donc de parcourir tous les registres du pays, nous devrions dire de l'Amérique, d'en relever tous les actes de baptêmes, mariages et sépultures, puis, à l'aide de ces matériaux frustres et informes, de construire les arbres généalogiques de toutes les familles qui constituent la nation canadienne, cette idée, dis-je, présentent à première vue une telle difficulté, qu'on se demande comment un seul homme a pu être assez hardi pour essayer de la mettre à exécution. Et quand on réfléchit que non seulement cette entreprise a été tentée, mais encore que l'imprudent qui avait commencé ce travail de géant a été capable de le conduire à bonne fin avec ses seules ressources, on se demande comment tout cela s'est fait. Il n'est que juste d'ajouter qu'il fut



puissamment aidé dans cette tâche par le gouvernement du Canada qui lui accorda à plusieurs reprises de fortes allocations.

Dans un article biographique fort bien renseigné, l'*Evénement* du 1er mai disait, en parlant du *Dictionnaire* : " Le premier volume parut en 1871. Les autres suivirent ainsi : second, 1886 ; troisième et quatrième, 1887 ; cinquième, 1888 ; sixième, 1889 ; septième et dernier, 1890.

" Il écrivit lui-même cette devise en tête de son livre : *Monumentum exegi aere perennius.* Il le dédia à l'Eglise et à son pays. " A l'Eglise ", écrivait-il, " qui nous a tous régénérés dans les eaux saintes du baptême, qui a béni les unions de nos ancêtres, qui a prié sur leurs tombeaux ; à l'Eglise gardienne toujours fidèle et souverainement prévoyante de la tombe de ses enfants, qui en a conservé l'histoire et le souvenir par des anecdotes authentiques.

" A mon pays dont nos aïeux ont fait leur patrie adoptive ; à mon pays arrosé des sueurs de nos pères, du sang de nos missionnaires et de nos soldats, je dédie ce livre, résultat de travaux opiniâtres, mais chers à mon cœur."

Dans l'introduction de son premier volume, il disait : " L'idée de publier un *Dictionnaire généalogique* de toutes les familles canadiennes a pu sembler au premier abord un peu étrange. Quels motifs me poussaient à entreprendre un travail si considérable et hérissé de tant de difficultés ? Ce travail serait-il utile ? Et les difficultés, pouvais-je les prévoir, et calculer les embarras qui viendraient m'arrêter à chaque instant ? Plusieurs de mes amis m'ont posé ces questions. Avant eux, et bien des fois, je me les étais faites à moi-même. Le volume que je mets aujourd'hui entre les mains du lecteur est sans doute une excellente réponse."

" En, effet, ce fut une réponse excellente. Elle eut un retentissement dans tout le Canada, et les autres volumes en eurent autant.



" Cet ouvrage merveilleux est de nature à rendre les plus grands services à l'histoire, à l'Eglise, à l'Etat, à la magistrature et aux familles.

" 1. A l histoire : en lui donnant les moyens de débrouiller une foule de points obscurs, surtout sur les origines de la colonie ;

" 2. A l'église : en éclaicissant toutes les questions de parenté qui constituent les empêchements de mariage ;

3. A l'Etat : pour le règlement de certaines successions;

4. A la magistrature : car le *Dictionnaire* est admis comme preuve juridique, et, à leur défaut, a la même autorité que les registres ou les greffes qu'il coordonne et qu'il complète souvent ;

5. Aux familles : en mettant sous leurs yeux, dans un tableau clair et précis, les membres divers qui en font partie.

" Le *Dictionnaire généalogique des familles canadiennes* est de l'aveu de tous ceux qui s'occupent de notre histoire, l'ouvrage le plus important sur les annales de la nationalité canadienne-française. Il présente de plus des renseignements d'une haute valeur historique, en faisant connaître les transformations curieuses et fréquentes des noms patronimiques, ainsi que les détails qui sont relatifs à l'origine des familles.

" Mgr Tanguay reçut pour son ouvrage l'approbation et les félicitations de tous les archevêques du Canada, du gouverneur-général et des principaux personnages de notre pays."

Comme preuve de son attachement à l'Université Laval, Mgr Tanguay lui avait donné avant sa mort le volumineux manuscrit de son *Dictionnaire*. Nous le gardons soigneusement dans nos voûtes, comme un document à consulter. C'est bien le plus beau monument funéraire qu'il pouvait rêver, puisqu'il est le fidèle résumé de toute sa vie.

Mgr Laflamme



LOUIS PLAMONDON

L'avocat Louis Plamondon fut célèbre en son temps, ami du juge Vallières de Saint-Réal, et de tous les hommes marquants de la première moitié du dix neuvième siècle. On m'a raconté une anecdote assez curieuse à son égard. Il naquit au temps où les antipathies de races, entre Anglais et Canadiens, étaient le plus vives. Ses oreilles d'enfant avaient été frappées des propos qui se tenaient sur ce sujet dans la famille, et à raison de la combativité inhérente à la nature humaine, son esprit en avait été impressionné d'une façon toute spéciale.

Or, un jour, ses parents le conduisent à l'église, à l'heure du catéchisme. Le curé avise notre enfant et lui pose la question :

" Es-tu chrétien ? "

Et notre petit bonhomme de répondre, croyant qu'un chrétien était un genre spécial d'Anglais :

—Non, m'sieu, je suis Canadien.

Le curé, charmé de ce patriotisme précose, qui attestait autant d'ignorance que de naïveté, se chargea de l'instruction du jeune Plamondon.

L'âge suivant le trouva avocat, homme de lettres, homme d'esprit. Le juge Jean-Thomas Loranger, qui l'avait connu, nous disait un jour que dans les réunions intimes, Plamondon et Vallières faisaient assaut d'esprit et s'accablaient d'épigrammes mordantes, blessantes même parfois. Plamondon raillait Vallières sur sa prétendue fausse noblesse, alléguant qu'il s'était donné de son propre chef le surnom de Saint-Réal. Vallières rétorquait, en traitant Plamondon, un ex-ecclésiastique, de défroqué.

Or, un jour que les deux adversaires se trouvaient en présence, dans une réunion de camarades, il y eut entre eux



une prise d'armes, restée célèbre, qui passa, dans le temps, pour avoir été improvisée, mais qui nous semble plutôt avoir été arrangée à l'avance pour l'amusement de la galerie. Plamondon ne semble pas en verve ; les sarcasmes de Vallières pleuvent drû comme grêle sur son chef ; il en paraît accablé ; puis tout à coup, sortant de son accablement apparent, si semblable à une défaite, il entonne sur le cinquième ton le couplet suivant :

Fier descendant des Saint-Réaux,
Croisés avec les Despréaux,
Illustre et noble rejeton
De parents autrefois sans nom,
Je vais te faire une chanson.

Puis, s'interrompant comme si son adversaire allait demander grâce, il dit :

—Vais je continuer ?

Et Vallières de s'écrier :

—Vas y, j'aurai mon tour.

Alors, Plamondon reprend :

C'est aujourd'hui la Saint-Michel,
Où les ânes changent de poil,
Tu veux faire comme les autres,
Mais sous ton jabot de haut ton
Et l'éclat de ton faux blason,
Nous voyons tous, joyeux apôtres,
La couverture d'un grison.

Vallières, sentant que les rieurs ne sont plus de son côté, se tait, mais au moment où les camarades vont prendre un verre de vin à la victoire de Plamondon, il se lève et déclame, du ton emphatique qui lui était habituel et commun, disons-le, à presque tous les hommes de son temps :

Halte-là, mon cher Plamondon ;
Tu le prends sur un trop haut ton,
Chez toi, misérable avorton,
Le poil ne trahit pas la bête,
Car, faisant comme pour ta tête,
Dieu ne mit rien à ton manton.



Puis imitant l'interruption de Plamondon, il s'arrête : Vais-je continuer ? dit-il, et sans attendre la réponse de son adversaire, il reprend au milieu des rires :

> Au surplis tu songeas, dit-on,
> Mais tu préféras le jupon :
> Pour moi, faisant comme les autres,
> J'aurais évité tes sermons,
> Tes longs psaumes et tes leçons,
> Car on t'eut vu pour patenôtres,
> Chanter de mauvaises chansons.

Voilà comment s'amusaient au temps jadis les graves avocats loin de l'œil de leurs clients. Il est probable que dans maint cénacle judiciaire il se fait, de nos jours, une même dépense de propos spirituels. On connaîtra plus tard les héros de ces fêtes intimes, comme on n'a connu que de nos jours ceux de Vallières et de Plamondon. La réputation des hommes d'esprit se répand surtout après leur mort.

A.-D. DeCelles

CORONERS DE MONTRÉAL

John Burke	8 septembre	1764
John-Gerbrand Beeke (1)	12 octobre	1791
John Burke	13 septembre	1792
Jonathan-A. Gray	20 mai	1800
Jean-Marie Mondelet	27 août	1812
Jean-Marie Mondelet Joseph Jones	9 avril	1838
Joseph Jones Melchior Alphonse de Salaberry	23 avril	1847
Joseph Jones Charles-Joseph Coursol	27 juin	1848
Joseph Jones Joseph Geoffrion	18 mars	1879
Joseph Jones Edmond McMahon	7 janvier	1893
Edmond McMahon	5 novembre	1894

F.-J. Audet

(1) Pendant l'absence de John Burke.



COUR DU BANC DU ROI

TERME D'OCTOBRE 1828

Charles S. Rodier, Plff, vs Hercule Olivier & al, Def. : On motion of Mr McCord,Counsel for one of the defendants that the writ and process in this cause be quashed *quoad* him, on the ground that the said Defendant, being a British born subject, was entitled by the law of the land, to be sued in the English language and no other. *Per Cur.* Thé Court have ever held as a general principle, that every Bristish subject is entilled to be sued in the language of the realm. Motion granted. Counsel of Plff MM. Rolland and Mondelet ; for Def. McCord and the Solicitor general.

Grace McTier, Plff. vs Jean-Bte-Lacombe, Def.

On motion made by Defendent's Counsel to quash the writ and process in this cause issued on the ground that the writ and process is in the English,and not in the French language, the language of the Defendant.

The Chief Justice delivered the opinion of the Court, in favour of the application, that the French language must be used when a Canadian subject is sued. This opinion is grounded principally upon the 8th section of the Ordinance of 1774, by which the language of His Majesty's Canadian Subjects, is deemed to form a part of the civil rights which were there secured to them. Motion granted. Counsel for Plff. MM. Sewell and Griffin ; for Def. Viger and Cherrier.

CATARAQUI

Carataqui ou Frontenac est aujourd'hui Kingston.

Le mot *Catracouy*, que les Français prononçaient *Catarocouy*, signifiait, parait-il, *imprenable* en langue iroquoise. (Récit des aventures de Mathieu Sageau, dans Margry, VI, 96). D'après Reclus, XV, 448, *Cataraqui* voudrait dire, en iroquois : " Rochers trempant dans l'eau."





HONORABLE JOHN NEILSON



RÉPONSES

Le collège des Jésuites à Québec. (VIII, VII, 885.)—Le collège,—dont les fondements furent jetés à Québec par le Père Paul Lejeune en 1635, l'année de la mort de Champlain,—n'était, au début, qu'une simple école élémentaire. Comme construction, c'était un petit bâtiment en bois, de modeste apparence. Il fut détruit dans l'incendie du 14 juin 1640, qui consuma aussi la chapelle des Jésuites, l'église de Notre-Dame de Recouvrance, et peut-être aussi la célèbre " chapelle de Champlain."

Le collège fut reconstruit en pierre en 1648, sous la direction du Frère Liégeois.

Dans l'intervalle compris entre les années 1640 et 1649, les Jésuites durent faire la classe au rez-de-chaussée de la maison des Cent-Associés.

Le cours classique régulier du collège fut établi graduellement et définitivement complété vers 1660, c'est-à-dire environ vingt-cinq ans après la fondation de l'établissement. (1)

Beaucoup de personnes ont été sous l'impression que le vaste édifice appelé " Casernes des Jésuites ", démoli en 1877-78, était l'ancien collège érigé dans la première moitié du dix-septième siècle. Un aimable érudit, enlevé, il y a peu d'années, à la société et aux lettres canadiennes, a donné cette erreur avec une bonne foi parfaite, et il a consacré au " collège de Québec ", qu'il a su vieillir de près d'un siècle, des pages éloquentes qu'il faut conserver.

Quoi qu'on en ait dit, l'édifice démoli en 1877-78 ne datait ni de 1636, ni de 1648 : il ne remontait qu'au dix-huitième

(1) L'ouvrage intitulé " Les Jésuites et la Nouvelle-France au dix-septième siècle," par le Père Camille de Rochemonteix, contient des renseignements précieux sur les débuts et l'organisation des classes du " Collège de Québec ". Voyez vol. I, pages 208 et suivantes.



siècle, ayant été construit " peu avant 1744 ", probablement entre les années 1725 et 1730 ; et il ne servit de collège qu'une trentaine d'années.

Parlant du collège construit en 1648, le Père Charlevoix écrivait à madame la duchesse de Lesdiguières :

" Vous avez sans doute vu, madame, dans quelques relations, que le collège des Jésuites est un très bel édifice. Il est certain que quand cette ville (de Québec) n'était qu'un amas informe de baraques françaises et de cabanes sauvages, cette maison, la seule avec le fort qui fût bâtie de pierres, faisait quelque figure : les premiers voyageurs, qui jugeaient par comparaison, l'avaient représentée comme un très beau bâtiment ; ceux qui les ont suivis, et qui, selon la coutume, les ont copiés, ont tenu le même langage. Cependant les cabanes ont disparu et les baraques ont été changées en maisons, la plupart bien bâties, de sorte que le collège dépare aujourd'hui la ville et menace ruine de toutes parts."

Ces lignes furent écrites en 1720. Or elles ne furent publiées qu'en 1744, et dans le volume qui les contient, elles sont suivies de la note suivante : " (*a*) On a depuis peu rebâti tout le collège, et il est maintenant fort beau." (Voir *Journal d'un voyage fait par ordre du Roy, dans l'Amérique Septentrionale, adressé à Madame la duchesse de Lesdiguières* par le P. de Charlevoix, de la Compagnie de Jésus " --Paris : MDCCXLIV, volume III. page 75.)

Le collège construit en 1648, qui menaçait ruine et déparait la ville en 1720, a donc été démoli et remplacé par un autre édifice peu avant l'année 1744. C'est ce dernier édifice qui acheva de disparaître en 1878. Il avait été occupé par des soldats anglais pendant un peu plus d'un siècle,—du mois de septembre 1759 au mois de novembre 1871. Les circonstances qui provoquèrent sa démolition sont exposées



dans une lettre de l'honorable M. Pierre Garneau à l'honorable M. C.-B. de Boucherville, publiée par le P. de Rochemonteix dans son ouvrage déjà cité : *Les Jésuites et la Nouvelle-France au dix-septième siècle*, vol. I, page 463.

On sait que l'Hôtel de ville de Québec occupe aujourd'hui l'emplacement de l'ancien collège des Jésuites.

ERNEST GAGNON

Nicolas des Bergeres de Rigauville. (VIII, IV, 867.)—La liste des demandes d'avancement que M. l'abbé Daniel a publiée (*Aperçu*, page 45) montre qu'il y avait, en 1695, un enseigne dans les troupes, lequel était fils du capitaine des Bergères. Ce doit être Nicolas-Blaise,alors à peine âgé de quatorze ans.

Dans une lettre du 15 octobre 1697, M. de Frontenac dit que le fils de des Bergères a reçu le brevet d'enseigne l'année précédente ; que ce jeune homme s'est distingué dans deux ou trois campagnes ; et il recommande que ses appointements lui soient maintenus à partir de la date de son brevet d'enseigne. La guerre venait de finir. Elle recommença en 1701 et dura jusqu'au traité d'Utrecht, 1713.

Cet officier, nommé commandant du fort de Chambly en 1709, prit le surnom de Rigauville, vers ce temps et fut aussi souvent mentionné par la suite sous ce nouveau nom que sous celui de des Bergères.

En 1709 on fortifiait Chambly. Durant l'été de cette année, m'écrit M. J. O. Dion, il y eut jusqu'à dix-sept cents hommes rassemblés en ce lieu, mais on leur donna congé au moment de faire les récoltes dans les campagnes d'où ils étaient venus. En 1710, on travaillait encore au fort. M. de Beaucourt conduisait ces opérations, aussi Gédéon de Catalogne.

Le 4 avril 1712, à Québec, Nicolas Des Bergères de



Rigauville épousa Marie-Françoise, fille de François Pachot, veuve d'Alexandre Berthier, seigneur de Villemur (Tanguay III, 362).

Villemur était l'établissement que le capitaine Berthier avait fondé vers 1672 et qui porte aujourd'hui le nom de Berthier-en-haut. Le fils de M. Berthier ayant épousé Mlle Pachot, comme on l'a vu ci-dessus, cette dame se trouva par succession seigneuresse de Bellechasse, et lorsqu'elle devint veuve, la seigneurie de Berthier-en-haut resta aussi entre ses mains. Telle était sa situation lorsqu'elle épousa Nicolas-Blaise des Bergères de Rigauville qu'elle amena vivre à Berthier-en-bas—car les MM. Berthier, père et fils, avaient donné successivement leur nom aux deux paroisses appelées Berthier.

En 1713, Nicolas des Bergères faisait baptiser un premier enfant à Saint-Vallier.

En 1718, Nicolas-Blaise des Bergères, sieur de Rigauville, époux de Marie-Françoise Viennay-Pachot (mariée en premières noces à Alexandre Berthier) vend à Pierre Lestage la seigneurie de Berthier-en-haut. (*Actes de Foi et Hommage.*)

Nicolas-Blaise vécut à Berthier-en-bas depuis son mariage jusqu'à sa mort. En 1724 fut baptisé son fils Charles, qui devint prêtre en 1749 et mourut à Québec en 1800.

Je vois par les *Edits et Ordonnances* (III, 240) que le 20 novembre 1727, Nicolas-Blaise des Bergères de Rigauville, écuyer, seigneur de Bellechasse, est lieutenant d'une compagnie des troupes entretenues pour le service du roi en Canada.

Une liste des officiers de la colonie, en date de 1732, renferme le nom du " lieutenant de Rigauville, âgé de 49 ans." Ce doit être Nicolas-Blaise ; donc il était né en 1683 et par conséquent n'avait que deux ans lorsque son père vint de France avec les troupes.



En 1739 " M. de Riganville commande à Niagara. Il est distingué, exact." (Daniel : *Aperçu*, pages 51, 56, 58.) Ce doit être encore Nicolas-Blaise. Je n'ai trouvé nulle part la date de son décès. M. Tanguay constate la sépulture de sa femme en 1749, à Québec.

BENJAMIN SULTE

Le musee Chasseur a Quebec. (VIII, VII, 882.) —M. Pierre Chasseur, sculpteur et doreur, avait commencé en 1824, dans sa résidence, rue Saint-Hélène, une collection d'animaux et surtout d'oiseaux du Canada. Quoique peu instruit, ce brave homme, grâce à son talent et à son énergie, parvint à former le musée le plus complet de la province. Il avait réuni cinq cents espèces d'oiseaux du Canada. Le gouvernement l'aida de ses deniers et finit par devenir propriétaire de la collection.

La *Gazette de Québec* disait en 1826 : " La cité de Québec doit s'énorgueillir de posséder dans son sein un citoyen dont les travaux doivent nécessairement tourner à la gloire de la patrie. Mais si l industrie et la persévérance de M. Chasseur ont droit à nos éloges, la manière dont il conduit son ouvrage n'est pas moins digne de notre admiration. Il rassemble, autant que possible, autour de chaque objet, tout ce qui tend à le caractériser, de manière à nous donner tout à la fois, en quelque sorte, l'histoire et les habitudes de l'animal en vue. Pour atteindre ce but, il a dû suivre la nature à la piste, et, pour ainsi dire, la prendre par surprise, et il lui a fallu la chercher dans les bois, sur le sommet des montagnes, dans les marais et jusque sur les rochers les plus escarpés."

M. Chasseur mourut le 23 mars 1842.

Outre les animaux, le musée renfermait bien des curiosités et souvenirs historiques, en outre un canon trouvé



dans le fleuve vis-à-vis Champlain. On y montrait aussi une hache avec la jolie inscription suivante : "C'est ici la hache que Dewey a tué sa femme avec." Ce Dewey avait été pendu à Montréal le 30 août 1833.

MGR HENRI TÊTU

Caverne de Saint-Michel, Montreal. (VII, V. 801.)—La correspondance suivante que j'ai copiée dans un vieux recueil doit s'appliquer, si je ne me trompe, à la caverne Saint-Michel :

" A l'exception de rapides et de chutes, dit J. Lambert, le Bas-Canada offre peu de curiosités naturelles. Ces sortes de curiosités sont en effet les principales que l'on rencontre dans notre province, du moins dans les parties que l'on en connaît ; mais elles ne sont pas les seules qui méritent d'être mentionnées et pour ne parler présentement que d'une autre espèce de curiosités naturelles, à l'époque où M. Lambert écrivait, c'est-à-dire en 1808 et 9, la caverne de Saint-Paul n'était pas connue, autrement ce voyageur n'aurait pas manqué d'en faire mention.

" La caverne de Saint-Michel dont un correspondant a eu la complaisance de nous envoyer la description qui suit, n'est pas sans doute comparable à celle de Saint-Paul, quant aux dimensions, etc., cependant elle ne laisse pas que d'être d'une assez grande curiosité, et elle a sur cette dernière, pour un grand nombre de nos lecteurs, l'avantage de pouvoir être vue, sans qu'il leur en coûte autre chose qu'une promenade de trois ou quatre lieues de chemin, et de trois ou quatre heures de temps.

" Cette caverne, découverte, à ce qu'il paraît, en 1811 ou 1812, est sur la terre d'un nommé Martineau, de la Côte Saint-Michel, paroisse du Sault au Récollet, dans l'île de Montréal. Elle est à plus de trente arpents du chemin du



roi, à l'ouest d'un champ cultivé. On se rend en voiture jusqu'au haut de ce champ. De là, un sentier bien frayé vous y conduit, à travers un petit bois qui la couvre et l'environne au loin. Ce trajet est de trois ou quatre arpents au plus. Le sol, aux environs, est pierreux ; et dans le fait, cette caverne n'est autre chose qu'un boyau long et étroit, qu'un appartement composé de trois pièces pratiqué par la nature seule, dans une carrière de pierre calcaire.

" Jusqu'en 1815, elle n'était connue que du propriétaire et de sa famille ; mais à cette époque, elle fit quelque bruit, et la curiosité y attira beaucoup de visiteurs. J'y fus donc le 3 juillet, en la compagnie d'un citoyen respectable de Montréal, et nous parcourûmes ensemble, précédés d'un conducteur qui portait de la lumière. J'en publiai une description dans le temps ; mais ne pouvant la retrouver dans ce moment, j'ai recours à mes notes d'alors pour celle que je vous envoie aujourd'hui.

" 1ère pièce : L'entrée de la caverne est dans un rocher perpendiculaire ; elle a quatre pieds d'ouverture, percé en plein roc. Après avoir avancé 14 pieds, en descendant par une pente assez rapide, mais devenue facile par les marches que le propriétaire a façonnées dans la terre, vous rencontrez le roc sous vos pieds : là elle a 7 pieds 4 pouces de hauteur. Vous descendez encore la longueur de seize pieds et demi, par une déclivité aussi rapide que la première ; et là, la caverne n'a que 2 pieds 3 pouces de largeur.

" A ce point, vous trouverez une citerne de 4 à 5 pieds de diamètre. L'eau en est aussi fraîche que limpide et légère, un peu fade, mais non désagréable au goût. Aucune ébullition ne se voit à sa surface. J'ai enfoncé obliquement dans cette citerne, c'est-à-dire dans la direction de l'entrée de la caverne, une perche de 14 pieds, sans en trouver le fond ; ce qui prouve assez l'existence, en cet endroit, d'un autre



souterrain profond, servant de réservoir aux eaux des terres et du rocher.

“ Les parois de la caverne descendent perpendiculairement du plafond au pavé, depuis son entrée jusqu'à la citerne. Mais là, le plafond s'abaisse tout-à-coup considérablement, en même temps que les parois se courbant en arc, s'éloignent l'une de l'autre du pied, en s'arrondissant régulièrement tout autour de ce jolie bassin, qui se trouve par cela même sous une arche de 9 pieds de base ou de diamètre. On franchit ce pas en se courbant.

“ Au delà de la citerne, vous cessez de descendre, et le pavé de cette première pièce, qui se prolonge encore de 20 pieds 8 pouces, est à peu près horizontal. Les parois sont de nouveau taillées à pic ; près de la citerne, elles ne sont distantes l'une de l'autre que de trois pieds et demi ; mais elles s'éloignent graduellement en gagnant le fond, jusqu'à 9 pieds. La hauteur de la cavité varie également : elle a 13 pieds près de la citerne, et 9 pieds seulement au fond. Vous observez dans cette partie de la caverne, un roc de six pieds quarrés, qui forme une espèce de cul-de lampe solidement suspendu à la voute.

“ Cette première pièce a donc, d'après les dimensions données ci-dessus, soixante pieds deux pouces de profondeur, deux pieds trois pouces dans sa moindre largeur et neuf pieds dans sa plus grande, et de 7 à 13 pieds de hauteur, mesure française. Autant le pavé est inégal, et les parois rudes et anguleuses, autant la voute m'a paru, à travers les sinuosités de ce boyau tortueux, invariablement unie et de niveau : c'est un plafond d'un seul morceau.

“ 2me et 3me pièces : A l'extrémité nord-ouest de la première pièce on trouve deux autres enfoncements peu profonds, mais très obscurs. L'un a trois pieds deux pouces d'ouverture, quinze pieds de profondeur, et six pieds sept



pouces dans sa plus grande hauteur : il s'étend en droite ligne du côté de l'ouest. L'autre a 2 pieds de large à l'ouverture, 18 pied 8 pouces de profondeur,et 5 pieds 3 pouces de haut. Il est semi-circulaire, allant d'abord au nord, puis détournant à l'ouest. Il est étroit et bas vers son extrémité, et mon conducteur se traîna sur le ventre pour atteindre ce qu'il avait cru en former le fond. La voute de ces deux pièces est comme celle de la première, un plafond uni et d'un seul morceau.

" La profondeur entière de la caverne est donc de 75 pieds 2 pouces si l'on ajoute la deuxième pièce à la première ; et de 78 pieds 10 pouces si l'on ajoute la troisième pièce à la première. Les longueurs réunies des trois pièces donnent un appartement de 93 pieds 10 pouces français.

" Aux trois voutes de cette caverne pendent quelques stalactites, les unes creuses, les autres solides, mais toutes petites. On aperçoit aussi quelques belles stalagmites attachées aux parois : celles qui ont la forme de mamelon sont les plus curieuses. Nous en détachâmes quelques-unes, tout en observant au propriétaire, qu'il serait à désirer qu'il exigeât du grand nombre de ceux qui allaient journellement visiter cette caverne, qu'ils n'enlevassent pas des revêtemens qui en faisaient l'ornement et la plus grande beauté. Dans les intervales d'une stalagmite à l'autre, on trouve attachée à la pierre une ochre jaune très fine.

" J'oubliais de dire, pour rassurer ceux qui pourraient croire qu'il y a du danger à descendre dans cette caverne, qu'on n'y rencontre point d'air méphitique, et que la respiration n'y est aucunement gênée : ce qui provient sans doute de ce que l'air atmosphérique y a libre accès."

J. S. R.



QUESTIONS

888—La Compagnie des Habitants à qui la Compagnie des Cent-Associés abandonna en 1645 le privilège de la traite des castors, était-elle formée, comme son nom semble l'indiquer, des habitants du pays ? CUR

889—Le Révd Robert L. Short, ministre anglican de Trois-Rivières, obtient en février 1808, une commission d'enseigne pour son fils, William, dans le bataillon de...... Coffin. Ce dernier ne veut pas de Wm Short dans son bataillon, et les officiers refusent de servir avec ce dernier. Pourquoi ? Je l'ignore. Mais il me semble me rappeler vaguement que le Révd a, un jour, causé quelque scandale à Trois-Rivières, et ce, je crois, en rapport avec son mariage. A-t-il épousé une divorcée ? Il me semble que c'est quelque chose dans ce genre-là. F. J. O.

890—A la page 99 de ses *Mémoires*, J.-G. Barthe écrit : " Le supérieur du collège de Sainte-Anne (M. l'abbé Painchaud) était homme du monde, à son heure, comme s'il avait été élevé pour la cour. Avec cela, nature superbe, joviale et sympathique au possible, littérateur et même poète, il nous fit confidence d'une petite joute de ce genre, qu'il avait eue avec non moins (sic) que Chateaubriand lui-même, à Niagara, où il avait eu le bonheur de couler une semaine auprès de lui, et dont il avait consigné les pièces justificatives dans son album, délicieux de forme et de fond, qui faisait le plus précieux ornement de son salon......"

L'album de M. l'abbé Painchaud a-t-il été conservé ? Est-il fait mention, quelque part ailleurs, de la rencontre de Chateaubriand et de l'abbé Painchaud, et surtout de leur prétendue joute littéraire ? Existe-t-il des preuves de l'authenticité du voyage de Chateaubriand à Niagara ?

O. ASSELIN



BULLETIN
DES
RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. 8 SEPTEMBRE 1902 No 9

LA MAISON MONTCALM SUR LES REMPARTS, À QUÉBEC

(*Suite et fin*)

Cependant la situation de Descheneaux n'était pas en ce moment fort enviable ni sûre. Après la reddition de Montréal et la conquête du pays, tout restait en suspens, en attendant le sort qui en définitive serait fait au Canada, lequel n'allait être fixé qu'en février 1763 par le traité de paix. Descheneaux inquiet se tenait prudemment retiré à l'écart dans la colonie pour mettre sa personne à l'abri de la sentence infamante qu'il pressentait et ne tarda pas à lui être infligée.

Etant accusé dans le procès Bigot, il fut condamné, par contumace, suivant la susdite sentence du Châtelet, qui pesait sur lui pour les 30 livres d'amende et 300,000 livres de restitution. Ce qu'il avait à craindre le plus en ce pays était la confiscation de ses biens si la France allait redevenir maîtresse de la Colonie.

Dans cette appréhension il crut prudent de mettre ses biens à l'abri autant que possible. Il disposa, dès 1761, de sa maison des Remparts en la mettant au nom de son allié ou beau-frère, Germain Le Roux. Voici un résumé de cet acte de prétendue vente, qui va à identifier l'état de la maison telle qu'elle était du temps de Montcalm et les occupants deux ans après, comme aussi les propriétaires nouveaux.



Par acte authentique passé devant Mtre Panet, notaire royal, à Québec, le 31 août 1761, Sieur Joseph Brassard-Descheneaux, ci-devant secrétaire de Monsieur l'Intendant et Dame Magdelaine Vallée, son épouse, vendent au Sieur Germain Le Roux, négociant, demeurant à l'Assomption, près Montréal, de présent en cette ville, acquéreur tant pour lui que pour Dame Catherine Vallée, son épouse, moyennant le prix de 600 livres de rente constituée au principal de 12.000 lbs, savoir :

" Un emplacement et maison bâtie en pierre sur les Remparts, la dite maison contenant cent vingt pieds ou environ de front, sur trente ou quarante de profondeur, la moitié de *laquelle est actuellement occupée par des officiers anglais* avec un terrain clos au sud-ouest (1) de la dite maison d'environ quarante pieds quarrés ; les dits emplacement et maison joignant par devant au chemin des Remparts, par derrière en profondeur partie au cimetière de la fabrique et partie à un autre terrain appartenant au dit vendeur, cy-après désigné (au dit acte), au nord-est à la rue St.. Flavien et au sud-ouest à un mur de clôture qui sépare le dit terrain avec celui de l'Hôtel-Dieu."

Cet acte devait être et fut de fait ensuite accompagné d'instructions spéciales et pouvoirs sous seing-privé par Descheneaux à son épouse concernant Le Roux. Ils sont datés du 1er août 1766 devant les témoins Jean Dessaulles & Houdin, (2) et sont mentionnés dans la liste des titres de la propriété faite par le notaire J. A. Panet, en marge de l'acte de vente du 1er août 1775, par les Mess. Grant, acquéreurs subséquents, à George Allsopp, passé devant ce

(1) C'est la partie occupée par la maison de M. le notaire Parent.

(2) C'est, croyons-nous, Jacques Hédouin, marié à Jeanne Brassard. L'orthographe des noms varie très fréquemment à cette époque.



même notaire. Mais nous ne les avons pas pu trouver. Nous concluons de ces instructions et pouvoirs, ainsi que des circonstances, que la vente à Le Roux n'était pas parfaite, mais simulée, y étant sujette.

Descheneaux possédait de plus 90 arpents de terre à la porte de la ville, dans Saint-Roch, bornés à Cadet, son voisin, et à la rivière Saint-Charles (Cf. Reg. A. Domination française, à la suite de p. 71.) Il a dû en disposer de même et en connaissait bien la valeur future.

Aussitôt que le traité de paix fut promulgué il se vit assuré, qu'en restant en Canada, il n'avait plus rien à craindre pour sa personne et ses biens au pays. Il se mit dès lors à asseoir sa fortune sur des biens-fonds et accapara les seigneuries de ses complices, les Péan et de Meloises. Péan écroué à la Bastille et condamné à 600.000 livres de restitution en pouvait faire plus que de ramasser au mieux les débris de sa fortune dans la colonie. C'est ainsi que les seigneuries de Neuville ou Pointe-aux-Trembles, de Saint-Michel, Livaudière, et Saint-Etienne de Beaumont passèrent aux mains de Descheneaux et à son décès le 15 septembre 1793, dans celles de son fils aîné, le curé Brassard de l'Ancienne-Lorette.

Avant la vente finale de sa mai on des remparts en 1768 que nous allons bientôt mentionner, il s'était installé pour sa vie durant, dès 1767, dans une grande et belle maison qu'il fit construire à grand frais dans la rue des Pauvres (du Palais). C'est aujourd'hui la maison de bains vis-a-vis et dépendante de l'Hôtel Victoria, surmontée depuis d'un second étage et mansardes.

On peut dire qne c'est vers cette époque que remonte la construction des trois maisons actuelles à deux étages de la rue des Remparts, à la place de celle occupée par Montcalm. A-t-elle été faite par Descheneaux lui-même du temps



de Le Roux, ou par Le Roux, ou bien par l'acquéreur subséquent Alexandre McKenzie, c'est ce que le lecteur va déterminer lui-même par les documents qui suivent.

Le 5 mai 1768, Le Roux par contrat passé à Montréal, devant Mtre Pierre Panet, notaire, vendit à Alexandre McKenzie, marchand de cette ville, sujet aux instructions ci-dessus mentionnées, l'ensemble de l'immeuble que Descheneaux lui avait transmis, à la réserve de la lisière de terre sur la rue St-Flavien, qui se termine en pointe de chemise et ci-devant décrite. Cet acte ni les instructions ne se trouvent pas dans les minutes du notaire Panet, quoique de minutieuses recherches y aient été faites. Cependant il n'y a pas de doute sur l'existence de ce contrat, car il est mentionnée dans les actes subséquents, translatifs de la propriété, comme un des titres des auteurs. Il se peut qu'il ait été passé sous la forme anglaise devant témoins et préparé par ce notaire, car l'acte subséquent qui en est fait est une vente sous cette forme. En effet ce même McKenzie vendit aux Mess. Grant, marchands associés de Québec, pour le prix de douze cents louis, sa récente acquisition, comme on le voit par les documents suivants sous seing-privé et devant témoins, en langue anglaise comprenant ce que les parties appellent *The Montcalm House* :

1. A deed of option or *promesse de vente* by A. McKenzie dated the 23 rd January 1769.

2. Deed of sale persuant to the above, dated the 24th January 1769.

3. Deed of furthur assurance of conveyance dated the 16th February 1769.

C'est à cette dernière date et dans cet acte qu'il est fait mention, pour la première fois, de la *nouvelle maison bâtie en pierre*, c'est-à-dire les trois à deux étages qui se voient aujourd'hui.



Est-ce une construction de M. A. McKenzie ou de son auteur ? Il importe peu pour notre objet de savoir par qui elle a été bâtie, pourvu qu'il soit bien constaté qu'en 1761 elle n'était pas encore érigée à deux étages sur celle qui avait été habitée par Montcalm, et n'a dû l'être que vers 1768, ce qui serait d'accord avec le prix de vente de $4.800.

A-t-elle été rebâtie à cause des dégats causés par le siège ? Car ce n'est certainement pas pour cause de vétusté qu'elle a du l'être ; elle n'avait tout au plus qu'une trentaine d'années d'existence alors. Le Roux, au loin, et portant un nom d'emprunt, ne semble pas intéressé à rebâtir. McKenzie, marchand à Montréal, est-il celui qui a rebâti dans l'unique saison de 1768 ? Le prix de vente $4.800 qu'il en retire indique une augmentation de valeur ; Le Roux n'avait payé que 12.000 lbs, égales à $2.000, et McKenzie lui-même avait donné $3000 pour son acquisition de Le Roux.

A défaut de ce document introuvable on peut rétablir ce prix, et confirmer l'existence de cette vente par le paiement des lots-et-ventes (un douzième du prix) fait au séminaire de Québec le 20 janvier 1769, par M. Lymburner à l'acquit de McKenzie, au montant de 1200 livres (de France) égales à $200, le surplus remis,c'est-à-dire le quart suivant l'usage de ces seigneurs—Nous devons à l'obligeance de M. l'abbé Gagnon, procureur du Séminaire, ce détail opportun.

Nous sommes portés à croire, sur ces données, que les reconstructions remontent à Descheneaux lui-même.

Les acquéreurs Grant firent enrégistrer leurs titres ci-dessus dans les Archives du bureau du Secrétaire de la province (Régistre 2. p. 461, 464, et 459) afin de les faire confirmer par une forme authentique et permanente, vu l'état d'incertitude dont le peuple des deux origines envisageait chacun le droit privé de cette époque.



Mais pour mieux préciser la nouvelle construction, citons la description du terrain et de la maison à la date du 24 janvier 1769, extraite des Archives du Secrétariat à Ottawa, que nous devons à l'obligeance du sous-secrétaire d'Etat, M. Pope.

"All that lot of ground situated, lying and being on or near the Remparts of the Upper Town of Quebec aforesaid together with a *new stone* building there *on erected, divided into three several houses, or messuages*, "each consisting of several appartments, cellars and garrets, the whole building containing one hundred and twenty feet in front or thereabout, french measure, by thirty to forty feet in depth, like measure, together with a piece of land, situated on the south-west of the aforesaid stone building lot (alors vacant où se trouve érigée en triangle la maison de M. le Notaire Parant) of about forty feet square, like french measure; which said building and premises are bounded in front by the road leading along the said Remparts, and behind in depth partly by the burying ground belonging to the Priests of the Fabrique and partly by a lot of land belonging to M. Germain Le Roux, lately proprietor of the above mentioned premises, on the north-east by St. Flavien Street, and on the south west by a wall of an inclosure which separates the said premises from the land of the Nuns of the Hotel-Dieu."

Dans ces divers titres la maison (c'est-à-dire le corps de logis de trois logements), ainsi que dans les titres subséquents, est désignée comme *maison de Montcalm*, *Montcalm House* avec plus ou moins de vérité, suivant ce que l'on entend soit par le site, soit par la première maison.

En examinant attentivement le plan figuratif que l'on peut refaire et que nous donnons des pièces et croisées de la maison Lanonillier, d'après les données de l'architecte La-



Palme dont le plan est adiré, on peut se convaincre que les portes et ouvertures en front d'aujourd'hui ne correspondent pas avec les ouvertures de l'ancienne maison ; et que les murs de façade des trois maisons actuelles on dû être démolis et refaits ; de plus que la maison du côté a été bâtie en même temps à deux étages mais un peu plus élevée du quarré.

On voit par les mêmes Archives à Ottawa, que le colonel McBean avait occupé une partie de la maison dite de Montcalm *à deux étages, comme* l'allègue le propriétaire Allsopp dans sa requête en indemnité du 3 septembre 1790. Cette partie consistait en "cinq appartements et la cuisine sur le rez-de-chaussée au 1er étage, premier grenier, second grenier, cave, écurie, remises et cour. "

C'est là la maison à l'est des héritiers McGie avec ses dépendances, laquelle maison n'existait pas ainsi du temps de Montcalm, mais seulement les écuries et remises, qui sont en état de grande vétusté maintenant.

Nous avons visité en septembre dernier, en compagnie de M. le juge Bâby, archéologue distingué, de Montréal, (Président de la Société de Numismatique et d'Archéologie, et fort apprécié comme tel,) ce qu'on appelle la maison Montcalm, et nous avons pu constater l'état des lieux tel qu'à présent, grâce à l'obligeance de Mme Welsh et des Delles Defoy, les occupants d'aujourd'hui du site de la première maison. Les quatre caves voutées en pierre de la maison le plus à l'ouest sont parfaitement conservées, et elles ont les mêmes quatre ouvertures sur les Remparts. L'intérieur de l'édifice appuyé dessus ayant été refait à neuf, à la moderne, on n'y voit plus de trace de son premier état ou d'ouvrage français ; et le lot vacant d'environ quarante pieds quarrés au sud ouest est maintenant couvert par la maison



en triangle et dépendances qu'on y voit appartenant comme on l'a dit, à M. le notaire Parant.

La maison centrale par les plafonds, poutres, boiseries, lambris et ferrures du rez-de-chaussée a un aspect d'ancienneté qui indique de prime abord des ouvrages français ; il y en a là de conservés en partie ; mais si l'on tient compte de la reconstruction constatée des trois maisons et parachevées dès avant les dix ans qui ont suivi la mort de Montcalm, on peut dire que celui-ci n'a pas dû voir aucun de ces nouvel-œuvres, et attribuer leur antique apparence aux anciens ouvriers français qui continuaient leur ouvrage dans le style du jour. A cette date il ne pouvait guère y avoir beaucoup d'artisans ou menuisiers anglais.

En rebâtissant on a dû conserver les murs de pignon. Ceux du côté de la cour sont restés comme l'indiquent les ambages des croisées en pierre taillée, la symétrie et la hauteur uniforme des fenêtres, tant de la maison centrale que de l'aile ou cuisine en arrière, ainsi que les poutres énormes des plafonds qui y sont appuyées.

La suite historique de cette maison offre un intérêt bien moindre que son passé.

Toutefois si quelque lecteur désire satisfaire sa curiosité sur ce point, nous pouvons y satisfaire.

Les Messieurs Grant associés, ne gardèrent pas longtemps leur acquisition. Ils en passèrent contrat par procureurs, devant Mtre J. A. Panet, notaire, à Québec, le 1er août 1775, à l'honorable George Allsopp, conseiller législatif et faisant les fonctions de secrétaire de la province demeurant à l'évêché. Chose étrange le prix de vente est minime, $1200, c'est-à-dire un quart seulement du prix payé par les Mess. Grant. Est-ce à cause de l'invasion américaine en expectative ou de la dissolution et faillite de la même maison des Grant, alors négociants à Londres ; ou encore pour



diminuer la quantité du paiement des lods-et-ventes exigibles sur cette mutation, on ne le sait. Cependant cette vente fut ratifiée à Londres le 26 mars 1777, et elle fut faite en bloc pour les trois maisons, désignées *comme maison ci-devant occupée par Montcalm*, et accompagnée d'un plan figuratif du terrain fait à la demande d'Allsopp par l'arpenteur Ls. Corbin, du 22 juillet 1775, que nous avons fait copier pour servir à M. le chevalier Baillargé.

Allsopp habita les deux maisons au sud-ouest et celle du nord-est fut occupée par Sir Thomas Mills, receveur-général ; par le colonel McBean et autres, à diverses époques, pour le compte du gouvernement.

Allsopp faisait en même temps le commerce de grains et était en affaires avec le nommé Samuel Jacobs, négociant sur la rivière Chambly. A la mort de ce dernier, à Québec, le 3 août 1786, ses exécuteurs-testamentaires firent un règlement de comptes avec lui et il leur consentit une obligation au montant de 1320 louis envers la succession Jacobs devant Mtre Pierre-Louis Descheneaux, notaire, le 13 décembre 1787, garantie par une première et seule hypothèque sur la maison des Remparts, laquelle est désignée encore comme une grande maison en pierre *anciennement occupée par le général Montcalm.* Notons que ce notaire est le même que celui ci-devant mentionné comme fils de Joseph Brassard Descheneaux, l'ancien propriétaire. Or comme ce notaire n'est né que le 13 février 1759, il est évident qu'il ne parle de la maison que par oui-dire, comme on l'a fait depuis quant à l'identité de la même bâtisse.

Allsopp étant devenu incapable de solder son obligation fut condamné par jugement de la Cour du Banc du Roy dans une cause No 307, de Gray et al es-qté contre lui, à payer sa dette, et ses immeubles, entre autres, la maison des Remparts, furent saisis et vendus par décret le 6 décembre



1798 ; et celle-ci, comprenant les trois maisons, fut adjugée en bloc à John Jackson, maître d'école, pour le prix de 726 louis, ainsi qu'il appert par le titre que le shérif Sheppard lui consentit devant F. Têtu, notaire, en date du 20 janvier 1799. Le terrain comprenait exactement les dimensions du plan de Corbin, sur lequel l'arpenteur Vondelvelden avait calqué celui qu'il fit pour opérer la subdivision des lots à vendre. On peut voir dans la "Gazette de Québec," supplément du 12 juillet 1798, la longue description des biens fonds saisis et notamment des *trois corps de logis distincts*, dits autrefois occupés par Montcalm.

John Jackson devint ministre et lecteur du soir de l'Église Anglicane de Québec, et à cause de la modicité de son traitement, forcé de vivre d'emprunts et réduit à vendre sa propriété hypothéquée pour ses dettes. Un des créanciers, M. Archibald Campbell, notaire de Sa Majesté à Québec, en devint l'acquéreur pour le prix de 1000 louis, par contrat passé devant Mtre Glackemeyer, notaire, le 19 octobre 1822.

A son tour M. Campbell se vit poursuivre pour dettes hypothécaires, par Dame Henriette Guichaud, veuve de feu l'honorable Thomas Dunn, (Cf. Dossier No 391 de 1838, Cour du B. R. à Québec), et la maison Montcalm fut saisie sur lui et vendue encore une fois par décret forcé en justice.

C'est ainsi qu'elle passa à feu John Munn, constructeur de vaisseaux en renom à Québec, qui se porta adjudicataire le 18 septembre 1838 des trois lots subdivisés pour la vente, comprenant la totalité de l'immeuble, au prix réuni d'enchères de 1900 louis.

C'est à ce dernier qu'il faut probablement attribuer le lambrissage extérieur en bois qui se voit aujourd'hui.

Comme propriétaire il changea en 1852 la tenure de



l'immeuble en payant aux Messieurs du Séminaire de Québec, en leur qualité de ci-devant seigneurs, la totalité en principal des redevances seigneuriales dues pour le terrain, lequel est maintenant tenu en franc alleu roturier.

Après John Munn, les trois maisons furent vendues séparément et passèrent chacune à divers propriétaires subséquents. Qu'il suffise de dire qu'elles sont encore les mêmes que rebâties, tel qu'on l'a vu, et vendues par décret en 1798, sauf probablement le lambrissage extérieur en bois qui serait, comme nous le croyons, au compte de John Munn. Les propriétaires actuels sont M. Daniel McGie, au nord-est, Mme veuve John Y. Welsh, au centre, et Mme veuve John Maguire, au sud ouest.

P. B. Casgrain

LES HISTOIRES DE PAROISSES

Veut-on savoir quel plaisir j'éprouve à réveiller le souvenir de nos anciennes paroisses ? Demandez à un enfant s'il est désireux de connaître l'histoire de son père et de ses ancêtres. Cherchez à reconstruire quelque peu les événements qui se sont passés sur le sol où vous avez reçu le jour. Examinez, à l'aide de l'étude, le mouvement des populations qui vous entourent, en remontant à deux siècles. Pénétrez-vous de la vie d'autrefois. Reconstruisez l'existence de vos pères. Vivez des pensées qui les dirigeaient. Calculez le nombre de leurs travaux. Soyez les gardes-notes de leurs faits et gestes. Apprenez l'histoire de vos prédécesseurs. Mirez-vous dans le passé, afin de le comprendre et d'en tirer des enseignements.

Benjamin Sulte



JACQUES DE MEULLES

Cet intendant n'a pas fourni une longue carrière en la Nouvelle-France (1682-1686), et l'histoire ne nous en parle pas beaucoup.

Durant la première période de son administration il fit bien tout son possible pour se conformer aux instructions qu'il avait reçu de son auguste maître, le roi, et particulièrement de vivre en bonne intelligence avec le gouverneur et le clergé, mais ce n'était pas chose facile et il fut sujet à réprimande et censure à ce titre, comme son prédécesseur.

Mais, par exemple, on lui avait donné pour gouverneur du pays, un officier, impossible à plaire ; un homme qui dans tous les emplois publics où il avait passé, souleva une juste indignation à cause de sa conduite ; en un mot il s'était acquis la haine générale (1). Et après l'avoir essayé un peu partout, on l'envoya au Canada. Nous reparlerons de cet homme, qui eut nom : Antoine Lefebvre de La-Barre.

La nomination de M. de Meulles au poste d'intendant de la Nouvelle-France, fut datée de St-Cloud, le 1er mai 1682, et enrégistrée à Québec, le 9 octobre suivant.

Jacques de Meulles s'intitulait : Chevalier, Seigneur de la Source, et grand bailli d'Orléans. Sa femme, une demoiselle Bégon, était la sœur de Michel Bégon, intendant à Rochefort, père de Michel Bégon, notre intendant. Cette union le faisait cousin de la femme du ministre Colbert, fille de Charon de Ménars et de Marie Bégon.

" En 1661, Colbert envoya dans toutes les provinces des commissaires choisis parmi les conseillers maîtres des requê-

(1) Voir la correspondance de Colbert à Mazarin et surtout la lettre du 16 octobre 1659, etc.



tes. Il voulait connaître l'état du pays, ses forces, ses ressources, ses besoins, etc. Charles Colbert, le frère du ministre eut à visiter pour sa part la généralité de Tours, dont l'Anjou faisait partie, etc. Il visita l'Anjou en 1664."

Par ce rapport Colbert, le ministre, devenait plus intime avec les affaires de son cousin.

Dans son *Mémoire sur la noblesse du Poitou*, cet éminent ministre en herbe, disait :

" En la paroisse de Cerizay, eslection de Thouars, il y a le sieur François de Meules seigneur de la forest de Montpensier, qui réside en sa maison de la Roche-Cerizay, qui vaut quatre milles livres de rente ; il a servi quelque temps en qualité de volontaire. C'est un homme docte et qui s'applique à écrire.." (1)

Ce François de Meulles fut le père de Jacques, notre intendant. Il y eut en France, une certaine zône, ou plutôt, un coin du pays qui, plus que nul autre, a fourni des fonctionnaires éminents et des officiers de mérite, à la Nouvelle-France, ayant pour foyer : Tours, et, Orléans comme extrême périmètre : les Lusignan, de Lantagnac, Alogny de la Groie, de Meulles, Bégon, Duchesneau, etc., etc.

J'ai trouvé que vers 1400, Pierre Flory ou Fleury, chevalier, Seigneur de Bouillé-Saint-Paul, près *Thouars*, avait pour femme : *Françoise* de *Meulles*, de Fraigne Chabot.

Ce Flory ou Fleury avait trois sœurs, et l'une d'elle : Jeanne, épousa Régnault de Meulles. (2) Ceci nous fait voir un peu l'antiquité de la maison des De Meulles.

L'alliance de Jacques de Meulles, à mademoiselle Bégon, qui le rapprochait de Colbert est la plus importante qu'il

---

(1) " Revue Historique de la Noblesse," Vol. II, p. 119.

(2) D'Hozier, " Armorial de France," VIII, p. 666.



m'a été donné de relever dans mes recherches généalogiques sur cette noble famille. Elle en vaut beaucoup d'autres.

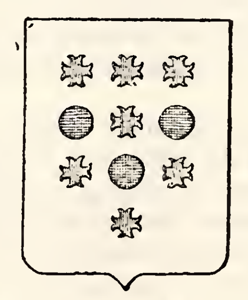
Les de Meulles, blasonnaient :

D'argent a trois tourteaux de sable, accompagnés de sept croix, ancrées de gueule, trois en chef, un, deux, un.

Pour terminer cette courte monographie, mentionnons le mémoire de de Meulles au roi, sur le Canada et l'Acadie, du 26 août, 1683, où il dit :—" Le nom même de Canada a fait voir que le pays a été d'abord considéré comme valant peu de chose, puisque "*Acanada*, en espagnol veut dire : *Rien ici !* Les Espagnols n'avaient vu que l'entrée du fleuve, bordée de hautes montagnes couvertes de neige. On peut assurément trouver dans la France septentrionale des climats aussi variés qu'en Europe avec plus de belles terres. Il n'en tient qu'à Votre Majesté de jeter ici les fondements de la plus grande monarchie qui soit au monde." Combien vrai !

Le 31 mai 1686, le ministre informait de Meulles que M. Bochart de Champigny était nommé pour le remplacer. Bochard arriva à Québec en juillet 1686 et de Meulles en partit en la première semaine d'octobre pour retourner en France, où depuis, je le perds de vue.

Regis Roy



ARMES DE DE MEULLES



CLAUDE DENECHAUD

Claude Dénéchaud était le plus jeune des fils de Jacques-Denis Dénéchaud, chirurgien et apothicaire de la ville de Québec.

Claude Dénéchaud fit sa marque dans son pays et dans l'histoire par les hautes charges qu'il occupa. Il fut citoyen intègre et distingué. Si quelques écrivains contemporains ont quelquefois tenté de ternir sa mémoire c'est que l'amour de la vérité n'était pas le seul mobile de leurs écrits. S'ils avaient fait taire leurs ressentiments politiques, et cherché à mieux connaître cet homme, ils l'auraient mieux jugé. On lui garde rancune parce qu'il devint l'appui du parti des bureaucrates dont il défendit les droits ; on le raille d'être considéré comme le coryphée des chouayens canadiens ; on lui fait un crime de ce qui ne fut chez lui autre chose que de la fidélité et de la loyauté envers l'Angleterre, mais les Canadiens-français d'alors voyaient d'un mauvais œil ceux de leurs compatriotes qui s'attiraient la considération et les faveurs des Anglais. On conçoit que l'on cria plus haut encore lorsqu'il fut choisi par le duc de Kent, père de la reine Victoria, et tout l'élément anglais, pour être le grand maître des loges maconniques de la puissance du Canada. Sa vie nous dira assez que cette erreur fut la seule faute sérieuse qu'on puisse lui reprocher. L'exemple fut mauvais sans doute venant d'un catholique de son rang ; mais nous verrons qu'il revint avant de mourir à la foi de son enfance.

Il représenta la ville de Québec à la Chambre d'Assemblée pendant plus de trente années, fit parti du conseil du gouverneur en 1807, et se rallia au parti du gouverneur.

Claude Dénéchaud occupa une position importante dans la milice du pays : il fut nommé major du premier bataillon organisé de la milice de Québec, le 10 avril 1826, par le



gouverneur-général lord Dalhousie, et promu par le même gouverneur au grade de lieutenant-colonel du 6ème bataillon de milice du faubourg Saint-Roch, le 9 septembre 1828.

Après la cession du Canada à l'Angleterre, il se fit un commerce considérable d'exportation de blé en Angleterre. Claude Dénéchaud y prit part avec un grand succès et sa fortune s'éleva rapidement. On le reconnut bientôt pour l'homme le plus riche du Bas-Canada. Cependant il ne se fit pas une idole de son or ; il le prodigua à tous et pour le bien de tous ; il se fit presque pauvre sur les dernières années de sa vie pour obliger des amis, qui, soit dit en passant, refusèrent plus tard de reconnaître leur parole donnée et ne remboursèrent jamais à sa famille des sommes considérables suffisantes à assurer aux siens les avantages de la fortune.

A l'époque de sa prospérité il acheta la seigneurie de Berthier-en-bas et y vécut avec sa famille de la vie seigneuriale.

Le seigneur Dénéchaud poussa la pratique de la charité jusqu'à l'héroïsme. Que de bienfaits prodigués en secret ! que de misères secourues et que de pleurs n'a-t-il pas souvent séchés discrètement ? Que de fois il lui arriva de revenir au manoir sans habit ou sans coiffure ! On devinait tout de suite alors qu'il avait rencontré un pauvre sur sa route et l'avait vêtu. Lui, il s'en revenait au manoir un mouchoir sur la tête, prendre un chapeau et passer un nouvel habit.

Entre autres faits remarquables, qu'il me soit permis de citer un cas que plusieurs connaissent dans sa famille. Il fit instruire le fils du meunier, enfant qui annonçait alors un réel talent ; cet enfant devint l'un des juges les plus éclairés de la Cour Suprême du Canada. (1)

(1) L'honorable Télesphore Fournier.



L'inauguration du monument de Wolfe et Montcalm dans le jardin du Fort, à Québec, fut faite le 15 novembre 1827, par le grand maître provincial des maçons, Claude Dénéchaud, et ce sur l'invitation du gouverneur-général lord Dalhousie. Assisté de tous les officiers maçons des loges du Canada, Claude Dénéchaud posa la première pierre de ce monument. Ce fut une imposante cérémonie et elle eut lieu en présence d'un immense concours.

Claude Dénéchaud en sa qualité de grand maître des maçons reçut du duc de Kent alors lui-même grand maître des loges d'Angleterre, deux superbes médailles enrichies de pierres précieuses. Une longue intimité exista entre le duc de Kent et lui ; ils échangèrent durant plusieurs années une fréquente correspondance.

M. de Gaspé, l'agréable conteur octogénaire, parle dans ses *Mémoires*, d'une étrange rencontre qu'il fit un jour sur la rue Saint-Jean, à Québec. D'un côté de la rue il aperçut Claude Dénéchaud, portant les décorations de la franc-maçonnerie, dont il était le grand maître, et de l'autre côté, M. Dénéchaud, curé de Deschambault, son frère. " Appartenant à une famille si chrétienne, ajoute-t-il, comment M. Claude Dénéchaud en était-il arrivé là ? "

Elevé au milieu de la société anglaise que sa fortune et son rang le portaient à fréquenter, il en était venu petit à petit, à se laisser influencer par ses amis et il s'était fait admettre *frère*. Cette démarche avait été accueillie par des larmes au foyer conjugal.

Madame Dénéchaud était une femme remarquable par son esprit de piété et de charité, et c'est sur ses pieuses instances que son mari donna sa démission plusieurs années avant sa mort.

Il se convertit et tourna son âme si droite vers son Créateur, croyant au suprême pardon que Dieu accorde à ceux qui reviennent sincèrement à lui. Le curé de Berthier alla



souvent le visiter durant les dernières années de sa vie, lui apportant les consolations de la religion.

Depuis quelques années, il vivait retiré dans son manoir, entouré de sa famille et se reposant de ses longues années de lutte quand un affaissement général lui enleva presque du coup toutes ses forces physiques jusqu'alors si grandes. Quelques mois après, dans la nuit du 30 octobre 1836, il tombait frappé d'une foudroyante attaque d'apoplexie qui causa la mort instantanément. On trouve son décès dans le *Canadien* du 2 novembre 1836 :

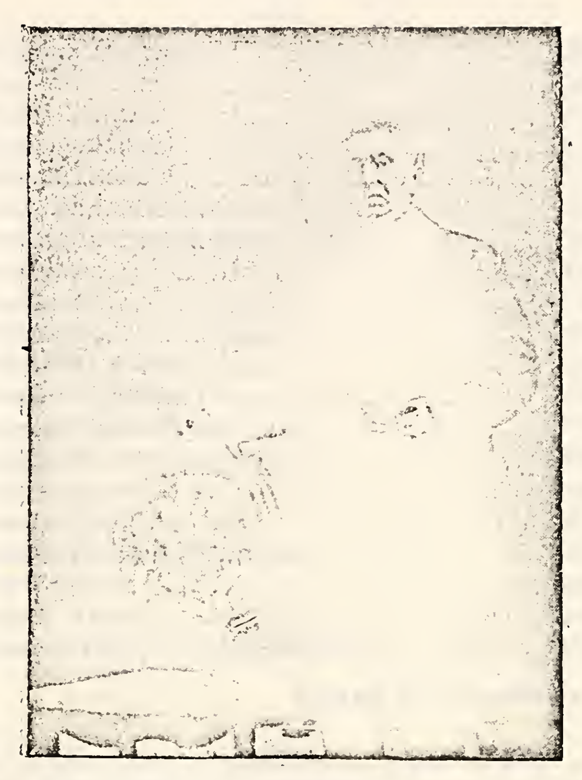
" A sa résidence, le manoir de Berthier (Bellechasse), dimanche au soir, 30 octobre, expirait après une courte maladie, l'honorable Claude Dénéchaud. Il fut généralement estimé comme un serviteur public et désintéressé en même temps que pour ses qualités bienveillantes.

Sa perte sera sensible aux pauvres de son voisinage et il sera regretté par un cercle nombreux d'amis et de connaissances. "

Claude Dénéchaud avait épousé en premières noces mademoiselle Delorme, de Saint-Hyacinthe, qui mourut un an après son mariage sans lui laisser d'enfants. Par cette union, il avait hérité d'une grande partie de la seigneurie de Saint-Hyacinthe, succession dont il rendit la moitié à la famille Delorme, lors du décès de son épouse. Il convola en secondes noces en 1808 avec Marie-Adélaide Gauvreau, fille de M. Louis Gauvreau, député de Québec, et riche marchand importateur. De ce mariage naquirent plusieurs enfants dont quelques uns moururent en bas âge ; trois garçons et quatre filles survécurent : Télesphore ; Edouard ; Macaire ; Eulalie, qui devint la femme de l'honorable Paschal de Sales Laterrière, seigneur des Eboulements ; Eléonore mariée à Angus McDonald, propriétaire de l'île de Bécancour ; Zoé, femme du chevalier Olivier Robitaille ; Josephte qui se fit religieuse à l'Hôpital-Général de Québec.

E. Dénéchaud





RICHARD-ACHILLE FORTIER, M. D.
1803-1870



CURÉS EN TITRE DE QUÉBEC

1. Henri de Bernières.. 1664
2. François Dupré.. 1687
3. Pierre Pocquet.. 1707
4. Thomas Thiboult.. 1711
5. Etienne Boullard.. 1724
6. Louis-Bertrand de Latour.. 1733
7. Jean Lyon de Saint-Féréol.. 1734
8. Dartigues.. 1735
9. Charles Plante.. 1739
10. Delbois (1).. 1744
11. Jean-Félix Récher.. 1749
12. Bernard-Sylvestre Dosque (2).. 1769
13. Auguste-David Hubert.. 1775
14. Joseph-Octave Plessis (3).. 1792
15. André Doucet.. 1807
16. Joseph Signay.. 1814
17. Charles-François Baillargeon.. 1831
18. Louis-Proulx.. 1850
19. Joseph Auclair.. 1851
20. François Faguy (titulaire actuel).. 1888

L'ABBÉ A.-H. GOSSELIN

(1) MM. de Latour, Dartigues et Delbois ont été nommés pendant qu'ils étaient en France, et n'ont jamais exercé les fonctions de curé ; les deux derniers ne sont même jamais venus au Canada.

(2) M. Dosque, originaire du diocèse d'Aire, vint à Québec en 1758, après la capitulation de Louisbourg. Il était auparavant l'un des quatre missionnaires—les trois autres étaient MM. Girard, Cassiette et Biscaret—qui desservaient l'île St-Jean (aujourd'hui l'île du Prince Edouard) dont la reddition à l'Angleterre fut comprise dans la dite capitulation.

(3) MM. Plessis, Signay et Baillargeon devinrent évêques de Québec.



RÉPONSES

Ou est mort Louis Jolliet. (VIII, VII, 884.)—Le dix-septième siècle achevait de disparaître dans la nuit du passé ; Frontenac était mort à Québec le 28 novembre 1698, plein de jours et de gloire, laissant les actes de sa vie à la dispute des hommes. Jolliet, lui aussi, disparut de la scène du monde avant la fin du siècle qui avait vu naître, puis s'organiser notre Canada à l'image de la France. Il mourut entre le 4 mai 1700, date d'un acte des registres paroissiaux de Québec où apparait sa signature, et le 18 octobre de la même année, date d'une lettre de MM. de Callières et de Champigny où il est fait mention de son décès.

Voici l'extrait de cette lettre du 18 octobre 1700 auquel nous faisons allusion :

" Le sieur Jolliet, qui enseignait l'hydrographie à Québec, étant mort, et les Pères Jésuites s'offrant d'en tenir une classe, nous supplions Votre Majesté de leur en faciliter les moyens en leur accordant les quatre cent livres par an dont le sieur Jolliet jouissait. Cette instruction serait très utile à la colonie."

" Nos registres, dit l'abbé Ferland ne présentent aucun acte qui puisse faire connaître la date et le lieu de la sépulture de Louis Jolliet...... Il est probable qu'il sera décédé dans son île d'Anticosti, où il se rendait chaque année pour la traite et la pêche du loup marin."

M. Faribault a aussi exprimé la même opinion ; mais ni lui, ni l'abbé Ferland, ni Sir Hippolyte Lafontaine, qui a aussi fait des recherches à ce sujet, n ont pu découvrir de documents conduisant à une certitude absolue.

M. Margry, dans un écrit qui a été reproduit par la *Revue Canadienne*, en 1872, s'exprime ainsi :

" Feu mon honorable ami M. l'abbé Ferland supposait qu'il (Louis Jolliet) était décédé dans son île d'Anticosti.



Un document me permet de dire qu'il fut inhumé dans une des îles Mingan, celle qui est située devant le Gros Mécatina."

Quel est ce document ? Pourquoi M. Margry ne l'a-t-il pas fait connaître ? M. l'abbé Ferland, nous le savons, estimait que M. Margry était beaucoup trop réticent à l'endroit des archives dont il avait la garde ; la manie cachottière du fonctionnaire parisien dura jusqu'à la fin de sa vie. L'affirmation de M. Margry pourrait suffire, à la rigueur, s'il nous avait accoutumé à reconnaître en lui un esprit judicieux, doué de cette faculté de discernement qui, d'après La Bruyère, est plus rare que les diamants et les perles ; mais M. Margry, écrivain dénué du sens historique, si nous pouvons ainsi parler, ne vaut guère que par ce qu'il cite, lorsque ce qu'il cite a de la valeur.

Le Gros Mécatina est à plus de cent milles à l'est des îles de Mingan ; toutefois nous croyons que Jolliet avait établi une station de pêche dans l'île qui fait face à cette montagne de la Côte Nord, et nous savons que— abusément, sans doute,— ses héritiers considéraient cette île comme faisant partie des îles et îlets de Mingan.

Jolliet eut-il auprès de lui un prêtre pour l'assister à ses derniers moments ?......... Dans ses grands voyages historiques, il avait toujours été accompagné d'un missionnaire ! au Mississipi c'était le Père Marquette, à la Baie d'Hudson c'était le Père Silvy, au Labrador c'était un Père récollet, et lorsqu'il se décida à aller séjourner dans l'île d'Anticosti pour la première fois, il amena avec lui un religieux franciscain, peut-être le même que celui qui l'accompagna au Labrador. Le document dont parle M. Margry fait-il connaître les circonstances qui ont accompagné l'événement qu'il rapporte ?

Quoi qu'il en puisse être, il est certain que Louis Jolliet est mort à une date inconnue de la dernière année du dix-



septième siècle – entre le 4 mai et le 18 octobre,—et il est de toute vraisemblance que l'illustre découvreur repose dans cette région du golfe Saint-Laurent où tant de fois il conduisait sa nef aventureuse, sur une de ces îles, si belles de leur sauvage beauté, que les brunes enveloppent parfois d'un blanc linceuil, et dont les rives répercutent sans cesse le cri monotone des goëlands mêlé à la plainte harmonieuse des vagues de la mer.

ERNEST GAGNON

La Compagnie des Habitants. (VIII, VIII, 888.) —On a cru pendant longtemps que les Habitants qui formaient cette compagnie, c'étaient les vrais habitants du pays, les cultivateurs, en général, qui s'étaient emparés du sol, en exploitaient les ressources et préparaient l'avenir du Canada. C'est une grave erreur. Ces habitants, c'était un petit nombre de négociants établis au Canada, les Repentigny, les de Tilly, les LeNeuf, les Godefroy, etc., qui ne s'occupaient que de la traite et du commerce. Ils avaient des seigneuries ; mais elles étaient généralement restées en bois debout. La compagnie des Cent-Associés leur abandonna, en 1645, à certaines conditions, le privilège de la traite des castors. Ce fut un événement dans le pays : il excita naturellement certaines préoccupations. Le Père Lalement nous raconte assez ingénuement celles des Jésuites :

" Le 15 novembre, le bruit était qu'on s'en allait ici (à Québec) publier la défense qui avait été publiée aux Trois-Rivières, que pas un n'eût à traiter avec les Sauvages, le P. Vimont demanda à M. des Châtelets, commis général, si nous serions de pires conditions sous eux que sous MM. de la Compagnie. La conclusion fut que non, et que cela irait pour nous à l'ordinaire, mais que nous le fissions doucement. Le P. Vimont lui ajouta qu'on en donnerait avis au P. Buteux,



et M. des Châtelets le trouva bon." (*Journal des Jésuites* p. 13).

Les Sauvages donnaient des peaux de castors à leurs missionnaires, et ceux-ci se procuraient avec cette monnaie les objets dont ils avaient besoin. Mais ce n'était pas toujours sans inconvénient qu'on acceptait ces présents. Le même P. Lalement raconte, sous le titre " présents acceptés nuisent ", ce qui arriva un jour au P. LeJeune. Une famille lui apporta quelques peaux de castors qu'elle avait reçues, suivant la coutume sauvage, comme compensation pour la perte d'un parent qui avait été tué. Le Père accepta sans défiance. Or, les peaux de castors représentaient le Sauvage enlevé à la famille qu'il faisait vivre. Le Père LeJeune fut accablé par ces gens de toute espèce de demandes, et obligé de les loger et de les nourrir durant tout l'hiver (*Ibid*).

L'ABBÉ A.-H. GOSSELIN

Le capitaine Chabot. (III, I, 274.)—Il est assez curieux qu'on n'ait pu identifier encore le capitaine Chabot qui, dans la nuit du 31 décembre 1775 au 1er janvier 1776, commandait la batterie de Près-de-Ville qui foudroya le général Montgomery, son état-major et le peloton d'avant-garde de son armée. Quels étaient ses prénoms ? Etait-il de Québec ? Où est-il mort ? Ce sont là des questions auxquelles on n'a pas répondu.

Pendant la campagne de 1775-76 nous voyons le nom d'un capitaine Chabot mentionné deux fois. Est-ce celui qui nous intéresse ?

A la date du 18 octobre 1775, le notaire Badeaux, de Trois-Rivières, écrit dans son *Journal :*

" Aujourd'hui est arrivé à Québec 2 bateaux chargés de fusils et de munition pour Sorel. Ce même jour est aussi



passé le sieur Chabot, armé en corsaire, pour aller à Sorel."

Dans le *Mémoire* de Amable Berthelot nous lisons :

" Le gouverneur Carleton dans le dessein de secourir le fort Saint-Jean, qui était la barrière qui arrêtait l'ennemi, ordonna au colonel McClean de rassembler autant de monde qu'il pourrait et de se rendre à Sorel, où lui-même irait le rejoindre avec toutes les forces qu'il pourrait rassembler. Le colonel McClean ayant assemblé 350 Canadiens se mit en marche et le 14 octobre arriva aux Trois-Rivières avec ses troupes, qu'il renforça de miliciens de cet endroit, et le lendemain les fit partir pour Sorel sous le commandement de M. Godefroy Tonnancour. Pour lui il partit avec M. de Lanaudière, M. le chevalier Tonnancour et quelques-uns de ses soldats émigrants et traversa à Nicolet, où il fit tout en son pouvoir pour engager des miliciens à le suivre. De là il se rendit à Sorel avec le reste de son parti. Dans le même temps le capitaine Chabot, avec sa goëlette armée et deux bateaux chargés de fusils et de munitions, se rendait au même endroit."

Le premier journal francais publie aux Etats-Unis. (III, XII, 375.)—Par pur patriotisme et pour lutter contre les efforts du protestantisme qu'une propagande effrenée de livrets ou *tracts* religieux rendait de plus en plus dangereux pour la foi des catholiques, l'abbé Gabriel Richard, curé de Détroit, résolut un jour de fonder un journal. L'idée était certainement très louable, mais la difficulté était de la mettre à exécution. C'était en 1809. Il n'y avait encore ni presse ni journal dans tout le Territoire du Michigan. L'abbé se mit en rapport avec un imprimeur de Baltimore, qui lui acheta une presse à bras et les caractères d'imprimerie voulus. Le tout fut emballé et



transporté par terre, à travers montagnes et vallons, dans des chemins difficiles. L'imprimeur s'appelait James W. Miller. Il se mit aussitôt à l'œuvre et le 31 août de la même année paraissait *l'Essai du Michigan* ou *Impartial Observer*, le premier journal français des Etats-Unis. Le nouveau journal publiait quatre colonnes par page, et seize pages en tout, dont une colonne et demie en français. Le prix d'abonnement était de $5.00 pour la ville, de $4.50 pour les abonnés du Haut-Canada et du Michigan, et de $4.00 pour tous les autres.

L'Essai du Michigan ne vécut pas longtemps ; les uns disent qu'il n'en parut que trois numéros, d'autres huit ou dix. Quoi qu'il en soit, l'élan était donné, le Territoire du Michigan avait son journal. Dans son premier numéro, le rédacteur s'annonçait ainsi : " Le public est respectueusement informé que *l'Essai* sera rédigé avec la plus scrupuleuse impartialité ; il n'épousera la cause d'aucun parti politique, mais il donnera toute communication, étrangère, domestique ou locale, qu'il jugera utile de porter à la connaissance du lecteur. Les hommes de talent sont invités à contribuer à notre œuvre par des travaux qu'ils croiront acceptables et utiles, se souvenant toujours que rien n'est admis qui porte le caractère de la controverse ! "

Dans une autre colonne, l'imprimeur annonce qu'il a l'intention de publier plusieurs ouvrages, entre autres un Manuel d'agriculture, une neuvaine au Sacré-Cœur, des cartes particulières à l'étude de l'histoire, de la géographie, et une Encyclopédie d'anecdotes pour les enfants. (1)

En 1811, il imprima une *Journée du chrétien*, et en 1812

(1) Le premier né de l'imprimerie du Michigan porte le millésime de 1809 (1er août) et est intitulé : " Thechilds spelling book, or Michigan instruction. " Une autre de la même année, en français, est un livre de prières ; c'est " L'âme pénitente, ou nouvelle considération sur les vérités éternelles ", etc, in-16, 3·o pages.



les *Epîtres et Evangiles pour les dimanches et jours de fêtes de l'année*, en anglais et en français, et aussi *Les ornements de la mémoire*, extraits des poètes français pour servir à l'éducation de la jeunesse. La même presse servit aussi à imprimer le Catéchisme et plusieurs autres opuscules religieux. Quand les Anglais s'emparèrent de Détroit en 1812, ils firent imprimer la proclamation du général Brock à l'établissement de l'abbé Richard. Les bureaux de *l'Essai du Michigan* furent longtemps ouverts à Springwells, dans la maison de Jacques Laselle. Une partie de cette maison était consacrée à un atelier de reliure, une autre servait de chapelle, une troisième d'école, et une quatrième était à l'usage de l'imprimeur. (1)

L'Essai du Michigan fut le seul journal publié à Détroit jusqu'à la fondation, en 1817, de la *Gazette du Detroit*, gazette anglaise publiée sous le patronage du gouverneur Cass. Le premier journal purement français parut le 31 octobre 1825, à Détroit, sous le titre de *La Gazette française*. Vinrent ensuite par ordre chronologique, en 1843 *l'Ami de la jeunesse*, en 1850 *Le Citoyen*, en 1869 *L'Impartial*, en 1871 *L'Etoile Canadienne*, en 1876 *Le Courrier*, en 1877, le *Journal de Détroit*. Tous ont eu une existence éphémère.

N. E. Dionne

M. de Calonne. (V, IV, 610)—M Jacques-Ladislas-Joseph de Calonne arriva à l'île Saint Jean ou du Prince-Edouard en août 1799. Il avait à cette date vingt-trois ans de prêtrise et environ cinquante-six ans d'âge. Son séjour

---

(1) Les caractères d'imprimerie qui servirent au premier journal de Détroit, finirent, en passant d'une main à l'autre, par devenir la propriété de MM. Girardin et Lacroix qui en 1843, fondèrent "l'Ami de la jeunesse." Ce fut Mgr Lefèvre, successeur de Mgr Résé, qui leur en fit cadeau. Un peu plus tard, ces caractères furent vendus à une fonderie de Buffalo, au prix du vieux métal



sur l'île qui dura cinq ans (1799-1804) fut marqué par toutes sortes d'œuvres de charité. Il parcourait à pied tous les endroits du littoral où séjournaient peu nombreux à cette époque les braves Acadiens. En 1800, il courut exercer son ministère au Nouveau Brunswick. Le comté de Kent fut le principal théâtre de son zèle apostolique. La paroisse de Cocagne conserve encore la mémoire de ce noble prêtre, frère du premier ministre de Louis XVI, et tous deux fils du premier président du Parlement de Douai.

Passé en Angleterre en 1804, l'abbé de Calonne dut attendre jusqu'en 1807 pour revenir en Amérique. On voit par sa correspondance avec Mgr Plessis qu'il désirait ardemment son retour en ce pays. S'il pût réussir dans son dessein, ce ne fut pas sans rencontrer une vive opposition, surtout de la part de Sir Robert Shore Milnes, alors lieutenant-gouverneur de la Province, bien qu'il eut cessé au mois d'août 1805, d'en être l'administrateur.

M. de Calonne arriva à Québec le 21 octobre 1807, et quelques jours plus tard il allait prendre possession de la charge de chapelain des Ursulines des Trois-Rivières que Mgr Plessis lui avait confiée. On le connaissait déjà de réputation. C'était un éminent orateur et un saint prêtre. Tout le monde voulut l'entendre et la petite chapelle du couvent était bien trop étroite pour contenir la foule anxieuse d'admirer le talent oratoire d'un si noble personnage. Sa renommée s'étendit bientôt dans tout le Canada, et Mgr Plessis le pria de venir à Québec prêcher, dans sa cathédrale, la neuvaine de saint François-Xavier. M. l'abbé Raimbault, qui prononça son oraison funèbre, s'écrie :

“ Ai-je besoin de vous le représenter dans la chaire de vérité où vous l'avez vu tant de fois monter ? A ses cheveux blancs, à sa vénérable figure, on croyait reconnaître un Père de l'Eglise. D'abord recueilli, les yeux fermés ou



modestement baissés, on attendait avec anxiété le moment où il allait commencer.

" La parole sainte sortait de sa bouche avec une magnificence divine ou avec une majestueuse simplicité. Bientôt l'auteur s'élevait, il s'enflammait, il lançait les foudres sur la tête des pécheurs. Il proclamait les jugements de Dieu sur les iniquités du monde, sur le scandale des mauvais exemples ; à peine pouvait-on respirer d'étonnement et d'admiration ! Tout à coup, quel changement dans l'orateur ? L'interprète de la sévérité du ciel devient humain et débonnaire. Aux éclats du tonnerre céleste ont succédé les doux accents de la miséricorde divine. Après avoir montré un juge sévère, il aimait à faire entendre un Dieu sauveur. Alors, qu'il était touchant de l'entendre ! ou les yeux mouillés de larmes s'accusant lui même d'insensibilité, ou reprochant doucement au pécheur son défaut de confiance et sa résistance coupable aux sollicitations du bon Pasteur. "

Mais l'abbé de Calonne ne fut pas seulement un prédicateur éminent, il fut surtout un prêtre suivant le cœur de Dieu. Les quinze années qu'il passa aux Trois Rivières furent les plus belles de sa vie, comme aussi les plus heureuses. Au couvent des Ursulines, son dévouement aux religieuses ne connut point de bornes. Il leur donna l'exemple de toutes les vertus chrétiennes surtout de la mortification qu'il poussa lui-même jusqu'aux plus extrêmes limites. Aussi le vénéraient-elles comme un saint. A sa mort, qui arriva le 16 octobre 1822, tout le district des Trois-Rivières n'eut qu'une voix pour le proclamer comme un héros chrétien, et nous pouvons, nous aussi, après quatre vingt ans d'intervalle, lui rendre un témoignage, qui n'est que l'expression de la vérité.

G. du Chevrot



La "haute justice" et nos seigneurs. (VIII, VII, 883.)—Bien que plusieurs seigneurs eussent le droit, par leurs titres de concession, d'exercer la haute justice, c'est-à-dire de faire le procès pour crimes emportant la peine capitale, il n'y avait eu jusqu'alors que les Sulpiciens qui eussent exercé ce droit, mais, en 1692, un censitaire de la seigneurie de Champlain, nommé Joubert, ayant tué à coups de couteau, un nommé Desmarets, subit son procès aux Trois-Rivières et fut condamné à être pendu. Ayant appelé de cette sentence au Conseil, celui-ci ordonna qu'il fut reconduit sous bonne escorte à Champlain, pour y subir de nouveau son procès devant le juge du lieu, à la poursuite du procureur fiscal du seigneur. D'après une information que j'ai reçue de mon ami, M. Benjamin Sulte, le seigneur de Champlain était à cette époque le sieur Etienne Pezard de la Touche, et le juge de la seigneurie Antoine Desrosiers.

T.-P. Bédard

L'Ile du Prince-Edouard. (VI, XII, 765.)—L'île du Prince Edouard—l'île Saint-Jean des Français—sous le rapport de la fertilité du sol et de la salubrité du climat, n'a pas de supérieure dans les îles du golfe Saint-Laurent.

D'après les Anglais, Sébastien Cabot serait le découvreur de l'île Saint-Jean. Les Français attribuent cette découverte à Vérazzani.

En 1534, Jacques Cartier longea l'île Saint-Jean qu'il prit pour la terre ferme. Il pénétra assez avant entre sa côte occidentale et le rivage du golfe qui regarde cette côte ; mais pas assez loin pour reconnaître le detroit qui sépare l'île du continent. " Congneumes, dit il, que c'estoit une baye qui a environ vingt lieues de parfont et autant de traverse. Nous la nommâmes la baye Saint-Lunaire."

Jean Allefonce, pilote de Roberval, est le premier qui mentionne l'île Saint-Jean : " Et icy, dit-il dans sa *Cosmo-*



graphie, trouverez une isle nommée l'isle Sainct Jehan qui est au milieu du destroict et plus près de la terre des Bretons que de la Terre Neufve."

Depuis quand l'île était-elle désignée sous ce nom ? On l'ignore. Elle avait probablement été nommée ainsi par quelque navigateur qui faisait la pêche dans ses parages.

En 1603, Champlain désigne l'île Saint-Jean comme étant universellement connue sous ce nom. " L'isle de Saint-Jean, dit-il, a quelque trente ou trente-cinq lieues de long, et a quelque six lieues de la terre du sud."

Plus tard, il la décrit plus amplement : " Elle est par la hauteur de quarante-six degrés, deux tiers, le bout nort de la dite isle ; ayant environ vingt lieues de longueur, et de ceste isle à la terre du sud, une ou deux lieues ; en laquelle sont de bons ports, et bonne pescherie de molue ; les Basques y vont assez souvent ; elle est couverte de bois comme les autres isles."

Ce ne fut qu'au commencement du dix-huitième siècle qu'on commença à coloniser l'île Saint-Jean. De 1720 à 1758, il s'y établit environ six mille Acadiens de la Nouvelle-Ecosse. L'île Saint-Jean était dans la voie de la prospérité lorsque la conquête du Cap-Breton par l'Angleterre vint arrêter son essor.

Les conquérants de Louisbourg s'abattirent sur l'île, la ravagèrent dans toute son étendue, brûlèrent les habitations, tuèrent les bestiaux et détruisirent les moissons puis ils jetèrent la population dans des vaisseaux afin de la transporter en France. Quelques-uns de ces vaisseaux étaient si mauvais qu'ils périrent en mer. Dans son ouvrage, *Une Seconde Acadie*, M. l'abbé H.-R. Casgrain a raconté la fin tragique de cette colonie française.

C'est en 1797 que l'île St-Jean reçut le nom d'île du Prince-Edouard, en l'honneur de Edouard, duc de Kent, père de la reine Victoria.



QUESTIONS

891— Quel est l'origine des sobriquets " Frère Jonathan " et " Oncle Sam " par lesquels on désigne souvent les Américains des Etats-Unis ? IMP.

892—Quelle est la longueur de l'île d'Orléans ? INS.

893—Pouvez-vous me donner l'origine étymologique du mot Baie de Fundy ? A. B.

894—En 1750, un vaisseau de guerre français, l'*Orignal*, coula dans le port de Québec. A-t on des détails sur cet accident ? P. O.

895—Je sais que des ponts de glace se forment souvent entre Québec et Lévis. Mais un vieux marin vient de m'apprendre que dans son extrême jeunesse—il a aujourd'hui 75 ans—un pont de glace se forma entre l'île aux Grues et la rive sud du Saint-Laurent, distance de plus d'une lieue. Ce fait est-il sûrement constaté ? MAR

896—Quels étaient la devise et le blason de Maisonneuve, le fondateur de Montréal ? O. A.

897—Dans son contrat de mariage reçu par Mtre Michel Fillion, notaire royal, le 19 octobre 1663, Joseph Giffard, fils de Robert Giffard, se qualifie d' " écuyer ". Le fondateur de Beauport avait-il été anobli ? On sait que les nobles, seuls, avaient alors le droit de se qualifier d' " écuyers ".
BEAUP.

898—En 1759, MM. Frémont de Salvailles et Aubert de la Chesnaye étaient *capitaines des postes*, le premier à Montréal, l'autre à Québec. Quelle était cette fonction qui était *civile*, si j'en crois un document que j'ai sous les yeux ?
ROBRT.



BULLETIN
DES
RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. 8 OCTOBRE 1902 No 10

LA FAMILLE GIROUARD EN FRANCE

L'arbre généalogique de la famille Girouard que j'ai publié en 1885, et qui a été noté dans le *Bulletin des Recherches Historiques*, volume V, page 205, reproduit l'acte de mariage de mon ancêtre français, Antoine Girouard, qui fut célébré à Montréal le 3 février 1723. On peut y voir sa magnifique signature : " A. Giroüard ". Il déclare qu'il est " âgé de 27 ans, fils de Jean Giroard, conseiller du Roy et contrôleur du dépôt de Riom, en Auvergne, et de dame Pétronille Geongeau, son épouse de la paroisse de Mont-Luçon, archevêché de Bourges, etc." La veille, 2 février, il signait un contrat de mariage devant Adhémar, notaire, où il ajoutait qu'il était " natif de Montluçon, en Bourbonnais, archevêché de Bourges." Je disais enfin dans le mémoire que " les recherches que l'on est à faire en France sur la famille nous diront bientôt ce qu'elle y est devenue, peut-être ce qu'elle y fut." Cependant, jusqu'à ma récente visite à Montluçon, j'ai reçu peu de renseignements de France, malgré bien des efforts souvent répétés. J'ai été largement récompensé de mon voyage. Non seulement j'ai fait connaissance avec des aimables descendants de mon ancêtre (du côté de sa mère Pétronille Geongeon (1) entr'autres MM. Bayard, ingénieur à Paris, Cornet d'Ermagne, ancien militaire et rentier de Montluçon, madame veuve Péronnin et son fils Henry, de la même ville, qui tous

(1) Le curé de Montréal a écrit Geongeau par erreur.

m'ont reçu à bras ouverts comme un des leurs et fêté de toutes les façons, déjeuners, dîners, promenades, etc., mais, en quarante-huit heures j'avais la preuve complète de tout ce que je cherchais depuis près de vingt ans. Il y a encore des Girouard en France, particulièrement à Paris, mais la branche mâle de mon ancêtre Jean, en dehors du Canada, est éteinte et également celle des Geongeon. Le dernier Girouard de Montluçon, François, frère de mon ancêtre Antoine, mourut en 1786 à Paris, d'où son père venait (1) laissant une fille, et le dernier Geongeon (Antoine), membre du conseil de la commune de Montluçon en 1822, n'a pas laissé de fils, seulement des filles qui sont représentées aujourd'hui par des personnes très en vue à Montluçon et ailleurs, d'abord celles dont les noms figurent plus haut et dont j'ai été l'objet de tant d'attentions délicates et ensuite les familles suivantes qui habitent en dehors de Montluçon et dont les noms m'ont été fournis par M. Cornet d'Ermague, à savoir : Saquet, le général Berruyer, commandeur de la Légion d'Honneur, Jean Justin, sous-préfet, Breton, Langelier-Bellevue, Bourdier, de Villiers, de Saint-Georges, Fradier, Delome, Dumont, Fabouët, de Boutet et Fayolle.

A tout événement, les documents qui suivent apportent une nouvelle preuve de ce qui a été établi depuis quelques années, surtout depuis la publication du *Dictionnaire généalogique* de Mgr Tanguay, que nos ancêtres n'étaient pas des aventuriers ou des mendiants, et que bien au contraire plusieurs appartenaient aux premières familles de France. Ce

(1) Ce fait est établi par l'acte du mariage de Jean publié plus loin, puisque son mariage ne fut célébré à Montluçon que sur la production d'une dispense du diocèse de Paris. Le registre ne donne pas les noms de ses parents. Comme je l'ai observé ailleurs les Girouard du Canada, tant Acadiens que Canadiens, ont une origine commune. La ressemblance des deux types est frappante. C'est ce que j'ai pu observer en plusieurs occasions.



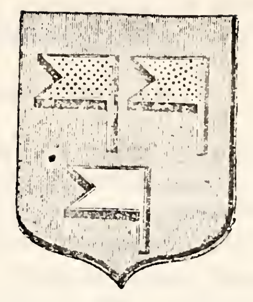
fait important ressortirait encore davantage si nos fils Canadiens allaient visiter le pays de leurs ancêtres français et en consultaient les archives. Les chercheurs canadiens ne doivent pas s'attendre à trouver dans chaque village, bourg ou ville, l'histoire de leur famille toute écrite d'avance par une plume aussi autorisée que celle de M. Des Gozis qui a publié l'histoire des Montluçonnais de 1490 à 1497 ; mais les connaisseurs m'affirment qu'il existe des généalogistes très renseignés dans chaque département. La difficulté est de les connaître. Ils font leur travail en silence, sans réclame, pour la postérité.

DÉSIRÉ GIROUARD

P. S. A mon retour à Paris, je suis allé examiner les armes de la famille Girouard que j'avais vue une première fois en 1882 à la Bibliothèque Nationale. En ouvrant le *Grand Armorial* de d'Hozier (dessins) tome 39, page 917, j'y trouve les armoiries de Pierre et François Girouard, écuyers, probablement les fils de Jean, de gueules à trois girouettes, dont deux d'or en chef et une d'argent en pointe. A la page 939, on voit que " Girouard de Mayet " (le Mayet est à quelques lieues de Montluçon) a le même blason. On sait qu'à cette époque, on écrivait indifféremment Girouard, avec et sans le tréma sur l'u, et aussi Girouas, Girouar, Girouer, Giroire. L'orthographe véritable, souvent écorchée dans les actes de l'état civil et ailleurs, est " Giroüard ". Antoine Girouard mettait le tréma, et aussi ses enfants ; mais ses petits enfants, entr'autres Antoine Girouard, prêtre, curé et fondateur du collège de Saint-Hyacinthe, et tous ses descendants l'ont omis, comme font d'ailleurs les autres Girouard de France.

D. G.





Blason des Girouard au " Grand Armorial " de D'Hozier

ACTES DE L'ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE MONTLUÇON (ALLIER)

MARIAGE DE JEAN GIROUARD

Ce jourd'hui 23 novembre, je curé soussigné après la publication des bans, fiançailles et autres cérémonies et du congé du sieur de Cornoaille vicaire de St-Eustache de Paris au bas duquel était la dispense de son diocèse accordée par Mr l'official de Paris le 24 octobre dernier de la présente année 1690, signé de Cornoaille, Chervy et Moussinot, opposition formée par Edme Thibout, de la ville de Moulins contre Jean Edme Girouard, levée par sentence de Mr. l'official de Bourges le 25 octobre dernier signé au bas, ont reçu la bénédiction nuptiale le susdit Jean Edme Girouard, sieur de Boisrolin, et Pétronille Marie Geonjon, ma paroissiale, et en présence des soussignés avec nous et les parties qui ont signé avec nous : signé Girouard, Geonjon, Charton, Demas, Dagouret, Valette, Guérand, Thoret, curé de Notre-Dame,



Rousset, Gassot. (A la marge on lit : " Mariage Girouard Jean et Geonjeon, Pétronille-Marie ").

BAPTÊME D'ANTOINE GIROUARD (MON ANCÊTRE)

Le vingt may mil six cent quatre vingt seize a été baptisé par moy soussigné et député de Mr le curé de cette église, et aussi bien que des vicaires, Antoine Giroüard, fils de Jean Giroüard né dans Montluçon (paroisse de Notre-Dame). La mère est Marie Geongeon, femme du dit Giroüard ; Le parrain a esté noble Anthoine Charton, seigneur de Beaulieu, eslu en l'élection de Montluçon (1) et a été marraine damoiselle Marie Catherine de La Grange, femme de noble messire Gilbert Berthet, assesseur en l'élection de Montluçon, qui ont ainsy signé R. Charton, M. C. de La Grange et Charlut.

DÉCÈS DE JEAN GIROUARD

Le six may mil sept cent vingt-un, est décédé Jean Giroüerd vivant mary de Pétronille Geonjon, contrôleur au Dépôt de Riom en Auvergne, sa femme, âgé d'environ soixante dix ans et a été inhumé par moy curé soussigné le 7e du dit mois et an dans l'église paroissiale de Notre Dame avec toutes les cérémonies ordinaires, présens les soussignés avec nous (Signé) Girouard, Geongeon, Robert, Bonnaire, Depogniat, curé.

---

(1) Ce qui signifie nommé par le Roi au tribunal ou bureau créé pour l'établissement de la perception des impôts—D. S.



NOTES DE M. DES GOZIS (1)

GIROUARD

Seigneurs de Boisrolin, le Bouchet, (2) le Terray (paroisse de Terfat), Montrognon (paroisse d'Echassière), Arginy (paroisse de Bizeneuille), Chez-Dandeau (paroisse de Montaigne-le-Combraille).

Sources : Archives de l'Allier. Registres paroissiaux de Montluçon, de Montmaraud, etc. Titres de mon cabinet.

I

Jean Girouard, seigneur de Boisrolin, conseiller du Roi, contrôleur au dépôt des sels de Riom, vivant 1690, 1700, mourut en 1721. Il avait épousé vers 1690 Pétronille Geongeon. Il en eut au moins quatre enfants :

1. Pierre, qui suit (II).

2. Marie-Madeleine Girouard de Boisrolin, qui passa transaction avec son frère François le 26 juillet 1726. Elle épousa fort peu après Pierre de Saint-Martin, seigneur de la Trimouille, contrôleur des droits du Roi. Elle mourut le laissant veuf avec deux enfants dès avant 1747. (3)

3. Antoine Girouard, qui s'expatria et alla se fixer au Canada, où il a laissé une nombreuse postérité.

4. François Girouard du Buchet, dont je parlerai plus loin, après la postérité de son frère Pierre (II bis).

---

(1) Gracieusement offertes et copiées par l'auteur de ses cahiers. Elle me furent communiquées après le relevé des actes de l'état civil qui précèdent. M. des Gozis est avocat, rentier, et surtout ardent généalogiste. D. G.

(2) Il m'a été impossible de déterminer l'emplacement exact des terres de Boisrolin et du Bouchet. Ce dernier nom notamment est des plus répandus dans le pays. Je connais pas moins de vingt terres de ce nom au Bourbonnais, aujourd'hui Allier, et je ne sais pas duquel il est ici question.

(3) Le registre de Notre-Dame de Montluçon que j'ai lu constate que Marie Madeleine décéda le 12 septembre 1736 et que son mari était commis aux Aydes. D. G.



II

Pierre Girouard, seigneur de Boisrolin et du Terray, greffier de S. A. S. Mgr le duc de Bourbon (1726), puis greffier de la Chambre des Domaines du Bourbonnais à Moulins, né vers 1693, mourut âgé de 45 ans, le 6 avril 1738 à Montmaraud.

Il avait acheté le domaine de Terray et du Turret, en la paroisse de Terjat, par actes successifs des 16 juin 1726, 17 janvier 1733, etc.

Marié deux fois, il épousa en premières noces Marie Burel, vers 1720 environ ; puis en secondes noces, par contrat du 13 juin 1735, Françoise Périer, fille de Jacques, bourgeois de Montmaraud(Archives de l'Allier B. 770.) Elle lui survécut et se remaria à Claude-Gilbert Massonnet. D'accord avec les enfants du premier lit de son mari, elle transigea avec son beau-frère, François Girouard de Bouchet, le 13 octobre 1744 et reconnut lui devoir 880 livres, pour prêt de pareille somme fait au défunt.

Il naquit du premier lit :

1. François, qui suit (III).

2. Catherine-Marguerite Girouard, mariée le 20 juin 1741 à Paul Gilbert Alamargot, greffier en chef de l'élection de Montluçon, fils de Paul Alamargot, sieur de la Grange-Garreau, aussi greffier, et de Marie-Jeanne Le Mercier. Elle devint veuve en 1747 ou 1748, et vivait encore le 6 octobre 1768.

Du second lit :

3. Marie-Pétronille Girouard de Boisrolin, née le 28 mai 1737, mariée le 10 février 1755 à François Pailheret, notaire royal à la Pérouze, fils de François, aussi notaire royal, et de Marguerite Nivelon.

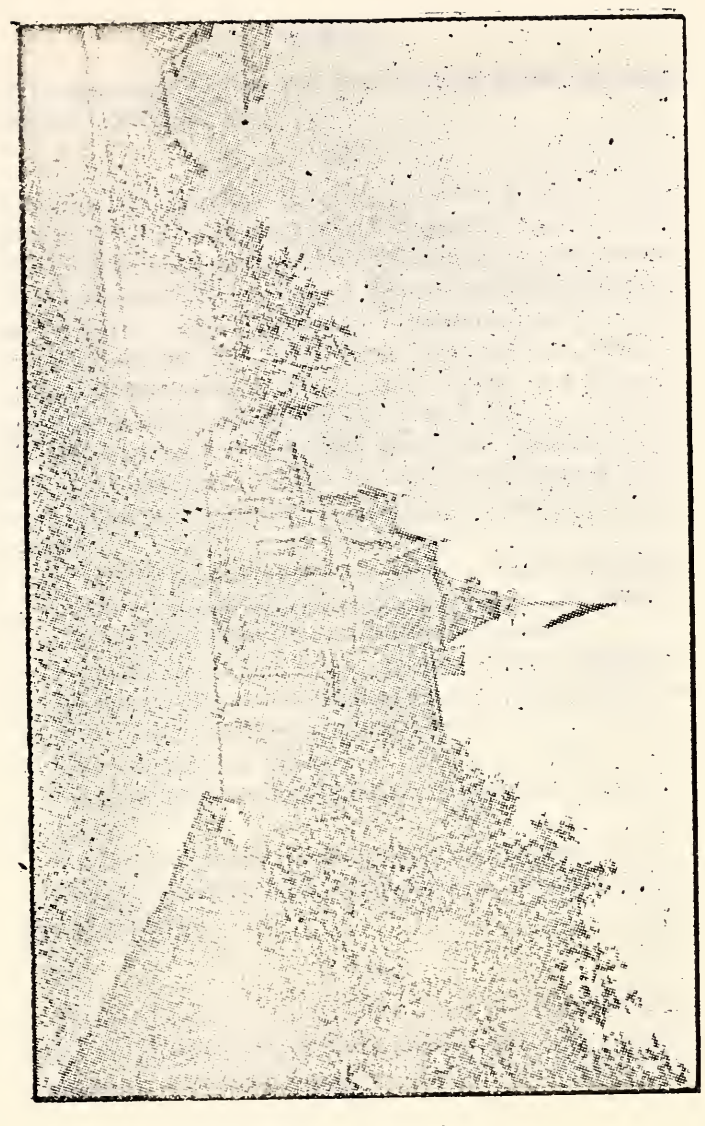
4. Autre François Girouard de Boisrolin, mort dès avant





Hon. Juge Girouard, de la Cour Suprême du Canada
(Reproduit du *Lake Saint Louis*)





" Quatre Vents ", Dorval
Résidence de campagne de l'hon. juge Girouard
(D'après une gravure du *Lake Saint Louis*)



le 13 octobre 1747, laissant pour seule héritière sa sœur Marie-Pétronille.

III

François Girouard de Boisrolin, sieur de Boisrolin (parfois prénommé François-Alexandre) juge châtelain et gruyer du marquisat de Bellenave, fut nommé à cette charge le 1er octobre 1750 en place de Simon Adecord (Archives de l'Allier, B. 852). Il habitait à Montmaraud.

Le 25 octobre 1778, il transigea avec son oncle, François Girouard du Bouchet, à Paris. Par cet acte, il se reconnut débiteur vis-à-vis de son oncle de 1388 livres, 15 sols et 4 deniers. Plus tard, il obtint des lettres de rescision contre cette reconnaissance, puis il renonça au bénéfice des lettres de rescision par déclaration sous signature privée le 2 mars 1784.

En 1755, il était fermier de la terre de Chatel-Mortagne, à M. d'Evry, avec son oncle François Girouard du Bouchet et avec son beau-frère, Claude-Gilbert Massonnet.

Il épousa, par contrat du 27 août 1747, Antoinette-Barbe Bertin, fille de feu Jacques, bourgeois de Paris, et de Marie Hychet (Archives de l'Allier, B. 767).

Dont naquirent au moins :

1. Angélique-Françoise Girouard de Boisrolin, née le 30 juin 1749.

2. Gilbert Girouard de Boisrolin, né le 31 mars 1751.

J'ignore le sort de ces deux enfants qui semblent n'avoir pas de postérité.

II (bis)

François Girouard du Bouchet, sieur du Bouchet, d'Arginy, de Montrognon, de Chez-Dandeau, etc., fils puîné de Jean et de Pétronille Geongeon, naquit vers 1705.



D'abord commis aux affaires du Roi (1726), puis fermier de la terre de Bellenave et régisseur du marquisat (1735). Il fut dès 1741 receveur de la Châtellenie de Murat, puis dès 1744 procureur du Roi en la maîtrise des eaux et forêts de Montmaraud.

Le 10 juin 1741, il fit donation d'une maison et de ses dépendances, sises à Montmaraud, pour le logement des pauvres malades, mais à la condition que la communauté des habitants ne pourrait jamais se l'approp rier. (Archives de l'Allier, B. 757.)

Le 18 juillet 1754, il reçut conjointement avec sa femme, sa fille et son gendre, donation entre-vifs de la terre d'Arginy, consentie devant Hennequin, notaire à Montmaraud, par Charles Lancel, bourgeois de Paris, et Marie-Marguerite-Judith Tirot *al.* Theraud, sa femme. Cette donation fut contestée plus tard et ne produisit que des effets partiels (Archives de l'Allier, B. 843.)

Le 14 novembre 1749, il acheta le domaine de Chez-Daudeau, paroisse de Montaigne, à André Boirat, sieur de Pradelle, bourgeois d'Excurolle, moyennant 3000 livres.

Le 5 août 1755, il acheta de Gilbert Mallet de Vandègre et de Gilbert de Salvert-Montrognon, sa femme, les trois quarts du domaine de Montrognon, en la paroisse d'Echassière.

Sur la fin de sa vie, il vendit ses biens en viager à Jean-Baptiste de Montroquier, marquis de Parazol, conseiller au parlement de Toulouse, moyennant une rente de 2,500 livres reportables après lui sur telle personne âgée de 30 ans qu'il désignerait.

Il alla par la suite habiter Paris. C'est là qu il mourut le 12 mars 1786, logeant pour lors en garni chez le sieur Dubois, perruquier, rue du Montoir, paroisse de Saint-Jean-



en-grève. Inventaire fut fait après son décès, par ses petits-enfants le 2 juin 1786 et jours suivants. (1)

Il avait épousé, vers 1725-1728, Catherine-Marie-Lucile de Chambaud, fille de François de Chambaud, écuyer, seigneur de Tondière et de Gabrielle de Saint-Martin. Elle vivait encore en juillet 1754, lui ayant donné seulement une fille.

I. Marie-Elizabeth Girouard du Bouchet, mariée le 6 février 1747, à Montmaraud, avec Gilbert Cousin de Jeux, sieur de Jeux et de la Barre, conseiller du Roi, élu en l'élection de Gannot, fils de feu Mathieu Cousin, sieur de Jeux et de Françoise Coindron.

Fait et dressé à Montluçon, sur pièces originales et titres de mon cabinet, le 22 juillet 1902.

DES GOZIS (2)

LA " MORT DE MONTCALM ", PAR WATTEAU

" Le tableau historique de la mort de Montcalm, œuvre de Watteau, est une composition aussi touchante que poétique. Ce tableau, peint par le jeune Watteau d'après le désir des officiers français, fut depuis gravé en Angleterre. On y voit le général Montcalm, blessé à mort, étendu sur un lit de camp à la porte de sa tente. Il est soutenu d'un côté, par M. de Montreuil, maréchal de camp et son ami ; de l'autre par M. de Bougainville, son élève et son aide-de-camp : tous deux le regardent avec un profond attendrissement. Un groupe d'officiers, parmi lesquels figure Bourlamaque, et des soldats placés auprès de lui dans l'attitude la plus noble, rappellent bien l'affection de tous ces braves guerriers pour le héros mourant."

---

(1) Il forme un gros in-folio. Il est en la possession de M. des Gozis. D. G.

(2) Puis suit une annexe où M. des Gozis donne les noms des dix enfants de Gilbert Cousin avec Marie-Elizabeth Girouard.



CONTRAT DE MARIAGE DE LEMOYNE D'IBERVILLE (1)

Pardevant le Notaire Royal en la prévosté de Québec soubz signé y Résidant furent présens en leurs personnes Pierre Lemoine Escuyer seigneur de D'hiberville, capitaine de frégate légère de Sa Majesté, fils de défunt Charles Lemoine vivant escuyer seigneur de Châteauguay et de damelle Catherine primot son espouse, de présent en cette ville D'Une part, et Mre François-Magdeleine Ruette chevalier seigneur D'auteuil et de Monsseaux Conseiller Du Roy en ses conseils et son procureur général au Conseil Souverain de ce pays demeurant en son hostel en cette haute ville de Québec et madame Marie-Anne Juchereau son épouse qu'il a authorisée pour l'effet des présentes stipulant pour damoizelle MARIE-THÉRÈSE pollet, fille du défunt François pollet vivant escuyer seigneur de la Combe poccatière, capitaine au Régiment de Carignan et de Lade dame Marie-Anne Juchereau à ce présente et de son consentement pour Elle et en son nom D'autre part Lesquelles partyes de l'advis et Conseil de leurs parens et amis pour ce assembléz Sçavoir, de la part du dit seigneur d'hiberville De Très hault et puissant Seigneur Mre Louis Debuade Comte de Frontenac lieutenant-général des armées du Roy en lancienne France et Son Gouverneur et Lieutenant général en ce pays, de Joseph Lemoine escuyer Seigneur de Sérigny, enseigne sur les vaisseaux du Roy, Joseph Monic escuyer capitaine et major des Trouppes du détachement de la marine en ce pays et dame Jeanne du Fresnoy son espouse, de Mre François de la Forest, Gouverneur pour

(1) Cette pièce intéressante nous a été signalée par M. Philéas Gagnon, l'érudit conservateur des archives judiciaires de Québec.



LeRoy de la Louisiane et De la part de la d'. damoizelle Pollet et du d. seigneur et dame Dauteuil de haut et puissant seigneur Mre Jean bochart chevalier seigneur de champigny, norray, Verneuil, et autre lieux, Conseiller du Roy en tous ses conseils, Intendant de Justice police et finances en ce d. pays et madame Marie-Magdelleine Chapoux son Espouse, de dame Marie Giffard, veuve de Nicolas Juchereau escuyer sieur de Saint-denis, ayeulle maternelle de la d. damoiselle future espouse, de Joseph Giffard escuyer seigneur de beauport et dame michelle Nau son espouse grand oncle, de Charles Juchereau escuyer conseiller du Roy et son lieutenant général en la juridiction royale du Montréal, de Ignace Juchereau sieur Duchesnay et dame Marie peuvret son espouse, de François Juchereau escuyer sieur De Vaulezar, garde-marine de Francois Viennay pachot bourgeois de cette ville et damoiselle Françoise Juchereau son espouse oncle et tante de la d. damoiselle future espouse, de monsieur Mre Claude de Bermen escuyer sieur de la martinière conseiller du Roy au Conseil Souverain de ce pays cousin de la d. damoiselle future espouse De dame Anne Garnier (sic) veuve de Mre Jean bourdon vivant procureur général du Roy aud. Conseil ; ont fait Entre eux Les traites et conventions de mariage qui suivent cest assavoir que led. sieur de D'hiberville et la d. damoiselle Pollet se sont promis et promettent reciproquement se prendre l'un lautre par loi et nom de mariage et icelui faire cellebrer et solemniser en face de nostre mère sainte Eglise catholique apostolique et romaine le plus tôt que faire ce pourra et quadvisé sera Entreux leurs d. parans et amis.

Les d. sieur et damoiselle futurs espoux seront communs en tous leurs meubles et conquets immeubles suivant et au désir de la Coutume de Paris par laquelle ils entendent et



veullent. Les conventions dud mariage êstre Reglées bien que sy après ils fissent leur demeure ou des aquisitions en des lieux ou les coutumes en disposent autrement, auxquelles ils dérogent et renoncent expressément par ces présentes.

Le d. sieur futur espoux prendra la d. damoizelle future espouse avec ses droits escheus par le deceds dud. feu sieur de la Combe son père et autres qui lui escheront de la part de la d. dame dauteuil sa mère.

Et attendu que les biens dud. sieur futur espoux sont en deniers et meubles a esté stipullé que des biens qu'il peut avoir à présent de quelques natures qu'ils puissent être soit meubles ou immeubles la somme de dix mil livres lui sortiront nature de propre à lui et aux siens de son estoc et ligné, le restant de ce qu'il peut avoir entrant en la d. communauté.

Et en cas de predeceds de la d. damoizelle future espouse sans enfants le d. sieur futur espoux s'est reservé la jouissance de tous les biens de la d. communauté sans être obligé de donner aucune caution.

Sera la d. damoiselle future espouse douée du douaire coutumier ou de la somme de cinq cents livres de rente par chacun an de douaire prétix à son choix, étant cependant spécialement convenu que si la d. damoiselle future espouse venoit à convoler en secondes nosces ayant enfants du futur mariage, icelui douaire prétix ne sera plus que de la somme de deux cent cinquante livres de rente au lieu de la d. somme de cinq cents livres ;

Le survivant des dits sieur et damoiselle futurs expoux aura et prendra par préciput des biens meubles de la d. communauté (ou en deniers comptant à son choix) jusques à la somme de quinze cent livres suivant la prisée de l'inventaire et sans crüe, et au cas que ce soit la d. damoizelle



future espouse aura outre ce ses habits bagues et joyaux et linges servant à son usage ensemble sa chambre garnie qui ne pourra estre de plus haut prix que de la somme de mil livres ainsi que le d. sieur futur espoü ses armes, habits, linges, et autres meubles servant à son usage, sera loisible à la d. damoizelle future espouse advenant dissolution de la d. communauté et aux siens de son estoc et ligne d'accepter icelle communauté ou d'j renoncer et en cas de renonciation de reprendre ce qui lui sera advenu et escheu tant par succession, donation qu'autrement avec les d. douaire et préciput tels que dessus ;

Car aynsi a esté convenu entre les d. parties qui à l'entretien a peine de tous depans, dommages et intérests et a ce faire ont respectivement obligé tous leurs biens présents et futurs Renonçant etc. Fait et passé au d. Québecq en la maison dud sieur Pachot après-midy le huitiesme jour d'octobre mil six cent quatre vingt treize es présence des sieurs Charles Rageot praticien et de Gilles Précour tesmoins demeurants aud Quebecq qui ont avec les dits sieur et damll futurs espoux parents et amis et notaire signé.

LeMoyne D'Iberville—Marie-Therese Pollet—Frontenac—Bochart Champigny—M. M. Chaspoux—Jeanne Dufrenois—Monic—A. Gasnier—Ruette Dauteüil—Lemoyne Cerigny—Juchereau Dauteuil—De la Martinière—Juchereau—C. F. Juchereau Pachot—De La forest—Precour—Pachot—Juchcreau de Vaulezar—C. Rageot—Chambalon.

L'Angleterre n'hésita pas à dépenser deux milliards de francs (quatre-vingts millions sterling) pour l'acquisition du Canada. Il faut ajouter à ce chiffre les dépenses faites pour le même objet par chacune des colonies anglaises.



LA LETTRE DE MONTCALM À TOWNSHEND

Qui a lu sans verser une larme le touchant appel de Montcalm expirant au brigadier Townshend :

" Général, l'humanité des Anglais me tranquillise sur le sort des prisonniers français et sur celui des Canadiens. Ayez pour ceux ci les sentiments qu'ils m'avaient inspiré ; qu'ils ne s'aperçoivent pas qu'ils ont changé de maître. Je fus leur père, soyez leur protecteur."

Cette belle lettre fut publiée pour la première fois en 1867 dans un ouvrage intitulé *Montcalm en Canada*, par un ancien missionnaire (le R. P. Martin, S. J.) et édité à Tournai, en France. Depuis, elle a été reproduite dans presque tous les ouvrages publiés sur Montcalm et la guerre de sept ans.

Eh bien ! cette fameuse lettre elle est apocryphe. C'est l'honorable M. Thomas Chapais qui vient de lui donner le coup de grâce. (livraison de septembre de la *Nouvelle-France*).

Montcalm a écrit une lettre au brigadier Townshend, mais elle est entièrement différente de celle que le Père Martin a publiée. En voici le texte :

" Monsieur,

" Obligé de céder Québec à vos armes j'ai l'honneur de demander à Votre Excellence ses bontés pour nos malades et blessés et de lui demander l'exécution du traité d'échange qui a été convenu entre Sa Majesté Très Chrétienne et Sa Majesté Britannique.

" Je la prie d'être persuadée de la haute estime et de la respectueuse considération avec laquelle j'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

Montcalm."

Comme on le voit la variante est assez considérable.



RÉPONSES

Le naufrage de « l'Orignal ». (VIII, IX, 894.)—

" Québec, le 1er octobre 1750.

" Monseigneur,

" C'est avec bien de la douleur que nous avons l'honneur de vous informer de la perte du vaisseau du Roi l'*l'Orignal*.

" Il fut lancé à l'eau le 2 septembre dernier ; on avait pris la précaution de mouiller deux grosses ancres au milieu de la rivière où l'on avait destiné son mouillage et le bout de ses cables était dans une gabarre, sur lesquels étaient amarrés trois grelins épissés ensemble, dont le bout était à bord du vaisseau et qu'on devait abraquer en le lançant.

" Comme le flot était encore assez fort, malgré que la marée eut commencé à baisser, et qu'il emportait ses grelins, on avait mis deux grosses chaloupes pour les soutenir, de crainte qu'ils ne prissent quelques ancres perdues, ce qui occasionna au maître d'équipage de prendre des tours avec ces grelins sur un corps mort placé au bord du quai, afin de le tenir raide, dans la crainte qu'il ne fatiguât le vaisseau, lequel étant parti plus tôt qu'on ne s'y attendait, ayant fait sauter trois clefs des côtés, le maître n'eut pas le temps de décapeler les dits tours morts, de sorte que ce vaisseau se trouvant lancé à l'eau et ayant un grand air rompit le grelin qui était amarré à bord et tenu sur le corps mort. Et outre cette précaution qu'on avait prise, on avait fait mettre dans une chaloupe une ancre à touée avec un grelin pour la porter au vaisseau aussitôt qu il serait lancé ; mais le courant et un petit vent de N. E. lui faisant faire plus de chemin que la chaloupe ne pouvait en faire avec ses rames, elle ne put le joindre que lorsqu'il fut échoué sur un banc de rochers au dessous du cap au Diamant.

" Nous y accourûmes tous, monseigneur, avec les chalou-



pes et canots de la rade, pour tâcher de le retirer, mais l'eau ayant déjà baissé à terre d'un pied, quoique le courant montât encore au milieu de la rivière, tous nos efforts furent inutiles.

" Vous pouvez bien être persuadé, monseigneur, qu'on mit en usage toutes les manœuvres pour réussir, mais vainement.

" Au flot de l'après-midi, on recommença à travailler ; nous aperçûmes, à demi-flot, qu'il était crevé, se remplissant d'eau avec force.

" Le lendemain on y retourna à la pointe du jour : on tenta toutes les manœuvres pratiquables pour le retirer, et toujours inutilement. A basse mer, l'après diné, on vit le mal si grand, son étambot et sa quille étant séparés de plus de 12 pieds de long, que nous prîmes le parti d'assembler un conseil de construction pour le lendemain, dont copie est ci-jointe.

" Nous voulions voir si on aurait pu le relever, pour le conduire dans quelque lieu propre pour le radouber. Nous envoyâmes pour cet effet, le capitaine de port, avec des marins expérimentés, visiter s'il n'en trouverait point jusqu'à deux lieues à la ronde. Ils nous rapportèrent que la côte était garnie de tous côtés de grosses roches sur lesquelles, de pleine mer, il n'y aurait pas eu assez d'eau pour pouvoir l'y faire passer, et vous verrez, par le résultat du conseil, qu'il fut condamné à être dépesé, faute de pontons et d'apparaux nécessaires.

" Nous avons l'honneur d'être avec un profond respect,

Monseigneur,

" Vos très humbles et très obéissants serviteurs,

Signé : Lajonquière-Bigot



" Québec, le 2 octobre 1750.

" Monseigneur,

" Nous avons eu l'honneur de vous rendre compte en commun, M. de la Jonquière et moi, de la perte de l'*Orignal*, à laquelle je suis plus sensible que je ne pourrais vous l'exprimer : ainsi je n'aurai point celui de vous répéter la façon dont il s'est perdu. On avait pris les précautions, qui paraissaient convenables pour le mettre en sûreté après son lancement à l'eau, qui n'ont pas réussi par l'imprudence du maître du port qui prit des tours sur un corps morts à terre avec le grelin qui était frayé sur les cables mouillés au milieu de la rivière, et destinés pour le vaisseau, et dont le bout était à son bord, parce que le flot l'entraînait, quoiqu'il y eut deux chaloupes mouillées qui le soutenaient. Ce maître comptait les décapeler avant qu'il partit, mais il n y fut pas à temps, ce vaisseau ayant malheureusement forcé trois clefs. Les officiers, ni même M. de la Jonquière et moi, ne nous aperçumes point des tours qu'on avait faits à ce grelin sur le corps mort.

Cette perte ne serait pas encore arrivée, si le constructeur avait voulu souffrir qu'on mit un cable et une ancre à bord avant de le lancer à l'eau. Il prétendit qu'elle donnerait un lest à ce vaisseau, et que cela pouvait lui occasionner quelque accident.

Il était entièrement fini ; jusqu'à la moindre minutie dans la chambre des officiers, il était même peint. J'ai fait sauver la plus grande partie de ses courbes, ses caps de moutons et chaînes d'aubans, quantité de chevilles, toute la menuiserie qui servira à un autre, n'étant point endommagée, ses cabestans, ses pompes et sa galerie qui était de fer ; elle est aussi légère qu'en bois et peut-être plus et elle tient moins de place. Je suis persuadé que si on l'avait vue à



Brest, on en aurait mis de pareille aux vaisseaux en construction.

M. Levasseur m'a assuré que les courbes de fer serviraient à l'*Algonquin* ainsi que les chaînes d'aubans et caps de moutons, ces derniers ayant été faits trop forts pour l'*Orignal*.

J'avais bien pensé, ainsi que M. de la Jonquière, à faire construire un vaisseau pareil à ce dernier pour employer ses agrès, voiles,cables,ancres et tout ce qu'on a pu sauver ; mais le constructeur m'a représenté la perte qu'il y aurait sur le bois de l'*Algonquin* ; qu'en outre la partie du bois la plus éloignée du cœur, qui est la meilleure, serait ôtée, que les bordages étaient déjà sciés d'épaisseur et qu'il faudrait les réduire à la hache,et que, moyennant toutes ces diminutions, la main d'œuvre serait extrêmement chère et que d'ailleurs la mature de l'*Orignal* servirait en grande partie à l'*Algonquin*.

Toutes ces raisons, Monseigneur, m'ont engagé à suivre les ordres du Roi pour la construction de l'*Algonquin*, et à vous proposer d'en faire bâtir un autre sur les proportions de l'*Orignal*, pour employer ses agrès, voiles, ancres et cables, avec des chênes qu'on a découverts l'hiver dernier sur une hauteur, et dont j'ai encore envoyé faire la visite cet été par un maître charpentier pour en connaître la quantité : il a été fait un procès-verbal qui est ci-joint.

On pourrait, Monseigneur, faire une épreuve de la qualité de ces bois (ceux dont on s'est servi jusqu'à présent ayant été pris dans des marais), et supposé qu'ils ne valussent pas mieux que les autres par le peu de durée des vaisseaux, il faudrait renoncer entièrement à en construire de cet échantillon.

Si vous ne goûtez point cette proposition, je vous renverrai tous ces agrès par le vaisseau du roi, si vous avez la bonté de donner ordre aux capitaines de les prendre.



Lorsque l'*Orignal* fut lancé à l'eau, le saut qu'il fut obligé de faire en sortant de dessus la calle, quoiqu'on en eût ajouté une fausse de 30 pieds, était si considérable, qu'il brisa les anguilles et six colombiers. On vit les brais sortir de ses coutures et rejaillir à plus de dix pieds avec de la fumée. La secousse fut extrêmement violente, et ceux qui étaient dedans prétendirent qu'il arqua de 4 pieds et qu'il fit de l'eau sur le champ.

Pour obvier à une pareille secousse pour l'*Algonquin*, j'ai fait reculer le chantier de 33 pieds, ayant fait creuser dans le rocher pour gagner ce terrain, afin que le vaisseau venant de plus loin, la calle se trouve plus basse au bord de l'eau, et j'ai fait baisser en outre le chantier de 4 pieds et demi à 5 pieds de l'arrière, ce qui me donnera près de 11 pieds au bord de l'eau. De sorte que cette calle qui avait 14 pieds de haut à basse mer ne s'en trouvera plus que trois au moyen de quoi l'eau viendra chercher le vaisseau sur son chantier. M. de la Jonquière est de mon avis, et je n'ai fait faire cette ouvrage qu'après l'avoir consulté.

Nous nous doutions bien que l'*Orignal* souffrirait de ce saut. Le constructeur seul pensait différemment, mais il a reconnu son erreur, et il s'est rendu aisément à baisser le chantier.

Nous avons l'honneur d'être avec un profond respect,

Monseigneur,

Vos très humbles et très obéissants serviteurs

Signé : Bigot

À Québec, le 17 septembre 1750.

Monseigneur,

M. Bigot et moi ayant l'honneur de vous rendre compte, par notre lettre commune, du triste sort du vaisseau l'*Orignal*, je ne crois pas devoir entrer dans un nouveau détail à ce sujet.



Je dois seulement avoir l'honneur de vous dire que cet accident est d'autant plus fâcheux qu'il n'a pas tenu à moi de le prévenir.

En effet M. de la Villéon destiné pour commander le dit vaisseau et le Sr de Cery, capitaine de port, étant chez moi, nous convimnes qu'il était propre de mettre une ancre à tou e avec des grelins dans le dit vaisseau avant de le lancer à l'eau ; et que en outre cela on amarerait des grelins et des haussières sur les cables des ancres qu'on avait mouillés au large, pour amarrer le vaisseau lorsqu'il serait lancé, étant essentiel de prendre toutes ces précautions pour avoir deux ressources en état de suppléer l'une au défaut de l'autre, en cas de besoin.

Cet arrangement fut proposé au Sr Levasseur constructeur qui ne voulut pas consentir que la dite ancre fut mise au bossoir du dit vaisseau parce, disait-il, qu'en le lançant à l'eau, elle pourrait lui faire tort.

Comme ce constructeur ne m'a jamais rendu aucun compte de ses ouvrages, et que mes instructions ne me chargent point de lui donner des ordres, ni de prendre connaissance de la construction, je ne jugeai pas devoir prendre sur moi de lui ordonner d'exécuter le dit arrangement, n'ayant que la voix de la représentation.

J'ajoute que lors de mon départ de la cour, j'offris à M. de Maurepas de veiller à la construction et de lui en rendre compte, ainsi que de la qualité des bois, sur quoi il ne me répondit rien : ce qui me prouve que ce constructeur n'est comptable et n'a d'ordre à recevoir que de M. l'Intendant pour ses ouvrages, et que la cour n'entend pas que je porte atteinte à son district. Vous ne m'avez pas même, Monseigneur, honoré d'une réponse à ma lettre du 3 septembre 1749, par laquelle j'avais l'honneur de vous rendre compte de la visite que je fis au dit vaisseau.



L'année dernière à mon arrivée, je fis faire attention au dit Sr Le Vasseur, en présence de M. le comte de la Galissonnière, qu'il n'avait pas prolongé assez la calle sur laquelle il a construit son vaisseau, n'ayant que 25 pieds du bout de l'étambot au bout de la dite calle, où à peine l'eau venait au coup de la pleine mer, ce qui aurait fait faire un grand saut à son vaisseau, lorsqu'il aurait été en équilibre sur le bout de la calle.

J'ai renouvelé ces observations au Sr Le Vasseur, M. de la Villéon y a joint ses représentations et tout cela l'a déterminé à faire une avant calle sur bois de 22 pieds de long. Malgré cela le vaisseau a fait un saut considérable, et je suis persuadé qu'il a pris un tour de reins parce que les anguilles ont cassé par moitié lorsque le vaisseau a été en équilibre sur le bout de la dite avant-calle dont il y eut trois pièces qui rompirent : le cerceau et l'autre moitié des anguilles restèrent sur la calle où le vaisseau a été construit.

J'estime, Monseigneur, que le chantier est trop élevé, qu'il doit aller aboutir à fleur d'eau à la basse mer, et que par conséquent, il faudrait reculer le dit chantier le plus qu'il sera possible vers la montagne et le rabaisser au bout du quai au moins d'environ quatre pieds.

Je dois rendre toute la justice qui est due à M. de la Villéon, c'est un officier très zélé et très expérimenté, il s'est donné tous les soins possibles, de même que tous ses officiers, soit pour accélérer les ouvrages du vaisseau, soit après qu'il a été échoué pour tenter de le relever. Cette campagne est ruineuse pour lui, étant obligé de nourrir son état-major dans un pays où les vivres sont hors de prix.

Je suis avec un très profond respect,

Monseigneur,

Votre très humble et très obéissant serviteur

Signé : de la Jonquière



Les frères de Louis Jolliet. (VIII, VII, 884.) — Le père de Louis Jolliet était charron et employé comme tel par la Compagnie de la Nouvelle-France. Il était originaire de La Rochelle. Le 9 octobre 1639, il avait épousé, à Québec, Marie d'Abancour, fille d'Adrien d'Abancour dit La Caille et de Simone d'Orgeville, de Vaux, évêché de Soissons.

De ce mariage naquirent trois fils :

I. Adrien, — qui fut fait prisonnier par les Iroquois aux Trois-Rivières, le 13 juin 1658, puis ramené à Montréal par Garakonthié, au mois d'août de la même année. Il alla s'établir au Cap-de-la-Madeleine, et épousa Jeanne Dodier aux Trois-Rivières, le 22 janvier 1664. C'est Adrien Jolliet (et non Louis, comme on l'a prétendu erronément) qui est l'ancêtre de l'honorable Barthélemi Joliette, de respectée mémoire, le fondateur de la ville et du collège qui portent son nom. (1)

II. Louis, — le découvreur du Mississipi.

III. Zacharie, — qui étudia pendant quelque temps chez les Jésuites, apprit le métier de son père chez Noël Morin, charron de la Compagnie de la Nouvelle-France, et se livra par la suite aux voyages et à la traite. On sait de lui un

---

(1) Voici l'arbre généalogique de l'honorable Barthélemi Joliette :

1. Jean Joliet et Marie d'Abancour, tous deux venus de France, mariés à Québec, père et mère d'Adrien Jolliet.

2. Adrien Jolliet et Jeanne Dodier mariés aux Trois-Rivières, père et mère de Jean-Baptiste Jolliet.

3. Jean-Baptiste Jolliet et Marie-Jeanne Cusson, père et mère de François Jolliet.

4. François Jolliet et Cécile Papin, mariés à Montréal, père et mère d'Antoine Jolliet.

5. Antoine Jolliet et Catherine Faribault, mariés à Berthier, père et mère de Barthélemi Jolliet.

Barthélemi Jolliet, ou Joliette, fondateur de la ville de Joliette (ancienne seigneurie de Lavaltrie) naquit en 1789. Il épousa, en 1813, à La Valtrie, Marie-Charlotte Taricu de la Naudière, et mourut, en 1850, sans laisser de postérité.



trait qui lui fait honneur. En 1689, l'année qui précéda le siège de Québec par sir William Phips, il s'opéra parmi les Sauvages de l'Ouest un mouvement inquiétant. M. de La Dürantaie, qui commandait à Michillimakinac, crut devoir en avertir le gouverneur général. Or, dit l'abbé Ferland, " on était à près de quatre cents lieues de Québec ; l'hiver allait commencer, les rivières se couvraient de glaces ; des bandes d'Iroquois parcouraient les forêts sur la route qu'il fallait suivre : trouverait-on un homme assez hardi et assez intelligent pour porter un avis capable de sauver le pays ? Un simple traiteur, un enfant du pays, le sieur Zacharie Jolliet, s'offrit d'aller annoncer à Québec qu'un orage se formait dans l'ouest contre la colonie française." Tantôt en canot, dans l'eau vive, tantôt sur les bordages ou sur les glaces flottantes, Zacharie Jolliet, accompagné d'un seul homme, parcourut cette longue distance dans un temps relativement court. " Il arriva à Québec vers la fin du mois de décembre 1689, et surprit M. de Frontenac autant par la hardiesse de son entreprise que par l'étrangeté des nouvelles qu'il apportait." (1)

Ernest Gagnon

Robert Giffard etait-il noble ? (VIII, IX, 897.) —L'événement est point ou peu connu, mais Robert Giffard, le fondateur de Beauport, fut bel et bien anobli, par lettres patentes du mois de mars 1658. L'original de ce document précieux est disparu depuis longtemps et il n'en existe pas une seule copie dans tout le pays, croyons nous. Mais la supplique suivante présentée à l'intendant de Meulles par Joseph Giffard, fils du fondateur de Beauport, prouve que les Giffard avaient parfaitement le droit de se servir du mot écuyer et de se qualifier nobles.

(1) Ferland, " Cours d'histoire du Canada," volume II, page 195.



" A Monseigneur l'intendant,

" Suplie humblement Joseph Giffard, escuyer, seigneur de Beauport, disant que pour satisfaire à l'arrest du Conseil d'Etat du Roy du quinze avril 1684, portant deffense à tous les habitants de ce pays de quelques qualité et condition qu'ils soient, de prendre la qualité d'escuyer dans tous les actes publics et autres qui seront par eux passés qu ils ne soient véritablement gentilshommes et reconnus tels suivant leurs titres qui seraient par eux représentés pardevant vous, Monseigneur, à peine de cinq cent livres d'amende applicable aux hôpitaux des lieux. Le d. suppliant produit pour justifier de sa noblesse les lettres patentes de sa Majesté du mois de mars g b y c cinquante huit, par lesquelles défunt Robert Giffard, seigneur du d. Beauport, père du suppliant impetrant d'icelles, est décoré du titre de noblesse, ensemble ses enfants et postérité, soit mâles ou femelles, nés et à naître en loyal mariage ; sur le reply desquelles sont les actes d'enregistrement qui en auraient été faits, tant en la juridiction souveraine qu'en la sénéchaussée de ce pays en date des huit septembre 1658 et 6 juin 1659 ; et pour justifier de sa filiation produit aussi son contrat de mariage avec damoiselle Michelle-Thereze Nau, sa femme, passé pardevant Michel Fillion, notaire royal en ce pays le dix neuf octobre 1663.

" Ce considéré, Monseigneur, il vous plaise donner acte au suppliant de la représentation qu'il sait des lettres patentes, le maintenir en sa qualité de noble comme extrait de noble lignée, et déclarer que lui, ses enfants et postérité, si aucun il avait en légitime mariage, pourront se qualifier nobles et écuyers, dans les actes publics et autres qui seront par eux passés, tant qu'ils ne feront actes derogeant, Et ferez bien. Joseph Giffard."

P. G. R.



" **Frere Jonathan** " (VIII, IX, 891.)—Ce sobriquet par lequel on désigne souvent les Etats-Unis, a une origine assez singulière.

Lorsque Washington, l'immortel fondateur de la République américaine, s'occupait des mesures à prendre pour la défense du Massachusetts, il rencontra des obstacles imprévus et presque insurmontables pour l'approvisionnement de son armée, et il en était très préoccupé. Craignant d'avoir à déplorer la perte de cet Etat, il songea, dans son embarras, à s'adresser à un de ses amis, qui était francmaçon ainsi que lui, Jonathan Trumbull, homme sage et éclairé, gouverneur du Connecticut, pour lui demander son avis. Au moment de prendre une résolution, il s'écria : " Voyons ce qu'en pense le frère Jonathan." Le gouverneur du Connecticut était un homme de bon conseil. Il le prouva en indiquant la conduite qu'on devait tenir, selon lui, pour sauver le Massachusetts. Washington suivit les conseils de son ami, " frère Jonathan ", et les Anglais tentèrent vainement de s'emparer de l'Etat qu'ils regardaient comme une proie certaine.

Washington attribua lui-même ce résultat aux conseils de Jonathan Trumbull. Celui-ci devint très populaire parmi les soldats de l'Union, et chaque fois que, dans la suite, surgirent des obstacles et des difficultés qui paraissaient insurmontables, ils avaient coutume de dire : " Il faudra que le général Washington s'adresse de nouveau au frère Jonathan." Peu à peu, cette phrase devint une espèce de proverbe à l'usage des personnes qui se trouvaient dans une position embarrassante. Les étrangers entendant sans cesse aux Etats-Unis répéter ce proverbe, finirent par faire du fameux frère Jonathan le sobriquet des Américains, de telle sorte que, comme on dit John Bull pour le peuple anglais, Jacques Bonhomme pour le peuple français, on dit Frère Jonathan pour le peuple américain.



Baie de Fundy. (VIII, IX, 893.)—" Eſtans eſloignez vn quart de lieuë de la coſte, nous fuſmes à vne iſle, qui s'appelle l'iſle Longue, qui git nort nordeſt & ſur ſuroueſt, laquelle faict paſſage pour aller dedans la grande baye Françoiſe ainſi nommée par le sieur de Monts." (Champlain, III, p. 12.)

Plus loin, parlant de la rivière Pentagouet, Champlain dit :

" Je croy que ceſte riuiere eſt celle que pluſieurs pilottes & Hiſtoriens appellent Norembegue." (III, p. 31).

L'abbé Laverdière écrit :

" Malgré le respect que nous avons pour Champlain et pour un grand nombre d'auteurs qui semblent avoir adopté son opinion, nous osons croire que la grande rivière de Norembègue n'est autre chose que la baie Française, aujourd'hui la baie de Fundy. Pour ne point parler de Thévet ni de Belleforest, qui sont fort peu explicites sur ce point, qu'il nous suffise de citer le témoignage de Jean Alphonse, dont l'exactitude est étonnante pour l'époque où il vivait : " Je dictz que le cap de ſainct Jehan, dict Cap à Breton, & le cap de la Franciſcane, ſont nordeſt & ſuroueſt, & prennent vn quart de l'eſt & oueſt, & y a en la route cent quarante lieuës, & icy faict vng cap appellé le cap de Norombegue... La dicte coſte eſt toute ſableuſe, terre baſſe, ſans nulle montaigne. Au delà du cap de Norombegue, deſcend la riuiere du dict Norombegue, enuiron vingt & cinq lieuës du cap." (c'est précisément la largeur de l'Acadie). " La dicte riuiere eſt large de plus de quarante lieuës .." Il est évident que Jean Alphonse décrit ici la côte sud-est de l'Acadie (qu'il appelle Franciscane), le cap de Sable et la baie de Fundy, qui a réellement une embouchure de près de quarante lieues si l'on compte depuis le cap de Sable ou No-



rembègue jusque vers la sortie du Pénobscot." *Oeuvres de Champlain*, publiées par l'abbé Laverdière (note) vol. III, pp. 31 et 32.

On ne peut deviner, dit M. Ferland, pourquoi les Anglais l'ont nommée baie de Fundy. Auraient-ils traduit par *Bay of Fundy* les mots que portent d'anciennes cartes : *Fond de la Baie ?* " (*Cours d'histoire*, I, p. 65.)

Les dimensions de l'ile d'Orleans. (VIII, IX, 892.)—Les auteurs ne s'accordent guère sur les dimensions de l'île d'Orléans.

Cartier lui donne douze lieues de longueur. " Icelle ysle, dit-il, tient de longueur environ *douze lieues*, & est fort belle à veoir." (*Brief récit et succinte narration*).

Champlain est un peu plus modeste : Alors on suit le fond, côtoyant l'Isle d'Orléans au sud, qui a *six lieues de longueur et une et demie de large* en des endroits.... Plus loin, il écrit : " Il y a aussi es environs du dict Canada dedans le dict fleuve plusieurs iyles tant grandes que petites & entre autres en y a une qui contient plus de dix lieues de long." (*Voyages*).

Le père LeJeune, en 1632, donne à l'île d'Orléans le nom de Saint-Laurent : " Avant que d'arriver à Québec, dit-il, on rencontre au milieu de cette grande rivière une isle nommée de Saint-Laurens, qui a bien *sept lieues* de long." (*Relation*, 1632).

Pierre Boucher, gouverneur des Trois-Rivières, s'exprime ainsi au sujet des dimensions de l'île d'Orléans : " Une lieue au-dessous de Québec, la rivière se sépare en deux, et forme une belle isle qu'on appelle l'isle d'Orléans,qui a environ *dix-huit lieues de tour*." (*Histoire naturelle et véritable de la Nouvelle-France*).



Un père Jésuite écrivait à ses confrères de France en 1663 : " L'Isle d'Orléans est remarquable par sa grandeur, ayant plus de quinze lieues de tour." (*Relation*, 1663.)

En 1676, l'île d'Orléans était créée en fief noble en faveur de M. Berthelot. L'Edit de création lui assigne les dimensions suivantes : " L'Isle a sept lieues de longueur sur deux de largeur ". (*Recueil d'Edits et Ordonnances Royaux.*)

Mgr de Laval, à qui l'île d'Orléans avait appartenu, écrit : " L'île est distante de Québec de deux lieues et contient sept lieues de long et quatorze de tour." (*Mandements des évêques de Québec*, I, 117).

La Hontan, toujours porté à exagérer, donne à l'île d'Orléans sept lieues de longueur sur trois de largeur. (*Mémoires de l'Amérique*, I, lettre 3e).

Charlevoix dit que l'île d'Orléans a quatorze lieues de tour. (*Histoire de la Nouvelle-France*, III, 67).

" L'île d'Orléans a sept lieues de long sur quatorze de circonférence," nous dit, en 1751, un voyageur (*Voyage au Canada*, par J. C. B.)

Bouchette, en 1815, évalue la longueur de l'île d'Orléans, à vingt milles et sa largeur à cinq milles. (*Topographie du Canada*). Cependant, en 1830, il n'accorde plus à la même île que dix neuf milles et demi en longueur, sur cinq et demi en largeur (*Topographical Dictionary*).

C'est certainement là l'évaluation la plus juste des dimensions de l'île d'Orléans.

P. G. R.

Le passage de l'Atlantique. (III, X, 369).—Le vent d'ouest est le vent le plus fréquent dans l'Atlantique, ce qui explique pourquoi le passage d'Amérique en Europe est ordinairement plus court que celui d'Europe en Amérique.

———



QUESTIONS

899—Après le meurtre de Robert Cavelier de La Salle, raconte Hennepin, le père Anastase et les autres membres de l'expédition continuèrent leur route. Arrivé à la rivière des Akansas ils trouvèrent une grande croix et au bas les armes du roi de France. Ils y virent aussi une maison bâtie à l'européenne. Alors Joutel tira son fusil. Au bruit de cette décharge, il vit sortir deux Français Canadiens " Le commandant s'appelait le sieur *Couture.*

Ce Couture était-il un des fils de Guillaume Couture, le premier habitant de Lévis ? XXX

900—Pierre du Calvet, dans son appel à Georges III en 1784, écrivait : " Dans un cas d'une conséquence bien moins importante d'un sujet canadien (M. Cugnet, de Québec, en 1762) qui se plaignait, quoiqu'à tort, des invectives outrageantes d'un gouverneur (le général Murray), votre Majesté fit juger juridiquement l'accusé sans avoir égard à sa qualité de gouverneur." Quels sujets de plainte avait Cugnet contre le gouverneur Murray ? Avoc.

901—A Québec, le 4 juin 1778, Pierre-Michel Fortier, négociant, épousait Marie-Anne-Angélique, fille de Ignace-Philippe de Gaspé et de Marie-Anne de Villiers. Ils eurent plusieurs enfants, entre autres Pierre-Michel, Charles, Ignace-Gaspard. Ces derniers ont-ils laissé des descendants ?

Gené.

902—Les noms de ceux qui périrent dans le naufrage du *Chameau* sur l'île Royale dans la nuit du 25 août 1725 ont-ils été conservés ? Morin



BULLETIN
DES
RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. 8 NOVEMBRE 1902 No 11

SAINT-ANTOINE DE TILLY

Le 29 octobre 1672, l'intendant Talon concédait, au nom du roi, au sieur de Villieu, lieutenant de la compagnie de Berthier au régiment de Carignan, " en considération des bons et louables services qu'il avait rendus à Sa Majesté en différents endroits tant en l'ancienne que dans la nouvelle France " ; l'étendue des terres qui se trouvent sur le fleuve Saint-Laurent depuis les bornes de la seigneurie de Lauzon jusqu'à la petite rivière Talley dite de Villieu, icelle comprise, sur une lieue et demie de profondeur.

Cette concession était faite aux conditions ordinaires, c'est-à dire à la charge de la foi et hommages et avec l'obligation de tenir et de faire tenir feu et lieu sur la dite seigneurie.

M. de Villieu s'occupa peu de sa seigneurie puisque huit années après sa concession cinq colons seulement y avaient pris des terres. Le recensement de 1681 nous donne d'intéressants renseignements sur ces premiers habitants de Villieu. Ils ne seront pas sans intérêt pour leurs descendants :

Adrien Hayot, 41 ans ; enfants : Charles, 14 ans ; Adrien, 12 ans ; Louis, 10 ans ; François, 8 ans. 1 fusil. 6 arpents en valeur.

Nicolas Delahaye, 41 ans. 4 arpents en valeur.

Pierre Lambert, 31 ans. Marie Lenormand, sa femme, 19 ans. Pierre, leur fils, 1 an. 4 arpents en valeur.

Pierre Bourgoin, 42 ans. Catherine Basset, sa femme,



30 ans. Enfants : Marie, 7 ans ; Claude, 5 ans ; Pierre, 2 ans. 1 vache. 4 arpents en valeur.

Benoit Boucher, 35 ans. 1 fusil. 10 arpents en valeur.

En 1683, la population de Villieu loin d'augmenter avait diminué de cinq âmes. C'est ce que nous apprend Mgr de Saint-Vallier dans son *Plan général de l'état présent des missions du Canada fait en l'annee* 1683.

" M. de Saint-Claude, dit-il, dessert par voie de mission Bellechasse, LaDurantaye, Beaumont, Montapeine, la côte de Lauzon, Villieu, Sainte-Croix, Lotbinière jusques à la rivière Duchesne qui contiennent en tout 25 lieux le long du grand fleuve du côté du sud. "

Puis il ajoute qu'à Villieu il y a 4 familles et 10 âmes ; à Sainte-Croix 5 familles et 29 âmes, et Lotbinière 12 familles et 61 âmes.

Dans ses visites à Villieu, le missionnaire se retirait chez Pierre Lambert. C'est aussi dans sa maison qu'il administrait les sacrements aux habitants de la paroisse naissante.

En mourant, M. de Villieu laissa sa seigneurie à ses deux fils, Claude-Sébastien de Villieu et Pierre de Villieu.

Le 31 août 1700, Claude-Sébastien de Villieu, écuyer capitaine commandant une compagnie des troupes du détachement de la marine entretenue par Sa Majesté à l'Acadie, qui avait acquis les droits de son frère Pierre de Villieu, vendait à Pierre-Noël LeGardeur, sieur de Tilly, lieutenant dans les troupes de la marine, " la terre, fief, justice et seigneurie de Villieu avec les cens, rentes, et autres droits, même les arrérages dus par les tenanciers. " La vente était faite pour le prix de trois mille livres, monnaie du pays, payables deux mille livres comptant, et la balance dans une année.

La seigneurie de Villieu prit dès lors le nom de Tilly.



Pierre-Noël LeGardeur de Tilly était alors âgé de 48 ans. Il avait épousé en deuxième mariage une des filles du gouverneur de Trois-Rivières, Pierre Boucher, et en avait eu une nombreuse famille. L'année même de son acquisition, il vint s'établir à Tilly. C'était un homme énergique et il se mit résolument à l'œuvre pour coloniser son beau domaine.

Il commença par construire une chapelle. Dès 1702, on y faisait les offices. Elle était en bois. On n'est pas absolument fixé sur le site de cette chapelle. Les uns veulent qu'elle ait été bâtie au pied de la falaise, à quelques arpents de l'église actuelle ; les autres soutiennent qu'elle s'élevait à la pointe Aubin, sur la terre aujourd'hui possédée par M. José Lallemand.

Tilly fut d'abord desservi par un récollet. Il est donc tout naturel qu'il mit le nouveau temple sous le patronage de saint Antoine de Padoue (Pade) qui est un des plus grands saints de l'ordre de saint François.

Sous la vigoureuse impulsion du seigneur LeGardeur la population de Saint-Antoine de Tilly ne tarda pas à augmenter. On constata bientôt que la petite église en bois ne répondait pas aux besoins de la paroisse. Il fallut donc songer à rebâtir ailleurs.

Le 30 juin 1712, Pierre-Noël LeGardeur, écuyer, seigneur de Tilly, capitaine d'une compagnie du détachement de la marine, et Madeleine Boucher, son épouse, donnaient à la fabrique de Saint-Antoine de Tilly, un arpent de terre de front " sur la profondeur que la seigneurie peut avoir ", joignant d'un côté au nord-est à Desrosiers, cordonnier, et de l'autre à Jacques Barron, pour y bâtir une église et un presbytère. Cette donation était faite à la condition que les donateurs et leurs enfants seraient enterrés dans l'église aux frais de la fabrique.



Il devait s'écouler plusieurs années encore avant que la fabrique de Saint-Antoine de Tilly put utiliser le don généreux du seigneur LeGardeur et de son épouse. La mort du principal donateur arrivée quelques années plus tard, et le peu de fortune de la plupart des habitants de Saint-Antoine de Tilly ne furent pas étrangers probablement au long retard apporté à la reconstruction de l'église.

Cependant en 1721 la petite chapelle tombait littéralement en ruines.

Les marguilliers de l'œuvre et fabrique de Saint-Antoine de Tilly, Jean Cochon, Pierre Lallemand et Jean Grenon, se décidèrent enfin de rebâtir l'église et de construire un presbytère. Ils présentèrent à cet effet une requête à l'intendant le priant d'ordonner aux habitants de la paroisse de s'assembler afin de nommer quatre d'entre eux pour faire un état estimatif des dépenses pour ces constructions, et ensuite établir la répartition de ce que chacun serait tenu de contribuer.

Le 19 mai 1721, l'intendant Bégon rendait son ordonnance. Les habitants de Saint-Antoine de Tilly avaient ordre de s'assembler 1o pour décider s'ils devaient réparer la vieille chapelle ou construire une église nouvelle ; 2o construire en bois ou en pierre ; 3o choisir quatre habitants chargés de faire l'état estimatif du coût des travaux ; 4o fixer la répartition.

Les paroissiens de Saint-Antoine de Tilly se réunirent et décidèrent de rebâtir en pierre et sur le terrain donné par le sieur LeGardeur, à quelques pieds au nord de l'église actuelle. Commencés dans l'été de 1721, les travaux furent terminés à l'automne de la même année. Cette église devait servir au culte pendant 67 ans seulement.

Le 20 septembre 1721, M. de Vaudreuil, gouverneur et



lieutenant-général de la Nouvelle-France, Mgr de Saint-Vallier, évêque de Québec, et M. Bégon, intendant, déterminaient le district et l'étendue de chacune des paroisses de la Nouvelle-France.

Les limites de la paroisse de Saint-Antoine de Tilly furent fixées comme suit :

" L'étendue de la paroisse de Saint-Antoine de Pade, située en la dite seigneurie (de Tilly) sera de trois lieues et un quart, savoir, quatre arpents de front que contient le fief de la dame Beaudoin, et une lieue et trente huit arpents de front que contient le reste de la seigneurie de Tilly, le tout faisant une lieue et demie de front à prendre du côté d'en bas, depuis le fief de la Côte de Lauzon, en remontant le long du fleuve jusqu'au fief de Maranda, trois quart de lieue de front que contient le dit fief Maranda, en remontant jusqu'au fief de Bonsecours, et une lieue de front que contient le dit fief de Bonsecours, en remontant jusqu'au fief de Sainte-Croix, ensemble des profondeurs renfermées dans ces bornes."

En 1723, les chefs de familles suivants étaient établis à Saint-Antoine de Tilly : madame veuve Beaudoin, Jean Ayotte, Jean de Voisier, Louis Durand, François Rondeau, Jacques Côté, Joseph Côté, Joseph Saint-Laurent, André Daigle, Pierre Lambert père, Pierre Lambert fils, Jacques Genest, Pierre Godin, Jean Grenon, Paul Martel, François Marchand, Louis Croteau, Jacques Barron père, Jacques Barron fils, Nicolas Croteau, Pierre Lafranchise, Pierre de Gaspé, Pierre Dumas, Jean-Baptiste Lafrance, Charles Rousseau, André Bergeron, Jean Bergeron, Jacques Croteau, Pierre Lambert fils, André Bergeron fils, Charles Le Normand, Claude Houde, Jean-Claude Houde, François Labonté, François Deslauriers, Jean-Baptiste Beaulieu, Gaspard Chauret. Jean Chaurest, Jean-Baptiste Chauret, Charles Lemire, la veuve Roberge, la veuve Chauret,



En 1759, lorsque les Anglais vinrent attaquer Québec, le curé, les femmes, les enfants et les hommes incapables de porter les armes se retirèrent dans la deuxième concession de Saint-Antoine de Tilly. On avait préalablement enlevé de l'église tout ce qui était susceptible d'être emporté. Pendant toute la durée du siège de Québec, le curé dit la messe dans la maison de Claude Bergeron. Une personne qui mourut pendant ces tristes événements fut même enterrée sur la terre de Bergeron.

Les Anglais au nombre de 1000 à 1200 débarquèrent à Saint-Antoine de Tilly, s'emparèrent de l'église et s'y retranchèrent. Pendant plusieurs jours, ils se répandirent dans la campagne et récoltèrent les grains de toutes les habitations. Ils brulèrent aussi un grand nombre de maisons.

Le 23 juillet 1760, les habitants de Saint-Antoine de Tilly remirent leurs armes aux Anglais et prêtèrent le serment de neutralité. Le capitaine Knox nous a conservé le texte du serment que les habitants de Saint-Antoine de Tilly prêtèrent alors : " Nous jurons devant le Dieu tout puissant que nous ne prendrons pas les armes contre George II, roi de Grande-Bretagne, etc., ou contre ses troupes et ses sujets, et que nous ne donnerons pas d'informations à ses ennemis, directement ou indirectement. Ainsi que Dieu nous soit en aide."

L'église actuelle de Saint-Antoine de Tilly a été construite en 1788. Elle fut bénie le 24 septembre 1788 par M. Noël, curé, en présence de Mgr Bailly de Messein, évêque de Capse et coadjuteur de Mgr Hubert, et de MM. Hubert, curé de Québec, Renauld, curé de Beauport, Jean, curé des Ecureuils, Chauret, curé de Lotbinière, Prevost, curé de Saint-Nicolas, Hubert, vicaire de la Pointe-aux-Trembles, du R. P. de Berrey, commissaire provincial des Récollets,de



M. Jean-Baptiste Noël, seigneur de Tilly, et d'un grand concours de paroissiens.

Depuis 1788 cette église a subi plusieurs fois d'importantes réparations.

On admire dans l'église de Saint-Antoine de Tilly plusieurs peintures que des connaisseurs ont évalué à un très haut prix. Elles furent achetées de M. l'abbé Philippe-Jean-Louis Desjardins, prêtre français que la Révolution jeta sur nos rives. Voici comment ce digne prêtre explique leur origine : " Toutes les églises de France avaient été pillées, du temps de Robespierre, en 1793, par des milliers de fripons. Des spéculateurs avaient collectionné un nombre infini de tableaux volés. Un de ces hommes fit banqueroute: sa collection fut vendue par autorité de justice. Je me rendis à l'encan, les tableaux étaient en piles dans une cour à Paris ; c'était une montagne de tableaux. Cette montagne me fut adjugée en bloc pour presque rien, comparativement à sa valeur réelle.

" Quelques jours plus tard, le cardinal Fesch, archevêque de Lyon, grand connaisseur m'ordonne de faire transporter chez lui, à Lyon, ma collection. Il en achète quelques-uns et me remet le reste : c'est ce que vous avez reçu au Canada. Ils furent acquis par le séminaire de Québec, la cathédrale de Québec, l'église de Saint-Michel de Bellechasse, de Saint-Antoine de Tilly, et quelques autres églises du Canada."

A une assemblée de fabrique tenue le 17 mars 1817, M. le curé Raby fut autorisé à acheter les tableaux suivants de la collection de M. l'abbé Desjardins : *Saint-Antoine de Padoue*—*l'Intérieur de Nazareth*—*Les stigmates de saint François d'Assise*—*La Visitation* de A. Audry—*Jésus au milieu des docteurs*, copié par S. Masse.

Pour célébrer avec éclat le deux-centième anniversaire de



la fondation de Saint-Antoine de Tilly, M. le curé Rouleau et ses intelligents et dévoués paroissiens ont eu l'heureuse idée de renouveler entièrement la façade de leur église et de la surmonter d'un clocher neuf. Les travaux ont été faits par M. Joseph Saint-Hilaire, entrepreneur, sur les plans de M. David Ouellet, architecte. (1)

P. G. R.

LETTRE DU COMTE DE LA GALISSONIÈRE À MADAME THOMAS-JACQUES TASCHEREAU

A la Galissonière, le 3 juillet 1750.

J'ai appris, madame, à mon arrivée en France la perte que vous avez faite (2) et j'en ai été extrêmement touché, ayant toujours aimé et estimé M. Taschereau, ce que j'avais de commun avec tout le monde. Sa probité et son amour pour le travail n'étaient ignorés de personne. C'est ce qui me fait espérer que vous trouverez dans ceux qui seront chargés de rediger et devéritier ses comptes tous les secours que vous pouvez désirer. Si je puis en cela ou en outre chose vous être utile vous meferez plaisir de vous adresser à moi et vous me trouverez toujours disposé à vous donner des preuves de l'estime et du respect avec lesquels je suis,

Madame,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

LA GALISSONIÈRE.

---

(1) Le 14 octobre 1902, on installera dans le nouveau clocher trois cloches de la fonderie Mears de la pesanteur respective de 2010, 1659 et 1188 livres. Elles seront baptisées sous les noms de 1. Léon 2. Louis-Nazaire ; 3. François-Albert. On les doit à la générosité des paroissiens de Saint-Antoine de Tilly qui ont noblement répondu à l'appel de leur curé

(2) M. Thomas-Jacques Taschereau mourut à Québec le 25 septembre 1749.



UNE AUTRE MAISON MONTCALM A QUÉBEC (1759)

Après avoir établi en quoi consiste la véritable étendue de la tradition de la maison *Montcalm* située sur la rue des Remparts, (*Cf. Bulletin des Recherches Historiques*, août 1902) il nous incombe, comme citoyen de Québec pour ne pas faire erreur, surtout vis-à-vis des étrangers, d'examiner au juste le fondement et la valeur de l'existence d'une autre tradition se rattachant à une autre maison en ville où serait mort Montcalm.

L'origine en est inconnue jusqu'aprésent, et son caractère est assez vague ; car on ne lui attribue aucun indice spécial qui irait à la relier en quelque manière à ce point historique et à la maison du chirurgien du Roi André Arnoux, en particulier, ou à Montcalm. Commencée comme tradition orale, ce n'est que récemment (1884) qu'elle est venue prendre une consistance par écrit, toutefois en ne s'affirmant d'abord que d'une manière timide, générale et indéterminée, sous le nom de *maisons Montcalm*. Elle devint peu après positive, si bien que le dernier guide de la cité de Québec, *Guide to the City of Quebec, Carrell*, 1899, affirme et fixe l'endroit ainsi nommé comme étant la maison et demeure d'Arnoux, et conséquemment la mort, là, de Montcalm.

Il existe en effet à l'encoignure sud-ouest de la rue Desjardins, à son entrée dans la rue Saint-Louis, une maison d'antique apparence, faisant face sur cette dernière rue, mais un peu en retrait. Elle est bâtie en pierre à un étage et surmontée d'un toit fort raide, formant double grenier, avec lucarnes à la capucine. On remarque un vestibule qui conduit à la porte d'entrée. Vraisemblablement, et tel que son histoire y remonte, c'est une des plus anciennes,



si non la plus ancienne *connue*, des habitations des premiers temps de Québec.

On ne peut déterminer une époque précise où l'appellation orale ci-haut énoncée a commencé ; cependant elle ne pourrait remonter audelà de 1824, d'après les données que nous allons exposer ; si toutefois elle pouvait atteindre cette date. Sous le nom de *maisons Montcalm* on comprend et entend aujourd'hui tout ce qu'on appelle l'*Hôtel* ou *Restaurant Montcalm* y compris les deux maisons c'est-à-dire les deux corps de logis distincts et contigus ; mais le nom de *maison Montcalm*, proprement dit, n'est attaché maintenant qu'à la vieille maison du coin. L'édifice y attenant du côté ouest, qui forme une addition à cette maison, est un corps de logis distinct, aujourd'hui en ligne avec la rue Saint-Louis, sur laquelle il empiétait de plusieurs pieds, que la cité a acheté depuis peu pour aligner la rue. Il porte l'enseigne de *Montcalm Hotel* à l'exclusion de l'autre maison qui n'a jamais servi à cet usage. Par son aspect il ne présente aucune marque d'ancienneté. L'emplacement couvert par ces constructions est situé dans le (ci-devant) fief Saint-Joseph appartenant aux RR. Mères Ursulines de Québec. Les Dames Religieuses de cette communauté le concédèrent autrefois par contrat passé devant Mtre Becquet, notaire royal à Québec, le 30 novembre 1674, au nommé François Jacquet dit Langevin, (1) maitre couvreur d'ardoises, en désignant le terrain comme suit : " un emplacement proche leur monastère contenant quarante-cinq pieds de profondeur et quarante-six pieds de front sur la grande rue " (*Saint-*

(1) François Jacquet devait être en posession auparavant, avec promesse de titre, car au Papier Terrier du 2 août 1670, Becquel, notaire, le nommé Michelon était son voisin de l'autre côte (est) de la rue;et celui-ci est dit ' borné à la rue qui sépare le dit emplacement de celui de François Jaquet et de Mtre Jean Levasseur ", qui le suit.



Louis) moyennant une rente foncière de 6 livres tournois payable à la Saint-Michel chaque année, plus un sol de cens portant profit de lods-et-ventes, saisine et amende, le cas échéant.

Jacquet fit donation de ce terrain à l'enfant aînée de Pierre Menage (*Cf. Papier Terrier de* 1737).

Pierre Menage était charpentier et résidait à la rivière Saint-Charles. Il s'était marié à Québec le 13 mars 1673 avec Anne Leblanc, à la suite de son contrat de mariage passé le 30 novembre précédent devant le même notaire Becquet. On voit par ce contrat et par l'acte de son mariage qu'il était fils de François, vivant marchand de la ville de Poitiers, et de Françoise Lunette.

Sur l'emplacement ainsi donné à sa fille il bâtit " la maison en pierre à un étage de vingt-cinq pieds de long sur trente de large avec hangard et cour ", désignés au papier terrier de 1737 ci après mentionné, où l'on va voir qu'elle est la même que celle qui existe aujourd'hui, avec les mêmes divisions à l'intérieur et vestibule à l'entrée.

Cette construction doit remonter vers l'année 1677, époque où Menage commença en son nom le paiement de la rente foncière. (1) La désignation exacte du terrain et la description de la maison sus-construite, semblable à celle d'aujourd'hui, comme on l'a dit, se trouvent données soixante ans après par les héritiers Menage à l'aveu et dénombrement pour la confection du papier terrier fait en 1737 par Honoré Saint-Michel, seigneur de Rouillière, (ou de Rouvillière) commissaire de la marine, et ordonnateur pour la confection du papier Terrier en la Nouvelle-France.

(Cf. *Aveu et dénombrement*, C. 2, vol. II, fol. 258, *Département des terres de la Couronne*).

---

(1) Dès avant 1691, d'après un bail du 6 octobre, Rageot, Nre. par Menage à Morel de la Durantaie; il avait à lui un logement attenant à cette maison du côté ouest.



Pierre Menage étant décédé le 15 avril 1715, ce sont sa veuve et ses héritiers qui durent comparaître alors et qui sont portés à ce terrier comme tenanciers en commun du lot et maison.

Il est à propos de remarquer ici par rapport à la contenance exacte donnée du terrain et pour rendre compte du petit espace ou jardin entre le front de la maison et l'alignement de la rue Saint-Louis, que les RR. Mères Ursulines, avant de faire des concessions de lots-à-bâtir sur leur fief, avaient soumis au comte de Frontenac un plan pour servir à régler les alignements des maisons à construire. Ce plan original, conservé dans leurs archives, fut approuvé par lui sous sa signature et celle de Barrois son secrétaire, en date du 25 juin 1674, et l'emplacement Jacquet y est bien marqué et délimité.

Subséquemment. lors du redressement de la rue Saint-Louis et du nouvel alignement donné par la Cetière, commis du grand-voyer, le 3 juillet 1718,—en vertu de l'ordonnance du comte de Frontenac et de M. de Champigny, intendant, du 12 juin 1698,—l'emplacement Menage se trouva à gagner le surplus de terrain qui forme le petit jardin devant la maison et qui lui fut accordé de fait par le procès-verbal du grand-voyer : car le plan ci-haut mentionné n'incluait pas cette lisière dans son emplacement, quoique le mesurage par son titre le comportât; et le reste du lot s'avança en sus de plusieurs pieds et projetait isolément sur la rue jusqu'à ce que la cité en fit un redressement récent (1893), tel qu'on l'a dit.

L'alignement sur la rue Desjardins avait déjà été fixé par Mtre Rajeot, commis du grand-voyer, par procès-verbal du 23 juin 1689, établissant la largeur de la rue à son entrée dans la rue Saint-Louis à vingt-deux pieds huit pouces



entre la maison de Marie-Anne Menage et celle du nommé Noël Levasseur, propriétaire vis-à-vis. Comme " la clôture du jardin de Menage de l'autre côté de la dite rue se trouvait à excéder de quatorze pouces et faisant un angle finissant à rien à la dite maison ", il fut enjoint au dit Pierre Menage de la redresser en conséquence.

(Cf. Procès-verbaux des Grand-Voyers à ces dates, archives du greffe à Quebec.)

Grâce à l'obligeance des RR. Dames Religieuses Ursulines et à la bienveillante communication de pièces et documents concernant ce terrain, nous avons pu suivre la suite des propriétaires de cette maison jusqu'à aujourd'hui ; et en référant à leurs livres de comptes, qui constatent le paiement de la rente foncière perçue par elles, on trouve la date des changements de propriétaires par le paiement des lods-et-ventes lors des mutations.

Ainsi on voit que Menage continua le service de la rente en personne jusqu'à 1690 inclusivement, et paya ensuite une année, 1705.

Le Père Rafeix, S. J., paya à son acquit les trois années suivantes.

Le sieur François de la Joüe, architecte, gendre de Menage, pour avoir épousé sa fille Marie-Anne, avait acquitté la rente de 1691 à 1705, et la veuve Menage continua le paiement jusqu'à sa mort, 29 novembre 1734.

Ensuite le même sieur de la Joüe paya pour les héritiers Menage les années 1739-40-41-42-43 et 44.

Le sieur Philippe Beaudin acquitta la rente au nom des héritiers pour les années 1745 et 46.

Pierre Levasseur, fils du Noël ci-dessus, menuisier, un autre gendre, le même qui appert au recensement paroissial de 1716, âgé de 55 ans, avec Anne Menage, sa seconde femme, âgée de 40 ans, paya pour les années 1747-48.



Leur fils, François-Louis Levasseur (François de Borgia), (1)servit la rente des années 1749-50-51-52-53-54 55-56 et 57.

Alors le sieur Jean-Baptiste Prévost devint acquéreur et comme tel paya les lots et-ventes aux Dames seigneuresses ainsi que la rente pour l'année 1758.

François Descarreau, son gendre, paya *en espèces* (en 1762) pour les années 1759-60-61-62.

Ainsi on ne découvre rien jusque là qui puissent rattacher cette maison appelée Montcalm soit au nom de ce général, soit à celui d'Arnoux ; et notamment on aurait, pour autoriser la prétendue tradition, à démontrer pour lors une location à Arnoux par Prévost ou Descarreau, ou bien une habitation de fait par lui de cette maison ; ou encore, peut-être, une occupation ou possession par lui à l'encontre de ces propriétaires connus.

Or cette demeure d'Arnoux placée là, serait, par contre coup, singulièrement contredite aujourd'hui par une autre tradition ; car suivant un autre *Guide de Québec* récent, celui de M. Chambers, la maison d'Arnoux aurait été située un peu plus loin sur la rue Saint-Louis, de l'autre côté de la rue, c'est-à-dire au bureau et écuries de louage de M. Campbell. Ainsi donc nous voici en présence d'une autre tradition commencée en concurrence avec celle qui nous occupe. Cependant il est à remarquer que le *Guide de Québec* de 1832 par Cowan & Co, ignore complètement l'une et l'autre, quoique très bien compilé. Il en est de même du précieux et intéressant *Guide de Hawkins* de 1844-45, qui contient, comme renseignements, l'ensemble le plus complet et le plus exact des points historiques de Québec.

Continuons néanmoins à suivre les mutations de la propriété dite Montcalm.

En 1761, Joseph-Gaspard de Léry devient acquéreur et paye pour quatre années de rente, compris 1766.

(1) Le même qui était propriétaire de la maison Borgia dont il s'agit à la bataille des Plaines d'Abraham.



Lors du partage de sa succession et de celle de Dame Louise Martel, son épouse, sur licitation entre les héritiers dans la cour du Banc du Roi, la maison en fut adjugée par sentence du 1er octobre 1800 à Alexandre-André-Victor de Léry, avocat, demeurant en la haute-ville, rue Saint-Georges, comme plus haut et dernier enchérisseur.

Il est à propos pour confirmer l'identité du logement alors avec celui actuel, de citer la partie du rapport des experts Baillargé et Jourdain, nommés aux fins de la licitation.

" La maison est bâtie en pierre à un étage,divisée en trois appartements salle, chambre et cuisine,—trois cheminées, des mansardes au grenier, cave, &c, une cour dans laquelle il y a un puit, écurie bâtie en bois et privé ; un vestibule pour entrer dans la maison."

Cette description est exactement conforme à la maison de Pierre Menage décrite à l'aveu de 1737 et telle qu'elle est maintenant, même le vestibule s'y retrouve comme aujourd'hui.

Le terrain sur lequel elle est située est décrit et borné comme suit pour les fins de la licitation :

" Situé dans le fief Saint-Joseph, contenant 47 pieds, 4 pouces sur la rue Saint-Louis et 48 pieds 9 pouces sur la rue Desjardins sur 47 pieds, 4 pouces le long de la ligne des représentants Badelard, et 42 pieds le long de la ligne de M. Francois Duval à l'ouest clos en mur mitoyen."

On peut ajouter qu'elle a été bâtie avec soin et grande solidité par l'épaisseur des murs et la grosseur des soliveaux. Sa durée d'ailleurs le prouve suffisamment. De plus on voit que les boiseries intérieures n'ont pas été changées et portent un caractère français très ancien.

De même on découvre par le rapport des experts que le corps de logis du côté ouest est subséquent à l'année 1800,



puisqu'alors il y avait à la place une écurie, cour et puits qui couvraient le reste du terrain.

De Léry, l'adjudicataire, vendit son acquisition à Xavier-Roch-Tarieu de Lanaudière, Ecr, avocat, secrétaire et traducteur français du gouverneur et conseil, demeurant en la ville, rue Saint-Georges, pour le prix de 225 louis, ainsi qu'on le constate par un acte passé devant Mtre Félix Tétu, notaire, en date, à Québec, du 9 août 1802.

L'acquéreur, M. de La Naudière mourut le 5 février 1813 dans cette maison qu'il avait habitée depuis son achat avec sa sœur Dlle Marguerite de La Naudière et son frère Antoine-Ovide, et il les institua les légataires de cette maison. Mlle de la Naudière demeurant à Québec, rue du Parloir, devant l'archevêché, tant en son nom que comme procureur de son frère et de Dame Joséphine d'Estimauville son épouse, (suivant procuration passée en leur demeure à Saint-Valier, devant Mtre Larue, notaire et témoin, le 3 janvier 1815) vendit le 3 mai suivant par acte devant Mtre Planté, notaire, la même maison à Philippe Aubert de Gaspé, Ecr, avocat de Québec, son neveu, pour le prix de 1200 louis, déclarant qu'elle leur appartenait comme légataires de feu Xavier-Roch de Lanaudière, leur frère, suivant son testament olographe du 22 avril 1807, duement prouvé et authentiqué au greffe devant un des juges du Banc du Roi à Québec le 5 février 1813.

M. de Gaspé habita cette demeure jusqu'en 1824, époque où il l'a vendit à un nommé William Millar, maître d'école.

Comme Mademoiselle de La Naudière n'était pas payé de la totalité de son prix de vente, comportant privilège de bailleur de fond, elle fit décréter en justice la maison et dépendances sur le curateur nommé au délaissement fait par



Millar ; et pour sauver sa créance elle racheta sa propriété du shérif en se la faisant adjuger le 19 mars 1825.

Elle la revendit ensuite à Joseph Lagueux, par contrat passé devant Mtre Ant.-A. Parent, notaire, à Québec, le 20 mars 1826.

Jusqu'à cette époque la tradition, même orale, de la maison Montcalm dont il s'agit, ne paraît pas avoir existée, et encore moins par écrit, car les titres de propriété ne contiennent aucune mention du nom de Montcalm,. différence notable avec ceux de la maison Montcalm des Remparts. D'ailleurs et au surplus rien ne nous indique son existence par d'autres documents connus, ou cités. Lagueux, devenu ainsi propriétaire, fit donation à son gendre, feu Mtre Edouard Glackemeyer, notaire bien connu à Québec. L'acte en fut passé devant Mtre Prévost, son confrère, le 2 mai 1844. Il semble que c'est le notaire Glackemeyer qui a donné cours à la tradition,si nous en croyons,par inférence,le Guide Carrel. Mais sur quoi il s'est appuyé, on l'ignore.

Glackemeyer commua la tenure du fond en celle de franc aleu roturier pur et simple, en payant aux Dames Seigneuresses la valeur en capital des droits seigneuriaux attachés sur le fond, suivant conventions et quittance du 6 avril 1864, devant Mtre Alex. LeMoine, notaire.

Cet immeuble est maintenant désigné au cadastre officiel de Québec, pour le quartier Saint-Louis, sous le No 2647.

Il passa des mains de Glackemeyer en celles du nommé Gilchen par acte du 3 avril 1866, que l'on trouve enregistré sur ce numéro cadastral le 30 du même mois.

En 1884 il fut une seconde fois saisi et vendu en justice sur M. J.-I. Lavery, avocat, en sa qualité de curateur à la succession vacante de feu Samuel-Isidore Glackemeyer, fils du ci-dessus nommé, et adjugé conjointement aux adjudicataires Mrs. Lawrence Stafford & Wm. Venner.



L'existence, telle qu'elle, de cette tradition Montcalm attachée à la vieille maison, avait pris cours et subsistait alors en pleine vigueur, car elle fut annoncée et mise en vente publiquement et adjugée *avec les bâtisses connues comme maisons Montcalm*, en y comprenant l'édifice qui y attenait.

Depuis lors les cochers de place en ont profité, comme d'une bonne aubaine, pour y conduire les visiteurs étrangers, et chacun de ces Jéhus en glose à sa manière, après avoir affirmé, d'après le *Guide de Québec*, que c'est bien là que Montcalm est mort, et mort sur une chaise ; ce qui est prouvé en passant par le *bar-room*, où une peinture à cadre doré représente ainsi Montcalm mourant.

Le propriétaire actuel est notre concitoyen M. Thomas Moisan qui a acquis depuis environ huit ans des héritiers Stafford, lesquels étaient aux droits de leur père et de ceux de Wm Venner. Il habite en personne l'une des maisons, où il tient l'*Hôtel Montcalm*, et il s'est fait une clientèle lucrative. M. John Williams, le barbier avenant, de plus adroit et habile perruquier, est son locataire de la partie de maison dite Montcalm, qui est celle même autrefois bâtie par Menage.

La correction d'une erreur historique que nous faisons par cette étude, ne causera, nous en sommes surs, aucun préjudice ni à l'un ni à l'autre ; car cette légende vient de s'enraciner tout de bon par le *Guide de Québec* du jour, et prendra du temps à mourir. Une heure suffit pour créer une erreur ; il faut un siècle pour la détruire.

Mais d'où part la première désignation qui a donné le nom de Montcalm à cette ancienne maison ?

Ainsi qu'on l'a vu M. de Gaspé—l'auteur des " Anciens Canadiens " et des " Mémoires " intéressants a habité



cette maison pendant neuf ans de 1815 à 1824 et a succédé à l'occupation de sa tante Mlle de La Naudière. Il semble que s'il y eût eu à cette époque quelque tradition bien fondée au sujet de la mort de Montcalm à cet endroit, il l'aurait apprise, vérifiée et notée. Cependant, comme bien d'autres, il savait ce point encore controversé et indécis de son temps. Son silence complet à ce sujet indiquerait qu'il n'a jamais soupçonné que ce fut là que Montcalm est mort.

De plus comme son père et ses oncles avaient servi comme officiers sous Montcalm avec honneur et bravoure,ainsi qu'il le rapporte avec une louable fierté, comment aurait-il pu oublier de suivre jusqu'à la fin ce général s'il eût cru ou soupçonné qu'il fût mort dans la maison que lui-même ensuite avait habitée si longtemps. Il lui aurait élevé là un autel, ou gravé une inscription quelconque dans la chambre mortuaire en souvenir ineffaçable.

D'autre part en remontant à la famille des de Léry, on aurait pu peut-être découvrir quelqu'indice de la tradition ; mais M.CyrilleTessier,notaire,—qui lui et feu son respectable père ont eu en mains tous les papiers de cette famille depuis très longtemps,—n'y a trouvé aucun renseignement à ce sujet. Une trouvaille sur Arnoux ou Montcalm était pourtant bien dans ses goûts d'antiquaire émérite et valait bien une recherche à fond.

Poursuivons encore.

Feu Mlle de La Naudière, d'après une information que nous donne M.le juge Bâby son petit neveu,notre archéologue érudit et distingué de Montréal, lui aurait rapporté vers l'année 1852, que la maison appelée Montcalm avait appartenue à sa famille. Ce qui est vrai au fond, comme nous l'avons établi. Mais il y a loin de là à lui faire dire et à faire croire que c'est bien là, chez Arnoux, que Montcalm



est mort ; (1) ou a confirmer une tradition vague, peu ancienne, d'origine inconnue, laquelle ne pourrait être maintenant admise que par une preuve positive et authentique, reliant Arnoux, le chirurgien, comme habitant cette demeure en septembre 1759 et y amenant Montcalm à cet endroit précis.

Nous allons essayer de démontrer dans une autre étude cet endroit même, sur la rue Saint-Louis, et dans une maison appartenant en 1759 à André Arnoux, le chirurgien major des troupes, alors absent en campagne avec M. de Bourlamaque, et remplacé par son frère cadet auprès de Montcalm en cette circonstance.

P.-B. Casgrain

DÉSERTION À L'ENNEMI

Sentence du conseil de guerre tenu à Montréal le 13 septembre 1757, portant condamnation à mort contre les nommés :

Jean Cougle, soldat de Vassan,	pour	désertion	à	l'ennemi
Joseph Oder, soldat de Boucherville	"	"	"	"
Dominique Mayer, soldat de St-Vincent	"	"	"	"
Jean Logon, soldat de Vergor	"	"	"	"
Philippe Fouque, soldat de Dumas	"	"	"	"
Martin Letellier, soldat de Villemonde	"	"	"	"
Michel Fourtre, soldat de la Colombière	"	"	"	"
Gaspard Hirtz, soldat de St Luc Lacorne	"	"	"	"

(1) Si elle l'eût dit sérieusement nous serions enclins à la croire, l'ayant bien connue. Mademoiselle de La Naudière était une femme de haute distinction par son intelligence et ses manières de grande dame, quoique très simple dans sa mise et son costume de vieille, comme dans ses habitudes. Elle était instruite et d'un jugement tel qu'on disait que c'était une tête d'homme.

Nous pouvons répéter qu'avec elle a fini le dernier salon qui rappelait la belle urbanité de nos pères sous la domination française, époque dont elle se rapprochait par son âge.

Tous nos gouverneurs allaient la saluer. Quand l'aide-de-camp vint la prévenir de la visite de Lord Elgin (1846) elle lui fit réponse de vouloir bien présenter ses hommages à Son Excellence et de lui témoigner, avec ses respects, qu'en lui rendant cet honneur Elle ne faisait que suivre l'exemple de ses augustes prédécesseurs.



CLAUDE DE BOUTEROUE

Il n'y a pas long à dire sur cet intendant de la Nouvelle-France, car il a été très peu de temps au Canada, et comme depuis longtemps cette famille est éteinte, nos recherches généalogiques n'ont pas été beaucoup fructueuses ; cependant, voici ce que nous avons trouvé et glané.

Nos historiens nous disent que ce gentilhomme vint remplacer Talon. Ils nous le donnent comme savant, poli et gracieux ; mais qui ne pouvait surpasser, ou même, égaler son prédécesseur.

La commission de Bouteroue à l'intendance du Canada, date de St-Germain-en-Laye, du 8 avril 1668, et fut enregistrée à Québec le 22 octobre suivant.

Il siégea au Conseil Souverain, en première instance, le 7 septembre 1668, et en dernière, le 22 octobre 1670. Il occupa donc cette charge juste l'espace de deux ans.

Au départ de Talon, à l'échéance de son premier terme d'intendant, ici, M. de Ressan, secrétaire de M. de Tracy, lieutenant-général du roi en Amérique, avait mis en jeu toutes ses influences pour obtenir le poste vacant, mais on ne lui crut pas assez de qualités — qualités inhérentes à tel office — pour le nommer, et ce fut Claude de Bouteroue, bien en cour, respecté de tout le monde, et très instruit, qui succéda à Talon.

M. de Courcelles, le gouverneur, trouvait que l'intendant dépendait trop de Mgr de Laval et des Jésuites, et la bonne entente entre ces deux hauts fonctionnaires étant en danger le roi rappela M. de Bouteroue.

Colbert, là dessus, mandait à Courcelles, qu'avec le temps il eut certainement mieux apprécié l'intendant ; que M. de Bouteroue est en fort bon estime à Paris, et qu'il aurait rempli dignement les fonctions de son emploi. (1)

(1) "Colbert à Courcelles, 15 mai 1669."



Mademoiselle de Bouteroue qui était en Canada avec son père, fut marraine, en 1670, du chef Iroquois *Garakonthié*, à la conversion de ce sauvage.

M. de Bouteroue vivait à Paris en 1677, puisque Colbert dans une lettre à Frontenac, dit qu'il vient de consulter Talon, Bouteroue et autres, sur le commerce de l'eau-de-vie avec les sauvages.

Il mourut en 1680. (1)

Le père de notre intendant, qui avait aussi nom Claude, a été Conseiller en la Cour des Monnaies. Il est l'auteur d'un traité sur les monnaies anciennes de France. Pierre Séguin, doyen de St-Germain l'Auxerrois, possédait un cabinet contenant toutes les monnaies anciennes de la France, en original, et c'est sur cela que travailla M. de Bouteroue pour la composition de son traité (1669).

Bouteroue père, mourut en 1674.

Un sieur Bouteroue, lieutenant de l'Amirauté, à Dunkerque, reçut en 1676, une gratification du roi, de mille livres, en considération du travail qu'il venait de faire sur les monnaies anciennes et nouvelles du royaume.

Je sais que ce lieutenant de l'Amirauté, appartenait à la famille de l'intendant de la Nouvelle-France, mais je n'ai pu découvrir son premier nom et établir son identité.

Le nom de notre intendant s'orthographiait de deux façons : *Bouteroue*, que nous connaissons, et *Boutheroue*.

Un parent : Hector de Bouteroue, Ecuyer, sieur de Bourneuf, était co-propriétaire en 1665 du canal de Briare et du canal de la Loire à la Seine.

Claude était qualifié chevalier, et possédait la seigneurie d'Aubigny.

La famille comptait de bonnes alliances, entr'autres avec les LeClerc de Lesseville, de robe distinguée.

---

(1) Béch.rd, "Monographies," p. 46.



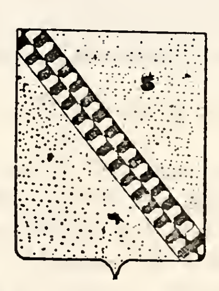
Les Bouteroue étaient originaires de la Touraine. Ils blasonnaient : *D'or, à la bande vairée d'argent et de sable.*

Nos premiers intendants sans doute, sortaient de bonnes familles, mais ils étaient tous gens de robe ou fonctionnaires publics. Le premier : Robert, ne fut intendant que de nom ; la perspective d'un voyage vers des contrées lointaines, peuplées de tribus cruelles et sanguinaires, avait de quoi l'effrayer. Et c'est pourquoi probablement, il ne vint jamais au Canada. A son tour, Talon, dut s'y prendre à deux fois pour faire un stage de quatre années. Qui se souciait beaucoup alors de passer à l'intendance du Canada ? Il fallait une forte dose de courage pour entreprendre un voyage aussi long et dangereux ; c'était un mois et plus sur l'océan, en butte aux tempêtes ; aux corsaires, etc., puis, résidence dans un pays sauvage.

Je ne crois pas que Bouteroue ait sollicité l'office d'intendant en la Nouvelle-France. On a dû le lui offrir.

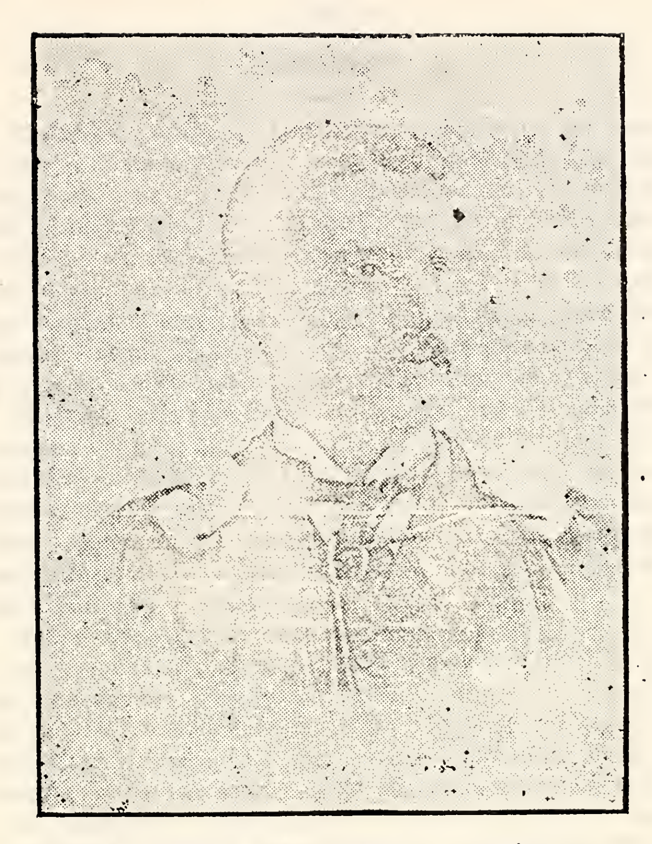
Après le deuxième terme de Talon, qui venait remplacer Bouteroue, il y a une période de trois ans, où le Canada, n'eut point tel fonctionnaire, ce qui me confirme dans mes déductions que nos premiers intendants n'ont pas *couru* après cette charge, pour employer une expression répandue.

RÉGIS ROY



ARMES DE BOUTEROUE





JULES-JOSEPH-TASCHEREAU FRÉMONT

Né à Québec le 20 décembre 1855, du mariage du docteur Chs-Jacques Frémont et de Marie Cécile Panet, il fut reçu avocat le 11 janvier 1878. Il a été professeur de droit civil à l'université Laval de Québec, et député du comté de Québec aux Communes du Canada. Il est décédé le 28 mars 1902.



RÉPONSES

Le Pere Daule. (VI, XII, 768).—M. Jean-Denis Daulé fut un de ces prêtres exilés que la Providence dirigea vers le Canada pour y porter la science et la sainteté, et dont la Mère Marie-Louise McLaughlin de St-Henri disait un jour: "Partout où les prêtres français ont passé, ils ont été la bonne odeur de notre divin Maître." Les révolutionnaires qui traquaient les ecclésiastiques et les religieux comme des fauves, étaient loin de se douter que leurs proscriptions en France serviraient ailleurs à agrandir le royaume de Dieu.

M. Daulé était né à Paris, le 16 août 1766. Il avait été ordonné à Québec le 26 juin 1794, en même temps que plusieurs de ses confrères, dont l'un, M. Lous-Joseph Desjardins, célébra en même temps que lui le cinquantenaire de leur sacerdoce. M. Daulé se retira d'abord au séminaire de Québec, et le 1er octobre il eut sa chambre au collège des Jésuites où il résida jusqu'au 15 août 1795.

Après un séjour de onze ans dans la paroisse des Ecureuils comme curé, M. Daulé accepta avec plaisir la charge de chapelain des Ursulines de Québec, charge que la maladie le força d'abandonner en 1832. Il était devenu presque complètement aveugle. M. Daulé vécut encore vingt ans,et il mourut à l'âge très avancé de 86 ans, le 16 novembre 1852.

M. Daulé avait d'abord goûté à la vie religieuse. Dans un moment de grande ferveur il était entré chez les Trappistes. Mais il n'y demeura pas longtemps, à cause de la trop grande jovialité de son caractère qui ne cadrait guère avec l'austère gravité des solitaires de Sept-Fonds. Il dut retourner à ses études théologiques.

"C'était un homme d'une piété éminente, prêchant avec une onction qui portait les cœurs à Dieu. Il possédait un grand fond de connaissances théologiques. D'une ingénuité



antique, écrit l'analiste des Ursulines, il aimait tout le monde en Dieu et pour Dieu."

La même religieuse écrivait de lui après son départ du monastère : "C'est au printemps de 1832, que M. Daulé, devenu presque aveugle, et obligé de se faire remplacer pour administrer l'extrême-onction à nos malades, obtint enfin de faire agréer sa démission. Il quitta notre maison le 14 mai à son grand regret et au nôtre ; vingt-six ans de résidence ici avaient formé entre le saint prêtre et cette communauté, des liens de charité qui firent couler bien des larmes. Nos pensionnaires se sont montrées très sensibles à son départ. Il a beaucoup travaillé la nuit aux dépens de sa vue, pour rédiger un nouveau recueil de cantiques, avec notes, pour le diocèse, ouvrage bien adapté à nos besoins, et dont plusieurs morceaux sont de sa composition.

En quittant le monastère des Ursulines, M. Daulé put encore se rendre utile en confessant à la paroisse de Saint-Roch. Il y prêchait aussi de temps en temps. Après avoir séjourné quelques mois aux Trois-Rivières, il se retira à Lorette, chez le curé Laberge, et plus tard dans une résidence que lui avait fait construire son serviteur si dévoué, François Gilbert.

M. Daulé était chantre, poète et musicien ; il jouait le violon avec assez d'habileté. M. de Calonne lui écrivait un jour des Trois-Rivières à propos de cet instrument une épitre assez piquante :

"Mon ami, il faut que j'ajoute encore ceci au commencement de l'année. Je ne suis pas ennemi des délassements, ils sont nécessaires, mais je n'aime pas votre violon. Je vous l'ai déjà dit, son moindre mal c'est d'exposer à la perte du temps, et le vôtre est très précieux. Vous me parlerez du roi David et de sainte Cécile.

Un roi ! une femme ! à la bonne heure.



Mais vous, prédicateur et directeur, remplissant toutes les autres fonctions du ministère, comment au milieu de tant de devoirs et de bonnes œuvres trouvez-vous du temps pour jouer le violon ?

Croyez-moi, mon ami, vous n'en saurez jamais assez pour faire votre partie dans les concerts des Anges ? N'est-ce pas assez pour vous d'être admis à y chanter de beaux cantiques ? "

M. Daulé célébra ses noces d'or de prêtrise au monastère des Ursulines, en 1840, le jour de l'Annonciation de la Ste-Vierge. Il y eut à cette occasion de grandes réjouissances. La présence de l'évêque de Québec et de son coadjuteur, d'une trentaine de prêtres, rehaussa l'éclat de cette fête de la religion.

La dernière visite de l'abbé Daulé aux Ursulines, eut lieu en septembre 1852, et le 18 novembre suivant ce vénérable octogénaire quittait cette terre d'exil pour aller contempler les splendeurs célestes. Malgré son désir souvent exprimé d'être enterré dans la chapelle des Ursulines, la paroisse de l'Ancienne Lorette réclama sa dépouille mortelle.

Les religieuses durent abandonner bien à regret leurs justes prétentions, et elles firent généreusement le sacrifice pénible qu'on leur imposa. Un service solennel fut chanté dans leur chapelle pour le repos de l'âme de ce chapelain vénéré, dont la mémoire vivra longtemps dans les fastes de l'Eglise Catholique.

G. DU CHEVROT

Le sieur Grandmaison. (VIII, VI, 880).—Je traduis du *Case of Peter du Calvet*, une page où il est question de la mission du sieur Grandmaison auprès des Acadiens établis à Miramichi.

"Les Acadiens après avoir été chassés de leur pays par



les Anglais en 1757 s'étaient réfugiés sur la côte du golfe Saint-Laurent, aux postes de Miramichi, Ristigouche, Nipissiguit et à d'autres endroits de la côte, jusqu'à la baie de Gaspé.

"Le gouvernement considérait ces Acadiens comme des sujets anglais parce qu'ils s'étaient établis dans la Nouvelle-Ecosse qui, par le traité d'Utrecht, avait été cédée à la Grande-Bretagne. Néanmoins, comme le gouvernement anglais s'était peu ou pas occupé de ces Acadiens ils se croyaient encore sujets français Enfin, en 1757, ils furent expulsés par les troupes anglaises de ces établissements de la Nouvelle-Ecosse, où ils avaient vécu pendant plusieurs années, avec la réputation d'un peuple inoffensif, vertueux et industrieux et ils avaient alors cherché refuge dans les parties les plus reculées de la province de la Nouvelle-Ecosse, à une petite distance de la peninsule de ce nom,le long de la côte sud du golfe St-Laurent, de Miramichi à la baie de Gaspé, sur l'extrême frontière du Canada. Là, ils furent entretenus, dans une grande mesure, aux dépens du roi de France, et comme ils continuaient à se croire sujets français, ils exerçaient occasionnellement les hostilités sur les Anglais, et particulièrement sur mer, en s'emparant, quand ils en avaient l'opportunité, de leurs bâtiments, chargés de provisions pour l'usage de l'armée, alors employée dans l'expédition contre Québec. Et dans ce genre de guerre ils avaient de grands succès puisqu'ils ne prirent pas moins de 15 ou 16 de ces bâtiments pendant l'expédition du général Wolfe.

Cette conduite affecta le gouvernement anglais, et le général Amherst refusa de comprendre ces Acadiens dans le 39e article de la capitulation de Montreal, en septembre 1760, par laquelle il déclarait qu'aucun Canadien ne serait déporté dans les provinces anglaises, ou en Angleterre, pour avoir porté les armes contre l'Angleterre. Les Acadiens se voyant



dans cette position dangereuse, continuèrent à faire la guerre même après la chute de Québec, et pendant l'hiver de 1760 ils s'emparèrent de plusieurs vaisseaux anglais dans le golfe et la rivière Saint-Laurent.

Ces hostilités créèrent une certaine anxiété à Québec, et le général Murray qui commandait dans le district de Québec, résolut d'y mettre fin le plus tôt possible. Dans ce but il envoya un brave et actif Canadien du nom de Grandmaison vers ces Acadiens pour leur conseiller de se soumettre au gouvernement anglais, et leur promettre au nom du général Murray, l'impunité pour tous leurs actes passés d'hostilité contre la couronne et pour leur assurer aussi que s'ils devenaient sujets fidèles ils seraient admis dans la province du Canada où on leur donnerait des terres pour remplacer celles qui leur avaient été enlevées dans la Nouvelle-Ecosse.

M. Grandmaison était en outre chargé par le général Murray de s'emparer et d'amener à Québec un nommé Carr, sergent d'un régiment anglais, qui s'était évadé et vivait parmi ces Acadiens. Il était accusé de pousser les Acadiens et les Canadiens à attaquer les Anglais.

M. Grandmaison partit par terre, avec sept ou huit hommes, vers le mois de mars 1761.

Peu après l'arrivée de M. Grandmaison au milieu des Acadiens, Carr, le déserteur, apprenant le but de son voyage, assembla un certain nombre de ses amis, et il attaqua la petite troupe de M. Grandmaison. Celui-ci eut le bras brisé par une balle, ce qui l'obligea à retourner à Québec sans accomplir sa mission.

"Ce M. Grandmaison vit encore (1774) et il reçoit une pension du gouvernement anglais, comme compensation pour la perte de son bras."

On lit dans la *Relation du siège de Québec en* 1759, par une Religieuse de l'Hôpital-Général : " Indépendamment de



ce que le sieur Cadet, munitionnaire, a fait prendre et enlever dans la métairie de l'Hôpital-Général, le nommé Grandmaison y a fait prendre et enlever cinq vaches et huit bœufs dont le munitionnaire ne s'est pas tenu obligé de tenir compte, attendu que le sieur Grandmaison les a fait prendre pour l'approvisionnement des Sauvages du bas du fleuve, qu'ils avaient monté, pour venir au secours de Québec." Ce Grandmaison doit être le même dont il est question plus haut.

L'honorable Jean-Marie Des Bergeres de Rigauville. (VIII, IV, 867.)—Le seul garçon de Nicolas-Blaise de Bergères de Rigauville, qui ait continué la lignée, se nommait Jean-Marie et était né à Berthier-en-bas, le 28 octobre 1720.

Son frère, (le curé) et lui représentaient la famille après le décès de leur père, qui arriva aux environs de l'année 1750.

Jean-Marie devint officier dans les troupes entretenues en Canada par la couronne de France.

Au lac des Deux-Montagnes (1751) il épousa Louise Suzanne Celoron de Blainville, dit M. l'abbé Tanguay, qui nous le montre aussi faisant du service au Détroit, en 1755 (III, 363.)

Je pense qu'il résidait ordinairement à Berthier-en-bas. Sa seigneurie l'attachait au sol qui l'avait vu naître, aussi trouvons-nous dans la liste des officiers restés en Canada (1761) après le départ des troupes, le nom du "lieutenant de Rigauville," lequel ne peut être que Jean-Marie.

Il avait combattu à Sainte-Foye, comme le fait voir la "Relation d'une religieuse de l'hôpital-général" touchant le siège de Québec par M. de Lévis (1760) : "M. Rigauville, chanoine au chapitre de Québec et aumônier de notre mai-



son, prêtre d'un mérite et d'une vertu distinguée, qui administrait les sacrements aux malades et veillait jour et nuit auprès des moribons .." Durant la bataille il se rendit sur les lieux pour y exercer son ministère, et, ajoute la même religieuse : "Il n'était pas sans inquiétude ; monsieur son unique frère, et plusieurs de ses proches étaient dans l'armée. Ils eurent la consolation de voir l'ennemi tourner le dos."

Cet unique frère était Jean-Marie. C'est encore ce dernier qui fut envoyé dans l'Ouest avec le grade de major, à la tête des milices canadiennes, par le gouverneur Murray, lorsque les Sauvages se soulevèrent, sous l'inspiration de Pontiac, aussitôt après la cession de la Nouvelle-France.

Une dizaine d'années plus tard, les "Bastonnais" envahirent la province du Bas Canada (août 1775) et, pour s'assurer les sympathies des habitants, le gouverneur-général, sir Guy Carleton, nomma un conseil législatif composé de personnes d'influence dans le pays. M. des Bergères de Rigauville fut du nombre des conseillers.

Dès l'automne de cette année, l'ancien militaire avait repris les armes : on le trouve parmi les défenseurs du fort Saint-Jean.

Les troupes de Montgomery se répandirent après l'affaire de Saint-Jean sur les bords du fleuve. M. de Rigauville fut envoyé en mission à Verchères pour induire les miliciens et autres à se porter vers la défense de Montréal, mais la chronique raconte qu'il ne réussit guère auprès des habitants, et même que les Yankees survenant à l'improviste, pendant la nuit, l'enlevèrent sans gloire et sans combat.

Ce sont les dernières nouvelles que j'aie eues de lui. (1)

BENJAMIN SULTE.

---

(1) M. de Rigauville fut amené en captivité aux Etats-Unis. Il mourut à Bristol et fut inhumé à Philadelphie en 1776 ou 1777.

P.-G. R.



QUESTIONS

903—En 1696, un nommé Sauton, de Montréal, et Louis Durand et Joseph Moreau, de Québec, formaient une société pour faire la traite à Michillimakinac. Lamothe-Cadillac leur fournit des marchandises pour la valeur de 7,000 l vres. Mais, au bout d'un mois, il leur enleva les marchandises et fit emprisonner leurs hommes. Que devint ce Louis Durand ? XXX

904—Où était la fontaine d'*Abraham Martin* dans le fief St-Joseph, appartenant aux Dames Religieuses Ursulines, en la de ville Québec ? P. B.

905—Le chef d'escadre marquis de Vaudreuil qui prit part à la guerre d'indépendance des Etats-Unis était-il le frère de notre dernier gouverneur français ? XXX.

906—Pour quelle raison le gouverneur de Frontenac mit en exil à l'Ile d'Orléans, M. de Villeray, conseiller au Conseil Souverain de Québec ? A. B. C.

907—La question du fondateur du collège et du séminaire de Rimouski n'est point encore résolue, malgré la date récente de ces fondations. Ne serait-il pas en votre pouvoir de faire avancer cette question, afin qu'à Rimouski même on rende honneur à qui honneur est dû ? A. S. L.

908—Quel est l'auteur de l'éloge du marquis de Montcalm publié dans le *Mercure de France* de 1760 ? Ce travail a-t-il été reproduit quelque part ? Franç.

909—Pouvez-vous me donner l'origine du nom de l'endroit appelé *Moulin Baude*, près de Tadoussac ? G. P.



BULLETIN
DES
RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. 8 DÉCEMBRE 1902 No 12

OU ET QUAND A ÉTÉ OUVERTE LA PREMIÈRE ÉCOLE AU CANADA ?

Personne n'ignore que les premiers missionnaires de la Nouvelle-France furent des Récollets. Partis de Honfleur le 24 avril 1615, ils arrivèrent à Tadoussac le 25 mai suivant. Aussitôt ils se mirent à l'œuvre et jusques en 1625, seuls ils travaillèrent à défricher les cœurs incultes des Sauvages et y semèrent le bon grain de la foi. En 1625, sur la demande expresse des Récollets eux-mêmes, les Fils de saint Ignace vinrent prendre part à leurs travaux, partager et leurs peines et leurs consolations et, l'espace de deux ans, leur gîte même. Unis par les liens d'une sainte charité, doublement forts par conséquent, les missionnaires virent de bons succès couronner leurs efforts, et l'avenir se dévoilait à eux plus riche encore en succès heureux ; lorsque la famine,puis l'Anglais sous les ordres des Kertk, fondirent sur la colonie naissante comme des oiseaux de proie sur une tendre victime. Champlain fut brave : mais que peut un lion sans sa force ? Il fallut capituler, et Jésuites et Récollets durent repasser la mer. On était en juillet 1629. C'était donc un apostolat de quatorze ans que les fils de François interrompaient à regret. Sans doute leur retraite était glorieuse : ils partaient avec la gloire d'avoir été les premiers missionnaires du pays, avec le mérite d'avoir répandu bien loin la bonne semence de l'Evangile, d'avoir arrosé, les premiers, de leur



sang généreux le sol canadien ; oui, tout le monde le sait, voilà leurs titres de gloire.

Mais n'y a-t-il que ceux-là ? Ne devrait-on pas les appeler les premiers instituteurs du pays ? De 1615 à 1629 ces intrépides missionnaires ne tinrent-ils pas des écoles ? Et pour trouver le premier instituteur au Canada ne peut-on pas remonter au delà de 1632, date à laquelle le P. Lejeune commence à tenir école avec " deux écoliers " écrit-il lui-même ? A ces questions, croyons-nous, l'histoire répond affirmativement ; car elle nous montre les Récollets tenant des écoles : où ? à Tadoussac, à Québec, aux Trois-Rivières. Quand ? dès 1616.

Dès la première heure en effet les Récollets se livrèrent à cette œuvre importante. " Dès 1616, lisons nous dans le *Mémorial de l'éducation*, (1) par le docteur Meilleur, le Frère Pacifique (Duplessis) tenait une école dans le canton où s'assemblaient les Sauvages avant l'établissement de cette ville (Trois-Rivières)...... En 1618, le Père Le Caron alla s'établir à Tadoussac et le 7 août de la même année il écrivit au Provincial de Saint-Denys. Cette lettre, dont nous allons citer un passage, établit clairement ce que nous avons avancé. " Je suis allé à Tadoussac pour assister les barbares de ces lieux, les instruire et administrer les sacrements aux Français...... J'aurais eu un grand nombre d'enfants pour les instruire des mystères de Notre Sainte Religion, si j'avais eu de quoi leur donner pour vivre. J'ai montré l'alphabet à quelques-uns qui commencent assez bien à lire et à écrire...... C'est ainsi que je suis occupé à *tenir école ouverte* dans notre maison de Tadoussac, afin d'y attirer les Sauvages et les rendre sociables avec nous, pour les accoutumer

(1) Chap. 1er—Les Récollets.



à notre façon de vivre "......(1) C'est clair, et ces lignes nous font bien voir le moine franciscain s'employant à épeler les lettres de l'alphabet, à diriger la main des petits enfants des bois dans la formation de ces mêmes lettres, et avec un succès surprenant : en moins de deux ans plusieurs de ses jeunes élèves savent lire et écrire et l'heureux instituteur se fait un plaisir d'envoyer des petites lettres écrites par eux à un ami de France. Et que de dévouement, que de peines, que de travaux laissent entrevoir ces quelques mots tombés sans prétention de la plume du missionnaire.. Pour arriver en effet à ces heureux résultats, en si peu de temps, il avait fallu travailler sans relâche pour acquérir au moins quelques connaissances de la langue toujours difficile des Sauvages, il avait fallu vivre de leur vie.

Nous trouvons dans " les Anciens Récollets ", par M. l'abbé Casgrain, (2) une phrase qui résume ce que nous venons de dire en le confirmant : " tandisque le Frère Pacifique Duplessis catéchisait aux Trois-Rivières et le Père d'Olbeau à Québec, le Père Le Caron se dévouait aux Montagnais de Tadoussac. *Il y avait établi une école* où il y enseignait la lecture et l'écriture aux petits Sauvages. Il en faisait part au bienfaiteur des missions, M. Houel de Brouage, en lui envoyant des lettres écrites par ses néophytes sur des feuilles d'écorce. Aujourd'hui quand on pénètre sous la tente de ces mêmes tribus, on trouve, à côté du crucifix et du chapelet, le livre de prière traduit en langue montagnaise. Ces Sauvages savent lire et écrire, après deux siècles et demi d intervalle, ils transmettent à leurs enfants les leçons du moine franciscain."

Le Frère Pacifique, premier instituteur aux Trois-Rivières,

1—Citée aussi dans le " Mémorial, etc "

2—" Revue du Tiers-ordre et de la Terre-Sainte," publiée par les Frères mineurs de Montréal, février 1902.



succomba bientôt aux fatigues inhérentes à sa charge et à l'apostolat. Il mourut à Québec le 22 août 1619. Il eut ainsi le bonheur de rendre son âme à Dieu au berceau de son ordre en Canada, et au milieu de ses frères et des colons tous très affligés de sa mort. Toutefois sa place ne resta pas vacante. " Le Frère Pacifique Duplessis, eut pour compagnon et successeur dans l'enseignement aux Trois-Rivières, le Frère Pierre Langoisseux, surnommé Pierre Charles, en mémoire de M. Charles de Boues, le bienfaiteur de la mission des Récollets en Canada." (1) " La Providence nous avait adressé un jeune garçon, natif de Rouen, nommé Pierre Langoisseux, qui s'était donné librement à nous, et qui depuis trois ans avait servi à nos ministères pour l'instruction de nos Sauvages aux Trois-Rivières : il nous pressait depuis longtemps de lui donner le saint habit, et comme il était connu et aimé des Sauvages du pays, s'étant fait adopter des chefs de plusieurs nations : le Père Commissaire considéra cette vocation comme une conduite particulière de Dieu, qui voulait favoriser le dessein de notre zèle ; il le reçut donc au noviciat, la cérémonie de vêture se fit au mois de septembre 1622 en notre église de Notre-Dame des Anges, avec le concours de M. le gouverneur, de tout ce qu'il y avait de Français et d'une multitude de Sauvages. Il fut appelé Frère Charles du nom de notre premier Père syndic." (2) Ce frère est le premier qui a pris l'habit religieux en Canada. Il passa en France en 1629 avec les autres Récollets. (3)

M. Charles de Boues, premier syndic des Récollets en Canada, était grand vicaire de Pontoise. Il employait son zèle et ses ressources à la prospérité des missions, surtout de

(1) " Mémorial, etc." par le Dr Meilleur.
(2) Leclercq—" Premier Etablissement de la foi ....." chap VII.
(3) " Hist. chron. de la Prov. St Denys—1612-1676 ", chap XXIIe.



celles des Franciscains en ce pays de la Nouvelle-France. L'idée lui vint d'ouvrir à Québec un séminaire. Il s'en ouvrit aux Récollets et les pria d'en prendre la direction, s'engageant pour sa part à fournir une partie des fonds nécessaires à la construction de l'édifice et à son entretien. Ce séminaire était destiné surtout à l'éducation des Sauvages. Les premiers missionnaires du pays n'écoutant que leur zèle acceptèrent humblement et donnèrent ainsi une preuve de plus de leur dévouement à la cause de la foi et de l'influence française en ce pays. Si la mort de leur bienfaiteur insigne mit obstacle à la pleine réalisation de ce noble dessein, la gloire d'avoir osé tenter l'entreprise leur reste inaliénable à eux et au grand vicaire de Pontoise. Ce projet d'un séminaire à Québec nous le trouvons mentionné dans un mémoire des Récollets écrit en 1637. " Les Récollets, y est-il dit, ont cultivé (une terre) vers la rivière Saint-Charles, appelée ainsi à raison que M. de Ransay, grand vicaire de Pontoise, voulait, s'il n'eut été prévenu par la mort, bâtir un séminaire pour les Sauvages, sous la conduite des Récollets, en l'honneur de ce Saint ". " Ce fut à cet endroit, nous dit à son tour Leclercq, que nos Pères entreprirent de bâtir la première église, le premier couvent et le premier séminaire qui fut jamais dans ce vaste pays de la Nouvelle France ". (1) Dans l'"Abeille de Québec," 1877, il est dit également : " Cette habitation (des Récollets) devait aussi servir de séminaire où l'on éleverait de jeunes Sauvages dans la religion chrétienne." (2)

Nous avons dit que la mort du grand vicaire de Pontoise avait été un obstacle à l'établissement du séminaire ; oui, mais le zèle des missionnaires le surmonta, et les Récollets

(1) Leclercq, " premier établissement de la foi, vol. 1er, chap. Ve, p. 158.

(2) " Les Récollets à Québec," série d'articles parus dans " l'Abeille " en 1877.



ne laissèrent pas de mettre à exécution leur louable projet. C'est ce que nous apprend Leclercq au chapitre VIIe du "Premier établissement de la foi en la Nouvelle-France". Le Père Guillaume Galleran fut envoyé d'Europe pour parfaire cette œuvre, en même temps qu'il établirait un noviciat franciscain à Québec. Il partit "avec pouvoir particulier de recevoir à notre Saint Habit non seulement les Français...... mais encore les Sauvages de notre séminaire si dans la suite du temps on pouvait les rendre assez bons chrétiens pour espérer même de les avancer jusqu'à la perfection évangélique." (1)

Xiste Le Tac nous apprend aussi que le Couvent de Notre-Dame des Anges était " une maison de Récollection et un séminaire pour les Sauvages". (2) L'idée d'un séminaire à Québec, dès le principe de la colonie, eut donc sa réalisation, et on peut affirmer que l'existence de cette maison d'éducation eut la même durée que le premier séjour des Récollets en Canada. Mais faute de ressources, il n'eût pas les proportions qu'on aurait voulu lui donner ; aussi le Père Le Caron écrivit-il dans ses mémoires envoyés en France en 1624 : " Notre séminaire serait d'une grande ressource, si on avait les moyens de fournir à tout : mais vu la pauvreté du pays nous ne saurions y nourrir qu'un petit nombre de Sauvages ". (3)

Les Récollets ont donc tenu des écoles à Tadoussac et aux Trois-Rivières, et un séminaire à Québec. Les citations que nous avons faites, et que nous avons puisées dans les auteurs qui se sont trouvés les premiers à notre portée, le disent assez clairement. Pour répondre justement aux questions qui sont le titre même de ces lignes, il faut donc remonter

(1) Leclercq " premier établissement de la foi," chap VIIe.
(2) " Hist. chron. de la Nouvelle-France ", p. 112—Paris 1888.
(3) Leclercq, chap. VIIIe, p. 257.



plus haut que 1633, il faut se rappeler les travaux des premiers missionnaires du pays, des Recollets. " Il est juste que la postérité et même que nos contemporains, ne perdent pas le souvenir des premiers missionnaires de notre ville de Québec. Leur zèle, leur dévouement héroïque à la cause de la religion et de la patrie...... leurs fonctions d'ambassadeurs pour les traités de paix, *de premiers instituteurs de la jeunesse canadienne* ; leur vie de sacrifice et de mortification dans les missions lointaines, leurs démarches courageuses auprès du roi en faveur des colons opprimés, voilà autant de titres que les bons religieux ont à notre reconnaissance...... la reconnaissance est une dette du cœur qui oblige les sociétés comme les individus : malheur au peuple qui ne scrutant que les fautes, oublie trop facilement les vertus et l'héroïsme des ancêtres." (1)

UN CHERCHEUR

RIVIÈRE NELSON

Au commencement de mai 1612, Thomas Button, habile marin, partit pour la baie d'Hudson avec deux vaisseaux, le *Discoveries* et le *Resolution.*

En traversant la baie d'Hudson, il aborda dans une île où il retrouva le cadavre de Hudson et de ses compagnons. Le 15 août, il entrait dans une crique, au nord d'une rivière qu'il appela Nelson ; plus tard les Français lui donnèrent le nom de Bourbon. Nelson était le maître de l'un des navires de Button. Il mourut à la baie d'Hudson et fut enterré sur les bords de la rivière qui a gardé son nom.

L'ABBÉ DUGAST

(1) l'"Abeille "—" Les Récollets à Québec "—1877.



JOHN-CHARLES FREMONT

John-Charles Frémont, l'aîné des enfants de Louis-René Frémont (né à Québec) et de Anne Beverley Whiting, vit le jour à Savannah, Georgie, le 21 janvier 1813.

Le jeune Frémont prit ses degrés au collège de Charleston, et se fit professeur de mathémathiques, pour soutenir sa famille qui était dans un état voisin de la gêne.

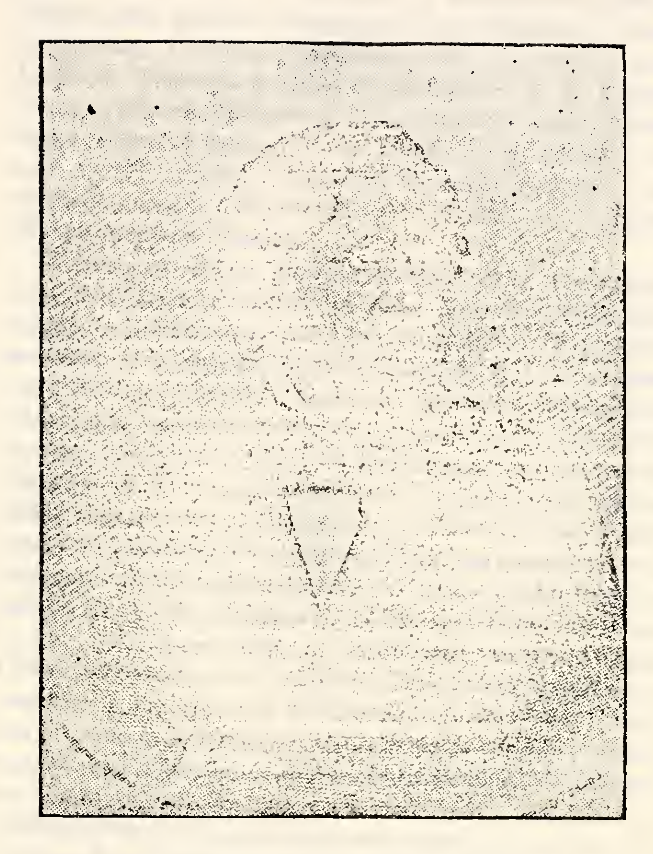
En 1833, il fut désigné pour donner des leçons à bord du navire de guerre le *Natchez*, et y fit en cette qualité une croisière de deux ans et demi.

A son retour, il adopta la profession d'ingénieur civil, et, après divers travaux qui firent remarquer son talent et son activité, il accompagna Nicolet, savant français au service des Etats-Unis, dans une exploration des prairies du nord-ouest. C'est pendant son absence (1838-39) qu'il fut nommé lieutenant en second dans le corps des ingénieurs topographiques.

Au mois de mai 1842, il partit pour la première de ses trois grandes expéditions. Elle dura cinq mois, et eut pour résultat la reconnaissance de la fameuse passe du Sud, à travers les montagnes Rocheuses. Non seulement M. Frémont détermina avec précision la situation géographique de ce passage qui, depuis la découverte des mines d'or, s'est ouvert pour tant de milliers d'émigrants, mais encore il fit, au point de vue scientifique, un tableau exact et complet de la région qu'il avait traversée. Le rapport qu'il présenta à son retour sur son expédition contient aussi le récit très attrayant de ses aventures personnelles, et cette publication qui fut d'abord officielle, plusieurs fois réimprimée en Amérique et en Angleterre, eut une immense circulation. Elle fut également traduite en plusieurs langues.

Presque tous les compagnons de M. Frémont dans cette





JOHN-CHARLES FRÉMONT



expédition étaient des Canadiens de Saint-Louis, pour la plupart des anciens " voyageurs " ou trappeurs : Basile Lajeunesse, Clément Lambert, J.-B. Lespérance, J.-B. Lefebvre, Benjamin Poitras, Louis Gouin, J.-B. Dumais, François Tessier, Benjamin Cadot, Joseph Clément, Daniel Simon, Léonard Benoit, Michel Morley, J.-B. Bernier, Honoré Ayotte, François Latulipe, François Badeau, Louis Ménard, Joseph Ruelle, Moïse Chardonnet, Auguste Janisse, Raphaël Proulx.

M. Frémont repartit presque aussitôt pour une seconde expédition, dans le dessein de relier les découvertes qu'il venait de faire a celles que l'on attendait de l'exploration maritime de la côte du Pacifique, dirigée par le commandant Wilkes, et de tracer ainsi une ligne non interrompue à travers les pays alors presque inconnus qui se trouvaient de chaque côté des montagnes Rocheuses. La petite troupe, composée de 39 personnes, partit de Kansas City le 29 mai 1843. Les travaux d'exploration durèrent jusqu'au mois d'août de l'année suivante, et donnèrent les premiers renseignements détaillés sur le grand lac Salé, le grand bassin intérieur de l'Utah, la chaîne de la Sierra-Nevada, et mirent au jour, pour ainsi dire, la région qui constitua depuis l'Utah, le Nevada et la Californie. Une partie de ces découvertes se fit au retour de M. Frémont qui, après avoir effectué sa jonction avec l'expédition navale, se résolut à revenir par une route inconnue, sans guides,avec quelques hommes seulement, et malgré l'hiver qui menaçait. Il courut des périls extrêmes et perdit plusieurs de ses compagnons. Il traversa 3,500 milles de pays, au milieu des neiges, étudiant la région de la haute Californie,la Sierra-Nevada, les vallées de San-Joaquin et du Sacramento, et la contrée des mines d'or.

Plusieurs Canadiens l'accompagnaient dans cette nouvelle



expédition, entre autres Alexis Ayotte, François Badeaux, Olivier Beaulieu, Jean-Baptiste Bernier, Philibert Courteau, Michel Crélis, J.-B. Desrosiers, Basile Lajeunesse, François Lajeunesse, Louis Ménard, Louis Montreuil, Alexis Péras, François Péras, Raphaël Proulx, Oscar Sarpi, Jean-Baptiste Tabeau, Charle Taplin, J.-B. Tesson, Joseph Verreau, Alexandre Gode.

Au printemps de 1845, l'intrépide voyageur, élevé au grade de capitaine, se mit en route une troisième fois pour se rendre jusqu'à l'océan Pacifique. Arrivé en Californie, il trouva le Mexique en pleine guerre avec les Etats-Unis. Les colons américains, menacés par les troupes mexicaines, l'invitèrent à se mettre à leur tête, et furent vainqueurs sous ses ordres. M. Frémont se mit alors en communication avec le commandant de l'escadre qui croisait sur les côtes, et, après la soumission de la Californie, il en fut nommé, le 24 août, commandant militaire par le commodore Stockton. Mais les Californiens s'insurgèrent, et les Américains ne purent se maintenir que par l'intervention du général Kearney. A cette époque, M. Frémont reçut le brevet de lieutenant-colonel. A la suite d'un dissentiment entre les deux commandants en chef, Stockton et Kearney, il se vit traduit devant une cour martiale, pour insubordination, et destitué. Le président, M. Polk, signa la sentence, rendue conformément à la légalité ; mais il offrit en même temps un nouveau brevet de même grade à M. Frémont qui refusa cette réparation et rentra dans la vie privée.

Il résolut alors d'entreprendre de lui-même une expédition dans le but de découvrir, à travers les montagnes Rocheuses, un passage plus méridional encore que la passe du Sud, des sources de l'Arkansas à la Californie. Il partit de Pueblo, sur le haut de Arkansas, avec 33 hommes et 133 mules. Mais, égaré par ses guides, il vit périr toutes ses



mules et un tiers de son escorte dans les neiges de Sierra-San-Juan, et lui-même arriva à pied à Santa-Fé, après des fatigues et des dangers extrêmes.

Ces désastres ne l'empêchèrent pas d'organiser une cinquième expédition, et, en cent jours, au milieu de nouvelles difficultés, il arriva sur les bords du Sacramento. Là il acquit la propriété de Mariposa, devenue depuis fameuse par son exploitation aurifère.

Lors de l'annexion de la Californie aux Etats-Unis, M. Frémont fut choisi par les électeurs du nouvel état comme leur premier sénateur (1850). Son mandat ne dura que deux ans ; il fut remplacé par John Weller, partisan de l'esclavage dont il s'était déclaré l'adversaire.

En 1856, le colonel Frémont fut candidat à la présidence des Etats-Unis. Arrêter les progrès de l'esclavage dans les territoires libres, admettre dans l'Union le Kansas avec sa constitution libre récemment promulguée, changer la politique et l'administration du président Pierce et créer le chemin de fer du Pacifique : tel était son programme. Il fut battu par Buchanan, après une lutte des plus vives.

A l'avènement du président Lincoln, le colonel Frémont avait accepté un portefeuille dans le futur cabinet ; mais la révolte du Sud l'appela à des fonctions plus actives, Il fut nommé général de l'armée du Mississipi ou de l'Ouest. Il fut battu à plusieurs reprises, et malgré les démonstrations de ses nombreux partisans, il reçut de Washington, le 2 novembre, l'ordre de remettre tout de suite son commandement au général Pope. Quelques mois plus tard, on lui confiait le commandement d'une division avec laquelle il devait opérer dans la Virginie septentrionale. Tenu en échec par Stonewall Jackson, il fut battu à Cross-Keyes, et donna sa démission.



En 1864, désigné par une convention électorale comme candidat à la présidence, il ne put lutter contre le parti qui soutenait la réélection de Lincoln.

Devenu, en 1867, président de la compagnie Memphis, El Paso et Pacific Railroad, le général Frémont lança sur le marché français vingt millions d'obligations hypothécaires dont l'unique garantie était la valeur des terrains concédés à titre provisoire par le gouvernement américain, et qui ne devaient appartenir à la compagnie qu'après la mise en exploitation du chemin de fer. Les acheteurs de ces obligations ne tardèrent pas à apprendre que cette garantie était absolument illusoire, et des poursuites furent dirigées contre MM. Frémont, Gauldrée-Boileau, son beau-frère, ancien consul général de France aux Etats-Unis, (1) Crampon, journaliste, etc. Condamné par défaut à cinq ans de prison et 3000 francs d'amende, le 27 mars 1873, M. Frémont nia son ingérence dans les trafics dont les actionnaires français avaient été les victimes. Cette affaire lui fit un tort énorme.

En 1878, les sympathies pour ses anciens services se réveillèrent, et il fut nommé par M. Hayes, gouverneur du Territoire de l'Arizona.

Enfin, à la fin de 1889, il fut réintégré dans l'armée par le président Harrison avec le grade de major-général, et inscrit sur la liste de retraite avec les émoluments de son grade.

Le général Frémont mourut à New-York d'une inflammation de poumons le 13 juillet 1890, et fut inhumé au cimetière de la Trinité.

---

(1) Il fut aussi consul de France à Québec.



REPONSES

Louis Durand. (VIII, XI, 903.) Parmi les traitants qui se rendirent à Michilimakinac au commencement de l'été de 1696, se trouvait un Montréalais, Sauton, qui avait pu, grâce au concours de ses amis, apporter dans son canot des marchandises pour une valeur de 1539 livres. Ce n'était pas beaucoup ; mais les profits paraissaient si considérables qu'il pouvait espérer de doubler et même de tripler cette somme. Lamothe Cadillac l'accueillit bien, et au bout de quelques jours, il le pressa de former une société avec deux jeunes voyageurs qu'il avait à son service, Louis Durand et Joseph Moreau.

Il promettait de leur fournir des marchandises pour la valeur de 7,000 livres, les profits devant être partagés par les trois associés. Ceux-ci eurent garde de refuser une proposition aussi avantageuse. Le marché conclu, les marchandises furent livrées. Mais, au bout d'un mois, Lamothe-Cadillac emprisonna ses hommes et fit enlever toutes les marchandises, celles qu'il venait de fournir, comme celles que Sauton avait apportées de Montréal, à l'exception de quelques objets de peu de valeur.

Que Lamothe-Cadillac ait été poussé à cet acte par les calculs d'une politique peu scrupuleuse, par l'inconstance de son caractère, ou par des sentiments de jalousie, comme on l'en accusa, peu importe, l'acte était arbitraire ; il méritait d'être condamné et il le fut ; mais il en coûta de longues démarches aux pauvres victimes, et au gouverneur de Michilimakinac, un certain déploiement d'habileté.

Louis Durand était né le 13 décembre 1670 à Sillery, d'une mère huronne (*Registres de Sillery*). Il demeura quelque temps à Québec, après son mariage ; mais le *Dictionnaire généalogique* semble le perdre de vue après 1702.



Durand alla s'établir à Saint-Antoine de Tilly. Je vois qu'il eut quelques procès à soutenir, un, entre autres, pour diffamation. On me permettra de citer la défense de Durand, parce qu'elle peint les mœurs, et fait connaître quelques-unes des peines criminelles de l'époque : " Étant en compagnie de jeunes gens au mois de mars dernier (1711), on y parla des justices patibulaires qu'on avait exercées en ce pays. Les uns disaient avoir vu pendre ou rouer, les autres avoir vu infliger d'autres châtiments. Je dis que quoique je fusse plus vieux qu'eux, je n'en avais pas tant vu. J'ai seulement vu pendre deux hommes sur le cheval de bois, avec des cravates de volailles autour du cou. C'étaient Sabourin et le *Gros Jean*, à ce que dirent les personnes assemblées pour voir l'exécution. Depuis, je ne les ai connus que de vue, sans avoir aucun différend avec eux." Il paraît que l'un des deux suppliciés était le beau frère du demandeur. En conséquence, le juge, après avoir défendu à Durand, sous peine d'amende, " de nommer en compagnie les personnes qui ont été châtiées en justice " le condamna aux frais du procès, " liquidés à 48 sols de " France, faisant 3 livres 4 sols du pays, et ajoutait-il " sur ce que le demandeur nous a dit que DeHorné lui avait pris 7 livres pour avoir fait la requête et donné les deux assignations, avons ordonné que le dit DeHorné sera tenu de restituer au dit demandeur 3 livres 16 sols ".

L'ABBÉ H.-A. VERREAU

La querelle des " intitulations ". (VIII, XI, 906.)—Frontenac prétendit, un jour, qu'il devait être désigné sur les registres du Conseil Souverain, comme " chef et président " de ce corps. L'intendant Duchesneau, nommé en 1675, s'y objecta en citant le règlement organique du 5 juin de cette année, qui disait : " l'intendant préside le



Conseil, demande les avis, recueille les voix et prononce les arrêts......" Pendant des mois les séances du Conseil Supérieur furent troublées par ce conflit. La position du procureur-général, Denis Joseph Ruette d'Auteuil, était particulièrement difficile. Il était pour ainsi dire l'aviseur du Conseil ; c'était lui qui était généralement appelé à soumettre les conclusions, à indiquer les résolutions dans les cas un peu compliqués. L'attitude de M d'Auteuil durant ce malencontreux débat, fut marquée au coin de la sagesse et de la modération. Il s'évertua à concilier les prétentions des deux adversaires, en leur offrant un terrain de compromis et en suggérant des moyens termes acceptables à l'un et à l'autre. Il proposa, par exemple, de soumettre la question au Roi, et, en attendant sa décision sommaire, de ne faire aucune intitulation dans les registres, mais de se borner à mentionner la présence du gouverneur et de l'intendant. Duchesneau se déclara prêt à accepter cette transaction. Frontenac la repoussa avec hauteur. Il alla plus loin. Se rappelant sans doute la façon dont Louis XIV avait un jour traité le parlement de Paris, il convoqua le Conseil en séance extraordinaire, le 27 mars 1679, et ordonna péremptoirement qu'on l'intitulât à l'avenir "chef et président du Conseil Souverain."

Cette conduite violente irrita justement les conseillers. Le procureur général, convaincu que son devoir était de défendre la dignité de ce corps et le règlement organique du 5 juin 1675, qui, jusqu'à nouvel ordre, était à ses yeux l'expression de la volonté royale, prépara des conclusions en réponse au gouverneur. "Le mémoire de d'Auteuil était achevé pour la séance du 11 avril, écrit M. Lorin ; Frontenac, sachant qu'il ne lui était point favorable, se rend au Conseil pour en interdire la lecture. L'Assemblée, dit-il, n'a pas besoin d'opiner, mais doit simplement enregistrer ses volontés.



Nouvelles protestations, et prorogation à quelques jours; les conseillers cherchent, pour la présenter au gouverneur, une autre formule d'accommodement : on lui donnera les titres qu'il réclame, mais acte sera donné au procureur de son opposition. Frontenac refuse encore; il s'emporte contre le procureur, même contre les conseillers moins directement engagés dans l'affaire. Cependant une dernière tentative a lieu, le 3 juillet; les magistrats prient le gouverneur et l'intendant de se retirer ensemble, quitte à faire examiner plus tard la question qui les divise; il est grand temps que la justice reprenne son cours, car tous ces incidents ont empêché le Conseil de remplir les fonctions qui lui sont propres, et des procès, qui auraient pu être plaidés le 4 mars, n'ont pas encore été appelés." (Henri Lorin, *Le comte de Frontenac*, p. 151.) Le gouverneur répondit à cette démarche par un nouvel abus d'autorité. Le 4 juillet, il fit signifier à MM. de Villeray, de Tilly et d'Auteuil l'ordre de se retirer, le premier à l'île d'Orléans, en la maison du sieur Berthelot, le second à Beauport, chez son beau-frère le sieur de Saint-Denis, et le troisième dans sa résidence de Monceaux, à Sillery.

Cet exil dura plusieurs mois. Il fut fatal à M. d'Auteuil, si l'on en croit une lettre écrite par lui au ministre, le 10 août 1679, pour exposer à ce dernier la situation. " J'obéis, disait-il dans cette lettre, et les deux autres aussi, et cette obéissance me coûtera peut-être la vie, puisque j'ai été longtemps éloigné des remèdes, ce qui a fait que ma maladie s'est notablement augmentée." Après avoir fait l'historique de ce conflit,sà la foi si misérable dans son origine et si pernicieux dans ses conséquences, M. d'Auteuil ajoutait : " Je vous supplie très humblement de me faire connaître la volonté du roi et la vôtre, et vous demande en grâce d'avoir égard à ma pauvreté et à mon grand âge et à tout ce que



j'ai souffert, et si je meurs cette année, ayez la bonte d'avoir pitié de mon fils, dont je vous dirais, s'il était séant à un père, qu'il n'a guère de défaut que ma mauvaise fortune."

Frontenac passa la plus grande partie de cet été à Montréal. Quand il revint, au mois d'octobre, il parut s'être un peu humanisé. Il consentit au retour de MM. de Villeray, de Tilly et d'Auteuil, et accepta le compromis qu'il avait repoussé au mois de mars. Une sorte de détente se produisit alors dans les relations du gouverneur avec le Conseil.

IGNOTUS

Sir Henry Hardinge. (III, XI, 374.)—Saviez-vous que Sir Henry Hardinge, commandant en chef des forces britanniques de 1852 à 1856, avait reçu une partie de son instruction à L'Ange-Gardien, modeste paroisse de la côte de Beaupré ? Tel est le cas, pourtant.

Hardinge était fils du révérend Henry Hardinge, recteur de Stanhope, comté de Durham, en Angleterre. Il était né le 30 mars 1785.

A peine âgé de six ans, il entrait comme enseigne dans l'armée anglaise.

Il suivit bientôt son régiment à Québec. Ici, on le confia à M. Raimbault, curé de l'Ange-Gardien, afin de lui donner une éducation française.

Son éducateur ne tarda pas à distinguer les éminentes qualités dont il était doué et il déclara à plusieurs reprises : *ce jeune homme fera un grand chemin......*

Repassé dans son pays, Hardinge continua à servir dans l'armée, et, durant la guerre de la Péninsule, son mérite se fit connaître dans plusieurs engagements, entre autres à Budajoz et à Busaco. Il contribua à la victoire des Anglais à Albuera, et nous le retrouvons couvert de gloire à Salamanque, à Vittoria, à Nivelle, à Nive et à Orthes. Il fut



blessé à Vittoria, et perdit une main à Ligny, sous Blücher.

Durant la paix qui suivit, Hardinge remplit plusieurs positions importantes. Il fut successivement greffier d'ordonnance en 1823 ; secrétaire de la guerre en 1828 ; secrétaire en chef d'Irlande avec un siège dans le cabinet en 1830 et en 1834; encore secrétaire de la guerre en 1841; gouverneur général de l'Inde en 1844 ; maître général de l'Ordonnance en 1852, et enfin commandant en chef des forces britanniques à la fin de la même année. Trois années plus tard, il atteignait le haut grade de feld-maréchal. Hardinge se retira de la vie publique en 1856 et mourut le 24 septembre de la même année, à South Park, à l'âge de 71 ans.

Sir Henry n'oublia pas M. Raimbault. Toutefois il ne fit jamais plus que de lui envoyer, un jour,ses compliments par l'intermédiaire d'un citoyen de Québec qui l'avait rencontré en Angleterre.

—Dites à M. Raimbault, ajouta-t-il, que c'est grâce à l'instruction qu'il ma donnée que je dois en grande partie ma promotion et d'avoir pu figurer dans l'état-major du général Blücher pour diriger l'opération ou, du moins,aider la décision de la bataille de Waterloo.

Deux fois M. Raimbault lui avait écrit : la première fois, pour le féliciter de son entrée dans le ministère, en lui recommandant le gendre du seigneur de Nicolet, M. Kenelm Chandler, lequel, étant passé à Londres, désirait une charge publique en Canada pour le mari de sa fille ; la seconde, ce fut au départ de sir J. Kempt, administrateur, qui s'était offert de remettre lui-même la note de son ami M. Raimbault. Les deux missives restèrent sans réponse.

—Ces grands personnages, disait en riant le bon M. Raimbault, craignent de se compromettre.

M. Painchaud, fondateur du collège de Sainte-Anne de la Pocatière, avait été le compagnon d'études et de jeux du



jeune Hardinge. M. N.-E. Dionne, biographe de M. Painchaud, auquel nous empruntons presque textuellement la plupart des renseignements qui précèdent, rapporte qu'il avait toujours conservé une grande estime pour son illustre ami.

"—Si jamais il m'était donné de passer en Europe,disait-il un jour, j'irais sans hésiter un instant frapper à la porte de Harry (c'est ainsi que l'appelaient M. Raimbault et ses élèves) et lui demander l'hospitalité, je sais que je n'aurais pas besoin d'intermédiaire pour arriver à lui, et je sais qu'il se souvient de nous comme en 1798, bien qu'il y ait quarante ans que nous ne nous soyons pas vus et peut-être plus de vingt qu'il ne m'ait pas écrit. Je connais son cœur, ni le temps ni les distances ne peuvent le refroidir."

" **Oncle Sam**." (VIII, IX, 891.)—Lorsque la guerre fut déclarée à l'Angleterre par les Etats Unis, en 1812, Elbert Anderson, un spéculateur de New-York, s'en fut à Troy, où il acheta une grande quantité de provisions pour le compte de l'armée.

Or, l'un des inspecteurs du gouvernement de l'endroit, Sam Wilson, était appelé par toutes ses connaissances oncle Sam, et lorsque les colis contenant les produits achetés par Anderson passèrent par les bureaux d'inspection, ils portaient les lettres E. A.—U. S. (Elbert Anderson.—United States.)

Les employés du département qui les transportèrent, se cassèrent la tête pendant quelque temps pour savoir ce que ces initiales qui furent d'abord pour eux des hiéroglyphes pouvaient bien signifier, et finalement, l'un d'eux, battant des mains s'écria comme Archimède, en découvrant tout d'un coup la loi de la pesanteur spécifique des corps : Evreka ! j'ai trouvé !



Et satisfait de sa sagacité, le brave garçon annonça sentencieusement que E. A. étaient les initiales de l'acheteur Elbert Anderson, ce qui était vrai, et que U. S. voulait dire " Uncle Sam ", l'inspecteur qui était leur chef : ce qui était moins vrai mais ce qui l'est devenu depuis. Uncle Sam et le gouvernement américain sont aujourd'hui pris pour synonymes.

Ainsi l'origine du sobriquet américain remonte à une cause tout à fait fortuite, à une coïncidence de noms et de situation, pendant que les sobriquets français et anglais ont pris naissance dans l'étude du caractère des peuples l'un, le français, d'une bonne foi naïve, l'autre, l'anglais, d'une obstination légendaire.

La Suette. (III, I, 269.)—Le promontoire où est assis le vieux Québec forme l'extrémité orientale d'un plateau terminé, à l'ouest, par le Cap Rouge.

Longue de neuf milles, large de deux environ vers la partie centrale, cette sorte d'île—en terre ferme—est partagée en deux versants par un faible soulèvement de terrain qui atteint son plus grand relief à Sainte Foy, dans les collines au sud de l'église. Du côté du fleuve, des falaises hautes, à pic et dénudées près de Québec, mais couronnées, vers l'ouest, de haute futaie, telles encore peut-être, en plus d'un point, que les a vues Jacques Cartier au milieu du seizième siècle.

Au nord, la pente des coteaux, plus douce à mesure qu'on s'éloigne de la ville, et bientôt susceptible de culture, aboutit à une vallée basse où les champs cultivés sont entrecoupés de bouquets de bois parfois assez étendus. C'est ce qu'on a appelé la *Suette*, nom d'origine inconnue et dû très vraisemblablement au petit village de Suette, à six lieues de La Flèche, où les élèves du collège des Jésuites, fondé par



Henri IV en cette ville, allaient par groupes passer quelques jours de vacances. D'autres l'attribuent au fait que les chevaux se fatiguent et fument aisément, pour peu qu'on veuille les pousser, sur la déclivité peu sensible mais continue du chemin qui va de Lorette à Sainte-Foy : suée, *suette*, les gens n'y regardent pas de si près. Ou encore à la buée légère qui, souvent, après la fonte des neiges, ou à la suite des pluies d'été,étend sur la plaine sa nappe blanche et immobile, d'où émerge la crête des bois.

L'ABBÉ H.-A. SCOTT

Le marquis de Gallifet. (V, VIII, 644.)—" Il y a plusieurs années, feu juge Berthelot se trouvait dans un coupé de chemin de fer en compagnie du général de Gallifet qui a été ministre de la guerre en France. La conversation s'engagea et le général apprenant que son interlocuteur était Canadien devint tout à coup très expansif. Il apprit au juge qu'un Gallifet avait versé son sang au Canada *à l'époque de la conquête*, et ces deux hommes oublièrent le temps pour parler de notre cher pays."

" L'Eloge historique du marquis de Montcalm." (VIII, XI, 908.)—*L'Eloge historique de monsieur le marquis de Montcalm* a été publié dans le *Mercure de France* de 1760.

Il a été reproduit dans le *Journal de Québec* en 1855 et mis en brochure la même année par l'editeur Augustin Côté, à Québec. C'est une brochure de 16 pages in-8, avec un portrait et un fac-similé de la signature de Montcalm.

Le R. P. Martin, S. J., l'auteur de l'ouvrage anonyme *De Montcalm en Canada*,ou *Les dernières années de la colonie française*, croit qu'on peut attribuer cet éloge à M. Doreil, commissaire-général des guerres en Canada, que tout le monde estimait pour son talent et son intégrité.



L'etymologie du mot Acadie. (VIII, VI, 876.) —Le nom Acadie s'est écrit de différentes manières : *La Cadie, la Cadie, la Cady, Accadie, Acadia, Arcadie, Arcadia* et *Inoddy.*

L'origine et l'étymologie du mot sont assez obscures. A coup sûr, ce n'est pas le terme grec Arcadie, qui veut dire " vieux." L'abbé Ferland et plusieurs autres historiens déclarent n'en pas connaître l'origine. L'hon. P. Poirier, dont B. Sulte semble partager l'opinion, croit que c'est un mot scandinave.

Beaumont Small,dans ses *Chronicles of Canada*,dit : " The aboriginal Micmacs of Nova-Scotia, being of a practical term of mind, were in the habit of bestowing on places, the names of the useful articles found in them, offering to such terms the word *a-ca-die*, denoting abundance of the parti cular objects to which the name referred. The early French settlers supposed this common termination to be the name of the country."

Dawson partage l'opinion de B. Small ; Parkman adopte une étymologie toute différente.

Voici ce qu'il dit dans ses *Pioneers of New-France in the New-World*, en note : " This name is not found in any earlier public document. It was afterwards restricted to the Peninsula of Nova Scotia, but the dispute concerring the limits of Acadia was a proximate cause of the war of 1755. This word is said to be derived from the Indian word *Aquoddiauke*, or *Aquoddie*, meaning the fish called a pullock (merluche, merlan, dans nos Statuts.) The bay of *Passamaquoddy* " great pollock water," derives its names from the same origin. Parkman s'appuie sur Potter, *Historical Magazine*, 1884. F. Kidder est encore de cette opinion, *Eastern Maine and Nova-Scotia in the Revolution*, page 6 ; enfin le *Blackwood's Magazine*, vol 48, page 332, en note, adopte cette dernière étymologie.

L. U. Fontaine



QUESTIONS

910—Le comte de Grasse-Rouville, marquis de Tilly, qui rendit tand de services aux Américains pendant la guerre de l'Indépendance, était-il allié aux LeGardeur de Tilly canadiens ? On sait qu'un de ses neveux, LeGardeur de Tilly, servait sous ses ordres. MARIN

911—Est-il prouvé que la première chapelle ou église à Sainte-Anne de Beaupré fut bâtie par des marins Normands ou Bretons, à la suite d'un vœu fait au milieu d'une horrible tempête ? Je vous avoue que j'ai toujours un peu douté de cela. La première chapelle à Sainte-Anne de Beaupré ne serait-elle pas plutôt celle construite par M. de Queylus ?

STE-A.

912—Jean-Baptiste Faribault, le célèbre voyageur, prétendait que de Salaberry, le héros de Châteauguay, avait obtenu son entrée dans l'armée anglaise par son entremise. Le duc de Kent aurait offert une commission à Faribault, et celui-ci, ne pouvant l'accepter à cause du refus de ses parents, aurait prié Son Altesse Royale de la donner à son ami de Salaberry. A beau mentir qui vient de loin, n'est-pas ? BEAUP.

913—Dans l'automne de 1835, l'*Eagle* fut pris au milieu des glaces entre la Rivière-Ouelle et la Rivière-du-Loup. L'équipage parvint à se sauver en sautant de glaçons en glaçons, et mit pied à terre à l'Ile-aux-Lièvres. Un cultivateur de la Rivière-Ouelle, Charles Pelletier, alla, au péril de sa vie, porter secours aux naufragés, et il réussit à les amener sur la terre ferme. Cette action héroïque valut à Pelletier une médaille d'or de la part du bureau de commerce de Québec, et il fut toujours connu depuis sous le nom de *Pelletier la médaille*. Ce brave a-t-il laissé des enfants ? Sa médaille a-t-elle été conservée ? NUMIS.



TABLE DES MATIERES















TABLE DES GRAVURES



VOL. 8 FÉVRIER 1902 No 2

BULLETIN

— DES —

RECHERCHES HISTORIQUES

ARCHÉOLOGIE—HISTOIRE—BIOGRAPHIE
BIBLIOGRAPHIE—NUMISMATIQUE

ORGANE DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES

Qui manet in patriâ et patriam cognoscere temnit,
Is mihi non civis sed peregrinus erit.

PIERRE-GEORGES ROY
ÉDITEUR-PROPRIÉTAIRE
RUE WOLFE
LÉVIS



RECHERCHES HISTORIQUES

Sommaire de la livraison de février : L'hon. Jean-Baptiste-Olivier Perrault, P. G. R. ; Le titre de Chevalier, B. S. ; Orthographe de noms canadiens ; Notes sur les premiers temps de la colonisation à Bécancour ; Notes communiquées par Mgr Suzor ; Mariages précoces, F.-J. Audet ; Le port de l'épée sous l'ancien régime, Barbel ; Canadiana ; Etat de la distribution des trois mille livres accordées par le roi en l'année 1709 pour doter soixante filles à raison de 50 livres pour chacune ; Le docteur Labrie ; Wolfe et l'"Elégie" de Gray, G. M. Wrong ; La langue française au commencement du régime constitutionnel, Douglas Brymner ; Les intendants de la Nouvelle-France, Ignotus ; Lord Dorchester et sa famille au Canada ; L'hon. Jacques Cuthbert, fils, seigneur de Berthier, L'abbé S.-A. Moreau ; Questions ; etc.

Gravures : L'hon. Jean-Baptiste-Olivier Perrault ; Le docteur Labrie.

On peut se procurer gratuitement une livraison spécimen des *Recherches Historiques* en s'adressant au directeur de la revue, Pierre-Georges Roy, rue Wolfe, Lévis.

Les abonnes des " Recherches Historiques " voudront bien se rappeler que leur abonnement pour 1901 est maintenant dû.

PUBLICATIONS RECENTES

Généalogie de la famille Gossèlin, par l'abbé D. Gosselin, curé de Charlesbourg Québec – Imprimerie " Marie-Antoine "—1901. Prix : $1.00.

Chroniques laurentiennes, par Jules-S. LeSage —Québec--1902.

Almanach iroquois pour 1902, publié par l'abbé G. Forbes. Caughnawaga--Montréal--1902.

Almanach micmac pour 1902, par le R. P. Pacifique.

Nouvelle geographie elémentaire, par J.-N. Miller, approuvée par le Conseil de l'Instruction publique. Prix $0.75. Imprimerie Darveau, Québec--1901.

Conférence sur la littérature canadienne prononcée devant le cercle littéraire de Chambly le 21 *avril* 1901, par Jules S. Lesage--Québec--1901.











